



**COMPTE RENDU IN EXTENSO**  
**1ERE SESSION ORDINAIRE DE 2019**  
**DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**25 AVRIL 2019**

.....

**(MANDATURE 2018-2021)**



|   |
|---|
| <b>QUISTIONE ORALE / QUESTIONS ORALES</b> |
|---|

- Question n° 2019/O1/039 - Patrimoine et travaux de la Cathédrale d’Aiacciu, posée par M. Romain COLONNA, au nom du groupe « Femu a Corsica » 13**
- Question n° 2019/O1/035 - Clef de répartition PEI et simulation, posée par M. Jean-Martin MONDOLONI, au nom du groupe « Per l’Avvene » 17**
- Question n° 2019/O1/034 - Logique territoriale en matière de musées, posée par Mme Pascale SIMONI, au nom du groupe « Corsica Libera » 21**
- Question n° 2019/O1/018 - CDI saisonniers, posée par M. Pascal CARLOTTI, au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » 25**
- Question n° 2019/O1/032 - 600<sup>ème</sup> anniversaire de la Citadelle di Corti, posé par M. Pierre GHIONGA, au nom du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica » 29**
- Question n° 2019/O1/038 - Représentation de la Collectivité de Corse au sein des territoires, posée par Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI, au nom du groupe « Andà per dumane » 32**
- Question n° 2019/O1/040 - Politique de la Collectivité de Corse en matière de secours d’urgence pour adultes, posée par Mme Muriel FAGNI, au nom du groupe « Femu a Corsica » 36**
- Question n° 2019/O1/037 - Anticipation du risque sécheresse, posée par Mme Marie-Anne PIERI, au nom du groupe « Per l’Avvene » 39**
- Question n° 2019/O1/036 - IGP Charcuterie Île de Beauté, posée par MM. Jean-Martin MONDOLONI et Xavier LACOMBE, au nom du groupe « Per l’Avvene » 44**
- Question n° 2019/O1/041 - Développement sociétal, posée par Mme Mattea CASALTA, au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » **RETIRÉE****

Question n° 2019/O1/033 - Pollution des plastiques en Méditerranée, posée par Mme Marie SIMEONI, au nom du groupe « Corsica Libera » - **REPORTÉE**

Allocution du Président de l'Assemblée de Corse 48

**RAPORTI DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /  
RAPPORTS DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

*Rapport n° 2018/E6/208 : Répartition des membres de l'Assemblée de Corse au sein des collèges chargés de l'élection des sénateurs*

Présentation du rapport 53

DISCUSSION GENERALE 54

L'Assemblée de Corse a pris acte de la répartition des conseillers au sein des collèges chargés de l'élection des sénateurs 57

*Rapport n° 107 : Renouvellement de l'Assemblea di a Giuventù : Composition pour sa deuxième mandature (2019-2021)*

Présentation du rapport 58

DISCUSSION GENERALE 61

L'Assemblée de Corse a pris acte de la présentation du rapport et de la composition de l'Assemblea di à Giuventù à l'unanimité 65

*Rapport n° 113 : Elections européennes du 26 mai prochain : Désignation d'un conseiller à l'Assemblée de Corse à la Commission Locale de Recensement des Votes*

Présentation du rapport 65

DESIGNATIONS 66

L'Assemblée de Corse a pris acte des désignations 66

***Rapport n° 114 : Assemblea di Corsica - Raportu d'attività di u 2018 -  
Assemblée de Corse - Rapport d'activités 2018***

**Présentation du rapport 66**

***Rapport n° 112 : Prise en charge des frais d'hébergement, de transport et de  
restauration de deux intervenants extérieurs, à la réunion de la Commission  
des Affaires Européennes de l'Assemblée de Corse du 7 mai 2019***

**Présentation du rapport 67**

**VOTE du rapport 67**

***Rapport n° 117 : Prise en charge des frais d'hébergement, de transport et de  
restauration d'un intervenant extérieur dans le cadre du Comité de pilotage  
« PRIMURA »***

**Présentation du rapport 67**

**VOTE du rapport 68**

***Rapport n° 118 : Mandat spécial à M. Romain COLONNA dans le cadre du  
débat sur l'avenir des langues régionales de France au Palais du Luxembourg***

**Présentation du rapport 68**

**AMENDEMENT 68**

**VOTE du rapport 68**

Ajouter à cette délibération le mandat spécial à Mme Vannina  
ANGELINI-BURESI pour une réunion au Ministère de l'Education  
Nationale

***Rapport n° 084 : Adoption de la charte en faveur de l'emploi local en Corse***

**RAPPORT RETIRÉ**

**CREATION D'UN OBSERVATOIRE TERRITORIAL DES VIOLENCES  
FAITES AUX FEMMES**

***Rapport n° 116 : Rapport de la Commission en charge des problématiques de violence en Corse***

|                                |           |
|--------------------------------|-----------|
| <b>Présentation du rapport</b> | <b>69</b> |
| <b>DISCUSSION GENERALE</b>     | <b>70</b> |
| <b>RAPPORT RETIRÉ</b>          | <b>70</b> |

**ACCUNCIAMENTU DI U TERRITORIU / AMÉNAGEMENT DU  
TERRITOIRE**

***Rapport n° 104 : Conditions tarifaires de l'établissement thermal de Petrapola pour l'année 2019***

|                                |           |
|--------------------------------|-----------|
| <b>Présentation du rapport</b> | <b>71</b> |
| <b>AMENDEMENT</b>              | <b>71</b> |
| <b>VOTE du rapport</b>         | <b>71</b> |

***Rapport n° 109 : Soutien de la Collectivité de Corse / Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse au projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Balagna***

|                                |           |
|--------------------------------|-----------|
| <b>Présentation du rapport</b> | <b>72</b> |
| <b>VOTE du rapport</b>         | <b>73</b> |

***Rapport n° 110 : Rapport d'information sur la mise en œuvre de la rénovation performante de l'éclairage public***

**Présentation du rapport** 73

**VOTE du rapport** 75

***Rapport n° 111 : Offre de services de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse dans le champ de l'accompagnement des collectivités en matière d'urbanisme et de planification***

**Présentation du rapport** 76

**DISCUSSION GENERALE** 80

**VOTE du rapport** 115

**AMMINISTRAZIONE GENERALE/ ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

***Rapport n° 100 : Erratum à la délibération n° 19/028 AC de l'Assemblée de Corse du 21 février 2019 relative aux tarifs des prestations des laboratoires d'analyses Cismonte et Pumonte de la Collectivité de Corse pour l'année 2019***

**Présentation du rapport** 116

**VOTE du rapport** 116

**CULTURA - PATRIMONIUM / CULTURE – PATRIMOINE**

***Rapport n° 090 : Conventions de mise à disposition d'espaces par le Centre de Conservation et de Restauration du Patrimoine Mobilier de Corse (CCRPMC)***

**Présentation du rapport** 117

**VOTE du rapport** 118

***Rapport n° 096 : Prise en charge d'un hébergement par la Collectivité de Corse pour le déplacement des agents du service de l'audiovisuel et du cinéma lors du Festival de Cannes 2019***

**Présentation du rapport 118**

**VOTE du rapport 121**

**GESTIONE DI U PERSUNALE / GESTION DU PERSONNEL**

***Rapport n° 098 : Régime indemnitaire des médecins territoriaux***

**Présentation du rapport 122**

**VOTE du rapport 122**

***Rapport n° 106 : Création d'emplois saisonniers pour les besoins de la Collectivité de Corse***

**Présentation du rapport 123**

**DISCUSSION GENERALE 124**

**VOTE du rapport 125**

**TRASPORTI / TRANSPORTS**

***Rapport n° 068 : Modification du régime des obligations de service public de transport maritime de passagers et de marchandises entre les ports de Marseille, Toulon, Nice et les ports de Corse qui entreront en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019***

**Présentation du rapport 127**

**DISCUSSION GENERALE 12**

**VOTE du rapport 136**

***Rapport n° 095 : Renouvellement des contrats pour l'exploitation des lignes de transport régulier interurbain de voyageurs***

|                                |            |
|--------------------------------|------------|
| <b>Présentation du rapport</b> | <b>137</b> |
| <b>VOTE du rapport</b>         | <b>139</b> |

***Rapport n° 097 : Adaptation du projet de transfert du dépôt ferroviaire de Bastia à Casamozza***

|                                |            |
|--------------------------------|------------|
| <b>Présentation du rapport</b> | <b>139</b> |
| <b>DISCUSSION GENERALE</b>     | <b>140</b> |
| <b>VOTE du rapport</b>         | <b>142</b> |

***Rapport n° 102 : Création de trois lignes de transport scolaire***

|                                |            |
|--------------------------------|------------|
| <b>Présentation du rapport</b> | <b>143</b> |
| <b>VOTE du rapport</b>         | <b>145</b> |

***Rapport n° 103 : Habilitation de l'Office des Transports de la Corse à créer et mettre en œuvre le Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) « gestion européenne conjointe des connexions et transports transfrontaliers pour les Îles : GECT-Îles » entre la Corse et la Sardaigne***

|                                |            |
|--------------------------------|------------|
| <b>Présentation du rapport</b> | <b>145</b> |
| <b>DISCUSSION GENERALE</b>     | <b>146</b> |
| <b>VOTE du rapport</b>         | <b>153</b> |

***Rapport n° 105 : Adoption d'un règlement territorial des transports scolaires des élèves et étudiants en situation de handicap***

|                                |            |
|--------------------------------|------------|
| <b>Présentation du rapport</b> | <b>153</b> |
| <b>DISCUSSION GENERALE</b>     | <b>155</b> |



|                        |            |
|------------------------|------------|
| <b>VOTE du rapport</b> | <b>158</b> |
|------------------------|------------|

|                            |
|----------------------------|
| <b>FUNDIARIU / FONCIER</b> |
|----------------------------|

***Rapport n° 092 : Cession à M. Paul Mariani d'une partie de la parcelle AC 466 (135 m<sup>2</sup>) appartenant au domaine public ferroviaire (Gare de Venacu)***

|                       |            |
|-----------------------|------------|
| <b>RAPPORT RETIRÉ</b> | <b>158</b> |
|-----------------------|------------|

***Rapport n° 101 : Annulation de la délibération n° 18/486 AC du 20 décembre 2018 et cession de la parcelle AE 31 située dans la concession aéroportuaire sur le territoire de la commune de Lucciana***

|                                |            |
|--------------------------------|------------|
| <b>Présentation du rapport</b> | <b>158</b> |
|--------------------------------|------------|

|                        |            |
|------------------------|------------|
| <b>VOTE du rapport</b> | <b>159</b> |
|------------------------|------------|

|   |
|---|
| <b>SALUTE - SUCIALE /SANTÉ – SOCIAL</b> |
|---|

***Rapport n° 091 : Convention de gestion du Fonds de parentalité à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales du Cismonte***

|                                |            |
|--------------------------------|------------|
| <b>Présentation du rapport</b> | <b>159</b> |
|--------------------------------|------------|

|                        |            |
|------------------------|------------|
| <b>VOTE du rapport</b> | <b>161</b> |
|------------------------|------------|

***Rapport n° 093 : Convention relative au financement de prestations complémentaires au Dispositif Intégré et Coordonné d'Accompagnement Pluridisciplinaire vers l'Emploi (DICAPE) réalisées par l'association l'Operata***

|                                |            |
|--------------------------------|------------|
| <b>Présentation du rapport</b> | <b>162</b> |
|--------------------------------|------------|

|                            |            |
|----------------------------|------------|
| <b>DISCUSSION GENERALE</b> | <b>163</b> |
|----------------------------|------------|

|                        |            |
|------------------------|------------|
| <b>VOTE du rapport</b> | <b>165</b> |
|------------------------|------------|

***Rapport n° 094 : Attribution d'une subvention à la FALEP 2A pour la gestion du dispositif de domiciliation administrative des personnes sans domicile stable sur la commune de Portivechju***

|                                |            |
|--------------------------------|------------|
| <b>Présentation du rapport</b> | <b>165</b> |
| <b>VOTE du rapport</b>         | <b>167</b> |

***Rapport n° 099 : Organisation des premières assises territoriales de la santé***

|                                |            |
|--------------------------------|------------|
| <b>Présentation du rapport</b> | <b>167</b> |
| <b>DISCUSSION GENERALE</b>     | <b>170</b> |
| <b>VOTE du rapport</b>         | <b>173</b> |

## **AZZIONE ECUNOMICA / ACTION ÉCONOMIQUE**

***Rapport n° 108 : Constitution du pôle d'excellence territorial «Imprese Bislingue» pour l'accompagnement et la valorisation des entreprises désireuses d'intégrer la langue corse dans leur activité***

|                                |            |
|--------------------------------|------------|
| <b>Présentation du rapport</b> | <b>174</b> |
| <b>AMENDEMENTS</b>             | <b>178</b> |
| <b>DISCUSSION GENERALE</b>     | <b>178</b> |
| <b>VOTE du rapport</b>         | <b>194</b> |

## **GHJUVENTU È ATTIVITÀ SPURTIVE / JEUNESSE ET SPORT**

***Rapport n° 115 : Information sur l'organisation des Assises de la jeunesse et inscription de l'évènement dans le programme Erasmus+KA3***

|                                |            |
|--------------------------------|------------|
| <b>Présentation du rapport</b> | <b>194</b> |
| <b>VOTE du rapport</b>         | <b>196</b> |

|                          |
|--------------------------|
| <b>MUZIONE / MOTIONS</b> |
|--------------------------|

***MOTION n° 2019/01/039*** déposée par M. Julien PAOLINI au nom du groupe « Femu a Corsica » à laquelle s'associe l'ensemble des groupes : soutien aux victimes de la catastrophe de Furiani

|                                  |            |
|----------------------------------|------------|
| <b>Présentation de la motion</b> | <b>196</b> |
| <b>DISCUSSION GENERALE</b>       | <b>196</b> |
| <b>VOTE de la motion</b>         | <b>206</b> |

***Motion n° 2019/01/034*** déposée par M. Guy ARMANET du groupe « Femu a Corsica » relative au transfert de la TGAP à la Collectivité de Corse

|                                  |            |
|----------------------------------|------------|
| <b>Présentation de la motion</b> | <b>206</b> |
| <b>DISCUSSION GENERALE</b>       | <b>208</b> |
| <b>AMENDEMENTS</b>               | <b>209</b> |
| <b>VOTE de la motion</b>         | <b>214</b> |

***Motion n° 2019/01/037*** déposée par Mme Chantal PEDINIELLI au nom du groupe « Per l'Avvene » : Versement d'une aide exceptionnelle pour la reconstruction de Notre-Dame-de Paris

|                                  |            |
|----------------------------------|------------|
| <b>Présentation de la motion</b> | <b>214</b> |
| <b>DISCUSSION GENERALE</b>       | <b>215</b> |
| <b>AMENDEMENTS</b>               | <b>216</b> |
| <b>VOTE de la motion</b>         | <b>219</b> |

***Motion n° 2019/O1/038*** déposée par M. Julien PAOLINI au nom du groupe « Femu a Corsica » concernant la baisse des crédits alloués au dispositif garantie jeunes des missions locales.

**Présentation de la motion** 219

**VOTE de la motion** 221

***Motion n° 2019/O1/041*** déposée par M. Jean-François CASALTA au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa »

**Présentation de la motion** 221

**VOTE de la motion** 223

**PRUGETTU DI RISULUZIONE PRISINTATU DA U CUNSIGLIU  
ESECUTIVUDU CORSICA, U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI  
CORSICA E L'INSEME DI I GRUPI DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA  
RILATIVA A A MESSA IN OPERA D'UN QUADRU NURMATIVU  
SPECIFICU PER L'ACADEMIA DI CORSICA**

**Présentation de la résolution** 223

**VOTE de la résolution** 226

***Motion n° 2019/O1/040*** Mme Vannina ANGELINI-BURESI

**Motion renvoyée** en commission pour des compléments d'information 226

**Ouverture de la séance des questions orales à 10 h 30.****QUISTIONE ORALE / QUESTIONS ORALES****Le Président TALAMONI**

Nous allons commencer la séance des questions orales avec une question posée par Romain COLONNA.

**\* Question orale n° 2019/O1/039 posée par M. Romain COLONNA au nom du groupe « Femu a Corsica » - patrimoine et travaux de la cathédrale d'Aiacciu.**

Vous avez la parole.

**M. Romain COLONNA**

Merci, M. le Président. M. le Président du Conseil exécutif, Mme la Conseillère en charge du Patrimoine, cher Gilles, chère Josepha.

Le terrible incendie de Notre-Dame de Paris a rappelé en l'espace de quelques heures au monde entier, et à l'humanité, pourrions-nous dire, tout entière et au-delà des seuls Catholiques, le rôle essentiel du patrimoine dans notre quotidien et dans notre rapport individuel et collectif au temps, à l'espace, au lieu, à la spiritualité. C'est aussi ce lien, parfois diffus, qui, sous nos yeux incrédules, partait en fumée dans les flammes de Notre-Dame.

Profitions de cette question pour envoyer un message de solidarité et de courage à tous ceux affectés par ce triste évènement et en particulier aux Catholiques de Corse et d'ailleurs, et j'en profite pour associer à ce message de solidarité toutes les victimes touchées par les terribles attentats du Sri Lanka en rappelant que la communauté catholique est la communauté religieuse la plus touchée au monde.

L'anthropologue Françoise Choay n'écrit-elle pas en évoquant le monument et sa fonction qu'il est là « à des fins vitales, dans la mesure où il peut, directement, contribuer à maintenir et préserver l'identité d'une

communauté, ethnique ou religieuse, nationale, tribale ou familiale. Le monument est une défense, écrit-elle, contre le traumatisme de l'existence, un dispositif de sécurité. Le monument assure, rassure, tranquillise en conjurant l'être du temps. Il est garant d'origines et calme l'inquiétude que génère l'incertitude des commencements. Défi à l'entropie, à l'action dissolvante qu'exerce le temps sur toutes choses naturelles et artificielles, il tente d'apaiser l'angoisse de la mort et de l'anéantissement ».

Le patrimoine, qui plus est lorsqu'il est chargé de religiosité, n'est donc pas seulement un cabinet de curiosités, comme nous appelions les musées à l'époque, ou un attrape-touristes en quête d'émotion ou d'altérité. C'est pour nous un pourvoyeur de sens collectif et d'humanité qu'il nous appartient de préserver, de restaurer et sécuriser et de transmettre dans une perspective d'avenir aux générations futures.

Point de démagogie ici, M. le Président, nous avons conscience des difficultés énormes qui sont les nôtres face à cet enjeu majeur qui n'est pourtant pas apparu toujours, faut-il le rappeler, comme une priorité dans les politiques publiques. Mais nous avons également conscience de la très grande richesse du patrimoine bâti en Corse, pour ne parler que de celui-ci, qu'il s'agisse du patrimoine lié aux activités agro-sylvo-pastorales, aux activités industrielles ou religieuses, par exemple.

À ce titre, l'évêque de Corse, Mgr de Germai, rappelait très récemment dans la presse la spécificité insulaire puisque la cathédrale d'Aiacciu est la propriété de la Collectivité de Corse tandis qu'en France, les cathédrales appartiennent à l'État et les églises aux collectivités, en particulier aux municipalités. Mgr de Germai se faisait également l'écho de travaux de restauration et de sécurisation de la cathédrale d'Aiacciu qui devraient débiter prochainement, espérait-il.

La question est donc simple, elle concerne lesdits travaux : quelle est leur nature précise et quel est le calendrier prévu pour leur réalisation ?

Merci de vos réponses même si nous aurions préféré de pas lier cette question à un regrettable évènement. Merci.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, la réponse va être donnée par Josépha GIACOMETTI, donc vous avez la parole.

**Mme Josepha GIACOMETTI**

M. le Conseiller, cher Romain, nous nous associons, bien entendu au message de solidarité que vous venez de délivrer.

L'émotion suscitée par l'incendie de Notre Dame nous a renvoyé à la fragilité du patrimoine et, comme vous le dites, son rôle essentiel dans notre quotidien ; notre rapport au temps, au lieu, à la spiritualité...

Le patrimoine est effectivement un marqueur, une trace, un lien au passé et au génie humain. Il nous a été transmis, et nous devons le conserver, le restaurer ; nous n'en sommes que les dépositaires et il nous faudra à notre tour le transmettre.

Le patrimoine et la culture, témoins de la permanence d'un peuple sur sa terre, sont les fondements de toute construction d'une société. Lorsqu'il s'agit d'un bâtiment religieux, évidemment, la spiritualité lui confère une dimension supplémentaire.

Pour en venir directement à votre question, vous faites référence aux propos tenus récemment dans la presse par Monseigneur de Germay, évoquant des travaux dont il espère la réalisation. Il y a quelques mois un courrier du Président du Conseil exécutif l'informait de notre volonté d'entreprendre les travaux à la cathédrale. J'ai, depuis, entrepris des démarches avec les services du patrimoine de notre Collectivité.

« U Domu », cher aux ajacciens construit au 16ème siècle, a été transféré par l'Etat à la Collectivité Territoriale de Corse dans le cadre du transfert de la propriété d'immeubles classés ou inscrits.

Notre Collectivité, propriétaire, met à la disposition du clergé affectataire des locaux pour l'usage du culte mais aussi des locaux annexes.

Elle se doit d'assurer la sécurité des biens et des personnes. En contrepartie, le clergé affectataire assure l'ouverture et la clôture de l'édifice, à ce titre son personnel se doit d'être formé.

Ceci devra faire l'objet d'une convention entre le clergé et la CdC, actuellement en cours d'élaboration.

Je précise par ailleurs que plusieurs collectivités sont concernées par ce dossier, mairie, CAPA, clergé... et je veille à ce que chacune s'en saisisse à son niveau et rapidement.

Cet édifice a bénéficié de plusieurs campagnes de travaux relatifs au gros œuvre.

Une étude préalable de l'architecte en chef avait été rendue en 2009 et avait évalué le coût des travaux à 4 700 000 €. Nous procédons actuellement à sa réactualisation, par le service de la conservation restauration, qui a lancé une consultation pour la mise aux normes électrique ainsi qu'une autre pour retenir un architecte du patrimoine habilité.

Nous avons d'ores et déjà budgété 550.000 € au BP 2019 pour les premiers travaux.

Parallèlement, suite à une visite sur site consécutive aux inondations en fin d'année dernière, avaient été constatés plusieurs désordres.

Certains d'entre eux sont en cours de règlement, d'autres ont déjà été réglés, comme je m'y étais engagée lors de ma visite à l'occasion de la restitution de la Madonuccia. Des travaux sur l'ensemble des marbres doivent être entrepris. Un marbrier ajaccien, sur lequel j'aurai l'occasion de revenir, se propose de procéder gracieusement à certains d'entre eux, et il faut le souligner, j'aurai l'occasion de le faire.

Le CCRPMC, donc de Calvi, va poursuivre la restauration d'objets remarquables, après l'emblématique Statue de la Madunuccia, d'autres restaurations, en concertation avec le père Micaletti sont prévues également dès cette année.

Notons, par ailleurs, que le centre joue un rôle de conseil « sécurité » à destination des communes sur l'ensemble de nos monuments.

Enfin, pour la partie, mise en valeur du Patrimoine de la Cathédrale, un inventaire a été réalisé sur l'ensemble du mobilier religieux présent et doit donner lieu à une publication en 2020.

De cette publication découlera également une signalétique à l'intérieur de la cathédrale sous forme de cartels explicatifs des œuvres.



Vous le voyez, M. le Conseiller, et vous le saviez très certainement, les enjeux sont importants et nous sommes mobilisés au quotidien, pour le «Domu », comme pour l'ensemble de nos monuments qui sont les témoins et bien entendu, comme je l'ai dit, ce que nous devons transmettre de notre patrimoine collectif.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Donc, question suivante :

**\* Question orale n° 2019/O1/035 posée par M. Jean-Martin MONDOLONI au nom du groupe « Per l'Avvene » : Clef de répartition PEI et simulation.**

Vous avez la parole.

### **M. Jean-Martin MONDOLONI**

Merci, M. le Président. M. le Président du Conseil exécutif, ma question porte en effet sur le plan exceptionnel d'investissement, dont nous avons désormais la distance et l'objectivité nécessaire pour considérer qu'il s'est heurté à trois écueils, un : le pilotage, deux : le défaut d'ingénierie et trois : ça été rappelé dans le temps depuis maintenant plus d'une décennie, la difficulté compte tenu de la clef de répartition, à porter ce plan exceptionnel d'investissement.

Ce qui m'a conduit à questionner à Cozzano le 4 avril dernier, le Président de la République, je dois le dire parce que c'est important, dans un contexte improvisé, mon statut a évolué au fil du temps, nous n'étions pas invités, donc je suis passé de statut de non invité à qui on a demandé de poser une question, en 24 heures au statut d'invité à qui on demandait de ne pas poser de question. Mauvaise pioche, dans la deuxième série de questions, elles, réellement improvisées, je peux en témoigner, j'ai donc sollicité le Président de la République, sur cette difficulté de contribution de notre Collectivité.

Alors, je dois dire que sa réponse, dans le contexte et le brouillard politico-médiatique qui a environné cette visite, est un peu passé inaperçu, mais je crois que sa réponse, pour improvisée qu'elle soit, représente quelque chose de l'ordre d'une avancée significative, en tout cas pour la structure financière de notre Collectivité.

Il dit deux choses, la première : il y aura un nouveau PEI, alors version 2, quid du pilotage ? On n'en sait trop rien pour l'heure, même si on a quelques soupçons, en tout cas sur le prochain PEI, en effet la clef de répartition sera 80-20, c'est une diminution de notre contribution, et il dit autre chose que l'on peut retrouver en ligne puisque ça été télévisé et c'est désormais téléchargeable, il dit, y compris pour la dernière phase de mise en œuvre du PEI, on peut créer les conditions pour diminuer la part trop importante de notre Collectivité.

Alors, pour improvisée que soit cette réponse, nous on considère que la parole d'un Président de la République a une valeur, et comme tout ce qui a une valeur peut être évalué, et comme tout ce qui peut être évalué est quantifiable, la double question que l'on vous pose, M. le Président, compte tenu de ces enjeux, c'est avez-vous, vous-même, de votre côté, quantifié la portée de cette réponse, encore une fois, qui répond à une demande historique, et je parle sous le contrôle de Jean BIANCUCCI qui assistait en son temps à des commissions des finances, qui portaient ce sujet de façon saillante ?

Et deuxièmement : avez-vous eu des contacts avec Mme la Préfète pour que soit signifiée de façon concrète, une réponse qui pourra faire sens pour la structure financière de notre Collectivité dans les mois et les années à venir ? Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, donc la réponse du Président du Conseil exécutif. Vous avez la parole.

### **Le Président SIMEONI**

Merci. M. le Conseiller territorial, M. le maire à l'occasion de l'invitation à Cozzano..., plus sérieusement, cher Jean-Martin, en deux volets la réponse, d'abord la fin du PEI, ensuite l'instrument à venir.

Sur la fin du PEI, un rappel. Depuis 2016, nous avons avec les gouvernements successifs demandé que la date de fin du PEI soit différée. Ce que nous avons obtenu à travers la loi ELAN une prolongation de deux ans. Donc aujourd'hui, je le dis parce que quelquefois ça reste un peu incertain pour ceux qui ne sont pas bien fait, au plan technique, aujourd'hui on peut donc, avoir des programmations jusqu'au 31 décembre 2020, un engagement des crédits jusqu'au 31 décembre 2022, et enfin une mise en paiement

jusqu'au 31 décembre 2024. C'est-à-dire qu'au 31 décembre 2024 il faudra avoir soldé définitivement, réalisé et payé l'intégralité des projets financés au titre du PEI.

Concernant les travaux qui restent au titre de la 4ème tranche, celle que nous sommes en train de finir, il y a effectivement, comme vous le rappelez, normalement, et c'est la loi qui le fixait à l'origine, une clef de répartition qui est de 70 %/30 %, la part de l'Etat ne pouvant pas excéder 70 % ; mais nous savons, notamment grâce aux travaux qui ont été menés par la commission d'évaluation lors de la précédente mandature, que souvent ce ratio est inférieur aux 70 % maximum prévus, notamment parce que la participation du FCTVA est comptabilisée comme une participation de l'Etat, donc vient se déduire aux 70 %. Donc en fait, on est plutôt à hauteur de 63 %.

Les autres financements Etat, hors PEI, comme par exemple ceux de l'Agence de l'Eau, viennent en déduction des 70 % du coût global du programme.

Ou enfin, troisième cas, des réglementations spécifiques notamment dans le domaine portuaire ou aéroportuaire conduisent à plafonner la participation de l'Etat à un montant inférieur aux 70 %.

Donc, on retrouve aggravée la triple difficulté que vous avez pointée, qui est historique et sur laquelle nous sommes d'accord. Premièrement un problème de pilotage, deuxièmement un problème d'ingénierie et troisièmement un problème de clé de répartition qui ne permet pas, notamment aux communes, y compris lorsque l'on est à 70 % de mettre les 30 % et cela a constitué un facteur de blocage.

Dans ce contexte, l'annonce faite par le chef de l'Etat, qui est un peu passée inaperçue, en réponse à votre question, depuis Cuzzà, « U Smart Paese », « U paese astutu », un endroit qui permet d'appliquer notamment le principe selon lequel « il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis », a conduit l'Etat à réviser sa doctrine, puisque nous avons souvent demandé, y compris Jean BIANCUCCI à l'époque, que l'on modifie, y compris pour le PEI en cours la clé de répartition.

Alors le chef de l'Etat a dit oui. Tant mieux, c'est une bonne nouvelle. J'ai écrit en ce sens au Premier Ministre pour que ce principe soit acté.

Je rappelle qu'il implique une modification législative, il faut donc que l'on fasse front ensemble. Il faut que l'on s'appuie sur nos parlementaires et il faut demander au Premier Ministre, de tenir l'engagement qui a été pris à Cuzzà, par le chef de l'Etat et on travaillera ensemble dans ce cadre-là.

Si l'on devait aller vers ça, il reste environ 250 M€ à programmer. Sur ces 250 M€, la Collectivité de Corse est maître d'ouvrage ou sera maître d'ouvrage pour environ 130 M€. Si donc on devait avoir une nouvelle clef de répartition un peu plus favorable, ça nous permettrait de libérer 10 M€ de crédits que nous pourrions réinjecter. Donc, c'est quelque chose de significatif et il faut essayer de l'obtenir et ça profiterait également, bien sûr, aux communes notamment dans le cadre de la mise en œuvre du PEI.

Sans attendre cette promesse qui va devenir, nous l'espérons, un engagement concret, nous avons travaillé avec les services, premièrement : à réactualiser le PEI pour éviter des dégagements d'office et pour aller au maximum des cofinancements prévus, notamment en travaillant sur l'assouplissement de certaines règles d'éligibilité, le redéploiement des crédits facilité et la réévaluation des financements, y compris jusqu'à 80%, en admettant par exemple l'addition des financements d'Etat.

Ce projet d'avenant au PEI, indépendamment de la démarche initiée suite à votre question, est en cours de formalisation, mais bien sûr les deux démarches peuvent se compléter.

Ça c'est pour le premier volet, la réponse : qu'est-ce qu'on fait pour les deux ans de programmation qui restent à venir, objectif : gagner 10 M€

Deuxièmement : le futur instrument appelé à prendre la suite du PEI.

Aujourd'hui il est acté politiquement. C'est important, parce qu'on sait notamment que, y compris le PEI lorsqu'il sera achevé n'aura pas permis de mener à terme un certain nombre d'opérations dans des domaines visés par le PEI, étant précisé que certains domaines sont hors PEI et nécessitent aussi des investissements lourds pour les infrastructures.

Sur la dénomination, cela peut être considéré comme un point de détail, le nom qui était avancé par l'Etat était « Plan d'accompagnement de la Corse ». Nous avons trouvé que c'était un peu infantilisant et nous avons proposé « Plan d'Investissement et d'Innovation pour la Corse », le PIIC,

espérons que ça sera un « PIIC » d'investissement, mais ça c'est un point plus de forme que de fond.

Sur le fond, l'augmentation de la clé de répartition, 80% - 20 % par exemple : oui, bien sûr, mais avec quand même une précision, il ne faut pas que cette nouvelle clé de répartition, conduite à remettre en cause le principe fondamental selon lequel à titre principal, certes en concertation avec l'Etat, mais c'est la Collectivité de Corse qui a la main sur la vision stratégique du développement de la Corse et donc sur les financements d'infrastructures stratégiques.

Je le dis parce que certains représentants de l'Etat, en public ou en privé, ont dit ou auraient dit par rapport à ce futur « plan d'Investissement et d'Innovation pour la Corse » : « à partir du moment où l'Etat est le payeur, l'Etat sera le décideur ». Ce n'était pas l'esprit de la loi sur le PEI, ça ne peut pas être l'esprit de la loi sur le futur PIIC. La Collectivité de Corse fixe un cadre stratégique, elle discute avec un partenaire qui est l'Etat qui cofinance dans une clé de répartition et selon des modalités que nous aurons à définir ensemble.

Ce travail-là, et je termine : Conseil exécutif - Assemblée de Corse, essayer de définir une position commune, je suis sûr que nous la trouverons, pour aller à la négociation avec l'Etat.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif. J'appelle tout un chacun à respecter les temps de parole parce que sinon la télévision ne pourra pas rendre compte de l'ensemble de nos débats.

La question suivante :

**\* Question n° 2019/O1/034 posée par Mme Pascale SIMONI au nom du groupe du groupe « Corsica Libera » : logique territoriale en matière de musées.**

Vous avez la parole.

### **Mme Pascale SIMONI**

Merci, M. le Président.

Mme la Conseillère exécutive, depuis un peu plus d'un an la Collectivité a récupéré la compétence des musées des ex-départements. Fort de cette richesse et de ce maillage, il convenait toutefois de mettre en place une logique territoriale. La feuille de route que vous avez élaborée l'envisageait d'ailleurs.

En novembre 2018, dans le cadre de la concrétisation de votre projet global de valorisation de notre patrimoine, de réappropriation et d'éducation, nous avons voté une refonte complète du site d'Aleria. Cette démarche était motivée par la mise en cohérence entre le site archéologique et le musée : la même logique prévaut-elle à l'échelle de la Corse ? Qu'en est-il par exemple de la politique tarifaire et des collections ?

Je note que vous avez eu une action forte pour redéfinir, mobiliser et amplifier les autres outils de la CdC au service de la culture.

Comment les inscrivez-vous, avec les musées précédemment évoqués, dans votre stratégie d'actions culturelle et patrimoniale ? Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, donc la réponse de l'Exécutif.

**Mme Josepha GIACOMETTI**

Mme la Conseillère, chère Pascale,

Le challenge, car c'en est un, est de donner une cohérence globale à un archipel de sites et d'établissements qui n'en disposaient pas.

Jusque-là notre action sur le Réseau des musées a essentiellement porté sur la promotion et la valorisation de l'action muséale en Corse, en réalisant annuellement une campagne muséale au travers de plusieurs supports de communication, avec une innovation en 2019 par la réalisation d'un film promotionnel des musées de la Corse.

Depuis le 1er janvier 2018, avec l'avènement de la Collectivité de Corse, notre Collectivité a, à présent, directement en charge la gestion de cinq établissements labélisés sur les neuf constituant ce réseau, le museu di a Corsica, d'Aleria, de Merusaglia, de Livia et de Sartè, ainsi que les sites

archéologiques s'y rattachant, comme le site antique d'Aleria et les sites archéologiques de Cucuruzzu-Capula, de Cauria et d'Araguina-Sennola.

Ainsi la réunion de ces cinq établissements et des quatre sites au sein de la Collectivité de Corse représente un enjeu culturel fort pour notre Collectivité et bien entendu pour les territoires concernés.

Notre travail à travers les réseaux internationaux (notamment les grands programmes européens tels que Gritaccess ou le Projet Scientifique d'Aleria), commence à porter ses fruits et assure le rayonnement international de la Corse par la valorisation de son patrimoine historique et culturel. Je me rendrai d'ailleurs le 18 mai prochain, pour la nuit européenne des musées, en Toscane, au musée de Vetulonia, ancienne cité Etrusque, pour inaugurer l'exposition temporaire « Alalia, une bataille qui a changé l'histoire ».

Ce projet, conçu en collaboration et dans le cadre du Programme Collectif de Recherches « Aleria et ses territoires » est un exemple de ma volonté d'inscrire notre réseau des musées dans les réseaux internationaux. L'année prochaine le musée d'Aleria aura l'honneur d'accueillir cette exposition, puisque depuis 2018 à Aleria, nous organisons des expositions temporaires.

La mise en réseau des musées a pour but une meilleure implication et une plus grande appropriation du secteur culturel et patrimonial par l'ensemble des acteurs situés dans les différents territoires de l'île. Cette démarche mutualise l'ensemble des forces et des moyens existants, organise des actions communes et optimise le renvoi des publics d'un établissement vers les autres. Ainsi le visiteur a une meilleure connaissance de la richesse et de la diversité des collections.

En ce sens, une dynamique d'ensemble est déjà initiée, j'aurai l'occasion de la présenter prochainement au travers d'un rapport, sur la démarche globale car nous avons redéfini le projet scientifique et culturel de chaque établissement afin d'en dégager des thématiques communes tout en insistant sur les spécificités de chaque musée, en se concentrant sur les points suivants : redéfinition pour chaque musée des concepts et de leur identité ; présentation du parcours de visite (collections, thématiques, parti-pris) ; affirmation du lien entre le musée et son site, son environnement et son territoire ; réaménagement des espaces destinés aux publics ; mise en place de conseils scientifiques, de partenariats.

Au niveau de chaque musée, des axes prioritaires ont été dégagés : à Corti, la structure évolue vers un musée de société qui interroge la Corse contemporaine, et souhaite associer la population à ses réflexions. J'aurai l'occasion de le développer dans ma réponse à Petru GHIONGA.

Vous évoquez Aleria, je n'y reviens pas, j'ai eu déjà l'occasion d'y revenir dans cette Assemblée.

À Sartè, nous intégrons de nouvelles collections, actualisation de la présentation du parcours permanent pour la présentation de l'archéologie jusqu'à la période Moderne afin que le musée devienne Le musée d'archéologie de la Corse au cœur du mégalithisme. Nous réaménageons le site de Cauria et favorisons son rapprochement avec le musée par des opérations de médiation ;

Le musée de l'Alta Rocca à Livia, quant à lui, doit devenir le pôle culturel, mais j'aurai l'occasion là-aussi d'y revenir lors de la présentation du rapport sur le nouveau PSC des musées.

Pour Merusaglia : la prochaine nomination d'un responsable et l'intégration de l'établissement dans le projet Strada Paolina nous permet de repenser le parcours de visite pour que la maison de Paoli participe également à raconter la Corse au cœur de l'Europe des Lumières, thématique qui irriguera le projet Scientifique du Museu di a Corsica.

Par ailleurs, nous lançons une étude des publics des musées, afin de mieux répondre à l'attente des visiteurs.

Comme vous le voyez une dynamique d'ensemble est déjà amorcée avec notamment les organisations d'expositions temporaires, l'harmonisation de politiques communes d'accueil, la création d'un Pass musée, un partenariat pour les prêts d'œuvres, un chantier des collections avec là-aussi un travail avec le Centre de Calvi, avec des actions pédagogiques communes notamment à destination du jeune public et du public scolaire en perspective, là-aussi, un musée des enfants, je l'espère, au sein du musée de la Corse, c'est un des projets que j'espère présenter prochainement.

Comme vous le voyez le défi, de taille, est relevé, le chemin est encore long mais le défi est relevé. Notre ambition prend corps, et, comme pour l'action culturelle avec la dynamisation du CAP, la réunion programmée lundi prochain présentera les axes de développement du centre d'arts polyphoniques



et un élan nouveau pour le FRAC sur lequel je reviendrai, nous inscrivons l'action patrimoniale dans une dynamique novatrice. Ghjè una mossa nova di a cultura ch'è no purtemu è accumpagnemu !

### **Le Président TALAMONI**

Le temps de parole concerne également les membres du Conseil exécutif.

Donc, la question suivante :

**\* Question orale n° 2019/O1/018 posée par M. Pascal CARLOTTI au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » : CDI saisonniers.**

Vous avez la parole.

### **M. Pascal CARLOTTI.**

Vi ringrazià vi, Presidente.

Mme la Conseillère Exécutive et Présidente de l'Agence de Tourisme de la Corse, nous sommes à la veille d'une nouvelle saison touristique.

Le tourisme est un pan important de notre économie puisqu'il représente, hors transports, environ un quart du Produit Intérieur Brut de notre région.

Nos entreprises d'hôtellerie et de restauration sont les principales animatrices de ce secteur incontournable et, par conséquent, les principales sources d'emploi. Cela impacte fortement l'économie de la plupart de nos microrégions mais certaines, comme la Balagne dont nous sommes originaires, plus que d'autres.

Pour autant, ces entreprises peinent, globalement, à satisfaire leurs besoins de main d'œuvre, qualifiée ou non, notamment dans le vivier de main d'œuvre local.

Cela peut paraître paradoxal alors que le marché de l'emploi de notre territoire présente un taux de chômage généralement supérieur à 10%.

Cette inadéquation entre l'offre et la demande de main d'œuvre peut s'expliquer par divers paramètres ou hypothèses : pénibilité de l'emploi, horaires et rémunération parfois peu attractifs, déficit de formation...

J'aimerais approfondir la piste qui mène au déficit de stabilité de l'emploi lié à la saisonnalité comme obstacle majeur à l'atteinte d'un point d'équilibre sur le marché de l'emploi du secteur.

Une expérimentation sur l'application du CDI Intermittent aux saisonniers à travers la Loi Travail est en cours et arrivera à terme à la fin de cette année. Si les retours de cette expérimentation et sur sa pérennité éventuelle ne sont pas encore connus, il apparaît que ce contrat ne peut satisfaire pleinement les parties, notamment quant à sa reconnaissance pour le salarié pour l'obtention d'un prêt bancaire.

Vous aviez, Mme la Conseillère Exécutive, évoqué, il y a quelques temps, la possibilité de mettre en place un CDI saisonnier relativement développé. Ce contrat pourrait permettre aux entreprises du secteur à la fois de renforcer l'attractivité des postes proposés, de stabiliser les situations sociales des employés et offrir de véritables opportunités de carrière, de fidéliser le personnel et mettre en place des parcours de formation adaptés renforçant, de fait, l'offre touristique et la qualité de service à travers une main d'œuvre toujours plus qualifiée et professionnelle.

Qu'en est-il de ce projet ?

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI.**

La réponse de la Présidente de l'agence du tourisme.

**Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le Président. Merci, M. le Conseiller pour votre question, ma réponse orale sera brève, une réponse écrite plus technique, plus détaillée vous sera transmise.

Le sujet que vous posez concerne en fait l'adaptation des contrats de travail aux réalités des entreprises dont l'activité est par nature saisonnière.

Vous n'ignorez pas les efforts de l'Agence du tourisme pour encourager le redéploiement de l'activité dans le temps et dans l'espace, la dessaisonalisation étant, en effet, un des objectifs clairement affichés dans la feuille de route du tourisme de la Corse et des résultats tangibles ont été obtenus pour ce qui est de la fréquentation automnale.

Pour autant, on ne peut ignorer en fait que les activités touristiques, comme les activités agricoles d'ailleurs, ont une composante saisonnière irréductible et la Corse n'y échappe pas, et en premier lieu les salariés et les employés du secteur.

Concomitamment, la croissance du tourisme de 4 à 6 % ces quatre dernières années sur l'île s'est traduite par une tension sur le marché du travail, voire une pénurie dans certains corps de métiers, et notamment dans la restauration.

Alors, quelles réponses y apporter ? En quelques mots, au-delà de la communication positive sur les métiers du tourisme, au-delà évidemment de la problématique de la formation sur laquelle nous nous sommes engagés avec la Conseillère en charge de la formation, Josepha GIACOMETTI, reste aussi la question du statut juridique du saisonnier et de son attractivité.

Je rappelle que cette question du CDI saisonnier relève, bien entendu, du droit du travail pour lequel notre Collectivité n'a pas compétence, ce qui n'empêche pas l'ATC d'avoir participé activement aux commissions paritaires des hôtels-café-restaurants pour encourager les démarches visant à pérenniser l'emploi.

Vous pointez, à juste titre, l'adaptation au tourisme du Contrat à Durée Indéterminée Intermittent, le CDII, qui effectivement existe dans des entreprises dont l'activité est soumise à de fortes fluctuations durant l'année, bien que pérenne sur le long terme.

Ce type de contrat ne peut être conclu que si une convention ou accord d'entreprise ou d'établissement ou à défaut un accord de branche étendu le prévoit.

Cette question du CDII en tourisme relève donc de la négociation collective et de textes négociés entre les partenaires sociaux eux-mêmes. Il existe, certes, des exceptions pour les entreprises de moins de 50 salariés qui peuvent avoir recours à ce type de contrat, comme c'est le cas dans le

bâtiment avec les contrats de chantier notamment, mais le secteur des hôtels-café-restaurants n'y est pas inclus explicitement.

Alors, la loi El Khomri de 2016 que vous mentionnez, dite « Loi Travail », permet aux entreprises d'embaucher des employés en contrat intermittent plutôt qu'en contrat saisonnier, sans avoir besoin d'un accord collectif qui l'autorise.

Il sera intéressant en effet, de disposer du retour d'expérience de cette mesure expérimentale qui va jusqu'à fin 2019.

La commission paritaire sociale des HCR de Corse a fait de ce sujet un de ses objectifs prioritaires. Et l'ATC contribue à ces travaux qui visent à mettre en œuvre sur l'île un nouveau type de contrat de CDI saisonnier qui alternerait des périodes d'activité de 8 mois, des périodes de congés et de formation le reste de l'année. Cela pourrait apporter une réponse à la question que vous posez. Mais une réponse partielle car 60% des salariés du tourisme sont des non-résidents et que, parmi les résidents, nombreux sont des étudiants se destinant à d'autres vocations.

C'est donc de manière plus globale que ces questions me semblent devoir être étudiées. Valorisation des métiers, étalement de l'activité dans l'objectif de créer de l'emploi pérenne, formation des personnes à l'exigence de métiers qui demandent des compétences spécifiques, sont autant de sujets complémentaires à traiter.

Nous nous y employons chaque jour à l'ATC mais aussi dans d'autres services de la Collectivité. Je vous remercie de votre attention.

**Le Président TALAMONI.**

Merci. Donc, question suivante :

**\* Question orale n° 2019/O1/032 posée par M. Pierre GHIONGA au nom du groupe « la Corse dans la République - A Corsica indè a Repulica » : 600<sup>ème</sup> anniversaire de la Citadelle de Corte.**

Vous avez la parole, cher collègue

## M. Pierre GHIONGA

O Sgiò Presidente, aghju decisu à l'ultimu mumentu di falla in Corsu, pensu ch'ellu punera micca prublemu.

O Sgiò Presidente, Mma a Cunsigliera, cari culeghi, par u 600<sup>èsimu</sup> anniversariu di a custruzione di a Citadella di Corte dà Vincentello d'Istria, mi piaceria di cunosce l'avvene chè vo propunite pè stu locu magnificu, scunisciutu, poccu addupratu pè ciò chi mi pare.

I 600 anni di u Castellu seranu festighjati da à nostra Cullettività e u so Muesu incu a pusizione chì sera pè sempre in vista, ciò chì ghjè una bella decizione.

Ma a citadella hà bisognu di un prughjettu pè tutte e so cumpunenti, ch'ellu sia u Castellu, a caserna « Serrurier » e a caserna Padoue.

Stu prughjettu esiste forse, ma ùn si cunosce micca.

E mio questione, seguiranu a geugrafia è a tempuralità di i lochi da i bastimenti i pui alti è i pui vecchji à i pui bassi è i pui novi.

Pè ciò chi tocca à u Castellu ind'è a cunciatura di e muraille circonde è di i so lumi ?

A funutecà è l'icunutecà so quasgi morte, pensate ch'elle seranu riapperte sapendu chì e persone offese ùn ci pon'andà ?

Da sottu u Castellu, u teatru scupertu avia à esse custruitu, ind'u n'hè stu prughjettu ?

A caserna « Serrurier » ripensata in l'annu 80 da u famosu architettu Andrea Bruno, riceve u Museu di a Corsica, e visite di stu museu sò in maiorità u fattu d'esposizione fatte pè passà ? U Museu seria, pè contu meiu, piu visitatu se a culezzione permanente era mudernisata e arricchita. Vuleria sapè si vo spertite st'avvisu ?

In bassu c'hè a caserne Padoue induve c'hè u Frac, a sala di telepresenza, l'ufficiu di u turismu di Centru-Corsica, u dipartimentu archeuligicu di l'università è i lucali assuciativi, a fine di u prughjettu di u centru culturale purtatu di a cummune di Corti, ci pò permette di sunnià à

ingraddà u FRAC pè spone e so riserve chì sò veramente miravigliose, creà u locu pè dà a vede a culezzione Fesch à a cummuna di Corti è u ricordu di e Castellacce, quartieru ch'hè statu struttu pè costruì a caserna Serrurier è a caserne Paddoue; è si puderia ancu fà vene artighjani è fà qualchi appartamenti suciali.

Cumpieraghju in dicendu chì a cittadella di Corti chì hè stata u centru militariu u piu impurtante di Corsica, deve diventà unu di i fanali culturali di a Corsica di dumane. Vi ringraziu.

### **Le Président TALAMONI.**

A ringrazià vi assai, dunque a risposta di a Cunsigliera esecutiva incaricata di a cultura è u patrimoni.

### **Mme Josepha GIACOMETTI**

A ringrazià vi, caru cunsigliere, l'avete detta, l'annu 2019 sera l'annu di l'anniversariu di u Castellu. A Cullettività porta un'ambizione forte, c'hè a cuncretizia di l'operazione di ristauru è di valorizzazione di stu simbulu di u patrimoni archetutturale di a Corsica è di a città di Corti.

Sola a Cittadella a l'internu di l'isula, monumentu storicu, di sicuru è di un interessu patrimoniale forte pè Corti ma dinò pè a Corsica sana.

Vulemu di sicuru scrive in a valorizzazione in core di città, ùn si pò staccà a cittadella di u core di città, è ghjè un'opportunità pè a città Paulinà.

Allora, u Castellu è u teatru appertu, fanu l'oghjettu di un iscrizione à u PEI è saranu presentati à u prussimu COREPA in stu sensu qui. Dunque c'hè dighja una prugramazione è un ingaggiamentu pigliatu.

A stu titulu, pè 2019, u museu di a Corsica porta parechje operazione ch'averanu vucazione à ristituisce à u publicu, a glubaltà di u prughjettu di rehabilitazione di a cittadella, sera presentatu à u publicu, avete a raghjò, ci vole a presentallu.

Sta prima ristetuzione publica, fa seguida à u studiu di prugramazione chè n'avemu cumendatu è chì porta à n'antu à i travaglii di fine di ristauru, di a risturazione di a cittadella, di e rimesse in statu è di a messa in securità di a terrazza suprana.

I travaglii dinò d'accunciamentu è di messa in valore di l'inseme di a Citadella. A nova cunfigurazione, hà da creà spazzi novi. Creazione di u spazzu à l'esternu chì sara accesivule, ancu pè u publicu à mubilità difficiule, u spazzu d'interpretazione permanente, u parcortu butanicu, l'accolta di u publicu scularu è u ghjovanu publicu, u locu di riposu è d'avvenimenti à nantu à a terrazza maio è chì permetterà di ricalificà i spazzi interni di u Castellu, l'istallazione audiuisuale, locu di residenza è di creazione cuntemporanea;

Ci vole dinò securizà u caminu à l'ingiru è i rempali pè un'appartura à a visita è mette in piazza una nova signaletica è novi arnesi di mediazione. Quessu si ferà, speru, di sicuru à parte d'ottobre 2019.

A sfida hè maiò, ci vole à dà una cuerenza glubale à a cità alta di Corti cume principale puntu d'entre di a Citadella. Dunque, spazzi e bastimenti chì sò guasgi oghje abandonati.

Ci vole a fà una culezione di tutti ssi spazzi imblematici di a Citadella : a caserna Padoue, di sicuru, deve entre in sta cuerenza quì, pè cutribuisce à l'appropriazione di stu patrimoniu storicu è culturale.

U nostru oghjettivu hè una definizione di una nova strategia di a sucietà à u pianu d'investimente, pè affurmà u perimetru reale di a Citadella, pè una cumpreazione piu maiò è una valorisazione chì va aldilà di ciò chì oghje hè messu in lume è visitatu.

A Cullettività vole fà un locu di referenza da a caserna Padoue dedicata à a custruzione di novi mudeli di partenaria, di travagliu, di furmazione di vita, in u prughjettu di co-custruzione cù l'associu, cù l'università.

Ci vole dinò sottulineà chì n'avemu visitatu cù a presidente di l'agenzia di u turismu a settimana scorsa in u quadru di e missione « France ingénierie tourisme », cume oghjettivu di pusiziunà a citadella in l'offerta culturale e di rifà u ... pè u centru di Corsica, trà a possibilità di dà a i siti naturali a u core culturale di sti prughjetti.

Pè compie, l'avette dettu in'a vostra dumanda, stu prughjettu ambiziunutu di sicuru, ùn sarebbe micca finitu s'ellu ùn traducia micca dinò una ridefinizione di u prughjettu scientificu di u museu di a Corsica, a rinuvazione di sicuru di e duie galeries permanente hè prevista è ci vole à riafirmà a pusizione di u museu cume un museu di sucietà, un museu d'idea

chì permette u sguardu è intepretazione purtate à nantu à e cullezzione è u territoriu à l'ingiru. Vi ringraziu.

**Le Président TALAMONI**

A ringrazià vi assai, ma hè troppu longu.

Question suivante :

**\* Question orale n° 2019/O1/038 posée par Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI au nom du groupe « Andà per Dumane » : représentation de la Collectivité de Corse au sein des territoires.**

Merci de respecter les temps de parole, parce que sinon on ne va vraiment pas s'en sortir, et ça n'est pas juste pour certains groupes qui vont passer en dernier et qui ne pourront pas bénéficier de la retransmission télévisuelle.

Je vous donne la parole.

**Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI**

Merci Président. Dans l'exercice de sa compétence d'aménagement du territoire, la CdC doit veiller à répondre aux besoins des populations par une répartition équilibrée des principales infrastructures et des équipements dont elle exerce la maîtrise de l'ouvrage.

La présentation du budget primitif lors de la précédente session inquiète car le montant des sommes allouées aux réseaux routiers, notamment aux anciens réseaux départementaux, ne correspondent pas aux besoins qui avaient été identifiés et engagés.

L'opportunité de la Collectivité unique aurait dû permettre un engagement encore plus fort, la pertinence d'une seule institution doit se retrouver dans l'action concrète.

Vous avez pu vous rendre compte que les contraintes et les conséquences liées à la géologie et à la climatologie sont des obstacles difficiles à maîtriser et qui alourdissent les procédures, et par la même la réalisation des opérations.



Cependant, suite aux intempéries la qualité de ce réseau se dégrade et si la tendance ne s'inverse pas, de nombreuses liaisons ne pourront plus bientôt être assurées correctement entre les différents villages, avec les conséquences que cela impose.

Vous ne l'ignorez pas, ce réseau routier est essentiel au développement des services de mobilité de demain.

Vous n'ignorez pas non plus les attentes de la population et des élus, inquiets de constater les difficultés à identifier les relais locaux susceptibles de leur apporter des réponses.

Aujourd'hui les élus ne sont plus rattachés à un territoire car nous sommes des élus de la Corse.

Ce manque d'interlocuteurs est ressenti tant au niveau des élus mais également au niveau des services.

Il y a donc une crainte de passer d'un jacobinisme Parisien à un jacobinisme Ajaccien.

M. le Président, ce rôle de relais aurait pu être dévolu à la chambre des territoires, mais il n'est pas ressenti comme tel.

Alors ma question est : allons-nous pouvoir mobiliser d'autres sommes pour l'amélioration du réseau routier ?

Et à côté de cela, ne pourrait-on pas envisager des permanences de certains services essentiels dans tous les territoires de Corse pour que les citoyens ne se sentent plus éloignés des services dont ils ont besoin ?

Pourriez-vous envoyer à chaque maire un organigramme précis des services ?

Au-delà du débat des institutions, retenons que quels que soient les pouvoirs, les compétences, l'avenir de la Corse est au cœur des territoires. Il nous faut donc restaurer l'intelligence de cette gouvernance de proximité.

"Fa per i nostri territoriu, e u nostre impegnu ». A ringrazià vi.

### **Le Président TALAMONI**

À ringrazià vi. La réponse par le Président du Conseil exécutif, trois minutes et demi.

### **Le Président SIMEONI**

Alors, rapidement puisque c'est un débat de fond qui mérite sûrement plusieurs heures et que nous allons l'avoir soit à la session de mai, soit à la session de juin puisque je me suis engagé à présenter un rapport qui soumettra au vote de votre Assemblée la politique de territorialisation de la Collectivité de Corse et je souhaite, pour respecter l'esprit des institutions, que ce rapport puisse être également élaboré en concertation avec ses destinataires, notamment les maires, les intercommunalités, les acteurs de terrain et également en consultant la Chambre des Territoires et en l'associant. Donc, il nous faut encore ces deux mois de travail.

Sur le constat, on est largement d'accord et sur les objectifs aussi. Donc, je ne doute pas que nous réussirons à trouver là-aussi un point d'équilibre.

Pour répondre rapidement dans la cadre des limites imposées par l'exercice de la question orale sur, premièrement le réseau routier. Je voudrais vous dire très tranquillement que, d'un point de vue budgétaire, nous sommes en augmentation sur les ex-réseaux départementaux, aussi bien le 2B que le 2A. Le réalisé sur les quatre ans, entre 2014 et 2017, donne en moyenne en Haute-Corse 23,9 M€ en 2018 nous avons réalisé 25,3 M€ sur l'ancien réseau départemental. Corse-du-Sud : moyenne de réalisé entre 2014 et 2017 : 27,7 M€, en 2018 nous avons augmenté, et nous sommes passés à 31,3 M€ de réalisés, et vous le verrez au compte administratif. Donc, nous avons augmenté.

Sur la diminution au budget primitif, elle est vraie, elle est réelle, de quelques millions d'euros. Nous avons eu à organiser la montée en charge, et notamment l'investissement à Figari, de près de 20 M€ Nous nous rattraperons au budget supplémentaire et ce d'autant mieux que le palier est aussi impliqué, je dirai, par un certain nombre de difficultés, je pense sous le contrôle de François ORLANDI, puisque votre question porte principalement sur le conseil départemental 2B, je vais dire quelques difficultés structurelles, François, notre collègue a été le Président du Conseil départemental 2B, je ne pense pas qu'en 2 ans, qui a été le temps de son mandat, il ait pu corriger un

certain nombre de faiblesses ou de lacunes qui se sont accumulées au fil des années, voire des décennies.

Vous avez pointé d'abord le caractère géologique, c'est vrai ; ensuite l'importance en termes de kilomètres, du réseau routier, enfin les intempéries. Ce sont des facteurs qui expliquent largement la dégradation du réseau. Mais il y avait également un certain nombre de facteurs structurels, par exemple lorsque l'on a fait l'état des lieux au plan technique, il y avait une insuffisance, voire une absence, de marchés, outils efficaces sur la réactivité nécessaire aux services pour traiter toutes les pathologies courantes relatives au fonctionnement : parapet, hydraulique, accotement, etc ; une politique d'entretien préventif qui était largement insuffisante ; une régie qui avait également été fragilisée malgré les efforts qui ont été faits les dernières années ; l'absence d'intervention d'un laboratoire routier de contrôle, etc.

Donc, cela implique une réorganisation profonde des services. On le fait dans le cadre de la nouvelle Collectivité, et notamment les premières mesures ont été prises, je parle sous le contrôle de Vanina BORROMEI, Conseillère exécutive qui est en charge dans sa délégation de cette partie, et nous travaillons ensemble, parce que nous considérons que c'est un domaine vraiment stratégique, car nous entendons les mécontentements et les impatiences, et vous les avez entendus avant nous.

Donc, relancer les études d'investissement, il en manquait, il y avait simplement dix dossiers qui étaient prêts en ce qui concerne les nouveaux travaux ou les travaux structurants, et à titre d'exemple, dans la quatrième programmation du PEI, il n'y a pas une seule route de l'ancien conseil départemental, et ça ce n'est pas dans les deux ans que ça aurait pu être corrigé.

Donc, relancer les études d'investissement ; lancer les marchés à bons de commande ; lancer un programme de mise à niveau avec des formations externes et renforcer également l'encadrement

Sur la politique de territorialisation, et je termine, l'élément nouveau, j'ai déjà répondu il y a un ou deux mois à Paulu Santu, notamment qui m'avait posé une question, je vous indique qu'il va y avoir les « Scontri dii territori », il va y en avoir quatre, qui vont impliquer l'ensemble des acteurs. On va travailler sur la territorialisation des politiques publiques, la convergence de ces politiques et la politique de contractualisation.

Sur la localisation des services, l'idée c'est d'avoir partout en Corse, y compris dans les régions de montagne et de l'intérieur, des services qui soient accessibles en un temps moyen acceptable, 20 à 25 minutes. Donc on travaille là-dessus.

Un dernier mot, et je termine, le problème de la présence des services publics de l'Etat, il y a une motion à la Chambre des territoires, il faut qu'on mette en place une structure qui nous permette de travailler là-dessus, d'un côté la Collectivité de Corse, de l'autre les services publics de l'Etat.

### **Le Président TALAMONI**

Bien, donc la question suivante :

**\* Question orale n° 2019/O1/040 posée par Mme Muriel FAGNI au nom du groupe « Femu a Corsica » : politique de la CdC en matière de secours d'urgence pour adultes.**

Vous avez la parole.

### **Mme Muriel FAGNI**

Merci, M. le Président.

M. le Président du Conseil exécutif, Mme la Conseillère exécutive en charge des affaires sociales et de la santé,

Depuis son accession aux responsabilités, notre majorité a fait de la lutte contre la précarité et la pauvreté une priorité dans la politique menée par la Collectivité de Corse. A ce titre, un plan de lutte contre la précarité a été adopté le 30 mars 2017 par l'Assemblée de Corse, il est aujourd'hui décliné de façon opérationnelle.

Suite à la création de la nouvelle Collectivité de Corse, vous avez fixé les grandes orientations de votre politique sociale à travers la feuille de route d'action sociale 2018-2021, avec notamment le nouveau règlement des aides, en associant les partenaires et les acteurs de terrain, afin d'améliorer la qualité de l'accompagnement proposé.

Au début du mois d'avril, j'ai participé, avec les services de la Collectivité de Corse en charge du social, au 1<sup>er</sup> colloque sur l'invisibilité

sociale organisé par le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays Ajaccien.

Les services de la Collectivité de Corse, chef de file dans la détection et l'accompagnement des personnes en difficultés, ont bien-sûr participé à cet évènement, évènement très intéressant puisque plusieurs pistes ont été évoquées sur un sujet d'ailleurs très préoccupant, qui est la mixité sociale. A cette occasion donc, la direction de l'action sociale a été interpellée par certains travailleurs sociaux du CIAS du Pays Ajaccien au sujet de dotations de la Collectivité qui auraient subi une baisse.

Je connais, madame, votre souci d'équité et de transparence concernant l'harmonisation des aides qui étaient octroyées par les deux anciens Conseils départementaux et par la Collectivité Territoriale de Corse.

Et là, j'en viens à ma question : afin que votre réponse soit entendue par le plus grand nombre, pourriez-vous, Mme la Conseillère exécutive, préciser devant cette Assemblée les grandes lignes de la politique de la Collectivité de Corse en matière de secours d'urgence pour adultes ? A ringrazià vi.

### **Le Président TALAMONI**

A ringrazià vi. Donc, la réponse par Bianca FAZI, vous avez la parole.

### **Mme Bianca FAZI**

Merci, Mme la Conseillère territoriale, chère Muriel.

Vous soulignez, dans votre question, l'engagement de notre Collectivité dans le domaine de la lutte contre la précarité, à travers la mise en œuvre du plan précarité, mais également à travers l'action sociale quotidienne, notamment au sein de la direction de l'action sociale de proximité.

Vous rappelez, à juste titre, que notre mission, en lien avec celle des autres acteurs, est tournée vers l'accompagnement des plus démunis, qu'elle doit être renforcée et s'inscrire dans un partenariat constructif.

Je tiens à rappeler que toutes les propositions que j'ai portées depuis 2018, dans le domaine social, ont permis de faire évoluer les dispositifs, en

lien avec les travailleurs sociaux qui les portent, de porter davantage attention aux plus fragiles et ont amené un accroissement des budgets dédiés.

Pour mémoire : le budget de la Direction Générale Adjointe aux affaires sociales et sanitaires s'est accru depuis 2017, et s'accompagne d'une évolution de l'ordre de 3% par rapport au BP 2018, permettant d'accompagner les politiques en faveur de l'autonomie, de la protection de l'enfance, les politiques d'insertion et l'accompagnement dans les projets du domaine social ; l'harmonisation du dispositif de primes de fin d'année, dite « primes de Noël » présentée en septembre 2018, a été accompagnée d'une augmentation du budget de plus 100 000 €; la refonte du règlement des interventions dans le domaine social, médico-social et sanitaire, présenté en février 2019, a permis l'introduction de 6 nouvelles mesures et une hausse des crédits de plus de 200 000 €

Sur le sujet plus précis des secours, délivrés par la Collectivité à destination des personnes isolées ou couples sans enfants mineurs en situation de précarité, objet de votre question, je me permettrai un développement plus précis, afin que ne subsiste aucun doute sur la démarche de meilleur accompagnement poursuivi par la Collectivité.

La délivrance des secours individuels relève de la politique extralégale de la Collectivité, qui en détermine les modalités et le niveau de versement.

Antérieurement régi par les règlements des ex-Conseils Départementaux, ce secours était délivré une fois par an sur évaluation du travailleur social pour un montant maximum de 300 € à l'ex-CD2A.

Ce même secours était attribué, par l'ex-CD2B selon un calcul prenant en compte les revenus de la personne, et restait dédié aux achats d'hygiène et alimentaires exclusivement.

Le nouveau règlement de la Collectivité de Corse, présenté devant cette Assemblée en février 2019, permet désormais de délivrer, sur l'ensemble du territoire, un accompagnement financier pouvant aller jusqu'à un maximum de 360 € soit 60 € de plus. Il n'y a donc pas de diminution de l'engagement de la Collectivité.

Il prévoit d'intervenir de façon fractionnée, jusque deux fois au titre des achats alimentaires et d'hygiène, ainsi qu'une fois au niveau d'autres

besoins, de façon à ce que le travail social s'inscrive dans le temps et que le travailleur social puisse réévaluer les situations, et proposer un appui tout au long de l'année.

Il tient compte des revenus, afin de proposer un secours au plus proche des besoins des personnes.

Il intègre la possibilité pour le travailleur social d'intervenir sur des besoins exceptionnels ne relevant pas de la subsistance.

Sur le plan organisationnel, le recours aux chèques d'accompagnement personnalisés, sécurisés et mobilisables en urgence sur les territoires, pour l'alimentaire et l'hygiène, sera étendu à l'ensemble des unités territoriales.

Face aux évolutions sociétales, et à une précarité plurielle, les travailleurs sociaux doivent en permanence se réadapter, se réinterroger sur leurs pratiques. Les outils et dispositifs doivent évoluer en même temps que la façon dont les aides financières sont délivrées.

Sont ainsi en réflexion, en lien avec les équipes, la création d'un secours dévolu aux situations « de rupture, accidents du parcours de vie » que les aides légales ne permettent pas toujours d'accompagner, et où l'aide financière extra légale prend tout son sens. Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Donc, la question suivante :

**\* Question n° 2019/O1/037 posée par Mme Marie-Anne PIERI au nom du groupe « Per l'Avvene » : anticipation du risque de sécheresse.**

Vous avez la parole.

### **Mme Marie-Anne PIERI**

Merci, M. le Président.

La Corse, que l'on appelait autrefois « le château d'eau de la Méditerranée », prend le chemin d'un déficit durable dans le domaine de la

sécheresse. La perturbation des cycles saisonniers et climatiques se traduit par des périodes de sécheresse récurrentes.

Quand j'ai écrit cette question, j'ai pensé à mon grand-père qui était un agriculteur et qui me disait, je vais vous faire sourire : « Sai, dipoi chi l'Americani so culatta ind'à luna, un c'hè piu staggione ». Et c'est vrai que les saisons ne sont plus marquées comme avant, avant on avait quatre saisons, on avait l'été, l'automne, l'hiver et le printemps. Et aujourd'hui, ces saisons se sont, je dirai, réduites à la défaveur de l'hiver et de l'été, ce qui entraîne ce problème que nous devons anticiper pour l'île, de la sécheresse.

Aux côtés d'EDF, de Météo France, de Kyrnolia, de l'Etat, la Collectivité fait partie du comité de suivi de la sécheresse. Donc, je dirai que la Collectivité de Corse connaît ce problème d'hydrologie.

Mais la question que nous nous posons aujourd'hui c'est avec la saison estivale qui arrive, la problématique pour les agriculteurs qui vont avoir sûrement des problèmes d'irrigation de leurs cultures, la problématique dans le domaine du tourisme qui est un grand consommateur d'eau.

Donc, cette sécheresse, je dirai que c'est vraiment quelque chose dont la Collectivité doit s'emparer. Je sais très bien qu'il y a des projets qui sont prévus sur le long terme, à l'horizon de 2050 avec Acqua Nostra, mais aujourd'hui le problème qui se pose c'est véritablement l'urgence, c'est 2019, c'est 2020, 2021 ; qu'est-ce que vous avez prévu ? Quels sont les crédits qui ont été affectés pour endiguer ce problème de sécheresse ?

Et puis moi, je pense aussi à ma plaine orientale, où aujourd'hui il y a une filière qui va s'ouvrir, c'est la filière fourragère, qui nécessite, M. le Président, beaucoup, beaucoup d'eau et je ne voudrais pas que demain des jeunes agriculteurs ne puissent pas s'installer parce que nous n'avons pas pris la mesure de cette problématique de l'eau.

Et puis je terminerai en disant que cette Corse et cette terre de Corse nous l'aimons tous, et je vous dirai que comme en amour il faut savoir faire des actes d'amour. Voilà, merci.

### **Le Président TALAMONI**

On ne peut que souscrire à de tels propos.



Donc, la réponse du Conseil exécutif.

**M. Xavier LUCIANI**

Joker !

**Le Président SIMEONI**

Vous n'avez pas trouvé le plus romantique.

**M. Xavier LUCIANI**

Merci Président.

So capiscu bè, sta mane l'affare so in Ghisonaccesi.

Mi punite, cum'ella hè stata postu, a poccu pressu listesse c'hè quella di l'amica SIMEONI di marzu scorsu.

Aghja appruntata una risposta, a vi faraghju trasmetta pe e scrittu, ma dicu ch'emu pigliatu a misura, dipoi pareghje anni, dipoi c'hè noi ci simu, di su cunflitu ch'ellu cè nantu a u cuntrastu climaticu.

Dunche, dicu per ava i matrali sò pieni, simu à 100 per centu, quelli sia quelli di l'offiziu o quelli d'EDF. Chessu e impurtante perche anna stefica chjera dighja intaca ... malgraa a staggione diviziosa di u 2018. Quessu e unu.

Seconda affara, digu dinò ch'emu circatu finamentu a u mesu di maghju, di risparà si matrali, dunche di travaglia cu l'acqua, diciaraghju, di i fiumi cu e prese c'hè n'avemu in e fiumi. Parla per l'aspettu agriculu e ancu l'aspettu bastiacci, aiaccinu postu c'hè a CAB e l'acqua di Balagna dinò e interessata per a nostra attivita.

Digu dinò ch'emmu a l'ingrossu 80 milioni di metri cubbi d'appurvistà per a staggione, dunche e logica si averemu a passa a pocu pressu bè, l'affara.

L'affare s'hà da pone forse di settembre o d'ottobre ; ghjè quessu u capatoghju.

Allora, di vi dinò chì c'hè statu ultimamentu, u 15 d'aprile, un cumitatu di seguita idricu, le fameux comité sécheresse. Ete rimarcatu chì

dipoi 2 anni, u femu à u livellu territoriale, perchè chì emu bisognu una vista generale nant' à situazione è chì l'emu fattu, l'ete ammentatu, incu EDF, Meteo France è u mondu agriculu. C'eranu i raprisententi di e camere è l'eletti.

Dunque, ste cunclusioni, e cunniscite, e sicchia, ancu s'ellu piove ogni tantu. Ci hè dinò u fattu chì a neve scarsa in muntagna, quessu hà conseguenze per noi, per l'alimentazione di i u fiumi.

Ci hè un'idrulugia trimestriale chì ùn s'era mai vista, ancu 2 anni fà. Dunque, ci sò, a diceraghju in francesu, les records di 50 anni per certi fiumi. I fiumi sò a pocu pressu à l'entre lugliu à oghje ghjornu, simu in avanzu di 2 mesi nant' à a calata di u boccu, du débit.

E chene, les nappes souterraines, e ghene sotterane sò sottu à controllu, ancu a ghisonaccese, è sapete bè chì l'umidità, u pocu di l'umidità di a terra hà fattu anticipà l'irrigazione agricula.

Per avà, simu sempre pieni, emu anticipà ancu noi, ete capitu bè chì, cu i mesi ch'avemu, ghjustu à puntu, gestice è chì ùn ci sia micca rumpitura d'alimentazione, omancu per a statina.

Per contu nostru, è ùn sò micca quì à parlà di a programmazione perchè chì tutti i ghjorni femu qualcosa, a sapete bè.

In Balagna, per esempiu, l'aghju dettu un mese fà, emu bunificatu a qualità di l'aqua incu l'ossigenazione (PEI 500 000 €), emu mubbilisatu l'aqua di a Figarellu pè, ghjustu à punta, risparmià i matrale pè l'alimentazione in diretta ancu di u matrale di e Codule.

Emu messu in piazza in Portivechju, in Nota, un dispositivu di telegestione pè gestemì i 2 matrale.

In piaghja, emu messu in funzione quist'annu 2 M€ à a stazione nova d'Alzitona.

Simu in tracciu di mette in piazza u surpressore di Vergaghjola.

Attachemu di settembre u surpressore di Tagliu.

Simu in tracciu di travaglià à u rinfurzamente di e canalisazione di e Très Vandine versu e riserve di a piaghja, ghjustu à puntu pè accelerà u riempimentu perchè passemu da 800 à 1 000, dunque u fattu di rempie più in furia e nostre riserve.

Ci sò ste reunione misinche di u cumitatu chì ci permette ghjustu à puntu di cuntrulà l'evoluzione di i stocks.

A mubilisazione di e squadre di l'uffiziu, incu a creazione di 2 gruppi d'intervenzione ghjustu à puntu per intervene s'estate.

150 ettari in Sarrula messi in irrigazione pè quist'annu.

Appenuccia più là, ci serà a riflessione nant'à u Sambucu è nant'à l'Argentella, ghjustu à puntu per avanzà nant'à e ritenute aucu in pieghja orientale.

Tagliu à l'accortu perchè vene corte u tempu per dì vi chì sò a dispusizione per dà vi l'infurmazione più larghe.

Sapete dinò chì u cumitatu di vascone hà fattu un pianu è chì a CDC, l'agenze è l'uffizii anu da mette in piazza una campagnata di sensibilisazione per tutti i publichi a l'entre maghju.

Eccu, vi ringraziu.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Et pour poursuivre la métaphore de Marie-Anne PIERI, l'amour bien sûr demande des preuves, mais il ne se mesure pas au nombre de paroles. Donc, la parole est à Jean-Martin MONDOLONI pour présenter la question du groupe Per l'Avvene. Vous avez la parole pour 2'30.

**\* Question n° 2019/O1/036 déposée par MM. Jean-Martin MONDOLONI et Xavier LACOMBE, au nom du groupe Per l'Avvene : IGP charcuterie Ile de Beauté.**

### **M. Jean-Martin MONDOLONI**

Merci, M. le Président.

Monsieur le Président,

Il y a bientôt un an, l'Assemblée de Corse adoptait une motion vous mandant « *pour mettre en œuvre diverses actions visant à annuler la décision qui donne aux salaisonniers une IGP* ».

Nous avons, à l'époque, manifesté un certain nombre de réserves en ne votant pas cette motion, en considérant qu'AOP et IGP constituaient des démarches indépendantes, parallèles et très probablement complémentaires et qu'il n'y avait pas lieu de les opposer. Lorsque l'IGP garantit un savoir-faire, l'AOP garantit en plus un lien au terroir.

Les signes officiels de qualité constituent des armes pour défendre les produits et les savoir-faire, offrir des outils de structuration des filières.

Il faut savoir qu'aujourd'hui, il n'y a pas de protection de ce type, et que l'on peut faire du saucisson corse à Lille. L'IGP, obtenue sur les 7 produits en mai 2018, constitue un encadrement des pratiques avec un cahier des charges précis de nature à préserver les savoir-faire.

Deuxième argument : la mobilisation contre l'IGP, à laquelle vous avez été enjoint à participer par votre majorité suite à l'octroi du label par l'INAO, s'est traduite par un contentieux juridique qui devrait prochainement trouver une issue via une décision du Conseil d'État. On a du mal à imaginer l'impact de ce positionnement sur la décision du Conseil d'Etat.

Troisième argument : sur la base de quelques chiffres et très rapidement, on recense 411 détenteurs de porcins en Corse, parmi lesquels 27 –seulement 27, c'est-à-dire une petite trentaine- ont adhéré à l'AOP. Que deviennent dans cette configuration les 93,5% de la profession ? Si ce n'est leur offrir la possibilité, et c'est un des objets de l'IGP, d'intégrer une démarche encadrée.

En 2017 (selon les chiffres du SMAC), ont été abattus 10 590 porcs charcutiers ce qui correspond à 7,2 animaux /jour/abattoir. La matière première est donc insuffisante. Cet argument tendant à dire qu'on importe tout et n'importe quoi prend appui sur une situation qui, elle, est bien formalisée, en tout cas en matière de chiffres.

L'importation de matière première est nécessaire, mais ça ne veut pas dire parce qu'elle est nécessaire, qu'on doit, comme cela a été caricaturé à

l'extrême, importer de Chine, ou je ne sais d'ailleurs, une viande non contrôlée.

Du reste, il n'est pas inutile de rappeler que les professionnels du secteur savent très bien, eux, que depuis 2002, ils sont encadrés par une Directive européenne (2002/994/CE).

Et justement, très précisément, l'IGP a pour ambition de fixer un cadre légal de contrôle pour donner notamment de la lisibilité aux consommateurs.

Vous l'avez compris, pour nous il est inutile de tuer les uns pour faire vivre les autres. L'AOP et l'IGP sont des démarches indépendantes et complémentaires.

Aussi, ma question est simple : un an après votre positionnement et celui de la majorité nationaliste contre l'octroi par l'INAO des 7 IGP « Charcuterie Ile de Beauté » et à la veille d'une décision de justice importante sur ce dossier, nous voudrions connaître votre position ; en tout cas savoir si elle est restée figée ou si elle a depuis évolué dans le sens de ce que nous considérons être la raison ?

### **Le Président TALAMONI**

La réponse du Conseil exécutif, Lionel MORTINI, vous avez la parole.

### **M. Lionel MORTINI**

M. le Président, Monsieur le Conseiller,

Evidemment, vous posez une question qui est très importante aujourd'hui dans le cadre des filières porcines.

Pour rappeler quelques éléments de contexte, ce n'est pas aussi simple que vous l'avez dit sur les producteurs, parce que nous avons aujourd'hui : des éleveurs-transformateurs dans l'AOP qui représentent à peu près 20 % de l'ensemble de la filière ; les producteurs-transformateurs fermiers et semi-fermiers qui ne sont pas dans l'AOP, qui ne veulent pas y aller malgré les discussions que nous avons avec eux, mais qui ne veulent pas aller non plus dans l'IGP, qui représentent 80 % de la filière, et nous avons les

salaisonniers qui représentent une quinzaine d'entreprises que nous savons extrêmement sérieuses, des travailleurs sur lesquels, là-dessus, il n'y a rien à dire.

Donc, nous n'avons pas 93 % des éleveurs qui ne sont pas dans l'AOP, ce n'est pas aussi simple. Nous avons 15 entreprises derrière cette IGP à construire.

Donc, effectivement, nous avons une filière en déshérence. Mais sur le fond, l'IGP aujourd'hui n'a pas encore été décidé. Donc, comme vous l'avez rappelé, il y a une décision qui a été attaquée, c'est l'arrêté du Ministre, donc à la signature, suite aux démarches vis-à-vis de l'INAO, qui a été attaquée par l'AOP, avant que nous prenions notre délibération du reste. Nous aurons une réponse pour savoir si l'arrêté du Ministre va être cassé ou pas au mois de septembre, si mes informations sont bonnes.

A côté de cela, puisque l'IGP ne peut être donnée que par l'Union européenne et non pas par le Ministère, il y a une procédure d'instruction. Aujourd'hui, cette procédure d'instruction qui est donc faite par la DG Agri, donc par la commission, sur le cahier des charges, pose un certain nombre de questions à l'INAO, notamment pour qu'on demande une dérogation pour cette IGP. Puisque vous citez Modena et son vinaigre, qui est la seule exception en Europe, sur près de 3 000 produits certifiés aujourd'hui, où nous retrouvons une IGP alors qu'il y a déjà une AOP, il n'y en a pas d'autres. Sur près de 3 000 produits certifiés !

Donc, là, on a quand même des questions qui sont posées aujourd'hui sur ce point-là qui sont très importantes. Et le cas de Modena est une exception un peu particulière avec un produit de base qui reste le même, une matière première et des méthodes qui restent aussi identiques et qui avaient été demandées par ceux qui ont fait l'AOP. Donc, on est dans un contexte complètement différent. Et ces questions qui sont posées par la Commission européenne sont posées aussi, mais pour d'autres choses, notamment sur le kiwi qui, nous l'espérons, sera certifié rapidement.

Donc, on est dans une procédure normale et aujourd'hui, nous ne savons pas ce que va donner cette procédure. Donc dire que l'IGP est mort, on ne le sait pas. On ne le sait véritablement pas. Après, si l'IGP est acté, on aura d'autres problématiques à gérer, notamment sur le fromage puisque nous savons que les industriels fromagers, aujourd'hui, préparent une IGP, que si

l'IGP passe sur la charcuterie, on aura sûrement une IGP fromage corse avec du lait extérieur, ce qui pose là-aussi un certain nombre de questions.

Donc, ceci étant posé, nous avons une position de principe, vous la connaissez, c'est celle de défendre nos terroirs, nos races, nos savoir-faire et on ne dérogera pas évidemment là-dessus.

Maintenant, les points sur lesquels nous travaillons, c'est d'aider dans le cadre de nos démarches, à sécuriser les démarches économiques évidemment, notamment avec le **Consorzio**, et juridiques pour l'ensemble des acteurs.

Du reste, nous allons lancer avec l'ADEC un appel à projets pour leur permettre d'investir dans le cadre d'investissements sur l'entreprise agroalimentaire, comme nous travaillons aussi avec l'AOP évidemment pour continuer à les sécuriser et notamment sur des ateliers de finition collective, notamment en prisuttu, pour pouvoir continuer à investir sur l'AOP.

Donc, je vous rassure, on ne compte tuer personne évidemment, même si nous avons une filière porcine qui est soumise à une désorganisation criante et sur laquelle il faut, évidemment, continuer de travailler. Il faut éviter de monter les uns contre les autres. Aujourd'hui, ce n'est pas blanc ou noir, c'est bien plus compliqué que cela dans cette filière. Donc, il ne faut pas écarter l'agroalimentaire, effectivement, mais il faut quand même sauver absolument nos éleveurs, nos savoir-faire et continuer dans cette logique.

Donc, je le rappelais, on ne compte tuer personne et on est plus souvent à jouer les Jésus à Béthanie avec Lazare, avec les politiques qui nous ont précédés pendant des décennies. Aujourd'hui, on essaye de construire quelque chose d'autre et nous allons continuer à travailler dans ce sens.

Donc, nous ne laisserons mourir personne et nous allons sauver ce pays.

Merci.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Deux minutes de suspension et puis nous faisons l'appel.

**La séance est suspendue à 11 h 45 et reprise à 11 h50**

**Le Président TALAMONI**

Nous allons procéder à l'appel.

**Mme Laura FURIOLI**, Secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers

**Le Président TALAMONI**

Le quorum est atteint la séance est ouverte.

**Ouverture de la séance à 11 h 55****Le Président TALAMONI**

Care culleghe, Cari cullegghi,

I Corsi sò un vechju populu chì anu u rispettu di l'istituzione. Per contu nostru, simu i rispunsibili di issu rispettu. Cunniscimu i sacrificii, i guai, a strada longa ch'avemu fattu per custruisce l'istituzione demucratice di a Corsica. Ci hè vulsutu à difende una visione, à sparte la cù l'altre forze pulitiche di l'isula, custruisce cumprumessi à u filu di l'anni è di l'evuluzione istituzionale. Avemu difesu inseme sta visione di pettu à i governi francesi, cù François Mitterrand, Michel Rocard, Pierre Joxe, Jean-Louis Debré, Lionel Jospin, Nicolas Sarkozy, Marylise Lebranchu, Bernard Cazeneuve o Jean-Michel Baylet.

Oghje ghjornu, e nostre istituzione create da e nostre lotte è da i nostri patti, da e nostre disgrazie è da e nostre abbracciate, create da u parlamentu francese dinù, venenu rimesse in causa da u Statu, da u Presidente di a Republica ellu stessu, quandu ellu crea, per indettu, una cunferenza di i merri, senza nisunu puntellu ghjuridicu, per svià, per addebulisce, per scarpighjà l'istituzione di a Corsica. Peghju, ancu a cumpetenza di a nostra cullettività in materia d'urbanisimu vene nigata da u pratese garante di u dirittu.

S'è no seguitemu sta via, per u Statu, ùn c'hè più nè Assemblea di Corsica, nè Cunsigliu esecutivu, nè Camera di i territorii... Ùn rispettava micca u fattu demucratu Emmanuel Macron ; avà ùn rispetta mancu più l'istituzione.



Un annu dopu a creazione di a Cullettività di Corsica, u Statu, cù a prefettura in testa, cum'è una vespa, cerca à fà crede ch'ella si pò custruisce a Corsica senza l'eletti di l'Assemblea di Corsica. Cosa serà a prossima tappa ? Serà a revisione di u Padduc riscrittu da i servizii di u Statu ? Pare stranu in demucrazia, quandu chì per contu nostru, i ripresentanti i più alti di u Statu ci avianu dettu, durante anni è anni, quandu eramu minoritarii, di vince l'elezione è di sceglie di modu esclusivu u spaziu publicu. Tuttu stu travagliu di custruzione di a pace hè statu fattu da per noi, senza l'aiutu di Parigi, senza nisunu impegnu di i sfarenti governi. Stu travagliu, ùn l'abbanduneremu micca à i falchi chì preferiscenu u cunflittu à u cuntrastu, e bastunate à a pace. U nostru filu l'avemu, ùn lu cappieremu micca. Ùn c'hè altru filu pè a Corsica oghjinca.

Detta quessa, simu cuscenti ch'elli ci fermanu mille cose da fà è da migliurà in u funziunamentu di e nostre stituzione è in a so rilazione à i territorii. A Camera di i territorii hè un arnese à prò di a leia trà a nostra assemblea è l'eletti lucali. Vogliu salutà quì u travagliu di i so eletti è di u so secretariatu generale. Vogliù ramintà chì i merri elli stessi, quelli chì sò eletti à a Camera di i territorii, anu sceltu di travaglià nant'à e so preoccupazione di u cutidianu cum'è i fochi, per esempiu, u tempurale, a desertificazione o a prublematica di i paesi muntagnoli. Avanzanu e so riflessione è u so travagliu.

A struttura di issa Camera conta debbulezze. Per esempiu parechje cumunità di cumune ùn ci sò micca ripresentate. Ste debbulezze, l'aviamu previste è aviamu cercatu à parà le. Vi ramentu a nostra deliberazione di settembre di u 2017 in a quale dumandavamu l'evuluzione di a cumpusizione di e cumpetenze di a Camera di i territorii. A sapete, avemu dumandatu a ripresentazione di ogni cumunità di cumune ma dinù a parità, in vanu. Què, ghjè una vera mancanza, un veru viziù in a custruzione di l'edifiziu novu. Ma a lege ùn hà micca vulsutu tene contu di e nostre dumande. Eppuru, à contu meiu, a Camera di i territorii ferma u quadru naturale di spreSSIONE di i merri è rispunsivuli di cumunità di cumune. Cunniscimu e so difficoltà. Sapemu ch'elli dumandanu una leia di vicinanza cù a cullettività. Per quessa, mi pare chì a Camera di i territorii deve esse allergata assai è a so strutturazione migliurata.

Di listessa manera, cunniscimu e difficoltà di i ripresentanti eletti di l'imprese, di e camere di cummerciu, d'artigianatu o d'agricultura. Elli dinù anu bisognu d'una leia più forte cù a Cullettività di Corsica.

Sapemu chì a nostra cullettività deve esse strutturata di manera chì i merri è l'altri eletti sianu accumpagnati di più è sustenuti di più. Una strutturazione nova, più efficace, chì permetterebbe à ogni cumuna è à ogni cumunità di cumune di benefizià d'un assistenza persunalizata. Un idea serebbe d'avè un interlucutore unicu chì averebbe una visione larga di tutti i cartulari purtati da l'istituzione è chì li puderebbe dà un aiutu amministrativu o tennicu. Avia ramintatu sta necessità d'aiutà i merri in l'eserciziu di e so respunsabilità à u cunghressu di i merri di Corsica suttana, di ferraghju scorsu. Mi pare impurtante d'andà più in là è pensu chì a nostra Assemblea deve esse a matrice di u dibattitu publicu.

Cuntrariamente à ciò ch'ellu pensa Macron, credimu noi chì l'eletti lucali è i corpi intermediarii sò una cumpunente essenziale di a demucrazia. Tocca à noi à urganizà di megliu a leia trà sti respunsevuli pulitichi è prufessionali è a nostra cullettività.

Mi pare oghje u mumentu d'apre stu dibattitu, u più largamente pussibile.

A ringrazià vi.

*(Chers collègues,*

*Le peuple corse respecte les institutions. Pour notre part, nous sommes les garants de ce respect. Nous connaissons les sacrifices, les malheurs, la longue route que nous avons faite pour construire les institutions démocratiques de la Corse. Il a fallu défendre une vision, la partager avec les autres forces politiques de l'île, construire des compromis au fil des années et des évolutions institutionnelles. Nous avons défendu ensemble cette vision face aux gouvernements français, avec François Mitterrand, Michel Rocard, Pierre Joxe, Jean-Louis Debré, Lionel Jospin, Nicolas Sarkozy, Marylise Lebranchu, Bernard Cazeneuve ou Jean-Michel Baylet.*

*Aujourd'hui, ces institutions nées de nos luttes, de nos pactes, de nos malheurs et de nos accolades, créées aussi par le parlement français, sont remises en question par l'Etat, par le Président de la République Française lui-même qui crée, par exemple, une conférence des maires, sans aucun appui juridique, pour dévier, pour affaiblir, pour piétiner les institutions de la Corse. Pire, la compétence de notre collectivité en matière d'urbanisme est niée par le prétendu garant du droit.*

*Si nous suivons cette voie, pour l'Etat, il n'y a plus ni Assemblée de Corse, ni Conseil exécutif, ni Chambre des territoires... Emmanuel Macron ne respectait pas le fait démocratique ; voilà maintenant qu'il ne respecte même plus les institutions.*

*Un an après la création de la Collectivité de Corse, l'Etat, avec la préfecture en tête, cherche à faire croire que l'on peut construire la Corse sans les élus de l'Assemblée de Corse. Quelle sera la prochaine étape ? La révision du Padduc réécrit par les services de l'Etat ? Cela semble étrange dans une démocratie, alors même que les plus hauts représentants de l'Etat nous avaient dit, durant des années, quand nous étions minoritaires, de gagner les élections et de choisir exclusivement l'espace public. Tout ce travail de construction de la paix a été fait par nous-même, sans l'aide de Paris, sans aucun investissement des différents gouvernements. Nous n'abandonnerons pas ce travail aux faucons qui préfèrent le conflit au débat, les coups à la paix. Nous suivons notre voie et nous n'en sortirons pas parce qu'il n'y a pas d'autre voie possible pour la Corse d'aujourd'hui.*

*Ceci dit, nous avons conscience qu'il y a encore de nombreuses améliorations à apporter au fonctionnement de nos institutions et à leurs liens avec les territoires. La Chambre des territoires est un outil en faveur du lien entre notre Assemblée et les élus locaux. Je veux saluer ici le travail des élus qui y siègent et de son secrétariat général. Je veux rappeler que les maires qui y sont élus, eux-mêmes ont choisi de travailler sur des sujets qui sont leurs préoccupations quotidiennes comme les incendies par exemple, les intempéries, la désertification ou les problématiques rencontrées par les communes de montagne. Leurs réflexions et leur travail avance. La structure de cette Chambre comporte des faiblesses. Par exemple, plusieurs communautés de communes n'y sont pas représentées. Nous avons prévu ces faiblesses et avons cherché à les éviter. Je vous rappelle notre délibération de 2017 dans laquelle nous demandions l'évolution de la composition et des compétences de la Chambre des territoires. Vous le savez, nous avons demandé que chaque communauté de communes soit représentée et que la parité femmes/hommes soit assurée. En vain. Il s'agit là d'une réelle carence, d'un véritable vice dans la construction de ce nouvel édifice. Mais la loi n'a pas voulu tenir compte de nos demandes.*

*Pour autant, à mon sens, la Chambre des territoires demeure le cadre naturel d'expression des maires et des responsables des communautés de communes. Nous connaissons leurs difficultés. Nous savons qu'ils*

*attendent plus de proximité avec la Collectivité. Pour cela, il me semble que la Chambre des territoires doit être très élargie et que sa structuration doit être améliorée.*

*De la même manière, nous connaissons les difficultés des représentants élus des entreprises, des chambres de commerce, d'artisanat et d'agriculture. Eux aussi ont besoin d'un lien plus étroit avec la Collectivité de Corse.*

*Nous savons que notre collectivité doit être structurée de façon à ce que les maires et les autres élus soient plus accompagnés et plus soutenus. Une structuration nouvelle, plus efficace, qui permettrait à chaque commune, à chaque intercommunalité de bénéficier d'une assistance personnalisée. Une idée, par exemple, serait d'avoir un interlocuteur unique qui puisse avoir une vision large de tous les dossiers portés par l'institution et apporter un soutien administratif, technique ou en ingénierie. J'avais d'ailleurs rappelé cette nécessité d'aider les maires dans l'exercice de leurs responsabilités au Congrès des maires de Corse-du-Sud en février dernier.*

*Il me semble important d'aller plus avant et je pense que notre Assemblée doit être la matrice du débat public.*

*Contrairement à ce que pense Emmanuel Macron, nous croyons que les élus locaux et les corps intermédiaires sont une composante essentielle de la démocratie. A nous de mieux organiser le lien entre ces responsables politiques et professionnels et notre collectivité. Il me semble que le moment est venu d'ouvrir ce débat, le plus largement possible.*

*Je vous remercie.*

Nous allons prendre notre ordre du jour dans l'ordre fixé par la commission permanente, à ceci près que nous devrions commencer par un dossier que vous connaissez :

**Rapport n° 2018/E6/208 : Répartition des membres de l'Assemblée de Corse au sein des collèges chargés de l'élection des sénateurs**

**Le Président TALAMONI**

Il va falloir que nous le fassions. Si nous le faisons maintenant, ça veut dire qu'il faut passer à l'urne.

Ça me fait quelque chose de me séparer de ce rapport qui nous suit fidèlement depuis si longtemps...

Si vous voulez, nous pouvons organiser ce vote.

Donc, il y a une liste unique qui a été préparée par le Secrétariat général, mais après bien sûr la plus large concertation, et cela fait, à vrai dire, quelques semaines, quelques mois, que nous savons que le vote est possible. Donc, nous allons y procéder. Nous allons vous distribuer les bulletins.

Je vais vous donner lecture de la proposition de répartition :

**CORSE-DU-SUD :**

Mme ANGELINI-BURESI Vannina

Mme ANTONINI Danielle

M. BERNARDI François

Mme BOZZI Valérie

M. CASALTA Jean-François

Mme CASALTA Mattea

M. COLONNA Romain

Mme COMBETTE Christelle

Mme DUVAL Santa

Mme FAGNI Muriel

Mme FELICIAGGI Isabelle

M. FILIPUTTI Pierre-José

Mme FURIOLI Laura

M. GIRASCHI Michel

Mme GUISEPPI Julie

M. LACOMBE Xavier

M. LEONETTI Paul

M. LUCCHINI Jean-Jacques

M. LUCIANI Pierre-Jean

M. MINICONI Paul

M. ORSUCCI Jean-Charles

Mme PEDINIELLI Chantal

Mme POLI Laura Maria

M. POLI Pierre

M. PUCCI Joseph

Mme RIERA Catherine

M. de ROCCA SERRA Camille

Mme STROMBONI Jeanne

Mme TIBERI Julia

**HAUTE-CORSE :**

M. ARMANET Guy

Mme ARRIGHI Véronique

M. BENEDETTI François  
M. CARLOTTI Pascal  
Mme CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène  
M. CECCOLI François-Xavier  
M. CESARI Marcel  
Mme COGNETTI-TURCHINI Catherine  
M. DELPOUX Jean-Louis  
Mme DENSARI Frédérique  
M. GHIONGA Pierre  
M. GIUDICI Francis  
Mme GIOVANNINI Fabienne  
Mme GRIMALDI Stéphanie  
Mme MARIOTTI Marie-Thérèse  
M. MONDOLONI Jean-Martin  
Mme MOSCA Paola  
Mme NIVAGGIONI Nadine  
M. ORLANDI François  
Mme PADOVANI Marie-Hélène  
M. PAOLINI Julien  
M. PARIGI Paulu Santu  
Mme PIERI Marie-Anne  
M. POLI Antoine

Mme PONZEVERA Juliette

M. POZZO DI BORGO Louis

Mme PROSPERI Rosa

Mme SANTUCCI Anne-Laure

Mme SIMEONI Marie

Mme SIMONI Pascale

M. TALAMONI Jean-Guy

Mme TOMASI Anne

M. TOMASI Petr' Antone

M. VANNI Hyacinthe

Les bulletins vous sont distribués.

Je vais vous lire la procédure afin que la procédure soit respectée.

L'article L.293-1 du code électoral modifié par l'article 3 de l'ordonnance n° 2016-1563 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures électorales applicables en Corse dispose : « *Dans le mois qui suit son élection, l'Assemblée de Corse procède à la répartition de ses membres entre les collèges chargés de l'élection des sénateurs dans les départements de Corse-du-Sud et de Haute-Corse.*

*Le nombre de membres de l'Assemblée de Corse à désigner pour faire partie des collèges électoraux sénatoriaux de la Corse-du-Sud et de la Haute-Corse est respectivement de 29 et de 34. »*

L'article L.293-2 du code électoral précise que « *l'Assemblée de Corse désigne d'abord ses membres appelés à représenter la Collectivité de Corse au sein du collège électoral du département de Corse-du-Sud. Chaque conseiller ou groupe de conseillers peut présenter avec l'accord des intéressés une liste de candidats en nombre au plus égal à celui des sièges à pourvoir.*



*L'élection a lieu au scrutin de liste sans rature ni panachage. Les sièges sont répartis à la représentation proportionnelle selon la règle de la plus forte moyenne. Lorsque les opérations prévues aux alinéas précédents ont été achevées, les conseillers non encore désignés font de droit partie du collège électoral sénatorial du département de Haute-Corse. Celui qui devient membre de l'Assemblée de Corse entre deux renouvellements est réputé être désigné pour faire partie du collège électoral sénatorial du même département que le conseiller qu'il remplace. »*

Dans ce cadre et selon ces modalités, je vous prie de bien vouloir répartir les membres de l'Assemblée de Corse entre les collèges électoraux sénatoriaux de la Corse-du-Sud et de la Haute-Corse.

L'urne a été installée, nous sommes en train de vous distribuer le matériel électoral et ensuite nous procéderons à l'appel de façon à ce que chacun puisse se rendre à l'urne et voter.

Nous allons procéder à l'appel.

**Mme Laura FURIOLI**, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers pour le vote.

### **Le Président TALAMONI**

Nous allons proclamer les résultats tant attendus, le suspense est insoutenable...

Inscrits : 63

Votants : 63

Exprimés : 63

**Liste ANGELINI-BURESI : 63 voix**

**L'Assemblée de Corse a pris acte de la répartition des conseillers au sein des collèges chargés de l'élection des sénateurs<sup>1</sup>**

---

<sup>1</sup> Délibération N° 19/113 AC

Tous ces membres sont affectés au collège des grands électeurs du Pumontu et les autres conseillers, quant à eux, relèvent mécaniquement du collège des grands électeurs du Cismonte.

Donc, merci pour ce grand moment de démocratie. Et c'est un peu à regret que nous abandonnons ce rapport auquel nous avons fini par nous attacher...

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Président, juste une petite question : à quelle commune on va être rattachés ? Ou à quelle circonscription ?

**Le Président TALAMONI**

D'ici la fin de la session, vous aurez une réponse.

Je vais vous présenter le rapport suivant :

**Rapport n° 107 : Renouvellement de l'Assemblea di a Giuventù : Composition pour sa deuxième mandature (2019-2021)**

**Le Président TALAMONI**

C'est un rapport très important qui concerne le renouvellement de l'Assemblea di a Giuventù et sa composition pour la 2<sup>ème</sup> mandature 2019-2021.

L'Assemblea di a Giuventù, créée par l'Assemblée de Corse dans sa délibération n° 16/158 AC adoptée à l'unanimité le 28 juillet 2016, a achevé en avril 2019 sa première mandature.

Comme vous le savez, cette institution qui a vocation à permettre l'expression de la jeunesse insulaire, fait désormais partie intégrante du paysage institutionnel de la Corse puisqu'elle constitue, avec le CESEC (Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel) et la Chambre des Territoires, l'un des trois organes consultatifs de la nouvelle Collectivité de Corse.

Tirant les leçons des conditions de fonctionnement de la première mandature, et après que les jeunes conseillers aient été préalablement

consultés par le biais de leur conférence des présidents, l'Assemblée de Corse, dans sa délibération n° 18/525 AC adoptée le 21 décembre 2018, décidait d'une part, de relever la limite d'âge de ses conseillers à 29 ans et d'autre part, de modifier sa composition en augmentant la proportion des candidatures spontanées, gage de motivation et d'implication supplémentaires, comme suit:

- Collège des étudiants 15 membres
- Collège des lycéens 9 membres
- Collège des syndicats professionnels 7 membres
- Collège des candidatures individuelles 31 membres

Conformément aux procédures prévues par ces mêmes délibérations, les syndicats des étudiants de l'Università di Corsica puis les syndicats professionnels représentatifs aux élections prud'homales nous ont fait connaître leurs représentants au cours du premier semestre 2019.

Le conseil académique de la vie lycéenne a désigné les siens au début du mois de février 2019.

Quant aux nombreuses candidatures individuelles reçues (76), elles ont été examinées lors de la réunion du 2 avril dernier, à l'issue de laquelle le jury, où le Conseil exécutif et l'ensemble des groupes politiques étaient représentés, a sélectionné 31 personnes, plus 15 au titre de la liste complémentaire.

Vous voyez que cela a été un choix difficile puisqu'il y avait un grand nombre de candidats, 76 pour 31 sièges à pourvoir (+15 liste complémentaire).

Dès lors, l'Assemblea di a Giuventù est en mesure d'engager sa deuxième mandature 2019-2021, avec une séance d'installation qui se déroulera au milieu du mois de mai. J'attire votre attention sur cette séance d'installation importante et je vous demande, bien entendu, d'y être extrêmement attentifs le moment venu.

Il ne me semble pas inutile, dans le contexte actuel, caractérisé par une désaffection civique, pour ne pas dire davantage, une contestation croissante à l'égard des formes de la démocratie représentative un peu partout

en Europe, de souligner l'intérêt de cette assemblée consultative, qui a vocation à intégrer la jeunesse insulaire dans le fonctionnement des institutions de la Corse.

Dans cet esprit, vous trouverez, jointe au rapport, la liste nominative des membres de la nouvelle Assemblea di a Giuventù et je vais vous demander d'en prendre acte.

Est-ce que chacun a cette liste ? Je suppose que oui.

On peut peut-être en donner lecture, c'est peut-être plus solennel...

**Collège des Etudiants :** ALTIERI Christophe, AMADEI Guillaume, CHERENTI Alexandra, COLONNA Jean, FILIPPI Ella, GUARGUALÈ Adrien, MARCHIANI Pierre-François, NIVAGGIOLI Jean-Romain, NOBILI Amandine, NUTI MATTEI Laetitia, PAGANELLI Pierre-Joseph, POLI Emmanuelle, STROMBONI Marie, TAFANI Chjara, TOMASI Camellu.

**Collège des Lycéens :** AGOSTINI Lisa-Maria, BRUNO Chjara Maria, CADOPPI Lucas, MARTINETTI Dumenicu Antone, MUNOZ Thomas, NICOLAI Mélanie, PANNETIER Morgane, PIANELLI BALISONI Barbara, ROLLAND Emreis.

**Collège des Syndicats :** DELOGU Luigi, FAZZINI Maxime, LUCIANI Nicolas, PERAUDIN Julien, PERETTI Julien, PIERI Ghjuvan Battista, SANTONI Maria Lucia.

**Collège des candidatures individuelles :** ANZIANI Stella, ANGER FABRI Stella, ARRIGHI Ghjuvan Battista, ARRIO Lucia, BASTIANI Maria, CANCELLIERI Bartulumeu, CHIAVERINI Marie, DELLA TOMASINA Florian, DE PERETTI Morgane, DI MEGLIO Matteu, FOGLIA Livia, FRANCHI GIANNI Paula Maria, GIFFON Jean-François, GINESTE Francescu, HAMON GUIRONNET Eletta, LEANDRI Livio, MARTELLI Camille, MASSIANI Marina, MEYNIEU Marie Michelle, MICELI Erick, OTTAVY Maeva, PERETTI Michel, PEYRAUD-LEONETTI Clara, PIERI Ghjiseppu Maria, PIFERINI Anna Maria, RAFFALLI Dominique, REGGETI GIUDICELLI Rachel, SALORT Paul, VESPERINI Petru Antone, VILLANOVA Alexia, ZAGNOLI Pascal.

**Liste complémentaire** (à laquelle nous aurons recours en cas de vacance de poste) : **2**

**Masculine** : CASALTA Jean-Philippe, BIZZARI Lisandru, CALVETTI Esteban, TARELLI JeanAlain, FAZI François-Joseph, PERES Cyril, ALBERTINI Jean-Baptiste, BERTOLOZZI François-Marie, LUCCIONI Joseph-Antoine, MANENTI Jean-Jérôme.

**Féminine** : BISCHOF Alexandra, BIZZARI Saveria, GRISONI Stéphanie-Marie, LENZIANI Marie-Armance, PETER Elsa.

Voilà quels sont les jeunes femmes et les jeunes hommes qui vont composer, d'une part, l'Assemblea di a Giuventù dans sa nouvelle mandature et, d'autre part, les listes complémentaires auxquelles nous aurons probablement recours du reste parce qu'il y a toujours des défections en cours de route ; c'est ce que nous avons constaté.

Je vais vous demander de prendre acte de cette présentation à travers un vote solennel, à moins qu'il y ait des demandes de prise de parole...

Vous avez la parole.

**Mme Christelle COMBETTE**

Merci, M. le Président.

Monsieur le Président,

La pédagogie, l'apprentissage à la citoyenneté, la participation des jeunes à la vie publique de notre région sont les objectifs principaux de cette assemblée des jeunes.

Au cours de la première mandature, le fort absentéisme relevé nous a conduits à modifier les conditions de recrutement des membres de cette assemblée en augmentant notamment le nombre de candidatures individuelles.

En effet, il s'est avéré que les jeunes issus de ce collège ont fait preuve d'une plus grande assiduité et implication que leurs collègues.

Ainsi, nous espérons que cette modification permette d'améliorer l'implication des nouveaux élus.

Néanmoins, pensez-vous que le mode de désignation par une assemblée dont la majorité est absolue soit le reflet de la représentativité de notre jeunesse ?

Trouvez-vous normal que sur 76 candidatures examinées lors de la commission du 2 avril dernier, aucune proposition faite par les groupes d'opposition n'ait été retenue ? Uniquement quelques places accordées dans la liste complémentaire ! J'ai du mal à imaginer que ces candidatures aient TOUTES été irrecevables et sans intérêt !

Par de telles pratiques, et un tel déni d'objectivité, pensez-vous que l'image de la démocratie soit intacte aux yeux de jeunes élus s'éveillant à la citoyenneté ?

Depuis fin 2015, il n'échappe à personne que vous avez gagné les élections. Depuis 2018, votre majorité absolue frise souvent le sentiment de pensée unique. Il n'était pas question dans cette instance de faire que de la politique politicienne, mais, me semble-t-il, de favoriser l'accès des jeunes à la vie publique, sociale et culturelle de notre Région. Nous regrettons qu'il en soit autrement.

Merci.

### **Le Président TALAMONI**

Quelques mots de réponse, mais je ne vais sans doute pas être le seul à vous répondre dans la mesure où, malheureusement, ce jour-là, j'ai dû m'absenter très tôt de cette réunion, compte tenu d'obligations qui m'attendaient assez loin du lieu de la réunion. Et, avant de m'absenter, j'ai toutefois précisé qu'en ce qui me concernait, je souhaitais que l'ensemble de ceux qui se représentaient, quelle que soit leur coloration politique, soient reconduits dans leur fonction compte tenu du travail effectué par l'ensemble de ces conseillers de droite, de gauche, nationalistes lors de la précédente mandature.

Je l'ai fait, en ce qui me concerne, sans distinction aucune et vous m'en donnerez acte puisque vous étiez présente.

Je l'ai fait sans distinction aucune selon la coloration politique !

J'ai simplement dit qu'il n'y en avait aucun, parmi ces jeunes conseillers qui se représentaient, qui avaient démerité et ils avaient été tous, non seulement assidus, mais extrêmement actifs donc au cours de la mandature précédente.

Donc, en ce qui me concerne, voilà quel a été mon souhait, mon attitude et je pense que les autres membres du jury ont objectivement analysé les dossiers. Et je crois qu'à cet égard, c'est leur faire injure que de penser que des considérations d'ordre politique aient prévalu sur les caractéristiques objectives des dossiers.

Personnellement, je ne le crois pas et je vous répondrai simplement d'un mot, en ce qui me concerne, laissant peut-être à d'autres membres du jury le soin de répondre.

Je dirai simplement en conclusion, chère collègue, je vous remercie d'abord pour votre participation aux travaux de l'Assemblea di a giuventù, comme je remercie les quelques élus de l'Assemblée et du Conseil exécutif qui se sont intéressés aux travaux de l'Assemblea di a giuventù. J'espère que nous serons plus nombreux lors de la prochaine mandature.

Mais quand même, je vous dirai en conclusion qu'à part la démocratie, je ne vois pas quel est le moyen de décider de ce genre de chose. Or, le procédé dont nous avons convenu tous ensemble à l'unanimité en 2016 et par la suite, puisque tous nos votes ont été acquis à l'unanimité, nous avons fixé nous-mêmes, ensemble, des règles du jeu, elles sont appliquées et elles sont appliquées de la manière la plus démocratique possible. Encore une fois, j'en veux pour preuve l'unanimité qui a été recueillie à chaque fois que nous avons décidé sur ce sujet important, l'Assemblea di a giuventù.

En ce qui me concerne, je ne partage évidemment pas vos réserves. Je crois avoir montré que l'état d'esprit qui m'animait n'était absolument pas celui que vous décrivez. Je pense que les autres membres du jury sont à peu près dans le même état d'esprit que moi.

Je crois qu'il y a des demandes de prise de parole. Anne TOMASI, vous avez la parole.

### **Mme Anne TOMASI**

Je vous remercie, M. le Président. J'irai tout à fait dans votre sens même si, comme M. le Président, j'ai dû m'absenter avant la fin de la réunion, je ne me souviens pas d'avoir entendu des remarques particulières lorsque nous avons choisi les jeunes filles et un désaccord particulier sur les jeunes filles que nous avons choisies lorsque j'étais présente, mis à part un cas où nous avons dû aller au vote, une personne, toutes les autres personnes étaient largement consensuelles.

Pour ce qui est des choix des garçons, vous étiez également présente dans ce que nous avons discuté du problème de la parité, comme souvent en politique, les candidatures masculines étaient bien plus nombreuses que les candidatures féminines. Or, pour des questions d'équilibre, les places à pourvoir étaient moins nombreuses. Il a donc fallu faire des choix, c'est un problème, mais comme le Président, nous ne nous sommes pas attachés à l'étiquette politique des candidats, mais seulement aux dossiers.

D'autre part, j'ai envie de dire, excusez-nous d'être en majorité absolue. Comme vous l'avez dit, l'objectif, c'est d'apprendre la démocratie à ces jeunes, de les faire participer activement à la démocratie et le principe de la démocratie, c'est que quand il y a une majorité absolue, il y a une majorité absolue. Je vous remercie

### **Le Président TALAMONI**

Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? L'exécutif a-t-il quelque chose à dire sur l'Assemblea di a giuventù ?

### **Le Président SIMEONI**

Non. Simplement, bien sûr, avant le vote, prendre acte de cette nouvelle composition. On aura l'occasion de présenter nos meilleurs vœux à l'institution et à celles et ceux qui la composent. Il y a certainement des points d'amélioration à trouver, y compris dans la composition, je pense notamment qu'il y a un certain nombre de jeunes garçons et de jeunes filles, par exemple des garçons et des filles issus de l'immigration qui, pour l'instant, n'ont même pas fait acte de candidature et donc, ne se retrouvent pas dans l'Assemblea di a giuventù. Dans notre souci qui est partagé globalement de faire que cette instance soit la plus représentative possible de ce qu'est la jeunesse corse aujourd'hui, il y aura aussi certainement cette amélioration à trouver. Donc,



fendu a strada s'acconcia a somma. Cercheremu à fà megliu, ma pè quelli chì venenu avà, ch'elli sianu di sicuru benvenuti.

### **Le Président TALAMONI**

Je vais mettre aux voix ce rapport pour prendre acte. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**L'Assemblée a pris acte à l'unanimité de ce rapport.<sup>2</sup>**

**\* Rapport n° 113 : Elections européennes du 26 mai prochain : Désignation d'un conseiller à l'Assemblée de Corse à la Commission Locale de Recensement des Votes**

Il y a un rapport également de la présidence de l'Assemblée concernant l'élection au parlement européen, la désignation d'un conseiller à l'Assemblée de Corse à la commission locale de recensement des votes.

Dans le cadre de l'élection des représentants au Parlement Européen du 26 mai prochain, une commission locale de recensement des votes présidée par un magistrat est instituée (article R. 107 du code électoral).

Cette commission est notamment chargée de centraliser les résultats adressés par les maires, de vérifier les opérations de dépouillement, de totaliser les résultats et d'envoyer le procès-verbal de ses travaux à la commission nationale de recensement général des votes.

Elle est composée notamment d'un conseiller à l'Assemblée de Corse ; un suppléant peut être désigné.

Je vous saurais gré de bien vouloir procéder à cette désignation.

On va demander à « Femu a Corsica » de proposer un titulaire.

**M. Hyacinthe VANNI**

Fabianna GIOVANNINI

**Le Président TALAMONI**

---

<sup>2</sup> Délibération N° 19/114 AC

Très bien. Nous allons demander à « Corsica libera » de proposer un suppléant ou une suppléante.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Julie GIUSEPPI.

**Le Président TALAMONI**

Je demande à l'Assemblée de prendre acte de ces désignations.<sup>3</sup>

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?  
M Pierre GHIONGA.

**\* Rapport n° 114 : Assemblea di Corsica - Raportu d'attività di u 2018 - Assemblée de Corse - Rapport d'activités 2018**

Il nous reste 2 ou 3 minutes avant d'interrompre, pour vous présenter le rapport d'activités 2018 de l'Assemblée de Corse que vous avez tous devant les yeux.

C'est un document qui, dans le fond, est le reflet de l'activité de notre institution pendant une année importante, la première d'un nouveau statut.

Vous avez divers sujets qui sont abordés que je ne décrirai pas puisque vous avez tout cela devant les yeux. Simplement, j'insisterai sur la qualité du document à la fois dans le fond et dans la forme. Je remercie chaleureusement le secrétariat général, mon cabinet et tout particulièrement Sylvie PELLEGRINI qui a été la cheville ouvrière de ce travail que vous avez devant les yeux. Je pense que vous reconnaîtrez vous-mêmes la qualité de ce rapport.

Bonne lecture. Je pense qu'il est temps d'interrompre. On me dit un petit rapport, minuscule ! Je préfère que nous nous retrouvions à 15 heures.

Il y a des commissions. Commission des affaires européennes, 14 h, salle 5 ; commission du développement économique et de la culture, réunion conjointe, 14 h 30, salle 2.

---

<sup>3</sup> Délibération N° 19/114 AC

A tout à l'heure en commission et en séance publique à 15 h précises. Merci.

**La séance est suspendue à 12 h 55. Elle reprend à 16 h 20.**

**Le Président TALAMONI**

Nous allons reprendre nos travaux. Merci de regagner vos sièges, s'il vous plaît.

Il y a un petit rapport que je présente.

**\* Rapport n° 112 : Prise en charge des frais d'hébergement, de transport et de restauration de deux intervenants extérieurs, à la réunion de la commission des affaires européennes de l'Assemblée de Corse du 7 mai 2019**

Vous avez cela dans votre dossier. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas. L'exécutif a-t-il quelque chose à dire sur ce rapport ? Non. Je le mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>4</sup>**

**\* Rapport n° 117 : Prise en charge des frais d'hébergement, de transport et de restauration d'un intervenant extérieur dans le cadre du Comité de pilotage « PRIMURA »**

Prima urgenza è assistenza comme vous le savez.

Vous avez ce rapport devant les yeux. Il s'agit là encore de la prise en charge de frais. Il n'y a pas de demandes de prise de parole. L'exécutif n'a rien à ajouter. Je mets ce rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

---

<sup>4</sup> Délibération N° 19/116 AC

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>5</sup>**

**\* Rapport n° 118 : Mandat spécial à M. Romain COLONNA dans le cadre du débat sur l'avenir des langues régionales de France au Palais du Luxembourg**

Il faut également ajouter à ce mandat spécial, Vannina ANGELINI-BURESI pour une réunion au ministère de l'éducation.

Vous avez le rapport et la délibération sous les yeux. Il n'y a pas de demandes de prise de parole, l'exécutif n'a rien à rajouter. Je vais donc mettre aux voix l'amendement permettant d'ajouter Vannina ANGELINI-BURESI à ce rapport. Qui est pour l'amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté.

Je mets aux voix le rapport ainsi amendé. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport amendé est ADOPTE à l'unanimité.<sup>6</sup>**

**CREATION D'UN OBSERVATOIRE TERRITORIAL DES  
VIOLENCES FAITES AUX FEMMES**

**\* Rapport n° 116 : Rapport de la Commission en charge des problématiques de violence en Corse**

Anne-Laure SANTUCCI est en train de pénétrer dans l'hémicycle et elle va nous présenter son rapport.

**Le Président SIMEONI**

Point d'ordre, M. le Président, s'il vous plait.

---

<sup>5</sup> Délibération N° 19/118 AC

**Le Président TALAMONI**

Oui, vous avez la parole.

**Le Président SIMEONI**

Le Conseil exécutif a pris connaissance de ce rapport qui a été remis sur table. Je salue et nous saluons la qualité du travail qui a été mené. Sur le fond, il n'y a pas de problème, mais ça fait un peu partie des ajustements que nous devons prendre lorsqu'un rapport vient de la part de l'Assemblée et notamment, qu'il se propose d'avoir des incidences au plan de la gestion administrative, il faut avant qu'il puisse être débattu, qu'il y ait quand même une harmonisation, une articulation, une discussion notamment avec la conseillère exécutive qui aurait à mettre en œuvre ou à mettre en place les propositions qui sont faites.

Donc, je propose qu'on retire ce rapport, qu'on essaie de le discuter un petit plus sur quelques points et qu'il revienne lors de la prochaine session.

**Le Président TALAMONI**

J'interroge l'auteur du rapport.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Absolument pas.

**Le Président SIMEONI**

Absolument pas oui ou absolument pas non ?

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

La question que j'entends, c'est « est-ce que ça dérange l'auteur du rapport » donc, ma réponse est absolument pas. J'ai mal entendu ? On reprend !

**Le Président TALAMONI**

Ma question était « j'interroge l'auteur du rapport ».

**Le Président SIMEONI**

S'il n'y en a même plus un dans la majorité qui est gentil avec moi, ça va être difficile !

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

En général, il y a une question quand on interroge, je vais répondre donc à une interrogation sans question. Je vais donner une réponse à une question qui n'existe pas. Je suis favorable à la demande du Président du Conseil exécutif, sans savoir ce que le Conseil exécutif dit ! Non, ça, je sais, j'ai entendu !

**Le Président TALAMONI**

Bien. Là, il y a une remarque acide !

Le rapport est retiré par son auteure.

Nous passons au rapport suivant. Erratum à la délibération n° 19/28 AC de l'Assemblée de Corse du 21 février 2019 relative aux tarifs des prestations des laboratoires d'analyses Cismonte et Pumonte de la Collectivité de Corse.

Qui va défendre de rapport ? Je crois que c'est le Président du Conseil exécutif qui défend ce rapport ? Non, ça n'est pas lui. C'est Saveriu LUCIANI qui n'est pas là. Nous le mettons donc de côté, ce rapport.

Nous passons au rapport suivant. Pour les services Pascale SIMONI et le Docteur BENEDETTI quittent l'hémicycle et ce sera mentionné au procès-verbal. C'est Jean BIANCUCCI qui défend ce rapport et il a la parole.

**ACCUNCIAMENTU DI U TERRITORIU / AMÉNAGEMENT DU  
TERRITOIRE**

**\* Rapport n° 2019/O1/104 : Conditions tarifaires de l'établissement thermal de Petrapola pour l'année 2019**

**M. Jean BIANCUCCI**

Je vais vous épargner les chiffres, chacun a pu en prendre connaissance. Ce rapport fait suite à la délibération du 28 mars dernier. Il précise d'une part la tarification en hydrothérapie et ensuite, il détaille les tarifs 2019 concernant la section « bien-être ».

**Le Président TALAMONI**

Merci pour cette concision et cette efficacité.

Je suis saisi d'une proposition d'amendement du Conseil exécutif de Corse. Page 3 de la délibération : insérer un nouvel article 2 comme suit : approuve le fonctionnement de la régie du 1<sup>er</sup> mai 2019 au 31 mai 2020, le reste sans changement.

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre aux voix l'amendement. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté.

Je mets aux voix le rapport ainsi amendé. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport ainsi amendé est ADOPTE à l'unanimité.<sup>7</sup>**

Merci.

**\* Rapport n° 109 : Soutien de la Collectivité de Corse / Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse au projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Balagna**

Je dois faire au préalable accepter par l'Assemblée le délai abrégé. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le délai abrégé est retenu. Je donne la parole au conseiller exécutif en charge de ce dossier pour présentation du rapport.

---

<sup>7</sup> Délibération N° 19/119 AC

**M. Jean BIANCUCCI.**

Merci, Président.

Comme vous le savez sans doute, la Balagna est engagée dans une démarche de SCOT depuis près de dix ans.

C'est à ce stade, à l'heure actuelle, le seul SCOT qui pourrait déboucher. Bien entendu, les élus ont considéré que le bureau d'étude qui était chargé du SCOT était quelque peu défaillant et donc, ils ont mis un terme au marché qui les liait à ce bureau d'étude.

Ils ont saisi l'agence de l'urbanisme pour que l'agence accompagne le PETR de Balagna pour l'élaboration de son SCOT. Il faut le faire de manière tout aussi officielle. C'est pour cela qu'on demande à l'Assemblée de délibérer parce que c'est à la fois un acte important concernant l'élaboration d'un document d'urbanisme majeur, mais c'est aussi un acte politique.

Je voudrais rappeler en passant que c'est l'agence de l'urbanisme qui assiste aussi, qui accompagne la Balagna dans sa démarche depuis 2011.

Une subvention a été votée de 130 000 € au pays de Balagna. Cette subvention n'a pas été pour le moment versée. Les élus de Balagna nous ont fait savoir qu'ils étaient favorables à ce qu'il y ait un accompagnement plutôt au niveau de l'ingénierie. Nous avons validé. Il s'agira à la fois de la reprise des études existantes, de l'élaboration, de la mise en oeuvre du dispositif concernant le SCOT, l'assistance et l'accompagnement du pays de Balagna.

On vous demande donc d'adopter ce rapport, de marquer un soutien efficient au PETR de Balagna.

Il y aura nécessairement une convention tripartite qui liera à la fois le pays de Balagna et ses élus, l'agence de l'urbanisme et bien entendu, le Président du Conseil exécutif de Corse.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas. Je vais donc mettre ce rapport aux voix. Je rappelle simplement à l'attention de l'exécutif que lorsqu'il y a le délai abrégé, une demande de



procédure d'urgence, il faut motiver la demande de procédure d'urgence. C'est une condition qui nous est imposée juridiquement.

Je mets aux voix ce rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.** <sup>8</sup>

**\* Rapport n° 2019/O1/110 : Rapport d'information sur la mise en œuvre de la rénovation performante de l'éclairage public**

Nous sommes dans le même cas. Là encore, délai abrégé. On peut savoir pourquoi un délai abrégé ?

**M. Jean BIANCUCCI**

Délai abrégé tout simplement parce qu'il y a une semaine de décalage, il ne nous a pas permis de présenter le rapport en début de mois comme il se fait pour que ce soit pris en compte par les services.

**Le Président TALAMONI**

Cette motivation vaut ce qu'elle vaut, elle sera retenue probablement par l'Assemblée, en tout cas c'est ce que je vais proposer à l'Assemblée, mais pour l'avenir, il faudrait avoir une motivation exprimée par écrit de manière à ce qu'on se mette à l'abri d'un certain nombre... Pardon ? Oui, mais par écrit, mais si c'est du même tonneau que ce que je viens d'entendre, si vous voulez, ce n'est pas vraiment la motivation que nous attendrions !

Je mets aux voix le délai abrégé.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le délai abrégé est retenu.

Vous avez la parole, M. le conseiller exécutif, pour défendre le rapport.

---

<sup>8</sup> Délibération N° 19/120 AC

## **M. Jean BIANCUCCI**

Puisqu'il y a beaucoup d'énergie, je vais continuer.

Il s'agit d'un schéma qui a été voté en 2013, qui concerne le SCAE (schéma régional climat, air, énergie) et qui fixe l'autonomie énergétique à l'horizon 2050.

Il y avait un premier objectif, c'était, il faut le répéter, la baisse drastique des consommations d'énergie au niveau des 2/3. C'est un challenge, mais véritablement, il y a derrière ce challenge, une manière de faire les choses qui nous permettra à la fois de gagner des parts de marché dans cette lutte pour la consommation moindre d'énergie, mais aussi de permettre aux communes qui ont des budgets souvent en matière de fonctionnement relativement réduits, d'avoir des disponibilités plus importantes puisqu'elles auront l'occasion de faire des économies en matière de fonctionnement, à la fois sur la consommation énergétique, mais aussi sur la maintenance du système.

Il s'agit de 30 000 points lumineux qui avaient été prévus. Cela représente un enjeu financier, on l'a dit, environnemental et énergétique.

C'est aujourd'hui une des sources de nuisances lumineuses parce que le plus souvent, on éclaire le ciel et on devrait éclairer le sol. Il représente souvent plus de 50 % de la facture énergétique communale.

Il s'agit, je l'ai dit, de 50 000 points lumineux pour un volume financier de 4,5 millions ce qui est considérable. Il s'agira pour les communes de faire des économies très importantes puisqu'on ira pour certaines communes jusqu'à 70 %.

Il s'agit aussi et je tiens à le dire, d'un projet à la fois inédit en France et d'un projet très ambitieux. On serait, si on réalise ces objectifs, véritablement leader en la matière. C'est un enjeu important.

Le rapport affiche des objectifs qui sont 10 fois supérieurs à ce que l'on aurait pu constater si on n'avait rien fait. Pour les 30 000 points lumineux, il s'agit d'un gain de consommation de 15 gigawattheures et pour les 27 000 points lumineux rénovés ou en cours de rénovation, un gain de 13 gigawattheures.

Vous avez la liste des communes sur lesquelles il y a des études en cours, des études qui ont été menées et puis des opérations qui sont en cours.

Vous voyez bien qu'on est sur un terrain qui est directement opérationnel.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Non. Je mets aux voix ce rapport Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

### **Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>9</sup>**

Rapport suivant. Vous demandez le délai abrégé, M. le conseiller exécutif.

### **M. Jean BIANCUCCI**

Aussi. Il y a toute sorte d'arguments, mais à ce stade et vu les enjeux, je pense que ce rapport arrive véritablement à point et vous allez savoir pourquoi.

### **Le Président TALAMONI**

Bien. Je vais faire voter le délai abrégé sur la base de cette argumentation qui vient d'être donnée. Qui est pour le délai abrégé ? Qui est contre ? La droite est contre le délai abrégé, enfin, une partie en tout cas. Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le délai abrégé est adopté. Contre : le groupe «Per l'avvene ».

Vous avez la parole, M. le conseiller exécutif.

**\* Rapport n° 2019/O1/111 : Offre de services de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse dans le champ de l'accompagnement des collectivités en matière d'urbanisme et de planification**

---

<sup>9</sup> Délibération N° 19/121 AC

## M. Jean BIANCUCCI

Je suis à ce stade partagé entre, vous présenter le rapport et puis, faire un certain nombre de commentaires par rapport à la situation actuelle et notamment ce qui est dit, redit et un certain nombre de contrevérités qui sont véhiculées à la fois sur l'agence de l'urbanisme, les compétences de la Collectivité et puis, ce qui peut être dit par rapport à des délais de révision.

Je voudrais intervenir pourquoi ? Parce que c'est l'actualité qui commande et il est nécessaire, aujourd'hui, de faire des mises au point parce que souvent, ce sont des déclarations unilatérales qui ne permettent pas d'avoir un droit de réponse et puis, quand il s'agit des intérêts majeurs de cette Collectivité, je crois que la meilleure réponse, c'est ici qu'il faut la donner.

Notre avantage par rapport à d'autres territoires, c'est d'avoir un document de cadrage qui est le PADDUC, on ne le répétera jamais assez. On a attendu 30 ans, Président, on a eu certains épisodes ici, à ce pupitre, où on nous a retiré, je crois que ce qu'était en 2008, un document qui était prêt à être débattu. Nous avons eu une réunion en bureau, en commission permanente, juste 5 minutes avant, et il était prévu que ce rapport allait être mis en discussion. Au dernier moment, de ce pupitre, le Président de l'exécutif de l'époque, Ange SANTINI, a décidé de retirer le rapport. Mais il faut revenir aussi un peu en arrière, le PADDUC, qu'on le veuille ou non, était en discussion depuis 25 ou 30 ans.

Il faut bien comprendre que ce jour de 2015, lorsque le PADDUC a été voté, on a, si je peux me permettre, accouché d'une réflexion qui avait duré des années et des années.

Ce document nous permet à la fois d'avoir une vision transversale de l'aménagement du territoire, mais aussi de son développement. Ce document s'adresse à la fois à la Corse dans son ensemble, en direction des collectivités de base que sont les communes, en direction des intercommunalités et il invite les élus à réaliser des documents d'urbanisme. Là, si vous le permettez, je vais m'arrêter 2 minutes parce qu'il y a des explications à donner.

Qu'entend-on par urbanisme ? Est-ce que l'urbanisme, c'est uniquement le permis de construire que le maire d'un village ou d'une ville accorde à un des habitants parce qu'il correspond véritablement au choix qu'a fait la commune de développer l'habitat ou l'urbanisation ? Est-ce que l'urbanisme, c'est uniquement le contrôle de légalité qu'assurent l'Etat et

aujourd'hui, les services préfectoraux ? Est-ce que l'urbanisme, ça n'est pas une conception générale de l'aménagement et du développement du territoire ?

Si on répond de cette manière à ces questions, on se rendra compte que la Collectivité de Corse est l'élément central de l'urbanisme en Corse.

C'est extrêmement important, pourquoi ? Je le dis, c'est l'intérêt de tous, il ne s'agit pas d'un intérêt partisan, politicien. La Collectivité de Corse, aujourd'hui, a des compétences. Il faut non seulement garder ces compétences, mais aussi les renforcer, il faut les affiner, mais surtout il ne faut pas permettre que ces compétences soit remises en cause par quiconque.

C'est la règle, c'est la loi et il faut, qu'on le veuille ou non, s'y plier.

Quand je dis que c'est la loi, c'est l'article du CGCT (code général des collectivités territoriales), l'article 4424-9 qui dit ceci : « le statut de la Corse donne compétence à la Collectivité de Corse pour définir la stratégie de développement durable de l'île et l'équilibre territorial pour garantir le respect des principes fondamentaux du code de l'urbanisme ». Visiblement, cette compétence n'est pas connue de tous, c'est dommage parce qu'on n'aurait pas eu à faire cette mise à point.

Je le dis, nous devons être fermes, unis là-dessus parce que ce qui est en jeu aujourd'hui, c'est bien entendu la capacité de décision de la Corse sur un champ qui est la fois celui de l'aménagement et du développement durable. On ne peut pas revenir en arrière. On peut enrichir, on peut éventuellement être soumis à la critique, on peut modifier, il n'y a aucun problème, mais revenir en arrière, jamais.

Vous le voyez, ce problème-là est un problème qui est prégnant. Aujourd'hui, ce problème-là, on pourrait s'interroger, est-ce qu'il n'y a pas une manière de contourner la compétence et la qualité de l'Assemblée de Corse et de la Collectivité en général en créant parallèlement une conférence des maires. On peut effectivement penser que c'est le cas.

Aujourd'hui, comment se fait-t-il qu'il y ait une conférence des maires ? Je vais répondre par une boutade. Nous, à l'agence de l'urbanisme et je vais le prouver, il ne suffit pas de le dire, nous sommes en conférence permanente avec les maires, en conférence permanente.

Depuis la mi-février, nous avons organisé 18 réunions dans les microterritoires, à raison de, maximum, 10 ou 12 maires, nous en avons réuni plus de 150. Il nous reste une vingtaine de réunions à faire et cette conférence, c'est une conférence qui se fait sur les territoires, directement là où sont les problèmes et pas vus d'en haut. Nous préférons ce dialogue qui est en même temps un moment important, souvent de convivialité aussi, c'est vrai, et puis cela nous permet de discuter directement avec les représentants de la population.

Je le sais, certains me reprochent cette proximité des maires. Ecoutez, je suis maire moi-même, il y en a d'autres dans la salle, si on comprend mieux la problématique des maires lorsqu'on est maire, qu'est-ce que vous voulez, il y en a d'autres qui, peut-être à la faveur des prochaines élections, seront maires et à ce moment-là, on en reparlera. Mais on ne peut pas à un moment donné remettre en cause ceux qui sont les représentants, qu'on le veuille ou non, de la population, comme nous le sommes d'ailleurs à un niveau qui n'est plus celui de la commune, mais de la Corse.

Donc, je vous le dis, les choses n'ont pas commencé à Cuzzà, elles ne finiront pas à Cuzzà. Cela veut dire que pour nous, le travail continue, cette proximité nous allons l'entretenir, l'enrichir et personne ne pourra nous détourner de ce travail qui est nécessaire aujourd'hui.

Je le dis, s'il y avait un doute, je pense qu'il n'y est plus.

Ensuite, on entend des contrevérités et je ne dirai pas qui, mais c'est facile à comprendre pour ceux qui suivent les interventions médiatiques et notamment de ces derniers jours, on dit qu'on aurait dû, au bout de 3 ans, réviser le PADDUC. Ceci est absolument faux. On a un article du code qui prévoit que le PADDUC peut être révisé au bout de 6 ans ; 6 ans ce n'est pas 3 ans. Nous pouvons convenir qu'à la prochaine mandature, en 2021, le PADDUC, si nécessaire et si les élus de cette Assemblée le décident, à ce moment-là, pourrait être révisé.

On nous dit « oui, mais il y a la loi ELAN ». Sauf que, il y a dans cette loi ELAN, beaucoup de choses. Il y a même des choses qui sont assez restrictives par rapport aux possibilités qu'il y avait avant en matière de loi littorale, notamment les « dents creuses ».

Je voudrais dire aussi qu'Aline CASTELLANI qui est intervenue lorsque le Président MACRON parlait, avait raison. Elle disait que la loi

ELAN était plus restrictive. Ensuite, le reste, je ne vais pas épiloguer parce que cela relève à la fois de la loi littorale et de l'application dans certaines communes. Mais il faut bien comprendre que nous sommes les uns et les autres, qu'on le veuille ou non, en prise directement avec des changements de cap qu'on ne souhaite pas forcément. D'ailleurs, il me semble bien, M. le Président de l'Assemblée et M. le Président de l'exécutif, qu'il avait été prévu lors des discussions de Matignon, notamment, que chaque fois qu'il pouvait y avoir une décision, un décret, une loi, un règlement qui allait s'appliquer à la Corse, on pouvait être consulté, on devait être consulté. L'a-t-on été une fois dans ce domaine-là ?

Vous le voyez bien, les choses se font souvent, le plus souvent sur notre dos et puis, on doit en convenir.

Je pense que là aussi, ça commence à devenir vraiment particulier. Le climat actuel, le climat général, vous le savez, n'est pas très bon avec les mises en cause systématiques à la fois du Président de l'Assemblée qui n'est pas de bonne foi, le Président de l'exécutif qui n'est pas de bonne foi, le Président de l'AUE qui n'est pas de bonne foi et puis tous ceux qu'on n'a pas cités et qui ne sont pas de bonne foi. Donc, à un moment donné, je pense que cela suffit. Nous sommes des élus du peuple, nous avons la légitimité populaire, quelle que soit notre sensibilité, on ne peut pas nous parler de la sorte, fut-ce du haut du Palais Lantivy. Que ce soit clair

En tout cas, je pense que du point de vue de l'intérêt général, on ne peut pas rester sans réagir face à des agressions de ce genre.

Je vais terminer mon intervention, mais vous pouvez comprendre que le débat est très largement ouvert, mais il faudra que l'on tienne compte à la fois de notre détermination, de la volonté de faire aboutir l'intérêt général par-dessus tout, au-dessus des intérêts politiques, mais aussi que nous exigerons le respect. Je crois que c'est très important.

J'ai peut-être été un peu long, mais l'occasion, comme on dit, fait le....etc. Vous m'avez compris !

Je vais en venir aussi à une invitation qui a été envoyée aux conseillers parce que même si on ne fait pas beaucoup de bruit, on organise en permanence des rendez-vous, des réunions très importantes et notamment à la chambre des territoires, Président. Cela va se tenir samedi prochain. Beaucoup de maires locaux, puisqu'il s'agit d'une réunion de territoires, sont invités, les

maires du Cap Corse, du Nebbiu, de la Conca d'Oru, de la CAB, de Marana Golo et de Costa verde, mais aussi, je le dis, des conseillers territoriaux. Pourquoi ? Parce qu'il ne s'agit pas de cliver, encore une fois, entre les élus communaux et les élus territoriaux.

Nous devons, dans l'intérêt de la Corse, travailler ensemble et nous le ferons. Donc, invitation vous est faite par le Président de l'exécutif et par ma voix, samedi à partir de 10 heures, à la chambre des territoires.

J'ai du mal, Président, à en venir à l'offre de service de l'AUE parce que la tonalité de mon intervention fait qu'aujourd'hui, la problématique de l'AUE, est une problématique à la fois d'intervention au niveau des documents d'urbanisme et aussi d'assistance, dans une phase qui est une phase de préparation et de choix. Qu'est-ce que l'on peut faire ? Est-ce qu'il est nécessaire d'établir un document d'urbanisme complexe comme un PLU ? Quelles sont les communes qui peuvent et doivent le faire ? Est-il possible d'établir une carte communale ? Nous intervenons à chaque fois que cela est possible et demandé par les communes.

Les prestations qui sont proposées génèrent des coûts. Ces coûts sont pris en compte par l'agence de l'urbanisme, mais on a été tenu aussi de faire une évaluation de ces coûts. Vous avez donc tous les éléments chiffrés, je ne vais pas y revenir. Eventuellement, s'il y a des questions, je pourrai répondre à ces questions. S'il y a des précisions à demander, je suis là. Il n'y a aucun problème, l'agence de l'urbanisme est prête à assister les communes comme elle l'a fait depuis 2011. Je me tourne vers Pierre GHIONGA qui doit être par-là, depuis 2011, ce n'est pas d'aujourd'hui. Dès qu'elle a été créée, l'agence de l'urbanisme a assisté les communes.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, M. le conseiller exécutif. La parole est à qui la demande. Je pense que la courtoisie légendaire et la galanterie de Hyacinthe VANNI va nous conduire à donner la parole à Stéphanie GRIMALDI. Vous l'avez.

**Mme Stéphanie GRIMALDI**

Merci, M. le Président.



Je voudrais juste, on en a parlé tout à l'heure en commission, alerter le président de l'agence de l'urbanisme sur un point qui me paraît extrêmement important. Le rôle de l'agence d'urbanisme, en effet, d'assister, de conseiller, d'accompagner les communes dans l'élaboration d'un document d'urbanisme, c'est important. C'est vrai que très peu de nos communes possèdent d'ingénierie, qu'en Corse, il y a très peu de cabinets d'étude qui sont compétents pour réaliser des documents d'urbanisme, puisqu'on a pas mal d'architectes, mais on a peu d'urbanistes. C'est important d'avoir cet outil au sein de la Collectivité.

En Corse, ce qui n'est pas le cas ailleurs, lorsqu'ailleurs les agences d'urbanisme, comme celles du pays d'Aix ou d'ailleurs, peuvent apporter de l'ingénierie, elles ne sont pas associées au document d'urbanisme pour émettre un avis au titre des personnes publiques associées, pour dire quel est « le droit » dans l'île et là, en l'occurrence, quel est le droit sur les PADDUC, puisque l'agence, ici, a élaboré le PADDUC et que le PADDUC vient s'interposer entre la loi littoral et les PLU. Elle n'est pas là non plus, ailleurs, pour émettre un avis, comme pourrait le faire ici l'agence, au titre de la Collectivité de Corse. La Collectivité fait partie des personnes consultées lorsqu'une commune élabore un PLU, pour émettre un avis sur les contraintes, les reculs en matière des routes et là, par rapport à l'application du droit et du PADDUC.

Je voulais juste dire une chose, c'est qu'il faut faire bien attention à séparer, mais le Président tout à l'heure en commission, nous a dit que c'était fait en interne, qu'il y avait une équipe qui était totalement dédiée à la prestation facturée aux communes.

Personnellement, pour savoir aujourd'hui, combien le contentieux est pointu, précis et technique en matière de PLU et combien c'est un long parcours pour une commune d'arriver jusqu'au bout de son document d'urbanisme – tout à l'heure, Jean-Louis DELPOUX, notre collègue faisait état de ce qui est arrivé à la commune de Calvi où tout le monde s'accorde à dire que c'était un excellent document et du problème qu'il y a eu ensuite à la fois – tout ça pour vous dire qu'aujourd'hui, la forme, les vices de forme, les vices de procédure sont extrêmement observés, regardés attentivement par tous les avocats des associations ou d'autres pétitionnaires.

Donc, si par hasard, à un moment donné, il y a un problème parce que l'agence, non seulement est un peu juge et partie, c'est-à-dire qu'elle va

aider à faire le document, mais elle va émettre un avis au titre d'un contrôle de légalité qui est celui du PADDUC et c'est tout à fait son rôle, ce que je disais donc tout à l'heure au Président de l'agence d'urbanisme, c'est que peut-être il faudrait qu'en interne de la Collectivité de Corse, et il me disait que c'était également le souci du Président de l'exécutif, que cette partie-là soit totalement assurée mais en interne par les services de la Collectivité de Corse, différemment de l'agence. J'ai peur que même en disant qu'au sein de l'agence, on distingue les services, dans les mains d'un bon avocat, je pense malheureusement que ça peut entraîner des conséquences encore une fois dramatiques pour nos collègues maires qui, au bout de 5, 6 ou 8 ans, ont réussi enfin à sortir un document d'urbanisme et le voient tomber pour ce type de problème.

Je voulais juste vous alerter sur ce point de droit. Merci.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, chère collègue. Hyacinthe VANNI a demandé la parole, il l'a.

### **M. Hyacinthe VANNI**

Merci, M. le Président.

M. le Président de l'AUE, cher Jean, j'ai bien écouté vos propos, je n'y retire rien, j'y adhère à 100 %.

Nous avons, ici, pour certains, participé à la construction et au vote de ce PADDUC, quelquefois jusque tard dans la nuit, nous avons tous en mémoire et nous nous apercevons aujourd'hui, que certains s'organisent sous la houlette de la représentante de l'Etat, soit pour y déroger, soit pour le modifier.

Je ne vais pas être long, mais je vais être clair. Il est hors de question pour nous, je parle au nom du groupe « Femu a Corsica » de déroger au PADDUC, de modifier aujourd'hui le PADDUC, que ce soit dit, que ce soit entendu, du côté de l'Etat et de ceux qui s'organisent aujourd'hui pour y déroger. Ils nous trouveront sur leur chemin, comme nous avons toujours fait. C'est troublant, aujourd'hui, que ces personnes qui quelquefois étaient là et l'ont construit avec nous, et l'ont voté avec nous, aujourd'hui, veuillent y déroger.

Je pense qu'il faut être clair, vous l'avez été, M. le Président, nous le sommes aussi, il y a un PADDUC, il s'applique et pour notre part, nous serons là pour le rappeler. Merci.

**Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue. Fabienne GIOVANNINI, vous avez la parole.

**Mme Fabienne GIOVANNINI**

Merci, M. le Président.

Pour intervenir pour le groupe « Femu a Corsica », bien sûr en soutien total à notre exécutif qui a toute notre confiance.

Pour dire aussi l'inquiétude, voire même quelque part la colère de notre groupe face à ce qui nous paraît un jeu dangereux qui se met en place.

Le rôle de l'Etat est dans le contrôle de légalité. Il veille à l'application des textes, il ne doit pas les remettre en cause, mais il doit accompagner et soutenir les délibérations de la Collectivité de Corse. Il ne doit pas être dans un bras de fer qui remet en cause les compétences de notre Collectivité. Voilà ce que notre groupe a envie de dire aujourd'hui, parce qu'encore une fois, on est très inquiets. Je voudrais faire un rappel bref de ce qu'est le PADDUC : une directive territoriale d'aménagement, un plan de développement durable pour la mise en place d'un développement durable, un schéma d'aménagement, et un certain nombre de documents qui l'accompagnent (schéma de mise en valeur de la mer, plan de lutte contre la précarité, schéma des infrastructures transport, tourisme, installations culturelles, etc.), toute une série de documents qui fixe ce développement durable.

Il est surtout le fruit de 50 années de luttes, de sacrifices et plus récemment le résultat de confrontations politiques issues de revendications incessantes de notre peuple dans toutes ses forces vives durant 20 ans, depuis le fameux schéma d'aménagement de la Corse de 1992.

Il est la confrontation aussi permanente avec l'Etat depuis le rapport de l'Hudson Institut baptisé alors Schéma de déménagement des Corses.

Il est enfin, encore tout récemment, une œuvre collective au terme de 5 ans de débats, d'échanges et de concertations, et même s'il n'est pas la panacée et nous sommes les premiers à le dire, il a été conçu, pensé, bâti « par et pour le peuple corse ».

Ça, il ne faut jamais l'oublier. C'est quelque chose de très important à retenir.

Il y a donc un jeu dangereux à revenir sur tout ce passé, à épouser des discours démagogiques d'élus ultra minoritaires, pour tenter de fédérer l'ensemble des maires qu'on essaie quelque part d'abuser de la sorte. Il est dangereux de vouloir opposer les Corses entre eux, d'autant que l'attitude des services de l'Etat n'a pas été claire durant toutes ces années. Rappelons sa passivité, certains diront complicité, en matière de contrôle de légalité. Rappelons aussi son application parfois « à la carte » de ce contrôle de légalité, avec deux poids, deux mesures que les communes ne peuvent pas comprendre, que personne ne comprend.

Comment comprendre en effet les permis accordés sur le littoral, hors continuité de l'existant, sur des plaines agricoles de lotissements entiers pour un tourisme de masse hors toute réflexion cohérente en matière d'aménagement et de besoins réels pour le peuple corse ? Ou encore de villas luxueuses de 1 000 m<sup>2</sup> aggravant le déséquilibre résidences principales et résidences secondaires d'une part. Et d'autre part, les multiples tracasseries mises à l'octroi de permis de construire sur des communes de l'intérieur où il n'existe pas ou peu de pression foncière pour installer une famille à l'année ?

Comment comprendre qu'un préfet, avant de quitter la Corse, signe l'autorisation de quatre permis de construire que l'on sait illégaux ou encore qu'il valide de façon totalement scandaleuse, en paraphant même de façon symbolique dans une sorte de discussion de marchands de tapis, la proposition d'un maire souhaitant rendre constructibles des dizaines d'hectares sur un site remarquable de la côte ouest ?

Notre groupe rappelle que la loi SRU adoptée en 2000 demande aux maires d'élaborer des PLU. Depuis 19 ans donc, deux décennies, pourquoi n'a-t-on pas eu de conférence des maires pour les rappeler à leur devoir et les accompagner ?

Notre groupe rappelle que les POS sont caducs depuis 5 ans. Qu'il a été demandé aux maires concernés dès 2014 et la loi ALUR de s'y préparer ? Où sont les conférences des maires de l'Etat pour les y accompagner ?

Notre groupe rappelle que le PADDUC a été adopté à une large majorité en 2015, qu'une loi le consacre, qu'une période de mise en compatibilité de 3 ans a été accordée. Où sont les conférences de maires de l'Etat pour accompagner les communes ?

Au lieu de cela, on organise aujourd'hui, hors la présence de la Collectivité de Corse et de ses compétences, des réunions sur on ne sait quelles bases, avec on ne sait quels objectifs, mais en tous les cas avec une affirmation totalement démagogique : « c'est la faute au PADDUC ».

### **Mme Fabienne GIOVANNINI**

Le PADDUC intègre les lois qui lui sont supérieures, intègre une méthodologie permettant aux maires de faire valoir leurs prérogatives.

Ce sont eux qui définissent leur propre zonage, eux qui justifient ce zonage, eux qui peuvent établir des sous-séquençages de plages.

Le PADDUC cadre, il donne des méthodologies, encore une fois.

L'agence a toute l'expertise pour accompagner les maires, et Dieu sait si c'est vraiment une expertise poussée, il n'y a que des ingénieurs à l'agence.

L'Etat instruit les dossiers et veille à l'application des textes.

Alors nous le disons tranquillement aujourd'hui, il faut se remettre sur de bons rails et retrouver le bon sens politique qui doit commander à nos responsabilités respectives

Notre groupe l'affirme : il n'y aura pas de réussite du PADDUC sans cet état d'esprit commun, de la part de l'Etat, service instructeur et contrôle de légalité, et de la part de la Collectivité qui veille et accompagne tous les acteurs

Il n'y aura pas de réussite du PADDUC, donc du développement durable de la Corse auquel nous aspirons, dans une remise en cause de cet

important document cadre que s'est donnée la Corse de manière démocratique.

La question est donc simple, l'Etat souhaite-t-il entrer dans une logique constructive et d'apaisement ? Ou bien va-t-il poursuivre ce bras de fer avec notre Collectivité et dans quels objectifs ?

Pour notre part, pour notre groupe, pour notre majorité, il n'y en a qu'un seul : u paese da fà, in a democrazia, a pace è a libertà. Merci.

### **Le Président TALAMONI**

A ringrazià vi. Donc, il y a une demande de prise de parole de Jean-Martin MONDOLONI et de Xavier LACOMBE, à condition que vous ne dépassiez pas le temps de parole imparti.

Vous avez la parole.

### **M. Jean-Martin MONDOLONI**

Merci, M. le Président. Dans le temps imparti, je laisserai Xavier développer des arguments techniques sur le rapport proprement dit. Mais, on sent bien, qu'en marge de ce rapport, ce qui est évoqué, c'est la toile de fond du plan d'aménagement durable de la Corse qui a été voté en 2015, dans les conditions qu'il ne serait pas inutile de rappeler. Mais ce n'est pas vraiment le sujet.

Nous, ce que l'on dénonce à l'heure où on se parle, c'est ce qui s'opère ici dans une espèce de chorégraphie de mots bien choisis, qui vise, comme chaque débat un peu tendu, à caricaturer les choses et à ranger les gens en deux camps. C'est trop facile de nous expliquer qu'il y aurait eu les gardiens du temple d'un côté et les bétonneurs de l'autre. Comme il serait trop facile d'enfermer le débat aujourd'hui sur les défenseurs d'une doctrine qui a guidé le PADDUC, et nous sommes assez à l'aise puisque la sensibilité que je représente, par le passé, s'est positionnée contre ce document, et ça ne fait pas de nous des bétonneurs liés aux forces maléfiques de l'argent, ça fait de nous des hommes et des femmes qui avons une autre vision du développement.

Et aujourd'hui, on essaye de ranger les hommes et les femmes qui débattent sur ce sujet, et surtout les maires qui ont la charge d'élaborer des documents d'urbanisme, en deux camps : ceux qui suivraient la doctrine de la

majorité, respectable du reste, et ceux qui seraient les suppôts de Mme la Préfète.

Mais est-ce que l'on pourrait imaginer qu'entre les deux, il y a des hommes et des femmes libres, détenteurs d'une part du suffrage universel dans les municipalités, qui ont reçu comme d'autres, pas moins mais pas plus, l'onction du suffrage universel et qui ont la liberté de produire des documents d'urbanisme, évidemment dans la conformité, en tout cas dans le respect des orientations fixées par le PADDUC. Mais ça, ce n'est pas un supplément d'âmes, ce n'est pas un choix, c'est la loi.

La question qui se pose, c'est : est-ce que l'on a le droit de ne pas être d'accord avec la doctrine de fond qui accompagnait le PADDUC de l'époque ? Est-ce qu'il y a aujourd'hui des maires qui sont en difficulté pour produire des documents d'urbanisme ? Si ce n'est pas le cas, il n'y a pas besoin d'avoir des débats.

Jean, pour reprendre ta formule, bien sûr qu'il y a eu une temporalité longue qui a conduit à faire émerger ce document. Bien sûr que l'accouchement fut difficile, il fut peut-être long, la question c'est de savoir si, collectivement dans la diversité de nos opinions à l'époque, nous avons accouché d'un document qui est applicable. S'il l'était, il n'y aurait pas de problème, il n'y aurait pas des maires qui chercheraient, non pas, comme je l'ai entendu, à déroger, il n'y a pas des maires qui cherchent à déroger à la loi, il n'y a que des gens pour l'essentiel, pour ne pas dire l'immense majorité d'entre eux, qui sont respectueux de la loi, qui peuvent peut-être chercher à faire évoluer la loi, ce n'est pas interdit non plus.

Du reste, on se reproche assez collectivement ici, de ce que notre propension reconnue par le législateur à faire évoluer la loi, ne fonctionne pas. Et, des maires qui sont dans des situations inextricables tout simplement parce que le document qui a valeur de directive territoriale d'aménagement, est insuffisamment précisé. Et donc, ils se demandent comment faire évoluer ce document de façon à ce qu'il soit applicable à la faveur d'une doctrine qui sera partagée par la majorité d'alors lorsqu'il sera révisé.

Et nous, on dit tout simplement, que ce document mérite à terme d'être revisité, si ce n'est pas révisé. Et, je pense que cet avis-là, il est respectable et ça ne fait pas de ceux qui pensent comme ça, et il y a un certain nombre de maires qui le pensent, des agents qui seraient des suppôts de je ne sais quelle officine préfectorale. Ça fait de ces gens-là, des hommes et des

femmes respectables, qui ont une vocation à urbaniser le territoire et urbaniser ça ne veut pas dire, tout simplement, bétonniser, ça veut aussi dire urbaniser dans des conditions respectueuses du droit, respectueuses de l'environnement et respectueuses de celles et de ceux qui leur ont donné les faveurs du suffrage universel.

### **Le Président TALAMONI**

Xavier LACOMBE, vous avez la parole.

### **M. Xavier LACOMBE**

Merci, M. le Président. Très rapidement, nous ne sommes pas intervenus sur le rapport précédent, parce que notre intervention concernait les deux rapports. Donc, pour intervenir sur celui-ci plus précisément, c'est un rapport quand même qui nous est parvenu très tardivement, puisqu'il a été rajouté à notre grande surprise ; ça nous a demandé beaucoup de travail, alors peut-être hasard du calendrier ou volonté de reprise en main politique, puisque j'ai entendu parler précédemment par le Président de l'AUE de posture politicienne, on peut se poser la question, face à la conférence des maires qui a été mise en place.

On peut se poser la question, mais le débat n'est pas là, je crois qu'il faut l'élever un peu et se positionner de manière pragmatique et concrète sur les difficultés aujourd'hui, puisque la compétence urbanisme est à la commune, et les difficultés des maires à réaliser des documents d'urbanisme. Pour preuve encore, depuis 2015 il n'y pas de documents d'urbanisme qui sont véritablement sortis et qui ont véritablement été approuvés et maintenus. Le dernier, il y a encore quelques semaines, a été annulé, et pourtant l'AUE existe depuis 2011.

Dans ce même rapport, il est écrit que l'AUE ne remplit pas sa mission depuis sa création. Donc, on voit bien quand même qu'il y a des contre-vérités, voire des oppositions. Et force est de constater, très clairement et de manière très tranquille, et ce n'est pas une offense ou une critique, qu'à un moment donné le système ne fonctionne pas et que l'engrenage est grippé. Et pour preuve, c'est le résultat. Donc, l'objectif n'y est pas.

Ceci étant dit, vous insistez sur le fait, M. le Président de l'AUE, que les communes n'arrivent pas à sortir un document d'urbanisme. Il semblerait que par miracle, d'un seul coup, aujourd'hui avec ce rapport, on va



régler tous les problèmes ; moi, j'ai de forts doutes, c'est la proposition que vous faites, en espérant justement apporter une réponse parce que si on va voter ce rapport et en face ce n'est pas la réponse et on ne va pas aboutir, je ne lui trouve pas un grand intérêt.

Moi je vous pose la question un peu autrement, pourquoi les communes aujourd'hui sont vraiment en difficulté, les maires et les conseillers municipaux, et sont à la peine pour élaborer leurs documents d'urbanisme ? Une simple et bonne raison, l'empilage des différentes lois, la vulnérabilité, j'insiste, du PADDUC et ses imperfections, certes un PADDUC il le faut, nous en sommes heureux, mais ce n'est pas parce qu'il y a un PADDUC, qu'il n'est pas perfectible et qu'aujourd'hui, depuis 2015, quatre ans plus tard, à quelques mois près, on peut se poser la question s'il n'y a pas des choses un peu à modifier et à corriger. Peut-être que c'est aussi une partie de la réponse et de la solution. Je ne le dis pas avec certitude, mais ça peut l'être.

Mais aujourd'hui il suffirait tout simplement que notre Assemblée sagement décide d'opérer une révision ou de le revisiter, et cela pourrait sans perdre de temps, aller très vite. Et pour preuve encore une fois, pas de PLU, et même les communes qui ont des PLU, qui avaient l'obligation d'être en compatibilité en novembre 2015, ne l'ont pas fait et ne peuvent pas le faire, et M. le Président l'AUE, vous êtes un témoin parlant, puisque vous êtes maire d'une commune avec un PLU, et je ne sais pas si encore aujourd'hui vous avez mandaté un cabinet pour être en compatibilité.

Donc, vous voyez qu'à un moment donné, sur la ligne d'arrivée, nous ne sommes pas aux résultats. Et pour cause, tout simplement parce que vous savez très bien que c'est complexe, et vous le disiez vous-même lors d'une précédente réunion dans d'autres instances, pour faire un PLU il faut au moins 10 ans. Donc, pour le réviser, ça devrait aller plus vite, eh bien, on a des difficultés. Et, d'autres communes, et je ne parlerai que de quelques communes de la CAPA que je connais particulièrement, qui ont des PLU, parce qu'il y en a très peu, eh bien, ont de grandes difficultés aussi là-dessus. Donc, à un moment donné il faut se poser les vraies questions.

Alors, est-il choquant qu'une agence d'urbanisme puisse se substituer à un bureau d'étude ? On peut se poser la question, et pourquoi pas, après tout ? Mais alors, à ce moment-là, l'AUE étant PPA, personne publique associée, il y a un mélange des genres ; on ne peut pas être bureau d'étude, élaborer un PLU avec une prestation payante ou pas, et ensuite donner un avis

et être PPA. Il faut clarifier la situation, ou on accompagne et on a le rôle d'un bureau d'étude, ou on est PPA, même si en tant que PPA ce n'est qu'un avis, et d'ailleurs l'agence de l'urbanisme n'a pas eu, je pense, le plaisir de donner beaucoup d'avis et encore moins, je peux vous poser la question, combien d'avis favorables depuis que vous êtes à l'AUE ? Il y en a certainement, mais proportionnellement au nombre de communes, je parle bien de l'avis de l'AUE....

**M. Jean BIANCUCCI**

C'est le Président de l'Exécutif qui donne l'avis.

**M. Xavier LACOMBE**

C'est la Collectivité qui est PPA, mais nous sommes bien d'accord que l'agence de l'urbanisme....

**M. Jean BIANCUCCI**

C'est le Président de l'Exécutif qui donne l'avis, pas l'AUE.

**M. Xavier LACOMBE**

C'est le Président de l'Exécutif qui donne un avis, oui, avec le rapport de l'AUE, nous sommes bien d'accord ? Je pense que le Président de l'Exécutif ne prend pas un avis sans avoir consulté l'AUE, donc l'avis du Président de l'Exécutif, dépend bien du rapport de l'AUE et des services qui l'ont élaboré, sauf si, M. le Président, vous vous attribuez cette largesse, je ne le pense pas, tout simplement et je l'espère, du moins.

Bien, donc pour poursuivre, quel impact sur la liberté des communes ? Si l'AUE répond et choisit, est-ce que la liberté de la commune sera la même ? On peut se poser la question. Il est à craindre justement que ce type de relation sera forcément différent, et moi je suis persuadé que sur le zonage et sur le projet politique d'une commune, il y aura forcément rivalité. Je le dis sans détour. Et pour preuve, et je ne citerai que mon exemple, vous étiez présidente de l'AUE, Mme GIOVANNINI, nous étions tombés plus ou moins d'accord après quelques réunions, et je ne peux que vous remercier encore une fois du travail effectué, eh bien aujourd'hui suite à une nouvelle approche avec l'AUE, les choses sont bien différentes et on nous demande encore de modifier et de rechanger les choses.

Ensuite, on nous dit, pour les PLU, et tous mes collègues maires aujourd'hui sont encore frileux, mais se sentent obligés, le DOCOBAS, qui n'est pas une obligation et qui n'existe pas forcément, qui est presque une spécificité insulaire, je dirai, le DOCOBAS il n'est pas obligatoire, mais si on ne le fait pas, on sait très bien qu'en CDPENAF, à partir du moment où on arrive, on n'a pas fait de DOCOBAS, c'est fini, vous pouvez repartir vous rhabiller et repasser la prochaine fois.

Donc, vous voyez qu'il y a une méthode qui peut être discutable.

Mais le but des maires, n'est pas sans cesse d'être en opposition ou en conflit, le but d'un maire c'est aujourd'hui d'élaborer son PLU, son document d'urbanisme dans l'intérêt de sa commune, dans l'intérêt général, et croyez-moi, les maires que nous sommes, n'ont pas uniquement une intention de construire, de bétonner ou d'urbaniser, sortez-vous cette idée de la tête, et arrêtez de véhiculer auprès de la population l'image que les maires sont là uniquement pour avoir des permis de construire.

Je peux vous donner pour exemple que les communes qui sont dites ou ont été soi-disant celles qui construisaient le plus, aujourd'hui quand on fait le compte de ces communes, par rapport à d'autres qui se disent protégées ou protégeaient leur territoire, eh bien moi je vous assure, et j'ai les chiffres à l'appui, je ne les dirai pas aujourd'hui, je ne veux offenser personne, qu'elles sont bien en-deçà du nombre de permis de construire accordés dans leurs communes, et depuis 2012, donc bien avant le vote du PADDUC.

Donc, à un moment donné, la conscience veut que tout le monde soit clair, et j'en appelle à tous les maires, encore une fois, le maire a le souhait d'établir son document d'urbanisme dans les règles, et un document d'urbanisme qui passera, on le sait très bien, il faut qu'il soit réglementaire et restrictif, mais parallèlement on ne doit pas sans cesse contrarier et remettre en cause son projet du développement de sa commune.

Et aujourd'hui, c'est ce qui se passe et à mon avis c'est le point d'accroche, c'est le point qui empêche, qui crée la crispation et qui ne permet pas d'avancer.

Alors comment utiliser de façon optimale les compétences de l'AUE ? Il y a plusieurs solutions, je les ai évoquées. La révision du PADDUC ? Pourquoi pas ?

Ensuite, tout simplement nous allons revenir aux ESA sans arrière-pensée aucune et les semaines qui viennent et les mois à venir clarifieront les choses, peut-être. Mais aujourd'hui un ESA, chacun a sa définition ; l'AUE a la sienne, le maire, la commune connaissant sa commune mieux que n'importe qui, a la sienne, la DTM également qui a une lecture strictement juridique. Aujourd'hui 15 %, la pente, potentiel agricole irrigable, et lorsque vous avez une vigne qui a 16 ou 17 ou 18 %, ce n'est plus un ESA. Et, on se retrouve dans l'aberration, et je parle de ma commune, encore une fois, je parle de vignes, moi j'ai des vignes qui sont en pleine production et qui j'espère font du bon vin..., oui je termine, font du bon vin, je vante le vin de la Peraccia, eh bien qui ne sont pas en ESA. Et, en contrepartie, une parcelle qui a une partie en dessous de 15 % et une partie qui est au-dessus de 15 % de pente, eh bien à ce moment-là, est totalement mise en ESA.

Donc, on voit bien ici, encore une fois je ne parle pas des ESA artificialisés qui ne devraient pas être pris en compte, on voit bien qu'il y a un ajustement, et c'est le souci et la voix que je veux porter aujourd'hui, un ajustement et une approche plus précise à faire afin que l'on puisse aboutir.

Donc, vous imaginez bien, M. le Président, que nous voterons contre ce rapport, bien évidemment, puisque préalablement nous n'avons pas été d'accord et nous ne sommes toujours pas d'accord sur la façon et l'approche qui nous est présentée. Merci. Je vous prie de m'excuser si j'ai débordé de 10 secondes.

### **Le Président TALAMONI**

Non, pas de 10 secondes, de 5 minutes à peu près parce que vous oubliez qu'il y avait déjà une intervention de votre groupe avant. Voilà.

Donc, Petr'Antone TOMASI a la parole pour le groupe Corsica Libera et ensuite François ORLANDI, Pierre GHIONGA et Valérie BOZZI également qui se partageront le temps de parole, vous avez 10 minutes maximum, mais vous pouvez faire moins, bien entendu.

### **M. Petr'Antone TOMASI**

Merci, M. le Président. D'abord un mot sur le fond du rapport et sur un élément de débat relatif au cœur de celui-ci, et quelques développements peut-être un peu plus longs sur ce qui a occupé de façon plus importante, la

présentation du Conseiller exécutif en charge du rapport, c'est-à-dire le contexte politique qui entoure cette présentation.

D'abord un mot sur le fond du rapport ; moi je ne suis pas d'accord sur le fait, ça peut se discuter, que l'AUE aujourd'hui soit illégitime pour intervenir en tant qu'instance de conseil en phase amont. Parce qu'on oublie quand même une chose, de mon point de vue, c'est que dans cette affaire l'agence de l'urbanisme et la Collectivité de Corse, ou l'agence de l'urbanisme pour le compte de la Collectivité, n'est pas une personne publique associée comme les autres, puisque l'agence de l'urbanisme pour le compte de la Collectivité est l'instance qui est chargée du suivi d'une norme, le PADDUC, qui, par un rapport de compatibilité, s'impose aux documents d'urbanisme inférieurs, et donc est tout à fait fondée, dès le départ et dès le début de la procédure de lancement d'un PLU par exemple, à conseiller et accompagner la commune, afin que le document soit en cohérence avec le texte qu'elle porte, le plan d'aménagement et de développement durable de la Corse.

Donc, en ce sens, je crois qu'il y a peut-être d'ailleurs de façon plus large, des évolutions plus profondes à prendre en compte, mais de ce point de vue-là, l'agence et la Collectivité doivent dès l'origine suivre la procédure et ne pas être considérées comme une PPA parmi les autres parce que dans la réalité des faits, ce n'est pas le cas.

Je crois que c'est une problématique que l'on a retrouvée ailleurs, y compris sur d'autres aspects du document, où on se retrouve dans une situation où la Collectivité dit le droit, où l'Etat est en situation de l'appliquer et où la Collectivité est donc dessaisie durant toute cette phase de l'interprétation du texte qu'elle a produit. Et ça, je crois que ça pose un problème.

Pour revenir sur le propos politique plus général, il y a une question de double respect, de respect de l'économie générale du texte d'un côté qui est posée, et de respect des prérogatives de la Collectivité de Corse et de son agence, de l'autre.

Le respect de l'économie générale du texte d'abord ; on peut nous raconter ce que l'on veut mais quand on lit, parfois entre les lignes, ou quand on lit les lignes tout court, on voit bien qu'aujourd'hui ce qui est en jeu, notamment du côté de l'Etat, c'est dit clairement, y compris il y a quelques heures, c'est la modification du PADDUC, c'est la révision du PADDUC au fond, et c'est assumé comme position.

Alors, on ne peut pas d'un côté, et du côté des occupants du Palais Lantivy ou des occupants d'une partie du Palais Lantivy, occupation peut-être induite, sans titre, je ne sais pas, on ne peut pas d'un côté se poser en chevalier blanc afin de faire valoir une position de garant de l'état de droit et en même temps dire, in fine, l'objectif c'est de réviser le PADDUC, non pas dans une vision protectrice, dans une vision de sauvegarde, mais disons-le clairement, pour ouvrir les vannes, du côté de l'Etat. Et dans cette affaire, ceux qui sont de mauvaise foi, pour reprendre un terme qui a fait florès dans une récente réunion, ceux qui sont de mauvaise foi ne se trouvent pas ici.

Deuxième point, le respect des compétences de la Collectivité. On fait face depuis un certain nombre de mois, c'est notre point de vue, il est partagé par beaucoup dans cet hémicycle, à une forme de déni de démocratie en face, de la part de Paris, qui se manifestait par le refus systématique de toute avancée politique.

Aujourd'hui, le déni de démocratie, il se manifeste, et c'est pire encore, dans une politique effrénée de recentralisation où l'Etat rogne systématiquement sur les compétences de la Collectivité. Et, pour le dire de façon encore plus claire, avant on se battait pour des prérogatives nouvelles, dorénavant on en est réduit à se battre pour défendre le statut particulier.

En matière, on l'a dit y compris en présence de la Préfète, en matière d'apprentissage, qui est une compétence de longue date de la Collectivité, la loi générale s'applique et remet en cause la loi spéciale, c'est-à-dire le statut, au mépris de toutes les règles de droit.

En matière d'urbanisme, je crois que l'on ne compte pas les textes aujourd'hui qui sont adoptés au Palais Bourbon et au Palais du Luxembourg, qui remettent en cause le cadre général fixé par la loi de 2002 et par le PADDUC, loi Elan, loi Macron en 2015 notamment sur l'incapacité de détruire des immeubles qui avaient été construits de façon illégale, où les ESA par exemple ne sont pas visés alors que toutes les zones remarquables et protégées le sont. Mais tout cela, on le retrouve systématiquement.

En matière maritime, il y a le schéma de mise en valeur de la mer, lorsque l'on a créé les documents stratégiques de façade qui s'imposent au PADDUC par un rapport de compatibilité, on a fait semblant de croire que le PADDUC n'existait pas et que le schéma de mise en valeur de la mer n'existait pas.

Cela aujourd'hui est un problème. Le problème c'est que de façon assumée, on est en train de revenir sur le statut particulier, statut Joxe, sur nos prérogatives et par les initiatives qui sont actuellement prises, notamment à la conférence des maires, on revient même sur le statut Defferre puisque l'on fait comme si cet hémicycle n'existait pas. Et, on le dit calmement, l'Etat joue à un petit jeu très dangereux !

Et nous, cela nous ne pouvons pas l'accepter et nous n'accepterons pas que soient remis en cause les acquis politiques de décennies de lutte et nous n'accepterons pas que soit remis en cause, de façon plus générale encore, le suffrage universel et la volonté des Corses.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue. Donc, il y avait d'autres demandes de prises de parole. Pierre GHIONGA a la parole que vous partagez avec Valérie BOZZI.

### **M. Pierre GHIONGA**

Oui, M. le Président, je serai bref, je ne comptais pas intervenir, mais une phrase de Jean-Martin MONDOLONI m'oblige à le faire ; il a parlé des conditions dans lesquelles le vote a été fait en 2015, sous-entendant qu'on l'avait fait sous la contrainte, peut-être. Or, il n'a pas été fait sous la contrainte, il correspondait à notre philosophie qui est toujours d'actualité, qui est que la défense de l'environnement sera le moteur du développement économique de la Corse.

Cela je le maintiens, et c'était la philosophie de Maria GUIDICELLI, de Paul GIACOBBI et de moi-même entre autre et je n'accepterai, à titre personnel, de modification que si elle s'inscrit dans cette philosophie de protection de l'environnement qui, à mon avis, est la seule voie de développement de la Corse. C'est tout ce que j'avais à dire.

### **Le Président TALAMONI**

Du reste, on voit mal de quel type de contrainte il pourrait s'agir. François ORLANDI a la parole.

**M. François ORLANDI**

Merci, M. le Président, je serai également assez bref, mais je crois qu'un certain nombre de points ont été soulevés, notamment dans l'intervention du Président de l'AUE.

Son intervention porte sur un rapport qui pourrait n'avoir qu'une lecture purement technique puisqu'on parle de tarification, mais il y a eu un préambule qui situait le débat de manière totalement différente.

Alors, on a entendu tout au long des interventions des uns et des autres, un certain nombre de griefs qui ont été présentés sur les relations qui sont aujourd'hui entretenues entre les différents protagonistes de l'action publique et, puisque l'on parle de l'agence de l'urbanisme et que l'on a beaucoup parlé du PADDUC, on a bien compris que l'on tournait autour de la problématique de l'urbanisme.

Alors pour évacuer, parce que ça n'est visiblement pas le fond du sujet qui a été traité, pour évacuer le problème technique, la tarification qui est sollicitée aujourd'hui, d'abord je crois que l'on aurait pu même s'en passer, je pense que l'AUE a autorité à fixer une tarification sans avoir à passer devant l'Assemblée de Corse, mais je me trompe peut-être.

Toujours sur le plan technique, ça été dit, est-ce que la sécurité juridique est absolue dans la proposition qui est faite de venir aider les collectivités à élaborer leur document d'urbanisme ? Je crois que c'est à vérifier ; on a eu à connaître par le passé dans d'autres domaines, des décisions qui ont amené l'annulation de dispositions qui avaient été prises un peu dans cet esprit.

Je crois que la réalité du problème qui a été posé est différente. Il y a eu à Cuzzà, une rencontre entre les élus, les maires des communes, les présidents d'EPCI et le Président de la République, et il y a eu par des gens qui ont toute légitimité, comme ça été dit, autant que d'autres, pas plus mais pas moins, la volonté de proposer, d'exposer les problèmes qu'ils rencontrent. Et, parmi les problèmes, est revenu souvent celui de l'urbanisme et je rejoindrai notre collègue Xavier LACOMBE pour dire que comme d'autres, autant que d'autres, et j'ai envie de vous dire dans le Cap-Corse plus que d'autres, la défense de l'environnement a toujours été notre priorité et à travers les documents d'urbanisme, nous avons prouvé que cette préoccupation a été mise en œuvre, que ce soit dans les POS anciennement, et



dans la volonté d'établir le PLU, notamment le PLU intercommunal qui ont, comme vous le savez, été annulés pour la plupart pour des raisons de forme et non pas pour des raisons de fond.

Donc, la réalité c'est tout simplement la demande d'élus de différentes communes, elles-mêmes de différents niveaux, qui rencontrent des problèmes de différente nature, d'exposer ces problèmes, d'échanger avec l'administration parce que c'est principalement avec l'administration que les problèmes sont mis sur la table. Donc, d'exprimer les problèmes que nous rencontrons, d'exprimer la difficulté qui est la nôtre pour trouver des solutions dans une superposition de règles dont la complexité fait qu'elles nous échappent souvent dans les solutions que l'on pourrait apporter et qui, parce que des jugements de valeur et des procès d'intention sont très souvent affirmés, retenus, divulgués, diffusés, hélas partagés, mettent les élus, et notamment les élus des petites communes, dans des situations difficiles, des situations d'accusations. On a entendu aujourd'hui, c'est largement suggéré et repris par les différents moyens de communication, donc la difficulté que l'on a à mettre en œuvre des documents d'urbanisme parce qu'on est, de manière quasi systématique, soupçonnés de vouloir avantager les uns et les autres, d'avoir des intérêts, alors que l'immense majorité, pour ne pas dire la totalité des élus, sont attachés à la protection de leur environnement parce que c'est pour cela qu'ils ont été élus entre autre, et c'est ce qu'ils veulent laisser à leurs enfants.

Donc, le problème qui est posé à travers ce rapport, me semble-t-il, c'est un peu une contreproposition à ce qui a été légitimement, même si on peut ne pas le partager, demandé par les élus des communes. Leur légitimité, je le disais, elle est tout aussi importante que celle des élus de l'Assemblée de Corse, pour autant, je crois qu'il nous faut construire un débat dans un cadre à la fois apaisé, dans un cadre partagé.

Alors, il y a eu, vous le savez, cette conférence des maires et des représentants de l'administration, et j'ai participé à cette conférence, j'ai participé et j'ai bien sûr plaidé la nécessaire présence de la Collectivité de Corse à travers la chambre des territoires, à travers le Conseil exécutif, à un moment ou à un autre, à l'association qui devait être celle de l'ensemble des protagonistes, aux travaux qui doivent permettre de répondre aujourd'hui aux questions qui se posent et aux problèmes qui sont soulevés en matière d'urbanisme.

On ne pourra pas, qu'on le veuille ou non, continuer de s'opposer, l'Etat, les élus communaux, la Collectivité dans un dialogue de sourds, alors que les Corses attendent des réponses et des solutions et les communes ont besoin de développement, d'un développement mesuré. Ce développement mesuré, on ne pourra le réaliser que si tous les protagonistes se retrouvent autour de la table et surtout se retrouvent dans une volonté, dans un esprit de concertation pour que la synergie, indispensable en la matière, soit véritablement mise en œuvre.

Donc, ça me paraît indispensable que de créer un climat favorable, d'arrêter de produire des procès d'intention contre les uns et les autres, et peut-être qu'à travers des rapports qui ne sont plus ceux d'une confrontation systématique qui, je le répète, n'intéresse pas les Corses, aujourd'hui les fils du dialogue qui sont distendus, voire rompus, entre l'Etat, la Collectivité, es différents représentants de différentes structures, ne font pas avancer nos problèmes ; ce que les Corses attendent et ce à quoi nous devons nous atteler, eh bien, c'est réussir justement à reconstruire les fils du dialogue.

Donc, le rapport qui est présenté aujourd'hui doit être vécu, perçu comme une contre-proposition à une démarche légitime d'élus et il ne me semble pas tout à fait opportun. Je pense qu'au contraire nous devons faire en sorte de travailler à créer cet espace d'échanges, cet espace de dialogue, cet espace de confiance où les problèmes seront pris parce que les problèmes existent, vous savez, la loi littoral, la loi montagne, la loi Elan, le PADDUC, je ne pense pas qu'il y ait dans cet hémicycle le moindre élu qui soit opposé au principe de ce document, nier pour autant que leurs mises en application est quelquefois difficile et soumise à interprétation et que c'est sur ces interprétations qu'il faut de la clarification, ça n'est faire offense à personne, ça n'est pas faire offense à ceux qui ont élaboré le document, à ceux qui l'ont voté, à ceux qui ont émis des réserves.

Je crois que ce qui est important aujourd'hui, c'est de laisser justement cet inventaire de griefs derrière et de travailler véritablement et de manière positive à trouver les voies et moyens, les réponses aux questions et aux attentes qui sont posées par les Corses.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue. Il reste une demande d'intervention de Valérie BOZZI. Vous avez la parole.

### **Mme Valérie BOZZI**

Merci, M. le Président. Très brièvement sur ce rapport, d'abord parce que j'ai bien compris que c'était un rapport en réaction finalement à l'installation de la conférence des maires, un rapport qui a été réalisé dans la précipitation, plus par souci de communication, et on l'a vu dans l'exposé du Président de l'AUE, dans un souci de créer finalement une polémique stérile face à une demande des maires qui ont souhaité demander aux services de l'Etat, puisque ce sont les services de l'Etat en priorité qui accompagnent les maires dans leur compétence « urbanisme », l'élaboration des PLU.

Je trouve dans les propos de la majorité aujourd'hui, beaucoup d'arrogance justement envers cette demande de maires qui est totalement justifiée. Et aujourd'hui, on vient en réaction à ces difficultés que rencontrent les maires, alors je sais qu'il y en a peu dans la majorité, mais les difficultés rencontrées par les maires sont bien réelles ; aujourd'hui l'Assemblée de Corse, l'agence de l'urbanisme, n'a pas répondu à ces problématiques et donc ils ont sollicité le Président de la République et Mme la Préfète a immédiatement installé cette conférence des maires.

Il n'y a pas de rivalité, il n'y a pas de compétitivité avec le travail de l'Assemblée de Corse ou de l'agence de l'urbanisme dans ce que j'ai pu entendre.

Mais vous l'avez pris de cette manière et aujourd'hui vous tentez de justifier votre travail. Je trouve ça dommage parce qu'au contraire, je crois que face à ces compétences très complexes, il faut que nous soyons tous dans la même logique. Et, demander que les maires, certains, la majorité demande ou espère une révision du PADDUC, ça n'est pas offensant pour les personnes qui l'ont réalisé parce qu'un document d'urbanisme, ça a vocation à être révisé pour justement, non pas remettre en cause la philosophie générale peut-être, mais en tout cas pour apporter des précisions et de la sécurité juridique.

C'est aujourd'hui ce qu'attendent la plupart des maires pour pouvoir réaliser leur PLU. Et, ils ont le droit de le penser, ils ont le droit de le dire que le PADDUC doit être révisé, notamment pour être mis en compatibilité avec les nouvelles lois, ne serait-ce que pour ça, notamment la loi Elan, vous l'avez dit qui est plus restrictive et le PADDUC doit être révisé pour se mettre en compatibilité avec cette nouvelle loi.

Je trouve que faire de la polémique là-dessus, de suite on tombe dans la caricature, on veut réviser pour ouvrir les vannes, pour être des bétonneurs, mais les maires aujourd'hui sont tout autant attachés à leur territoire et à la valorisation de territoire. Et, ça n'est évidemment pas pour tomber dans ces travers, qu'ils souhaitent élaborer leur PLU, mais bien au contraire.

Alors, je pense qu'aujourd'hui il va falloir sortir de cette rivalité avec les services de l'Etat, chacun ayant les compétences qu'il faut partager, il faut savoir travailler de concert pour que les maires puissent sortir leur documents d'urbanisme et puis pour que les particuliers soient aussi dans une situation de sécurité juridique face à leur terrain et à leur évolution possible.

Et puis alors, a contrario, on demande à ce que le PADDUC soit appliqué in extenso, mais par contre sur le DPM, on aimerait bien ne pas l'appliquer, ce qui est tout à fait étonnant.

Donc, si on demande l'application du PADDUC, il faut l'appliquer dans tous les domaines. Merci.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, chère collègue. Dernière intervention, Jean-François CASALTA avant la réponse, je pense argumentée, du Conseiller exécutif en charge de l'urbanisme.

### **M. Jean-François CASALTA**

Merci, M. le Président. Je ne souhaite pas être redondant, je m'associe aux propos complets et pertinents qui sont été tenus par les orateurs qui se sont exprimés au nom des groupes Femu a Corsica et Corsica Libera.

En revanche et sur un plan politique, nous disons qu'il est dangereux de sombrer dans le manichéisme, qu'il est dangereux d'opposer les Corses entre eux, d'opposer les tenants du développement économique et les tenants de la défense de l'environnement, il est dangereux d'opposer les maires dont nous ne contestons en aucune façon la légitimité démocratique, comme notre légitimité démocratique ne peut pas être contestée, qu'il est dangereux d'opposer l'Etat et la Collectivité de Corse.

Et, j'entendais les propos de ma consœur Valérie BOZZI à ce propos, en nous disant : vous êtes dans une situation de blocage, en gros : vous en êtes responsables Mais nous ne sommes responsables de rien, nous en sommes malheureusement les victimes et tous les Corses sont les victimes de cette situation de blocage.

Avons-nous, jamais refusé l'échange, j'écoutais François ORLANDI ? Avons-nous jamais refusé le dialogue ? Jamais, au grand jamais,

La tentative de l'Etat de contourner notre institution, je le dis encore une fois, est malsaine, parce que la ficelle est grosse et elle tellement grosse qu'elle en devient même fluorescente, tout le monde s'en aperçoit.

Alors, il est de notre devoir, je pense, d'empêcher que les stratagèmes d'arrière-boutique soient mis en exécution plus avant. Il est de notre devoir de le dénoncer au sein même de cet hémicycle, sereinement et fermement avec toute la détermination dont nous puissions faire preuve.

C'est le propos que je voulais véritablement porter au sein de cet hémicycle, c'est un propos important. Encore une fois, il faut essayer de réconcilier, voilà, nous, nous sommes pour la réconciliation, nous sommes pour que les choses avancent de concert, nous sommes pour l'échange, nous sommes pour le dialogue. Mais nous sommes mis au pied du mur, devant une situation qui nous est imposée et nous essayons de nous en sortir, nous écoutons tout le monde, nous écoutons les maires, mais encore une fois, l'Etat joue un jeu dangereux et malheureusement il peut y avoir des conséquences qui sont des conséquences néfastes.

Et, en matière de communication, puisque ma consœur Valérie BOZZI parlait de notre communication, je crois que la préfectorale et Mme la Préfète n'a aucune leçon à recevoir de nous en matière de communication parce si sympathique, si agréable soit-elle, elle se montre et elle se révèle une très habile communicante, mais elle n'en n'est pas moins, de notre point de vue, une exécutrice zélée et plus que zélée de la feuille de route de l'Etat.  
Merci

### **Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue. Vous avez la parole pour deux minutes, parce que le collègue de votre groupe, François ORLANDI, a épuisé le temps de parole de votre groupe, donc à titre exceptionnel deux minutes.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Merci, M. le Président. Je m'excuse de mon retard, mais j'ai été retenu par une présence à un concours d'attaché territorial, je siégeais en compagnie de Marie-Hélène SERVAS, mais j'arrive dans le bon timing.

M. ORLANDI a parfaitement sûrement défendu la position de notre groupe, mais depuis ce matin où je siégeais, j'ai quand même eu le temps de recevoir les écrits de Corsica Libera.

Je viens d'entendre M. CASALTA réagir et expliquer qu'il souhaite la paix, que les gens sont rassemblés, mais quand on parle de notre groupe, alors je passe « les représentants de l'Etat en Corse », moi je suis effectivement Corse, je suis en phase avec le Gouvernement, je peux ne pas être en phase avec Corsica Libera ou la majorité territoriale, je crois que j'ai le droit ne pas être toujours d'accord avec vous. J'observe quand même que je suis moins le représentant de l'Etat français lorsque je vais aux Ghjurnati di Corti, lorsque je cosigne avec vous des motions ou lorsque je fais encore davantage, je ferme la parenthèse.

Et lorsque l'on parle de ma présence à une invitation reçue en tant que maire par Mme la Préfète de Région et que je lis me concernant : « Mme CHEVALIER a donc organisé une table ronde réunissant tous les éléments locaux utilisables, puisque déjà neutralisés les uns par leur vassalité naturelle et les autres par leur camisole judiciaire ».

Si vous appelez ça la volonté de rassembler le peuple Corse, si vous appelez ça une volonté de ne pas monter les uns contre les autres, je ne sais pas alors comment ça s'appelle. Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Hyacinthe VANNI, deux minutes parce vous, également, vous avez épuisé votre temps de parole.

**M. Hyacinthe VANNI**

Je ne pense pas que l'on ait épuisé notre temps de parole puisque j'ai été bref tout à l'heure et ma collègue aussi.

Moi, je voudrais juste rappeler que dans ce pays on fait comme s'il ne s'était jamais rien passé, on fait comme s'il n'y avait pas eu des gens qui ont sacrifié leur vie, leur liberté pour protéger ce que l'on a aujourd'hui. Tout ça, personne ne l'a connu, on ne s'en rappelle pas. En tout cas nous, on s'en rappelle.

Je souligne aussi le travail des associations, même si des fois on peut être en désaccord avec elles. Mais tout ça, ça existe, ça a existé.

Alors aujourd'hui, tout va bien, dans le Cap il n'y a pas de constructions illégales qui ont été construites, jamais ! Quand on se promène dans le Cap, on ne voit pas des maisons les pieds dans l'eau, quand on va à Porto-Vecchio ou à Bonifacio, non plus ! On ne voit rien, rien ne s'est passé dans ce pays, tout a été toujours légal, on n'a jamais dérogé à la loi, jamais ! C'est pour cela qu'il y a quand même des gens qui ont tout sacrifié, mais ça on l'a oublié.

Alors aujourd'hui, moi personnellement je n'ai pas confiance dans les manœuvres de l'Etat, mais c'est personnel, comme disait mon collègue Jean-François CASALTA, on tend la main, on ne refuse jamais le dialogue, mais quand même, on ne va pas nous faire croire qu'on fait des conférences des maires comme ça pour se faire plaisir ; on fait des conférences des maires pour essayer de déroger au PADDUC. Il faut dire les choses comme elles sont !

Alors, si c'est cela, eh bien on vous le dit très tranquillement, ça ne marchera pas, ça ne passera pas avec nous parce que ce pays, il a une histoire et il faut s'en rappeler.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue. Vous avez la parole.

### **M. Petr'Antone TOMASI**

Brièvement, j'étais intervenu au fond, je réponds quand même en quelques mots à notre collègue Jean-Charles ORSUCCI qui interpelle Corsica Libera à travers une communication qui a été faite par un mouvement politique. Jean-Charles ORSUCCI l'a mal pris, c'est son droit, c'est son problème.

Il n'était pas là précédemment lorsque je suis intervenu. Jean-Charles ORSUCCI sait, s'il a un peu de mémoire, quel a été le rôle de Corsica Libera ces dernières années, y compris pour la paix et pour le rapprochement entre les Corses, il le sait. Il le sait très bien notamment parce qu'il était présent aux journées internationales et dans cet hémicycle, je referme la parenthèse. Après, on peut raconter n'importe quoi, mais je crois que les faits sont têtus.

Après, autre chose, la réunion à la préfecture, ce n'est pas parce qu'on était proche du dimanche de Pâques, que c'était une merendella sympathique ; la réunion à la préfecture s'inscrit quand même dans une stratégie de l'Etat qu'on a eu l'occasion, il y a quelques minutes, de préciser, en tout cas de donner notre point de vue, et qu'il s'agit, je le redis en présence de Jean-Charles ORSUCCI, tout simplement même plus d'opposer un déni de démocratie en refusant des avancées, mais en niant le statut particulier, les compétences de cette Collectivité et même l'existence de cet hémicycle.

On bafoue, je regarde Jean-Charles ORSUCCI qui a milité au parti socialiste, on bafoue et le statut Joxe et même le statut Defferre. On est face à un retour en arrière de 40 ans. Le statut particulier, l'Assemblée de Corse niés, toutes les compétences, c'est du Giscard 2.0, c'est le retour dans les années 70 la Macronie aujourd'hui.

A un moment donné, lorsque l'on participe à ce petit jeu, écoutez, on peut être vexé lorsqu'il y a des communiqués un peu offensifs, mais chacun assume ses positions.

### **Le Président TALAMONI**

Nous allons donc avoir la réponse du Conseiller exécutif en charge de l'urbanisme.

Simplement je pense que chacun se sent attaqué à la place qui est la sienne, mais j'aurai l'occasion, non pas dans l'hémicycle parce que je pense que ça n'ajouterait rien à la sérénité des débats, mais j'aurai l'occasion de dire directement tout à l'heure à Jean-Charles ORSUCCI ce que je pense de certaines de ses interventions médiatiques agressives et injustes, en particulier à mon endroit, et je vous donnerai quelques explications tout à l'heure.

Vous avez la parole, M. Conseiller exécutif.



**M. Jean BIANCUCCI**

Je ne pensais pas que le débat allait prendre une telle ampleur.

(Brouhaha).

C'est, vous l'avez compris, une note d'humour.

D'abord, je voudrais prendre les propos de Stéphanie comme une contribution. On a eu à en parler en commission, s'il y a des garanties à prendre meilleures que celles qui sont explicitées ici, nous le ferons. Mais bien entendu il faut aussi comprendre que l'agence n'intervient pas au niveau de l'avis final qui est donné, nous ne faisons qu'instruire, comme tous les services de la Collectivité, chacun dans son domaine. C'est pour cela que l'agence a été créée.

Donc, il ne faut pas mélanger les genres même si on peut penser qu'il puisse y avoir à un moment donné des choses qui ne soient pas suffisamment explicitées, donc nous le ferons si nécessaire.

Ensuite j'ai apprécié, bien entendu, l'intervention de Fabienne, cela va de soi. Donc je ne vais pas répondre, puisque on est tout à fait d'accord.

Après, mon cher Jean-Martin, on se fréquente depuis longtemps, je crois qu'on se connaît un peu, je crois qu'on s'estime aussi, mais aujourd'hui il s'agit, toute la problématique est là, de la compétence de l'agence en matière d'urbanisme. Si on nous dénie ce droit, ça veut dire qu'on remet en cause quelque chose d'essentiel qui est donnée à nous tous, y compris à toi Jean-Martin et à d'autres. C'est cela le fond du problème.

J'aurais aimé que l'opposition, bien entendu, intervienne sur ce point. Bon, chacun assume.

Quant à Xavier LACOMBE, je me souviens qu'ayant assisté aux réunions de l'agence d'urbanisme, puisqu'il est très souvent présent aux CA, nous avons eu l'occasion de parler à plusieurs reprises de cet accompagnement de l'agence d'urbanisme. Donc, il ne faut pas feindre une surprise quand on sait que depuis des mois nous préparons ce rapport.

L'empilement des lois... mais j'aurais aimé que vous soyez plus explicite là-dessus, sur la loi ALUR, sur la loi littoral, la loi montagne, la

superposition ; non, on focalise sur le PADDUC, comprenne qui pourra. Mais en tout cas, dans l'interprétation, permettez que l'on puisse se poser beaucoup de questions.

Est-ce qu'il y a polémique ? Vous le dites souvent : je ne veux pas rentrer dans la polémique ; moi non plus, les documents d'urbanisme de la commune de Cuttoli, regardent Cuttoli et ne vous regardent pas, je le dis. A ce stade...

**M. Xavier LACOMBE**

Ceux de Peri, ne vous regardent pas non plus.

**M. Jean BIANCUCCI**

Est-ce que je suis intervenu une fois ici sur le document de la commune de Peri ?

**M. Xavier LACOMBE**

Oui !

**M. Jean BIANCUCCI**

Quand ça ? Vous me dites tout de suite quand... !

**Le Président TALAMONI**

Mica chjame e risponde. Vous avez la parole, M. le Conseiller exécutif.

**M. Jean BIANCUCCI**

Moi, je ne suis jamais intervenu ici, en privé certainement et je continuerai à le faire parce que le bétonnage de la plaine de Peri n'interpelle pas uniquement le maire de Cuttoli...

**M. Xavier LACOMBE**

Le bétonnage à la plaine de Cuttoli, parlons-en.

## **Le Président TALAMONI**

C'est Jean BIANCUCCI qui a la parole.

### **M. Jean BIANCUCCI**

Non, je suis prêt, si vous voulez faire la visite avec moi, il n'y a aucun problème, vous pourrez prendre des photos, puisque visiblement vous ne connaissez pas.

Très bien, u nostru amicu TOMASI a désossé le problème qui pouvait avoir une connotation très juridique, je l'en remercie parce que c'est le seul qui est intervenu là-dessus, par rapport au texte, je suis bien entendu tout à fait d'accord avec vous. Mais là-aussi, il faut prendre toutes les précautions, nous savons aujourd'hui que nous avons la machine d'Etat contre nous, donc nous prendrons toutes les précautions pour que les choses soient claires et transparentes.

Est-ce que l'on peut dire que je suis d'accord avec Hyacinthe VANNI ? Ça va étonner beaucoup de monde, on est d'accord depuis longtemps et on continuera de l'être, ne nous inquiétez pas, pendant longtemps.

De même avec Jean-François CASALTA, et d'autres qui sont intervenus.

Je remercie Pierre GHIONGA ; je remercie Pierre parce qu'on n'est pas d'accord sur tout, mais il y a beaucoup de choses qu'on partage, tu le sais, c'est bien de l'avoir dit parce que si nous on l'avait dit, à ce moment-là on aurait pu penser que... Donc c'est bien, je te remercie de l'avoir dit, c'est une manière de contribuer à un débat qui soit clair pour tout le monde.

Amicu ORLANDI, je comprends qu'on puisse être à la fois d'accord avec le reste de l'opposition, c'est de bonne guerre, mais je voudrais retenir presque uniquement ce qui a été dit in fine parce que là il y a quelque chose d'intéressant. Vous dites qu'il y a un travail à faire et que chacune peut y contribuer pour qu'il y ait un espace de dialogue. Je vous dis « chiche », c'est sans doute là où tous ceux qui sont ici, quelles que soient les sensibilités, nous pouvons apporter quelque chose à la Corse. C'est une belle contribution, en tout cas nous, nous sommes en attente.

Mme BOZZI, l'arrogance, et je pense que vous manquez peut-être d'habitude de ces hémicycles où véritablement il y a un débat politique et non pas quelque chose de feutrée ; on s'invective, mais on ne s'insulte jamais, ce qui est le cas à l'Assemblée Nationale et ce qui arrive d'être le cas, vous le savez, au Sénat. Nous avons à un moment donné, à garder nos distances, et nous le faisons. Tout ça se fait, chacun expose, peut-être avec véhémence, peut-être avec une volonté aussi de faire en sorte qu'on soit mieux compris, mais il n'y a véritablement dans l'arrogance que vous pouvez supposer ou que vous avez apprécié comme telle, aucune volonté d'essayer d'amoinrir le propos de l'autre, en tout cas, pour ma part.

Donc je crois que j'ai fait le tour et bien entendu si j'ai oublié quelqu'un, je m'en excuse.

Jean-François, qui est intervenu en dernier, a tenu des propos, je dirai, d'apaisement. Mais il faut aussi tenir ce genre de propos, ce qui ne nous empêche pas de dire les choses à un moment donné, avec véhémence.

Aujourd'hui, le problème est entier, est-ce que l'on reconnaît à l'agence d'urbanisme, à votre agence d'urbanisme, ce n'est pas la mienne, moi j'y suis de passage, c'est ce qui a été conquis par la lutte à l'Assemblée de Corse, cette agence d'urbanisme est-ce que vous pensez qu'elle doit accomplir dans le domaine d'urbanisme, toute la responsabilité qui lui a été donnée par le code général des collectivités territoriales et par la loi portant statut particulier ? Je n'ai plus rien à dire, Président.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Conseiller exécutif. Donc, le Président du Conseil exécutif veut intervenir sur ce sujet.

### **Le Président SIMEONI**

Merci, M. le Président. Je ne comptais pas intervenir, même si moins naïf que Jean BIANCUCCI, en tout cas feint-il de l'être, je me doutais que le rapport, pour technique qu'il soit en large partie, allait nécessairement susciter des interventions beaucoup plus politiques, y compris reliées au contexte.

Je ne comptais pas intervenir et je pense que tout ce qui a été dit a été bien dit, et comme toujours, il y a dans chaque intervention des parties qui

sont tout à fait fondées. On considère qu'elles sont plus importantes dans les interventions de la majorité. Moi, je suis en thèse totalement avec chacune des interventions des orateurs. L'opposition considère que c'est elle qui a exprimé sa part de vérité, mais moi je vous dis tranquillement qu'il y avait beaucoup de choses exactes, y compris dans les propos de l'opposition.

Donc, je n'aurais pas repris la parole, y compris parce que ce matin, le Président de l'Assemblée de Corse avait dit au plan politique ce que nous pensons de la séquence actuelle.

Mais ce que je viens d'entendre me confirme dans la conviction que, depuis quelques semaines, nous sommes entrés ou nous sommes en train d'entrer dans une séquence nouvelle qui m'inquiète beaucoup. Et je voudrais vous le dire solennellement, pour prendre date mais aussi peut-être pour que, ensemble, nous évitions un certain nombre d'engrenages qui risquent de nous conduire là où je suis certain que toutes et tous nous ne voulons pas aller.

Et donc mon propos s'adresse à la majorité dans la diversité de ses composantes ; il s'adresse bien sûr à l'opposition dans la diversité de ses composantes, il s'adresse aux Corses, à tous les Corses, il s'adresse à Mme la Préfète, que nous respectons en sa personne et en sa fonction, et il s'adresse aussi à l'Etat parce que ce que fait ou ne fait pas la Préfète, notamment depuis quelques semaines, n'est rien d'autre que l'application en Corse de la volonté de l'Etat.

Première observation : nous étions dans une logique de recherche d'avancées, nous sommes aujourd'hui dans une logique de défense de ce qui a été acquis. Petr'Antò TOMASI l'a dit tout à l'heure et ce propos je le fais mien, et nous le faisons nôtre. Portés par la légitimité du suffrage universel, nous demandions plus de compétences, on nous a dit non !

Aujourd'hui, nous en sommes réduits à chercher à défendre celles qui nous ont été données par le législateur depuis 1982, 1991, 2002. Et donc je le dis très solennellement, nous ne contestons pas aux maires la légitimité qui est la leur, qu'ils tiennent du suffrage universel et que personne ne songe à remettre en cause. Et nous ne contestons pas non plus le droit absolu des maires de s'adresser de façon individuelle ou collective, y compris dans le cadre d'instances nouvelles, à l'État. Ce droit-là est absolu et la Collectivité de Corse et la majorité n'entendent pas le remettre en cause ni directement, ni indirectement.

Ce que nous contestons, mais j'y reviendrai, c'est que l'on organise des instances pour exclure ou pour contourner une autre légitimité qui n'est pas moindre que celles des maires, qui est celle de la Collectivité de Corse.

Donc, premièrement, et c'est inquiétant, nous ne sommes plus dans une logique d'avancées que les Corses ont demandées par leur vote massif. Nous sommes dans une logique de défense de ce qui était acquis, de ce qui est acquis et de ce qui ne peut pas être remis en cause, sauf à remettre en cause les lois successives et à remettre en cause le sens de l'histoire.

C'est le premier élément du changement de paradigme dans lequel nous sommes.

Le deuxième élément de changement de paradigme dans lequel nous sommes, et je m'adresse plus qu'à vous, plus qu'aux Corses, à l'Etat solennellement : jusqu'à aujourd'hui, on a cherché à contester ou à amoindrir notre légitimité, c'est le fameux « mais vous n'êtes que des élus locaux », alors que le suffrage universel qui nous a désignés n'est pas moins plein, entier, souverain et respectable que celui qui a désigné le Président de la République. Il n'y a pas une différence de nature dans notre légitimité, c'est le même vote, c'est le même suffrage universel. Et le fait que nous, nous soyons les élus d'un petit peuple, tandis que lui est le Président d'un grand Etat, n'enlève rien à la légitimité qui est la nôtre et c'est que je lui ai dit lorsque je lui ai demandé, notamment en notre nom et au nom de la majorité territoriale, de réintroduire l'histoire et la politique dans les relations entre la Corse et l'Etat.

Et à sa question qui était de dire « je ne comprends pas ce que vous voulez dire », je lui ai répondu et je peux le dire puisque c'est public, je lui ai dit :

« M. le Président de la République, vous êtes venu ici pour la dernière fois (c'était avant qu'il ne vienne à Cozzano) les 6 et 7 février 2018. Votre voyage que nous espérions être à la fois celui de la commémoration, et nous le comprenons, mais aussi celui de l'ouverture d'un nouveau chemin pour la Corse, a laissé des traces douloureuses en Corse, et pas seulement au sein de la majorité nationaliste.

Lorsque vous êtes allé, un mois plus tard, en Nouvelle-Calédonie, vous ne vous êtes pas adressé aux élus kanaks en leur disant « vous avez été élus pour gérer les poubelles » ! Vous ne vous êtes pas adressé aux élus

caldoches en leur disant « vous avez été élus pour gérer les réseaux d'assainissement » ! Et pourtant les problèmes de déchets ou d'assainissement ne sont pas moins importants en Nouvelle-Calédonie qu'ils ne le sont en Corse !

Lorsque vous êtes allé en Nouvelle-Calédonie, vous avez parlé de colonisation, vous avez parlé de drames, vous avez parlé de mémoires qui s'opposent et qu'il s'agit de réconcilier, vous avez parlé d'avenir, vous avez parlé de paix.

La Corse n'est pas la Nouvelle-Calédonie, mais est-ce que vous pouvez, en Corse, avoir ces mots-là, pas seulement pour nous, mais pour toutes celles et tous ceux qui ont souffert et qui ont souffert dans ces cinquante années de la période contemporaine ? »

Donc, je vous disais, nous étions jusqu'à aujourd'hui dans une logique de contestation de notre légitimité.

Aujourd'hui, depuis quelques semaines en tout cas, et avec éclat depuis quelques jours, on est dans une nouvelle logique : on ne conteste plus seulement notre légitimité, on est en train d'organiser un conflit de légitimité au sein de la société corse, un conflit de légitimité entre les élus de cette assemblée, les élus de ce Conseil exécutif et la légitimité des maires.

Et nous, ce piège-là, nous n'en voulons pas !

Nous n'en voulons pas parce que nous n'avons pas à opposer nos légitimités. Nous avons des périmètres qui sont ceux qui nous sont reconnus par la loi. Et c'est pour cela que la proposition de Jean BIANCUCCI ne doit pas être considérée comme une proposition concurrente.

La proposition de Jean BIANCUCCI, et notamment « *I scontri di i territorii* » sont le prolongement de la proposition que j'ai faite ici-même, notamment en présence des deux présidente et président des Associations de maires lors de la mandature précédente où je leur ai dit les choses suivantes, et nous n'avons jamais varié de doctrine :

Premièrement, ne comptez pas sur nous pour revenir sur les fondamentaux du PADDUC. Les fondamentaux du PADDUC, nous les avons discutés, nous les avons amendés. Cela a été un point d'équilibre, y compris avec des gens qui étaient à l'époque dans la majorité et nous étions dans

l'opposition. Il y a des gens qui n'étaient pas d'accord et nous respectons leur position. Mais nous, ces fondamentaux, nous considérons qu'ils sont consubstantiels de notre engagement.

Premièrement, ne comptez pas sur nous pour remettre en cause le PADDUC.

Deuxièmement, et je l'ai dit publiquement, et je l'ai dit à l'époque et je l'ai répété, y compris dans les débats lors de la campagne électorale : est-ce que le PADDUC, en sa forme actuelle, est gravé dans les tables de la loi ? Non.

Le texte lui-même prévoit des procédures de révision ou de modification. Et j'ai dit, et notamment aux maires, et je le redis au jour d'aujourd'hui, que lorsqu'il y a des erreurs évidentes, lorsqu'il y a des approximations, lorsqu'il y a des problèmes qui n'ont pas été vus, il faut que nous trouvions l'espace pour en discuter et le cas échéant, pour modifier ce qu'il y a à modifier.

Mais ce que je dis aussi et je le dis avec la même force, c'est que ces problèmes légitimes qu'il faut traiter ne doivent pas être le cheval de Troie d'autres intentions beaucoup moins louables, que je ne prête pas aux maires, mais qui existent et les maires le savent.

Et c'est la raison pour laquelle j'ai dit aussi, et c'est le troisième point, qu'il n'y aurait pas de détricotage du PADDUC, qu'il n'y aurait pas de réaction au coup par coup sous la pression de tel ou tel lobby, ou de telle ou telle échéance du calendrier.

Quatrièmement, nous avons proposé une méthode adressée prioritairement aux maires parce qu'ils sont, au jour d'aujourd'hui, celles et ceux qui ont la responsabilité ô combien difficile d'élaborer des documents d'urbanisme. Ce qui a été dit par l'opposition est vrai, un constat d'une difficulté extrême, quelles que soient les bonnes volontés ; un déficit d'accompagnement, et nous en prenons notre part et nous essayons de le corriger ; une extrême complexité des textes applicables ; un concours et un cumul de textes qui peut conduire à des situations qui sont des situations absurdes. Tout cela nous l'avons listé dans notre proposition de méthode. Notre proposition de méthode s'adressait prioritairement aux maires, mais elle n'excluait pas l'Etat.



Nous, nous considérons que cette partie-là se joue nécessairement à trois, chacun dans le respect de ses compétences et de ses prérogatives. Les maires ou les intercommunalités, lorsqu'il y a des PLU communaux ou intercommunaux, la Collectivité de Corse, productrice et garante du PADDUC et institution qui est la dépositaire des intérêts matériels et moraux de la Corse et du peuple corse, c'est en tout cas notre conception, et l'Etat qui produit des normes qui ont une valeur supérieure au plan juridique au PADDUC, notamment des lois et quelquefois des règlements, et un Etat qui a aussi la charge exclusive au jour d'aujourd'hui du contrôle de légalité ; un contrôle de légalité dont on sait qu'il a été exercé au fil des années et des décennies de façon pour le moins inégale, pour ne pas dire souvent scandaleusement inappropriée.

Donc, tout cela nous l'avons dit et nous avons dit « travaillons ensemble ».

Ce qui nous surprend, dans ce qui est en train de se passer aujourd'hui, c'est la caricature des positions.

Lorsqu'on vient dire « les difficultés, aujourd'hui en Corse, c'est le PADDUC », non ! Les difficultés en Corse, ce n'est pas le PADDUC, en tout cas ce n'est pas seulement le PADDUC et souvent ce n'est pas le PADDUC, y compris lorsque c'est lui qui est invoqué, vous le savez. La difficulté, ça peut être le défaut de PLU, y compris pour aménager, y compris pour aménager dans les espaces remarquables, possibilité prévue expressément par le PADDUC. Les difficultés, ça peut être la loi ALUR, ça peut être la loi ELAN, ça peut être la superposition de la loi « Montagne » et de la loi « Littoral ».

Dans le cadre de la proposition que nous avons faite, nous avons proposé de donner la parole aux maires, y compris commune par commune, et c'est le travail qui a commencé à être fait par Jean BIANCUCCI, en disant « dites-nous quel est votre problème et mettons en face le texte ou les textes qui sont à l'origine de vos difficultés ». Et dès lors que nous aurons une vision globale de ces difficultés et de la nature juridique de leur origine, nous sommes prêts à entrer dans un processus de modification ou de révision, non seulement du PADDUC, mais également des différents dispositifs législatifs. Cela n'a jamais été voulu jusqu'à aujourd'hui, pas de la part des maires, les maires ont joué le jeu, mais l'Etat n'a pas participé et aujourd'hui, il met en place des procédures qui sont des procédures concurrentes et qui nous excluent, ça nous ne pouvons pas l'accepter.

Et je termine en vous disant : le conflit de légitimité qui est en train d'être construit, il aborde cette difficulté par l'angle le plus dangereux qui est celui de l'urbanisme, à la fois le plus complexe et le plus dangereux, parce qu'il y a de vraies difficultés, parce qu'il y a des problèmes qui sont posés de bonne foi, y compris par les maires et qui ne sont pas traités, parce que cela touche aux fondamentaux de ce que nous sommes, et vous savez que vous avez aussi, à un moment donné, une part d'irrationnel dans les réactions.

Ici, dans ce pays, dans cette île, même si on feint d'oublier l'histoire, et cela a été rappelé par Hyacinthe VANNI, on ne peut pas oublier, y compris sans le droit ou contre le droit, qu'il y a eu pendant des décennies des excès que vous-mêmes vous n'avez jamais cautionnés, et que vous-mêmes vous n'êtes pas prêts à cautionner. Et vous savez que parmi ceux qui tapent à la porte de la révision du PADDUC ou de la modification du PADDUC, il y a à la fois le maire de bonne foi, l'exploitant économique d'une activité de plage de bonne foi, mais qu'il y a également des gens ici ou ailleurs qui sont des spéculateurs. Avec ceux-là, nous ne parlerons pas ! Avec ceux-là, nous ne trouverons pas de point d'équilibre, parce qu'il n'y a pas de point d'équilibre à trouver ! Les choses sont claires, sur tout le reste on peut discuter.

Je termine mon intervention.

Nous, nous n'allons pas nous laisser attirer dans ce jeu-là parce que nous savons trop, et vous savez aussi, et à Paris on sait aussi où cela va nous conduire, dans un mois, dans six mois ou dans un an. Et puisqu'on a choisi d'évoquer les paillotes, les AOT et l'urbanisme comme point d'entrée de ce conflit de légitimité que l'on cherche à construire, on ne m'en voudra pas de rappeler que cette affaire-là, y compris lorsqu'on regarde dans le rétroviseur, puisque cela nous arrive, l'Etat devrait se rappeler de tout, de tout ce qu'il a fait !

Lorsqu'on nous renvoie à un devoir de mémoire, que nous assumons, que tout le monde se rappelle ce que cela a été, ce que les uns et les autres ont fait, à la demande de l'Etat, implicite ou explicite, avec la caution de l'Etat, nous nous l'avons en tête et les Corses aussi l'ont en tête, et nous, nous avons confiance dans le jugement des Corses.

### **Le Président TALAMONI**

Ce rapport n'était pas nécessairement destiné à entraîner un débat de cette nature et de cette intensité. Toutefois, je crois que cela a été une vertu

inattendue de ce rapport de nous permettre de dire un certain nombre de choses, de le dire dans une parfaite cohésion de notre majorité, et sur ce point, chacun s'en sera aperçu, mais il est bon quand même de le dire solennellement, il n'y a pas l'épaisseur d'un papier à cigarettes entre les positions des trois composantes de notre majorité.

Nous espérons, pour notre part, que cette cohésion sera élargie bien au-delà de notre majorité, que les élus légitimes de la Corse, dans leur diversité, seront capables de ne pas tomber dans le piège mortel des divisions de notre société et de réfléchir aux responsabilités qui sont les nôtres collectivement et individuellement.

Je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le RAPPORT est ADOPTE.<sup>10</sup>**

**(POUR : Femu a Corsica + Corsica Libera + PNC + Stéphanie GRIMALDI + Pierre GHIONGA**

**CONTRE : Per l'Avvene + La Corse dans la République (4)**

**NPPV : Andà per dumane)**

**AMMINISTRAZIONE GENERALE/  
ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**\* Rapport n° 100 : Erratum à la délibération n° 19/028 AC de l'Assemblée de Corse du 21 février 2019 relative aux tarifs des prestations des laboratoires**

**Le Président TALAMONI**

Xavier LUCIANI va nous présenter cet erratum.

---

<sup>10</sup> Délibération N° 19/122 AC

**M. Xavier LUCIANI**

Président, c'est un erratum.

In poche parole : le rapport vise à corriger une erreur sur les articles 1, 2, 3, 4 et 5 de la délibération que nous avons prise au mois de février relative aux tarifs des prestations du laboratoire d'analyses du Cismonte et du Pumonte de la Collectivité.

Donc, on avait approuvé ce jour-là, rappelez-vous, les grilles tarifaires des deux laboratoires. Donc, la délibération ne précisait pas que les laboratoires de la Collectivité sont deux entités distinctes (article 1<sup>er</sup>) et que les différentes réductions tarifaires ne sont applicables que par le laboratoire du pumonte.

Donc, les corrections consistaient et consistent à approuver ces grilles tarifaires des laboratoires d'analyses des deux départements au 1<sup>er</sup> janvier 2019, telles qu'elles figuraient en annexe 1 et 2.

Je vous renvoie donc au document de février. C'est uniquement une correction sur cette délibération de février.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Je suppose qu'il n'y a pas...

**M. Xavier LUCIANI**

Je m'excuse, s'il y a besoin, vous avez compris, cela relève d'un certain nombre de modalités sur les analyses, sur les prophylaxies, etc.

**Le Président TALAMONI**

Très bien. S'il n'y a pas de demandes de prise de parole, je vais mettre aux voix cet erratum.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le RAPPORT est ADOPTE à l'unanimité.<sup>11</sup>**

---

<sup>11</sup> Délibération N° 19/123 AC

**CULTURA - PATRIMONIU / CULTURE – PATRIMOINE**

**Rapport n° 090 : Conventions de mise à disposition d'espaces par le Centre de Conservation et de Restauration du Patrimoine Mobilier de Corse (CCRPMC)**

**Le Président TALAMONI**

Josépha GIACOMETTI va nous présenter ce rapport, vous avez la parole.

**Mme Josépha GIACOMETTI**

Merci, M. le Président.

Dans l'optique d'ouvrir le Centre de Conservation et de Restauration du Patrimoine Mobilier de Calvi (CCRPMC) à son territoire, de le faire rayonner au-delà de ses compétences strictes, ce rapport présente deux conventions : une convention-type de mise à disposition temporaire d'espaces pour des événements présentant un intérêt scientifique ou artistique dans un but de valorisation du patrimoine et une convention de mise à disposition temporaire d'espaces à l'Office de Tourisme Intercommunal Calvi-Balagne dans le cadre d'un parcours d'art contemporain à travers la ville ; événement culturel à but non lucratif qui permettra, comme je le disais, d'intégrer le centre de conservation dans la ville et d'ouvrir le bâtiment au public du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2019.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci. S'il n'y a pas de demandes de prise de parole, je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le RAPPORT est ADOPTE à l'unanimité.<sup>12</sup>**

**\* Rapport n° 096 : Prise en charge d'un hébergement par la Collectivité de Corse pour le déplacement des agents du service de l'audiovisuel et du cinéma lors du Festival de Cannes 2019**

**Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole.

**Mme Josépha GIACOMETTI**

Merci, M. le Président.

Ce rapport concerne le secteur cinéma-audiovisuel et plus particulièrement le déplacement d'agents de ce service lors du 72<sup>ème</sup> Festival de Cannes, qui se déroulera du 14 au 25 mai de cette année.

Ce festival, vous le connaissez, je ne le présente pas.

La Collectivité de Corse y est représentée depuis 2003 et chaque année des agents répondent à pas moins d'une trentaine de rendez-vous (pour cette année c'est à peu près ce qui est programmé) et participent à différentes réunions, notamment du réseau des fonds d'aides et réseau des bureaux d'accueil des tournages. C'est donc l'occasion d'échanges et de présentation également du pôle tournages et de la destination tournages. Et vous le savez qu'ensuite, dans le rapport d'activité du pôle tournages, il est bien entendu fait état des retombées de notre participation au festival.

Il s'agit donc de permettre aux agents d'être hébergés durant cette semaine.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

---

<sup>12</sup> Délibération N° 19/124 AC

Il y a deux rapports : un rapport de la commission de la culture, Anne-Laure SANTUCCI a la parole pour nous le présenter.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Merci, Président.

**Madame Muriel FAGNI** a souhaité féliciter les services pour le travail remarquable qui est fait, et s'est dite favorable aux déplacements des agents qui sont très présents sur le festival. Pour autant, elle s'est interrogée sur le volet communication qui selon elle n'est pas assez développé autour de cette action.

Pour les services **Madame Nathalie GRESSE** a expliqué que dès lors où le Pôle tournages est présent sur un festival, une communication est faite sur le site concerné pour qu'une prise de rendez-vous soit faite afin de présenter et valoriser la Corse sur ses décors de tournage. Elle a précisé que cette année des outils de communication ont été mis en place. Mme Nathalie GRESSE a ajouté qu'il faut mettre en place un travail de structuration du territoire pour l'accueil des tournages afin que ces équipes de production soient accueillies et obtiennent des autorisations de tournage. Un travail est actuellement en cours avec les intercommunalités et les offices afin de recenser les décors. Le Pôle Tournage n'est pas encore en capacité de lancer une campagne photographique de tout le patrimoine et l'environnement de la Corse. Mme Nathalie GRESSE a souhaité préciser que c'est un travail de longue haleine qui se met en place depuis plusieurs années mais, a souligné que dans la presse spécialisée la Corse est aussi visible que les autres régions.

**Monsieur Jean-François VINCENTI** a précisé que le Pôle avait obtenu le Grand Prix Seri Mania pour « Une Ile » avec Laetitia Casta production d'ARTE meilleure série de fiction française en France. Le festival Seri Mania peut être comparé au Cannes des Séries. Il a ajouté que l'année dernière « Over la Nuit » série tournée localement, avec un producteur local, avait aussi été sélectionnée à un autre festival de séries

**Madame Nathalie GRESSE** a insisté sur l'intérêt d'être présent au Festival de Cannes où toutes les régions sont représentées.

**Monsieur Jean François VINCENTI** a souligné que les retombées économiques se chiffraient à environ 4 M€ par an et a précisé que les

subventions données dans le cadre du fonds d'aide par la CdC sur 3€, 1 € est abondé par le CNC donc 2 € effectifs sont dépensés par la CdC.

**Madame Marie SIMEONI** a rebondi sur le problème de manque de communication sur ces actions très intéressantes, ce qui était dommageable en termes de lisibilité pour les élus.

**Monsieur Jean François VINCENTI** a souligné que chaque année au moment du vote de la convention de l'application financière, qui détermine les apports du CNC à la politique de la région à la CdC, il est fait un bilan global de tout le secteur : éducation à l'image, festival, fonds d'aide, thématique de films ainsi que les aspects économiques....

**Madame Marie SIMEONI** a souhaité que ce bilan soit présenté à la commission.

**La commission a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents.**

### **Le Président TALAMONI**

Il y a également un rapport de la commission des finances, donc Anne TOMASI a la parole.

### **Mme Anne TOMASI**

**Mme Anne TOMASI** a interrogé les services sur le déplacement l'an dernier, de deux agents de la Collectivité de Corse pour le Festival de Cannes alors que le rapport prévoyait le déplacement de quatre agents, ainsi que sur les raisons du déplacement de trois agents cette année.

Par ailleurs, elle a estimé que la Collectivité de Corse n'avait pas à participer financièrement au déplacement d'un agent de la Cinémathèque de Corse. Ce déplacement devrait, selon elle, être pris en charge par le budget de la Cinémathèque.

**Mme Nathalie GRESSE, de Corsica Pôle Tournages**, a précisé que l'an dernier deux agents de la Collectivité de Corse n'ont pas pu faire le déplacement pour des raisons personnelles ; quant aux agents de la Cinémathèque, elle a fait observer que celle-ci, organisatrice de la Semaine de la Critique, à Porto-Vecchio, quelques semaines après le Festival de Cannes,



avait toute sa place au Festival, notamment pour récupérer les bobines des films.

Concernant la somme de 3 500 € sollicitée l'an dernier, seuls 1 500 € ont au final été attribués pour ce déplacement.

Cette année, la Cinémathèque de Corse sera de nouveau présente, en la personne de son Directeur qui sera nommé le 2 mai prochain.

En réponse à l'interrogation de Mme Anne TOMASI sur le positionnement de la Cinémathèque sur cette opération, il a été précisé par les services que depuis plusieurs années, la Cinémathèque de Corse faisait partie intégrante de la Direction de la Culture de la Collectivité de Corse.

**Votre Commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable sur ce rapport (Non-participation de M. François ORLANDI).**

**Le Président TALAMONI**

Merci. S'il n'y a pas de demandes de prise de parole, je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le RAPPORT est ADOPTE à l'unanimité.<sup>13</sup>**

**GESTIONE DI U PERSUNALE / GESTION DU PERSONNEL**

\* **Rapport n° 098 : Régime indemnitaire des médecins territoriaux**

**Le Président TALAMONI**

C'est le Président du Conseil exécutif qui présente ce rapport.

---

<sup>13</sup> Délibération N° 19/125 AC

**Le Président SIMEONI**

En quelques mots, sans rentrer dans le détail technique : on a une pénurie de médecins territoriaux, pourtant on en a un besoin absolu.

Une des réponses, c'est une réévaluation quand même de leur régime indemnitaire qui est proposée dans des termes qui sont relativement modérés.

Je précise que ce dossier a été présenté au comité technique mardi dernier, nos collègues étaient là, et qu'il a été voté à l'unanimité et par les représentants du personnel et par les représentants de l'administration.

**Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Il y a un rapport de la commission des finances, Anne TOMASI.

**Mme Anne TOMASI**

Avis favorable, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Merci. S'il n'y a pas de demandes de prise de parole, je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le RAPPORT est ADOPTE à l'unanimité.<sup>14</sup>**

Rapport suivant :

**\* Rapport n° 106 : Création d'emplois saisonniers pour les besoins de la Collectivité de Corse**

**Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole.

---

<sup>14</sup> Délibération N° 19/126 AC

## **Le Président SIMEONI**

Il s'agit de la présentation devant votre assemblée, pour approbation, des emplois saisonniers qui sont reconduits cette année.

Je précise que tous les emplois saisonniers ne sont pas contenus dans ce rapport, qui fait seulement référence à ceux qui vont commencer en mai.

En gros, pour avoir une vision globale, on a 400 mensualités prévues, ce qui était légèrement en réduction. En 2018, on était en réduction par rapport au total des emplois saisonniers des trois collectivités ayant fusionné. L'idée, c'est bien sûr de faire des économies autant que possible sur les emplois saisonniers, sans pour autant que cela pénalise, premièrement, l'activité des services, bien sûr, et deuxièmement, sans que cela n'impacte les conditions de travail des agents à l'année. Et puis la politique, c'est bien sûr la politique de la Collectivité de Corse, c'était aussi certainement le cas dans les trois collectivités ayant fusionné, c'est de permettre aussi, à travers ces emplois saisonniers, de répondre à une demande sociale qui est importante.

Un point qui n'est pas évoqué dans le rapport, mais qui a été évoqué en CT : une organisation syndicale a demandé que les emplois saisonniers puissent être réservés ou qu'il y ait un droit de priorité pour les enfants d'agents de la Collectivité, eu égard à la situation sociale. Donc, le point d'équilibre qui a été trouvé, c'est bien sûr de dire : non, on ne peut pas avoir une réserve pour les enfants d'agents de la Collectivité, par contre, notamment lorsqu'il y a des situations sociales d'enfants d'agents, il faut qu'il y ait un volant qui soit disponible.

L'idée qui a été mise en débat et qui sera peut-être formalisée, sans pour autant faire l'objet d'une délibération, c'est de se doter d'un certain nombre de critères qui soient des critères indicatifs pour qu'ils laissent quand même une certaine souplesse dans la gestion. Des critères qui permettent, en gros, de donner de l'équité, de la lisibilité.

Je pense, par exemple, premièrement, à une publicité sur les emplois saisonniers qui vont être pourvus ou qui vont être ouverts, pour que chacun puisse se positionner.

Et deuxièmement, tirer du système qu'on avait mis en place au niveau de la commune de Bastia, même si bien sûr la situation n'est pas la

même entre une commune et une collectivité où il y a beaucoup plus d'emplois saisonniers et surtout des natures d'emplois saisonniers qui sont différentes par rapport à une commune, c'était la condition d'âge et deuxièmement, le fait qu'on ne puisse pas être plus de deux années, par exemple, dans le même emploi saisonnier pour assurer un roulement. Et sur certains types de jobs saisonniers, de privilégier les étudiants et notamment les étudiants qui suivent des études en relation avec le travail saisonnier.

Voilà un peu l'idée.

**Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Anne TOMASI va nous dire si la commission des finances est favorable à ce rapport.

**Mme Anne TOMASI**

Elle l'est, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Je vous remercie, je n'en attendais pas moins de vous.

Donc, je mets aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le RAPPORT est ADOPTE à l'unanimité.**<sup>15</sup>

Rapport suivant.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

M. le Président, excusez-moi, on voulait la parole... Vous êtes allé un peu vite, on voulait juste faire une intervention suite au rapport.

**Le Président TALAMONI**

---

<sup>15</sup> Délibération N° 19/127 AC

Le vote est acquis, mais vous pouvez faire votre intervention si elle vous...

**Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI**

Cela n'a pas d'incidence, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Très bien, vous avez la parole.

**Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI**

Simplement, je voulais savoir s'il était possible de donner une réponse aux jeunes qui ont fait leur demande, parce qu'on est déjà fin avril, on peut considérer même au mois de mai, et que des jeunes ont des dispositions à prendre en fonction des attentes des mois de juillet et août.

**Le Président TALAMONI**

M. le Président du Conseil exécutif, un mot de réponse.

**Le Président SIMEONI**

Pour les demandes de mai, ceux qui commencent en mai, c'est fait.

Pour ceux de juin, on attend parce que la date de clôture des candidatures n'est pas encore terminée. Donc, on essaye de faire au plus vite. Mais c'est pour cela aussi, je pense, et je me tourne vers le Directeur général des services, je sais que cela entraîne un surcroît de travail, mais je pense qu'il faut une publication avec une indication sur les dates limites pour déposer sa candidature et une indication sur les dates limites pour les réponses, sinon les gens s'inquiètent, ne comprennent pas, ça alimente les rumeurs, les fantasmes, etc.

**Le Président TALAMONI**

Très bien. Donc, **le rapport a été adopté.**<sup>16</sup>

---

<sup>16</sup> Délibération N° 19/127 AC

Rapport suivant :

**TRASPORTI / TRANSPORTS**

**\* Rapport n° 068 : Modification du régime des obligations de service public de transport maritime de passagers et de marchandises entre les ports de Marseille, Toulon, Nice et les ports de Corse qui entreront en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019.**

**Le Président TALAMONI**

Il faut faire accepter au préalable par notre assemblée le délai abrégé ; ce sont les indications que me donne le Secrétariat général. Cela veut dire qu'il est arrivé hors délais votre rapport, Mme la Conseillère exécutive.

**Mme Vanina BORROMEI**

Il est arrivé il y a deux mois et est passé en commission déjà le mois dernier... Mais faites-le Président, ne prenons pas de risque.

**Le Président TALAMONI**

Je demande au Secrétariat général de m'apporter les précisions nécessaires.

Afin que nous ne perdions pas de temps, nous allons le faire, de façon peut-être superfétatoire. Ce qui n'enlèvera rien au vote de la délibération.

Donc, je fais voter avant de vous donner la parole.

Effectivement, on me confirme que c'est bien hors délais, mais qu'il y a une motivation : le Président du Conseil exécutif vient de nous donner son accord à l'inscription à l'ordre du jour de la session des 25 et 26 avril du rapport initialement identifié sous le rapport n° 068 : « Modification du régime des obligations de service public de transport maritime de passagers et de

marchandises entre les ports de Marseille, Toulon, Nice et les ports de Corse qui entreront en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019 »

L'urgence est motivée par une demande formelle de la commission européenne qui pourra être évoquée en commission et en session ; l'avis du CESEC sera requis.

C'est ce que faisait connaître au Secrétariat général de l'Assemblée le Secrétariat général de l'Exécutif. Donc, au bénéfice de cette motivation quelque peu succincte, je mets donc aux voix tout de même cette demande de priorité, de délai abrégé.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le délai abrégé est adopté.**

Vous avez la parole pour la présentation au fond de ce rapport.

**Mme Vanina BORROMEI**

Merci, M. le Président.

Un rappel pour vous dire qu'au mois de juillet 2018, nous étions dans cet hémicycle pour voter quatre rapports concernant le maritime, dont un qui était essentiel concernant la future délégation de service public (DSP) qui va être mise en œuvre à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2019 pour une durée de 15 mois.

Cette DSP, que nous avons validée tous ensemble, avait un tout nouveau périmètre que nous avons défini après une année d'étude. Et ce nouveau périmètre nous imposait de réduire considérablement la prise en compte des passagers sur le service public qui est actuellement assuré (je rappelle les compagnies pour être très précis et comprendre de quoi il s'agit) aujourd'hui, à destination du port de Marseille, par la Corsica Linea et la CMN.

Ce périmètre ayant été considérablement réduit, de nouveaux tarifs à la baisse sur le résident ont été également validés, de nouveaux horaires. Nous avons fait le choix lors de nos discussions avec la Commission européenne de revoir également les obligations de service public parallèlement à ce rapport. Pourquoi ?

Parce que nous avons considéré, dans nos différents échanges, qu'à partir du moment où le transport de ces passagers était assuré majoritairement dans le cadre de ces OSP et principalement par la compagnie Corsica Ferries, il était important pour nous, parallèlement au rapport de la DSP, de renforcer peut-être les obligations de service public pour garantir ce service au niveau des passagers. Et nous avons souhaité donc harmoniser les obligations de service public, qui sont en œuvre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et pour une durée de 10 ans, les modifier en imposant cette baisse des tarifs, et notamment du résident et du mètre linéaire pour le fret. Egalement, assurer un minimum de rotations qui seraient garanties dans le cadre des OSP.

Je m'explique : aujourd'hui, les compagnies Corsica Ferries et Moby assurent des rotations très régulières, quasiment tous les jours, y compris en hiver, vers le port de Toulon et parfois vers le port de Nice ; l'obligation de service public aujourd'hui, c'est une rotation par semaine en hiver. C'est-à-dire que les deux compagnies pourraient décider sine die de passer à une rotation par semaine.

A partir du moment où, dans le cadre du service public et de la DSP, on réduisait considérablement ce nombre de passagers garanti dans le cadre du transport, nous avons fait le choix de proposer, par exemple, deux rotations minimum par semaine pour une certaine garantie aux usagers de ce service.

Nous avons proposé aussi, je le disais, un alignement des tarifs et également nous avons supprimé la possibilité d'une escale pour garantir un meilleur service aux usagers.

Après différents échanges et après notification de nos différents rapports avec la Commission européenne, et c'est pour cela que j'insiste régulièrement sur la sécurité juridique, j'insiste vraiment et là, nous sommes en plein dedans, à partir du moment où il y a eu la prénotification de nos décisions prises à l'Assemblée, la Commission européenne est revenue sur les rapports que nous avons validés, non pas sur la DSP, mais justement elle a considéré que la DSP garantissait le service le plus juste pour les usagers dans le cadre de ce service public, qu'il était parfaitement défini et qu'il n'était pas opportun, notamment eu égard aux derniers chiffres du maritime depuis la saison été 2018 jusqu'au mois de janvier 2019 avec cette inversion de la tendance entre le maritime et l'aérien, de revenir et d'aligner les obligations de service public sur les délégations de service public.



Donc, très clairement, si demain il devait y avoir une défaillance ou si le service n'était plus assuré par l'initiative privée tel qu'il est aujourd'hui dans le cadre des OSP, et c'était mon inquiétude, la Commission européenne nous a très clairement écrit que nous aurions toujours une possibilité de faire un avenant dans le cadre de la DSP pour relever le nombre de passagers et garantir ce service dans le cadre de la DSP. Mais il n'était pas opportun aujourd'hui de revenir sur les OSP parce que la Commission considère, et j'entends parfaitement cet argument puisque nous avons travaillé en ce sens, que le contrat de DSP est juste et parfaitement défini, et adapté aujourd'hui au service.

Donc, on ne régresse pas, on ne modifie pas, on n'évolue pas, on reste en l'état en ce qui concerne les OSP. Nous sommes dans le cadre, et j'insiste bien, de cette sécurité juridique et de ces échanges que nous avons de manière hebdomadaire avec la Commission européenne. Et donc, je vous demande aujourd'hui de considérer que nous restons en l'état des OSP telles qu'elles sont assurées aujourd'hui et depuis 2013, sans les modifier, donc sans la modification que j'avais proposée à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2019.

Voilà. Merci, M. le Président.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

Il y a un rapport de la commission des finances.

### **Mme Anne TOMASI**

Je vous remercie, M. le Président.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**, rappelant que ce rapport avait été inscrit à l'ordre du jour de la dernière session et donc téléchargeable, a souhaité connaître les raisons de son retrait au moment de la session de l'Assemblée de Corse.

Il a rappelé qu'en juillet 2018, un assouplissement des Obligations de Service Public avait été demandé par le groupe « Per l'Avvene » et, en réponse, la Présidente de l'Office des Transports avait précisé que tout était sécurisé juridiquement.

Aujourd'hui, 10 mois plus tard, l'Union européenne demande à la Collectivité de Corse de sécuriser les OSP, quelles en sont les raisons ?

**M. Jean-François SANTONI, Directeur de l'Office des Transports**, a précisé que le rapport n'aurait pas dû être téléchargeable le mois dernier et en raison de l'absence de la Présidente de l'Office des Transports lors de la réunion du Conseil exécutif, le report de l'examen de ce rapport par l'Assemblée de Corse a été demandé.

Concernant les négociations avec l'Union européenne, il a rappelé que ce rapport avait été préalablement discuté avec les services de l'Europe et entre le mois de juillet 2018 et aujourd'hui, d'autres échanges ont eu lieu.

Ainsi, au regard du vote de l'Assemblée de Corse en juillet dernier sur la validation des Délégations de Service Public dans un cadre sécurisé et contractualisé, il est apparu que la procédure de sélection des entreprises, à travers la procédure de mise en concurrence, ne justifiait pas un tel niveau de sécurisation des OSP.

**Le Directeur de l'Office des Transports** a fait observer qu'ainsi les OSP peuvent être "allégées", limitant le risque de contentieux.

*Votre Commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable sur ce rapport (Non-participations de MM. Xavier LACOMBE, Jean-Martin MONDOLONI, François ORLANDI et Camille de ROCCA SERRA).*

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Chère collègue.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Christelle COMBETTE, vous avez la parole.

### **Mme Christelle COMBETTE**

Merci, M. le Président.

Je voudrais juste faire une petite parenthèse, je ne rentre pas dans le fond du rapport que l'on votera.

La semaine dernière, j'ai assisté au CA de l'Office et on a évoqué le problème de la carte « Ritirata » qui n'avait à ce jour quasiment pas été utilisée, puisqu'il y a 0 € sur l'aérien et 710 € sur le maritime, alors qu'ont été budgétisés 1,3 M€ et justement reportés sur le budget 2019.

Donc, vous vous souvenez de notre positionnement sur ce dispositif ; à savoir, de le calculer sur le tarif résident, c'est-à-dire qu'il soit généralisé à l'ensemble des retraités.

Donc, concernant l'aérien, la carte ne pourra plus avoir d'impact puisqu'on sera au maximum du prix-plancher sur les lignes DSP, ce qui fera perdre davantage encore de pertinence au dispositif en faveur des retraités gagnant moins de 14 000 €, qui était donc la condition de ressources établie par votre majorité.

En partant de ce constat et pour que cette carte soit un tant soit peu utile, on renouvelle notre position de généralisation à tous les retraités de façon transitoire et expérimentale justement sur l'exercice 2019, pour voir si ceux-ci y recourent ou pas, sachant que lorsque l'on dépasse de quelques centaines d'euros le seuil fixé, on peut légitimement y prétendre et quoi qu'il en soit, de façon plus générale, tous les retraités se trouvent impactés par le surcoût des transports liés à l'insularité.

Merci.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Sur cette question, les modalités qui avaient été fixées initialement l'étaient, justement, à titre exploratoire et avec clause de revoyure ? de façon à ce que nous adaptions ensuite, y compris d'ailleurs sur le seuil requis pour bénéficier de la carta « Ritirata ».

Donc, effectivement, la logique est à un moment donné que l'on fasse un point. Je pense qu'il y a aussi un problème de communication puisque je pense que le non-recours est extrêmement important faute d'une campagne de communication suffisante sur cette carte. Mais je pense également qu'il va falloir, évidemment, envisager, comme cela avait été d'ailleurs déjà prévu dès l'origine, de modifier les conditions d'attribution de la carte.

Peut-être allons-nous prendre les autres interventions et puis vous répondrez également sur ce point, Mme la Conseillère.

M. CECCOLI.

**M. François-Xavier CECCOLI**

Merci, M. le Président.

Un premier point concernant l'aide au transport de marchandises. Vous nous dites qu'on serait resté sur la même proposition, mais il me semble que dans le rapport, s'il n'a pas été amendé, vous dites : dans le cas du transport de marchandises, votre assemblée a également décidé d'aligner les tarifs sous OSP et sous DSP. Actuellement, le tarif maximum, je passe, est de 42 € pour l'un et 40 € pour l'autre. Il est prévu qu'il passe à 35 €. Et vous nous dites que finalement on ne passera pas à 35 €, mais qu'on va revenir... Cela reviendrait à ré-augmenter quelque chose qui n'est pas encore appliqué. Et j'ai un peu de mal à suivre l'argumentaire qui vous permet d'être aussi affirmatif pour dire que finalement, c'est plus utile de rester sur un tarif qui était à priori un peu plus faible. Pourquoi on reviendrait à ce tarif un peu plus élevé ?

Un deuxième point, Mme la Présidente, concernant, et j'en avais parlé mais je crois que c'est l'occasion, le fonctionnement de l'export et de l'export plus. Moi, je souhaite revenir, encore une fois, et vous avez eu, je dirais, la précaution de nous fournir vraiment le descriptif de comment ça marche aujourd'hui. Je vais prendre deux minutes pour le redire à nos collègues.

Donc, il y a une notion de chargeur-transporteur terrestre. Ensuite, il y a bien sûr un transport maritime. Et puis, au départ de tout cela, il y a le plus pauvre de l'histoire qui est soit un producteur agricole, soit un producteur tout court et qui lui a droit au tarif réduit. Mais, contrairement à ce qui serait idéal de penser, cette personne qui a droit à un tarif réduit, elle commence par payer un plein tarif à un transporteur terrestre, qui ensuite paye un plein tarif à un transporteur maritime et après, elle doit être dans l'attente, avec un dossier qui suit plusieurs phases d'instruction pour être remboursé de ce différentiel.

Je dois reconnaître que vos services, et il faut savoir le dire, sont plutôt efficaces parce que pour être franc, on s'attendait à ce que les délais soient encore plus longs au niveau du remboursement. Donc, quand on est agréablement surpris, il faut le dire. Mais, même s'ils sont indéniablement un peu plus courts que ce qu'on pensait, ils sont quand même de plusieurs semaines, voire de plusieurs mois, y compris par la faute du pétitionnaire ou

du transporteur qui va tarder, puisque lui n'est pas concerné, il a empêché la mise de départ.

Donc, ce serait vraiment juste que les gens qui sont les plus pauvres dans ces affaires, et qui sont finalement les producteurs, puissent bénéficier, comme cela peut être le cas sur un tarif réduit par ailleurs du prix le plus bas.

En clair, pour expliciter mon propos, si demain je suis producteur de patates et que je veux les envoyer sur Nice, que je paye directement mes 25 € et non pas payer demain 42,50 € et attendre plusieurs semaines, voire plusieurs mois pour qu'on me rembourse, finalement par des gens qui sont les plus riches, les transporteurs maritimes et les transporteurs terrestres, une somme que je suis en droit d'attendre puisque la Collectivité a fait l'effort de la budgéter.

Un dernier point qui pose problème dans ce cheminement-là : imaginez un transporteur terrestre qui fait faillite, quid de la personne qui aurait à demander remboursement s'il se heurte, vous m'avez compris, à quelqu'un qui va dire : écoutez, la société ayant fait faillite, l'obtention des documents que vous demandez sera plus longue que nécessaire ? Puisque vous savez très bien que le transporteur terrestre a un certain nombre de documents à produire.

Donc, je sais, pour en avoir déjà discuté avec vous, c'est quelque chose d'assez complexe, mais vraiment ce serait un signal fort pour l'ensemble des producteurs, qu'ils aient à payer directement le juste prix et non pas attendre des remboursements qui, même si vos services font preuve de diligence, sont somme toute trop longs.

Merci.

**Le Président TALAMONI**

Merci. La réponse du Conseil exécutif à ces interpellations. Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

**Mme Vanina BORROMEI**

Merci, M. le Président.

Concernant la carte « Ritirata », c'est vrai qu'on a fait un point au conseil d'administration de l'Office des transports. Nous en avons discuté de cette clause de revoyure et effectivement du bilan. Je précise que l'Office des transports intervient pour financer, mais que c'est le service social de Bianca FAZI qui s'occupe de toute cette mise en œuvre de la carte « Ritirata » et du traitement des dossiers.

Donc, effectivement, je pense qu'il y a eu certainement un déficit de communication ? très clairement. Il y a eu quand même près de 200 cartes qui ont été éditées, et à ce jour nous avons eu 700 € de demande de remboursement, ce qui est complètement dérisoire pour 1 M€ prévus à cet effet.

Nous avons choisi de renouveler cette année cette somme sur notre budget, mais je crois qu'effectivement il serait opportun de communiquer plus. Nous avons sensibilisé, je l'ai fait dès la suite de notre conseil d'administration, les compagnies pour qu'elles puissent elles-mêmes informer téléphoniquement les personnes de ce dispositif aussi, bien que les services sociaux fassent aussi la démarche auprès des assistantes sociales et de l'ensemble des services. Mais effectivement, au niveau de la communication, il y a encore quelque chose à faire.

Vous dire qu'aujourd'hui, on pourra modifier - je me tourne vers Bianca- le procédé pour l'année 2019, je pense que le temps de le mettre en œuvre, ça risque d'être très compliqué.

D'après moi, miser sur la communication, c'est un point déjà pour essayer de faire le maximum avec les personnes qui pourraient en bénéficier.

Je dis cela pourquoi ? Parce qu'à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2019, le tarif maritime sur la DSP sera plus bas que le tarif de la carte « Ritirata » et à partir du 1<sup>er</sup> mars 2020 sur, je l'espère, les nouveaux tarifs de la DSP aérienne, nous serons aussi de toute façon bien plus bas que le tarif qui sera proposé.

Donc, il faudrait déjà insister sur ce laps de temps qu'il nous reste je crois vraiment sur une communication et là je vais insister auprès de tous les acteurs pour pouvoir mobiliser un maximum et pouvoir sensibiliser tout le monde.

Je rappelle que l'Office a quand même rencontré les syndicats de retraités pour leur rappeler cette procédure et, effectivement, nous avons

quand même très peu de demandes. Alors peut-être ce seuil, effectivement, aurait pu être modifié, mais j'espère bien qu'à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2019 pour le maritime et mars 2020 pour l'aérien, nous n'aurons plus ce genre de discussions puisque les tarifs seront les plus bas que nous n'ayons jamais connus.

En ce qui concerne les mètres linéaires et donc le fret sur les OSP, j'insiste bien, nous avons voté un tarif. J'avais proposé un tarif à 35 € le mètre linéaire sur les OSP, actuellement il est à 42,50 € et il va rester à 42,50 € en tout cas sur les OSP puisqu'il est garanti dans le cadre de la DSP et donc, on ne pourra pas intervenir.

Par contre, effectivement, les tarifs Export et Export Plus des matières premières avaient déjà été intégrés précédemment dans les OSP et ils ne sont pas modifiés, donc ça restera en l'état. Ils sont toujours valables dans le cadre des OSP, donc ça c'est plutôt la bonne nouvelle. On ne nous a pas demandé de les modifier.

Ensuite, c'est vrai, moi aussi je félicite mes services parce qu'on a à peu près un délai de 2 mois, ce qui est long et en même temps lorsqu'on connaît les difficultés et les lourdeurs administratives des procédures, c'est vrai que c'est court et c'est long. Mais, on en a parlé régulièrement et effectivement, il faut quand même rappeler que l'utilisateur premier et le bénéficiaire premier, qui finalement est le dernier de la chaîne, a quand même un certain délai avant de payer la compagnie. Il y a un système quand même qui fait qu'ils ont un mois de trésorerie dehors, c'est vrai. Peut-être que nous pouvons travailler ensemble, mais j'avoue que les différents maillons de la chaîne, aujourd'hui, c'est un système qui fonctionne quand même bien, il y a 1,5 € d'aide qui a été reversé, nous l'avons acté au compte administratif, et qui reste donc dans notre économie. Et je crois qu'il faut le souligner, c'est une aide très, très importante. Après, effectivement, au niveau de la méthode, il y a certainement des choses que nous pouvons revoir. Nous avons d'ailleurs des réunions régulières avec l'Office des transports et l'ensemble des acteurs qui bénéficient de ce système. Nous les voyons à peu près deux fois par an pour faire le point, et nous essayons toujours de faire évoluer et de simplifier encore plus les procédures parce que, effectivement, je crois que c'est un système aujourd'hui qui a fait ses preuves et qui bénéficie vraiment à l'économie insulaire.

**M. François-Xavier CECCOLI**

Il y a aussi des retards par ailleurs...

(inaudible)

**Mme Vanina BORROMEI**

Chez les transporteurs, tout à fait ! C'est pour cela qu'on sensibilise vraiment l'ensemble des acteurs.

**Le Président TALAMONI**

Très bien. Donc, nous allons mettre aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le RAPPORT est ADOPTE à l'unanimité.<sup>17</sup>**

Simplement, je vais demander à Mattea CASALTA de venir tout doucement me remplacer à cette tribune parce que nous allons organiser une conférence des présidents de groupes immédiatement, au bureau de la présidence, sur le projet de résolution relatif à la langue corse et aux difficultés actuelles, s'agissant notamment du baccalauréat.

Il y a un projet et ce projet va être examiné en conférence des présidents de façon à chercher à élargir le nombre de groupes partie prenante de cette résolution.

Je demande aux présidents de groupes de la majorité et de l'opposition de bien vouloir se rendre à la présidence de l'Assemblée.

Donc, Mattea me remplace et nous allons en conférence des présidents. Merci.

**Mme Mattea CASALTA remplace le Président TALAMONI à la présidence de la séance.**

---

<sup>17</sup> Délibération N° 19/128 AC



**Mme Mattea CASALTA**

Alors, Mme la Présidente de l'Office des transports, encore à vous :

**Rapport n° 095 : Renouvellement des contrats pour l'exploitation des lignes de transport régulier interurbain de voyageurs**

**Mme Mattea CASALTA**

La parole est à vous !

**Mme Vanina BORROMEI**

Merci, Mme la Présidente.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, donc un an avant la fusion de nos collectivités, la Collectivité de Corse avait récupéré la compétence du transport routier interurbain de voyageurs ; une compétence qui relevait respectivement des deux ex-conseils départementaux.

A ce jour, deux procédures complètement différentes :

Dans le Cismonte, ces lignes sont exploitées par des opérateurs privés, donc sans aucun conventionnement ;

Dans le Pumonte, ces lignes sont exploitées dans le cadre de marchés à bons de commande et pour les lignes estivales, sous forme de DSP. Ces marchés, dans le Pumonte, sont à renouveler depuis le 1<sup>er</sup> mars 2018.

La Collectivité a donc lancé en 2018, parallèlement, son Schéma Régional de l'intermodalité (SRI) repris en Planification Territoriale de l'Intermodalité (PTI) qui a pour objectif de proposer sur notre territoire un réseau harmonisé et cohérent de transport en termes de niveaux de service et de tarification avec différentes étapes à 2020, 2030 et puis 2040. Et nous avons d'ailleurs validé une étape essentielle dernièrement dans notre assemblée concernant la tarification.

La réalisation de ce schéma est très complexe. Elle se poursuit en concertation, bien sûr, avec les fédérations de transporteurs et les territoires. Et afin de garantir la continuité du service et de nous permettre de réaliser ces études et cette mise en cohérence des réseaux de transport, une prorogation

des marchés existants a été approuvé par les services de l'Etat jusqu'au 30 août 2019.

Ce délai ne nous permettra pas de finaliser notre plan puisqu'il est très complexe à mettre en œuvre.

Il vous est donc proposé d'initier aujourd'hui le lancement de nouvelles consultations pour des transports assurés à partir du 1er septembre 2019 pour une durée de 18 mois, pour les 15 lignes quotidiennes actuellement assurées. Ces lignes, donc, dans le cadre de ce renouvellement, sont conservées en l'état.

Parallèlement, il vous est proposé, c'était un véritable besoin et nous nous y étions engagés, de créer une nouvelle ligne entre Bunifaziu et Corti, le vendredi soir et le lundi matin pour permettre aux étudiants de l'extrême-sud de pouvoir se rendre à Corti, puisqu'aujourd'hui ce trajet n'est desservi ni par le train, ni par aucune ligne d'ailleurs de transport en autocar.

Donc, ça c'est une évolution essentielle je crois pour l'Extrême-Sud et donc cette ligne sera proposée aux étudiants à partir de la rentrée 2019.

Le coût estimé pour l'ensemble de ces renouvellements est de 1,850 M€

Merci, Mme la Présidente.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci. Nous avons deux rapports. La commission du développement économique. Julie n'étant pas là, peut-être que la présidente voudra bien nous donner les conclusions de ce rapport.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Avis favorable.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci. Qui remplace Anne TOMASI pour les finances ? Mme STROMBONI.

**Mme Jeanne STROMBONI**

Avis favorable.

**Mme Mattea CASALTA**

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Nous passons au vote.  
Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>18</sup>**

Je pense, Mme la Présidente, que vous en présentez un autre.  
Rapport n° 97.

**\* Rapport n° 2019/O1/097 : Adaptation du projet de transfert  
du dépôt ferroviaire de Bastia à Casamozza**

**Mme Vanina BORROMEI**

Merci, Mme la Présidente.

Petit rappel également. En juillet 2018, nous avons validé ensemble une opération de 1,4 M€- on précise que le président des chemins de fer sort - nous avons validé donc, une opération de 1,4 M€cofinancée dans le cadre du PEI 4 pour les chemins de fer et principalement, la relocalisation, le transfert des ateliers de la gare de Bastia vers la gare de Casamozza, avec la démolition des anciens hangars.

Parallèlement, nous avons et nous menons toujours des études avec le Conseil exécutif concernant l'acquisition du nouveau matériel roulant, sachant qu'aujourd'hui, les AMG en circulation, arrivent en fin de vie à moyen terme. A partir de 2022, 2023, nous allons voir apparaître du nouveau matériel roulant qui sera ce qu'on appelle du tram-train.

Pour entrer en cohésion avec ce futur schéma et la future desserte, notamment en ce qui concerne le périurbain avec ce matériel roulant, nous avons estimé avec l'AMO, compte tenu du calendrier qui a avancé très rapidement concernant ce projet, devoir repenser le projet pour l'adapter complètement au futur matériel roulant.

---

<sup>18</sup> Délibération N° 19/129 AC

Il y a un impact financier qui est considérable puisqu'aujourd'hui, je crois de mémoire que nous passons à un petit plus de 4 M€ sur ce projet. Les financements sont disponibles dans le cadre du PEI sur la mesure « chemin de fer » puisque nous avons prévu d'importants travaux.

Je crois qu'aujourd'hui, il était difficile de commencer ces travaux sans anticiper des travaux que, de toute façon, nous aurions faits d'ici 2 ans.

Compte tenu de l'évolution et du travail de l'AMO qui a été apporté, je vous propose de repenser ce projet tel qu'il vous est proposé. Ça nous permettra aussi lorsque le tram-train sera mis en service, qu'il n'y ait pas de coupures dans le périurbain bastiais, ce qui est absolument essentiel. Donc, il n'y aura pas d'impact puisque les travaux seront faits et anticipés dès à présent.

Merci, Mme la Présidente.

**Mme Mattea CASALTA**

Je vous remercie. Là aussi, nous avons un rapport de la commission du développement. Julie GIUSEPPI étant toujours absente.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Avis favorable. Non-participation du groupe « Andà per dumane ».

**Mme Mattea CASALTA**

Est-ce qu'il y a une demande d'intervention ? Mme SANTUCCI et ensuite M. CASALTA.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Simplement quelques mots, Mme la Présidente, en tant qu'administratrice des chemins de fer de la Corse, avec mes collègues ici.

Je pense que c'est un projet extrêmement important parce qu'extrêmement structurant, parce qu'il va permettre de travailler dans des conditions meilleures pour les agents et de prévoir l'avenir comme vient le dire Mme la présidente de l'office des transports parce que nous rentrons vraiment dans une aire moderne avec ces tram-trains. Je crois que cela va faire

partie d'une accélération de développement parce que nous sommes favorables, et nous le prouvons puisque nous sommes en action sur ces projets-là, aux transports en commun à travers le développement du train. Après, derrière, nous pensons à l'extension de la ligne jusqu'à Folelli et bien d'autres projets encore. Merci.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci. Jean-François CASALTA.

**M. Jean-François CASALTA**

Oui, deux mots, Mme la Présidente, pour souligner l'importance et la qualité du travail. J'en profite pour dire aussi qu'il y a des projets qui sont extrêmement importants sur Aiacciu ; d'ailleurs, vous aviez porté une motion sur ce thème-là, si ma mémoire est bonne, Mme la Présidente, qu'il conviendra de mettre en oeuvre le plus rapidement possible. Merci.

**Mme Mattea CASALTA**

C'est en effet à souhaiter. M. LACOMBE, avec grand plaisir, cher ami !

**M. Xavier LACOMBE**

Quelle joie !

**Mme Mattea CASALTA**

Il y bien longtemps que je ne vous ai vu, d'où ma joie ! Mais entendu !

**M. Xavier LACOMBE**

Vous ne m'aviez point vu, Mme la Présidente, mais vous avez une voix bien plus agréable que le Président qui vous a cédé la place !

**Mme Mattea CASALTA**

Je ne répèterai rien, ça ne sortira pas d'ici.

**M. Xavier LACOMBE**

Je le lui dirai, il n'en sera même pas étonné !

Tout simplement, une petite question. Donc, démolition des bâtiments et reconstruction à Casamozza ; Sur la démolition, sur cette parcelle, est-ce qu'il y a un projet d'utilisation pour les transports ou autre chose ? C'est une question pratique et de curiosité.

**Mme Vanina BORROMEI**

Concernant le transfert, c'est un projet qui a été présenté en Assemblée, que nous avons voté tous ensemble. Donc, oui, effectivement, il y a un projet d'aménagement, mais pour le moment il n'est pas défini. Il est à l'étude, il avance mais je crois que ça nous permet aujourd'hui, justement, de pouvoir profiter de cette enveloppe PEI compte tenu de l'avancement que nous avons sur ce chantier de Casamozza ; ça nous permet en tout cas d'utiliser les crédits que nous avons pu anticiper à la base sur le projet du réaménagement de la gare de Bastia. Vu l'avancement de nos études, je crois qu'il est opportun, aujourd'hui, d'avancer sur ce projet sachant que concernant l'aménagement actuel de la gare de Bastia et donc, le transfert qui aura lieu, les études avancent. Mais effectivement, il y a d'autres acteurs, la mairie de Bastia, la CAB, et c'est vrai que nous participons à l'avancement de cette réflexion.

Pour ce qui nous concerne là, nous sommes seuls acteurs sur ce transfert et nous faisons le choix d'avancer pour ne pas être retardés quand le nouveau matériel roulant arrivera.

**Mme Mattea CASALTA**

Nous passons au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>19</sup>**

Rapport n° 102.

**\* Rapport n° 2019/O1/102 : Création de trois lignes de transport scolaire**

---

<sup>19</sup> Délibération N° 19/130 AC

**Mme Vanina BORROMEI**

C'est rapide, mais ce sont des rapports très importants parce que dans le cadre du nouveau règlement que nous avons validé en Assemblée, en ce qui concerne la prise en charge du nombre d'élèves dans le cadre du transport scolaire, notamment dans le milieu rural, nous avons abaissé le seuil à 5 élèves. Cela nous permet aujourd'hui d'ouvrir de nouvelles lignes. On s'en réjouit.

C'est vrai qu'il y a un véritable besoin, des parents sont parfois vraiment en difficulté pour accompagner leurs enfants dans les établissements scolaires. Donc, aujourd'hui, encore une évolution.

Trois lignes : une première qui va permettre de rejoindre Bastia depuis Olmeta di Capicorsu ; une seconde qui va permettre de rejoindre Fulelli depuis les communes de San Damianu, Scata, San Gavinu d'Ampugnani et Prunu ; aussi, la reprise d'une ligne de transport scolaire desservant l'école primaire d'Ortiporiu.

Nous avons voté une aide exceptionnelle concernant la desserte de cette école puisqu'effectivement, c'était le SIVU de San Clementi qui assurait initialement ce transport. Il y a eu de grosses difficultés financières, il n'était plus en capacité d'assurer. Donc, nous avons fait le relais avec une aide exceptionnelle pour que le transport puisse être assuré, et nous leur avons proposé, dès la rentrée du mois de septembre, d'assurer nous-mêmes ce service. On s'en réjouit.

Je crois qu'effectivement, ce sont des rapports rapides mais qui sont quand même lourds de conséquences et très importants pour le maintien de la vie dans le rural.

**Mme Mattea CASALTA**

Exactement, pensons au rural.

Nous avons deux rapports. Jeanne STROMBONI pour la commission des finances.

**Mme Jeanne STROMBONI**

M. ORLANDI s'est demandé si on pouvait envisager de coupler notamment dans le rural le transport scolaire et le transport de passagers lorsque les lignes se font rares. On lui a répondu que cela était déjà possible.

M. ARMANET a proposé une communication plus large sur ces possibilités.

La commission a émis un avis favorable.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci. Pour la commission du développement, Mme NIVAGGIONI.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Mme GIOVANNINI a souhaité savoir si le déploiement du système de billettique, mis en œuvre prochainement sur les lignes de transports scolaires, serait également utilisé comme titre de transport sur les lignes ferroviaires pour les élèves conduits à se déplacer également en train.

M. MONTINI a répondu par l'affirmative, précisant que le support de billettique utilisé pourrait à l'évidence permettre aux élèves de s'abonner à d'autres services de transport pour favoriser petit à petit la multimodalité.

Il a ajouté qu'au-delà du simple accès aux différents modes de transports, une réflexion était actuellement menée avec les services de la jeunesse et des sports pour développer, à terme, l'abonnement à d'autres services en liaison avec les communautés de communes et les communautés d'agglomération tel que l'accès aux activités sportives et de loisirs (abonnement à la piscine, à titre d'exemple).

La commission a émis un avis favorable. Non-participation du groupe « Andà per Dumane ».



**Mme Mattea CASALTA**

Merci pour toutes ces précisions qui sont absolument nécessaires. Y a-t-il des prises de parole ? Non. Nous passons au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>20</sup>**

Rapport suivant, n° 103.

**\* Rapport n° 2019/O1/103 : Habilitation de l'Office des Transports de la Corse à créer et mettre en œuvre le Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) « gestion européenne conjointe des connexions et transports transfrontaliers pour les Îles : GECT-Îles » entre la Corse et la Sardaigne**

**Mme Vanina BORROMEI**

Merci, Mme la Présidente.

Un rapport très important pour nous qui concerne l'avancement du groupement européen de coopération territoriale pour les îles et principalement, en ce qui concerne ce rapport, entre la Corse et la Sardaigne.

Ça fait un moment que je vous annonce la création de ce GECT. Nous y avons travaillé. Il y a eu un petit peu de retard parce que nous nous étions posé la question de la compétence de l'office des transports pour mener à bien ce projet, non pas sur l'intérêt d'un GECT puisque c'est un outil très courant en droit européen, mais précisément pour savoir si l'office, dans le cadre de ses missions, avait la possibilité de le faire. Aujourd'hui, c'est une certitude, à partir du moment où l'Assemblée nous missionne pour cela. Nous avons pu avancer très concrètement.

Dans le cadre du programme INTERREG, l'office a été désigné chef de file pour élaborer et conduire le projet de coopération transfrontalière (GECT îles) dont l'objectif est bien sûr, et vous l'avez tous bien enregistré, de surmonter les difficultés qui sont liées à l'absence de connexions maritimes et aériennes permanentes entre la Corse, Elbe, la Sardaigne, pour mettre en valeur les relations entre les îles de la mer Tyrrhénienne.

---

<sup>20</sup> Délibération N° 19/131 AC

La première étape, et je m'en étais déjà expliquée, c'est bien sûr les liaisons maritimes entre la Corse et la Sardaigne. La Sardaigne, après une importante coopération, a mis en oeuvre le service public entre Bunifaziu et Santa Teresa. Nous avons lancé la procédure en ce qui concerne la ligne Propriano-Porto Torres.

Ce sont deux DSP. Lorsque le GECT sera créé, c'est une avancée considérable, nous pourrons intégrer et gérer directement avec la région Sarde ces DSP et élaborer ensemble un cahier des charges et un appel d'offres européen pour l'assurer, discuter des prix ensemble, de la tarification bien sûr et des horaires également, du nombre de rotations hebdomadaires. C'est une avancée très importante.

Les statuts de cette convention ont été élaborés par les services de l'office des transports en collaboration avec l'Assessorato des transports de la Sardaigne. Le siège social et la direction de ce GECT seront en Corse. Une présidence alternée entre la Corse et la Sardaigne, le Président du Conseil exécutif et nous-mêmes serons bien sûr associés à l'ensemble des travaux. Ça sera un GECT qui sera soumis au droit français.

Il faut souligner l'intérêt de cet outil, je le dis et j'insiste bien, en droit européen, c'est vraiment un outil qui est très courant. Nous avons beaucoup travaillé avec les services de l'Europe, de Mme MAUPERTUIS et je crois que c'est une avancée considérable, un premier pas en tout cas, en ce qui concerne le maritime et bien sûr, à très court terme aussi, en ce qui concerne l'aérien.

### **Mme Mattea CASALTA**

Merci. Nous avons deux rapports. Pour la commission européenne, Paula MOSCA et ensuite, le rapport de la commission du développement économique.

### **Mme Paola MOSCA**

M. Petr'Antone TOMASI a fait remarquer que le rapport présenté apportait une première concrétisation au principe d'une continuité territoriale européenne, telle que l'avait annoncée la majorité territoriale dès le début de la mandature en 2016.

Tout en soulignant le fait que le rapport présentait un dispositif clair et simplifié, M. Petr'Antone TOMASI a rappelé le cas du GECT des bouches de Bunifaziu, neutralisé par des difficultés d'ordre juridique, ce dernier étant basé en Corse mais soumis au droit Italien, ce qui crée un certain nombre de blocages.

A cet égard, il a souhaité savoir si les obstacles rencontrés dans le cadre du GECT des bouches de Bunifaziu étaient écartés et si le dispositif proposé permettait de s'assurer d'une opérationnalité immédiate.

M. Jean-François SANTONI, directeur de l'office des transports, a répondu que l'objectif était de simplifier le dispositif afin de le rendre opérationnel.

A ce titre, un travail a été mené en partenariat avec la Mission des Opérations Transfrontalières, à laquelle la Collectivité de Corse est adhérente, ceci afin d'étudier plusieurs possibilités pour mettre en place ce GECT.

Il a précisé que le dispositif proposé dans ce rapport apparaissait le plus pertinent et opérationnel possible, sa gestion étant assurée par une seule entité.

Mme Fabienne GIOVANNINI a souhaité préciser que les difficultés rencontrées par le GECT des bouches de Bunifaziu émanaient de la double gestion entre d'une part, la région Corse, au travers de l'office de l'environnement et d'autre part, le parc de Maddalena, qui lui, ne dépend pas de la Région Sarde mais directement du ministère italien.

Elle a souhaité saluer la mise en place de ce dispositif attendu, au regard des besoins forts exprimés sur les questions de transport entre les deux îles.

M. Petr'Antone TOMASI a souhaité avoir une précision concernant le calendrier de basculement des DSP vers le GECT et s'est interrogé sur la mise en place d'une période transitoire.

M. Jean-François SANTONI a répondu que la Région Sarde avait mis en place une procédure de DSP entre la Corse et la Sardaigne sur un modèle différent.

Il a précisé qu'il s'agissait de contrats d'une durée de 2 à 3 ans qu'il était possible d'interrompre afin de les intégrer dans le GECT.

Il a ajouté qu'en fin d'exécution, le GECT avait vocation à récupérer l'intégralité des contrats. Entre temps et dès sa mise en œuvre opérationnelle, il aura en charge la mise en œuvre de ces contrats et devra élaborer à la fois, les cahiers des charges et les procédures de lancement et d'attribution des nouveaux contrats de DSP.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

En ce qui concerne la commission du développement économique, Mme GIOVANNINI a souhaité savoir ce qu'il advenait du GECT de la réserve nationale des Bouches de Bonifacio, rappelant qu'il avait un temps été évoqué la possibilité de lier les deux GECT.

A ce titre, elle s'est interrogée sur la faisabilité d'une telle démarche, tout en indiquant qu'il serait regrettable de renoncer à ce travail de corrélation.

M. SANTONI, directeur de l'OTC, découvrant le projet exposé par Mme GIOVANNINI, a précisé que le rapport présenté concerne un GECT exclusivement axé sur la question des transports. Il lui est donc apparu très difficile d'envisager une fusion de GECT dont les objets respectifs ne correspondent pas. En outre, il a porté à la connaissance des commissaires la position de la région de Sardaigne qui, de son côté, a déjà procédé à l'adoption des statuts.

Mme CASALTA a mis l'accent sur deux points importants.

En premier lieu, elle rappelé que la liaison avec la Sardaigne est primordiale en matière touristique mais également commerciale, estimant que commercer avec une île voisine est une évidence.

Par ailleurs, elle a insisté sur le fait que la désignation de l'Office des Transports de la Corse comme chef de file de ce projet, permettrait de fait de ne plus connaître les aléas supportés pendant des années, que ce soit sur le plan de la desserte que sur celui du cadre légal.

Elle s'est donc félicitée de la présentation de ce rapport par l'exécutif et de la prise de compétence qui en découle, estimant que cette création sera bénéfique à la fois pour la Corse et la Sardaigne.

Pour sa part, M. LUCCHINI a indiqué que les prix avaient augmenté et a souhaité savoir quel avantage pouvait présenter la mise en place d'une DSP alors-même que les navires semblent être les mêmes.

En réponse, Mme Vannina BORROMEI a rappelé que, dans l'attente de la création du GECT, il avait été proposé à la Sardaigne d'assurer la gestion des lignes Prupia/Porto Torres dans le cadre d'une DSP gérée en directe.

Pour l'heure, la Collectivité de Corse n'a donc pas de possibilité et de moyen d'action sur les tarifs, sur les rotations, puisque c'est la région sarde qui gère la desserte de son côté, dans le cadre d'un service public défini par un cahier des charges qu'elle a élaboré de manière complètement indépendante.

Le GECT présentera l'avantage de permettre d'assurer une certaine uniformité, de garantir des compensations et des prix qui paraîtront raisonnables dans le cadre d'un cahier des charges qui passera par cet organe, c'est-à-dire exercer cette desserte dans un cadre bien défini en termes de rotations, de tarifs, d'horaires et de conditions de sécurité, sans être soumis aux aléas des compagnies.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport. Non-participation du groupe « Andà per Dumane ».

### **Mme Mattea CASALTA**

Merci. Y a-t-il des prises de parole ? M. GHIONGA.

### **M. Pierre GHIONGA**

Je voulais quelques précisions sur l'ancien GECT. Est-ce qu'il existe toujours et si oui est-ce qu'il n'y a pas un risque de conflit ? J'explique

pourquoi. Ce GECT prévoyait une nouvelle réserve régionale sur le territoire de Santa Teresa et une liaison avec le parc naturel de l'Asinara. Donc, le transport passe en pleine zone de protection. Il peut peut-être impacter sur les navires choisis sur les rotations. Je pense qu'il faut une réponse si ce GECT va continuer ou pas.

Je ne sais pas, mais en 2015, il était pratiquement finalisé et il n'est pas fini. Je vous donne une explication : il n'a pas été validé parce que les personnels corses ne voulaient pas du statut italien. Là, vous avez choisi le statut français, ça peut peut-être changer les choses. Mais vous verrez la difficulté le jour où il faudra ouvrir le compte en banque, vous verrez. Je voudrais savoir si le GECT de protection des bouches de Bonifacio existe toujours ou non ? Auquel cas, il faut, à mon avis, harmoniser les deux.

### **Mme Mattea CASALTA**

Une prise de parole de Petr'Antone TOMASI et ensuite de Romain COLONNA.

### **M. Petr'Antone TOMASI**

Merci, Mme la Présidente.

Sans refaire le débat de commission, je pensais quand même important au plan politique de dire deux mots de ce rapport, y compris de se rappeler la façon dont les choses ont été menées depuis quelques années.

J'ai notamment ce souvenir du début de la mandature 2016/2018, au moment où nous avons adopté dès le mois de février une délibération qui constituait une feuille de route en matière de transport, document adopté après une très longue conférence des présidents, dans le cadre d'un accord trouvé au sein de cet hémicycle. Cette feuille de route était à la fois relative à la création de la future compagnie maritime maîtrisée par la puissance publique corse et elle fixait aussi comme objectif, à terme, la constitution d'une continuité territoriale européenne.

Je crois me souvenir que ce point-là avait été accueilli, sur certains bancs de l'hémicycle, avec scepticisme. Nous, nous disons aujourd'hui que la mise en place de ce GECT constitue pourtant une première concrétisation de cet objectif politique, qui est un objectif politique important. Une première concrétisation, donc, de cette délibération d'alors en matière de politique de

transport, mais également une action concrète en matière de coopération avec la Sardaigne, pour laquelle dès les premiers mois de cette mandature, nous avons mis en place des instances de concertation.

Je crois que ce qui est important, c'est qu'on passe d'une logique où selon les lignes, les deux collectivités déterminaient de façon séparée le cahier des charges d'une DSP, à un outil qui est un outil commun et partagé avec une même vision, qui sera discutée, délibérée des deux côtés des « bocche ». On a là un élément concret d'une vraie politique méditerranéenne de transport et d'une rupture avec une vision des transports publics de la Corse qui était uniquement tournée vers le continent français et même trop souvent uniquement vers le port de Marseille. Je pense que c'est vraiment un point de départ important de cette politique.

Deux mots au plan technique par rapport aux questions qui sont évoquées, je ne suis pas persuadé qu'il y ait concurrence entre les deux GECT. En revanche, il pourrait y avoir une complémentarité à condition qu'on lève les obstacles juridiques sur le GECT de la RNBB qui existe toujours, mais qui est au point mort, à la fois pour les questions d'ordre juridique auxquelles Pierre GHIONGA faisait référence et qui ont neutralisé les enjeux, mais également du fait d'un élément plus politique et qui fait qu'il n'y a pas de parallélisme entre les acteurs. On a à la fois la Collectivité de Corse avec l'office de l'environnement et l'Etat italien avec des difficultés de relations entre acteurs qui ne sont pas des acteurs de même niveau pour le moment.

Je crois qu'il y a un vrai intérêt à relancer ; d'ailleurs le conseil permanent corso-sarde s'était saisi de ce sujet, notamment avec les élus de la Magdalena, notre confrère SANCHETTI qui je crois, ne siège plus dans la nouvelle assemblée, mais qui est élu de la Magdalena, qui a participé depuis plusieurs années aux discussions sur la mise en place de stratégie commune. Il faut en tout cas, si ce n'est pas un GECT, trouver un autre biais, mais avoir en matière environnementale, un outil qui nous permette de gérer ce qui est notre patrimoine commun.

**Mme Mattea CASALTA**

Romain COLONNA a la parole.

**M. Romain COLONNA**

Merci, Mme la Présidente. Deux mots très rapides.

Tout d'abord, pour vous féliciter, Mme BORROMEI, en charge des transports de l'exécutif et l'ensemble des membres de l'exécutif qui a travaillé sur ce dossier parce que je crois qu'on ne peut pas passer, ce n'est pas le cas, mais de manière atone, sur ce dossier puisqu'il est d'une importance majeure. Je vous en félicite et je le dis très franchement, je l'aurais fait avec autant de vigueur et d'honnêteté s'il émanait d'un autre groupe ou d'une autre majorité. Petr'Antone l'a dit précédemment, il redéfinit nos rapports avec ce que l'on a pour habitude d'appeler l'isula surella.

Il était impensable de continuer dans ces conditions accumulées au fil des années et des décennies, et là, pour moi avec cette redéfinition des transports, on est dans une sorte de réparation historique d'un lien qui a été coupé et qu'il fallait absolument réactiver. Donc, une intervention, vous l'aurez compris, plus politique que technique. Mais Petr'Antone y faisait référence, je me rappelle, suite à l'élection de 2015, que le premier voyage officiel de la Collectivité de Corse a eu lieu en Sardaigne.

Le mois dernier, Madame BORROMEI en charge des transports, je vous interrogeais sur la possibilité du métro aérien qui avait été initié sous la précédente mandature, notamment avec Jean-Félix ACQUAVIVA, dossier dont vous avez hérité. Vous nous avez répondu d'un point de vue aussi bien technique que politique. Donc, premier voyage officiel, possibilité d'un métro aérien et aujourd'hui, continuité territoriale, et ce n'est pas rien, européenne entre les îles.

Vous ajoutez dans votre rapport deux choses importantes. Ça part d'un constat qui est le suivant : il n'y a pas de connexion permanente. Ce rapport tente de manière audacieuse et pertinente de pallier à cette lacune.

La mise en valeur des îles, on a évoqué le tourisme, mais, et je me permets de le dire, ça dépasse très largement de cadre touristique. Nous étions avec le docteur Dany ANTONINI, il y a quelques jours, en Sardaigne pour accompagner la délégation corse – je fais juste une petite parenthèse – de football pour annoncer le derby le 2 juin à Olbia entre la squadra corsa et la squadra nazionale. Encore un bravo au président, Dédé DISCALA, pour sa pugnacité. Nous avons pu constater à quel point nous sommes semblables, que ce soit d'un point de vue linguistique, que ce soit d'un point de vue culturel, d'un point de vue culinaire, d'un point de vue social, etc., avec ce grand paradoxe, nous sommes à quelques kilomètres semblables et à la fois coupés quasiment.



Il fallait absolument que cet exécutif répare de manière historique cette erreur. Il me semble que nous en prenons le chemin.

Encore une fois, des félicitations appuyées. Nous voterons bien évidemment ce rapport. Merci.

**Mme Mattea CASALTA**

Nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>21</sup>**

Un autre rapport, Mme la Présidente, le rapport n° 105, de la plus grande importance aussi.

**\* Rapport n° 2019/O1/105 : Adoption d'un règlement territorial des transports scolaires des élèves et étudiants en situation de handicap**

**Mme Vanina BORROMEI**

Tout à fait, Mme la Présidente. Merci.

Lorsque nous avons voté en Assemblée, toujours en juillet 2018, le règlement territorial harmonisé des transports scolaires, y était intégré un chapitre relatif au transport des élèves en situation de handicap.

Nous avons annoncé, puisque c'était un règlement transitoire concernant cela, que nous allions proposer un règlement à part pour les transports de ces enfants scolarisés qui n'ont pas la possibilité d'utiliser les transports collectifs.

Nous avons donc fait le choix, puisque c'est une procédure assez lourde, de le distinguer du règlement de transport scolaire, pour que les familles aient une fluidité dans l'accès à l'information et également que les services puissent harmoniser deux règlements qui étaient différents au niveau des ex départements.

---

<sup>21</sup> Délibération N° 19/132 AC

Aujourd'hui, nous vous proposons une harmonisation. Ce rapport a été élaboré et discuté avec les services de Lauda GUIDICELLI. Nous avons acté la suppression du taux d'incapacité qui était fixé à 50 % et l'absence d'obligation de décision de la CDAPH qui n'était pas compétente en matière de transport. Elle avait un avis, mais pas de pouvoir décisionnel en la matière. Ça fait partie de la phase de simplification.

Le médecin de la MDPH a fait une proposition d'accord ou de rejet et précisera si le transport pourra être collectif dans un taxi ou individuel.

Il faut préciser que cela concerne 170 enfants. C'est quelque chose d'assez important. Je crois que c'est un rapport qui est important, il laissera aussi la possibilité aux parents de choisir et là, je pense que c'est essentiel parce qu'il y a différents types de handicaps. Ça laissera le choix aux parents de savoir si c'est la Collectivité qui va se subroger pour choisir dans le cadre d'un accord-cadre les transports, le transporteur et régler directement celui-ci, ou si la famille, et je fais référence parce qu'on a eu pas mal de discussions avec des parents dont les enfants souffrent de handicaps qui souhaitent garder le transporteur et le taxi puisque souvent lorsque c'est un handicap mental, l'enfant est habitué à voyager et à être transporté par son taxi. Il était très difficile pour nous de remettre cela en cause. Donc, nous avons fait le choix de dire aux familles que si elles le souhaitent, elles avaient cette possibilité, avec une procédure qui est établie depuis des années, ou sinon pour les familles dont les enfants seraient scolarisés dès la prochaine rentrée, prendre la place de toutes ces formalités, de toute cette lourdeur administrative pour rentrer dans le cadre d'une procédure plus classique d'accord-cadre et de marché à bon de commande.

Je crois que c'est un rapport aussi important. L'idée, c'est vraiment la simplification, l'idée, c'est de ne pas faire de distinction et de ne pas rajouter de lourdeurs aux familles qui, je pense aujourd'hui, ont déjà un parcours assez important. Je crois que cette scolarisation est absolument essentielle. La suppression du taux à 50 %, c'est aussi un choix que nous avons fait et que nous assumons complètement pour que ces enfants aient la possibilité d'accéder à une scolarité digne de ce nom.

### **Mme Mattea CASALTA**

Merci, Mme la Présidente. Nous avons deux rapports. La commission du développement et la commission sociale.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

La présidente NIVAGGIONI a souhaité avoir des précisions sur la procédure de mise en œuvre.

La présidente BORROMEI a indiqué que, pour la prochaine rentrée scolaire, des procédures d'appels d'offres seraient lancées afin que l'ensemble des professionnels de taxis puissent se positionner pour satisfaire aux besoins des nouveaux bénéficiaires, exception faite pour les professionnels qui assurent le transport de certains élèves depuis de nombreuses années et pour lesquels le transport sera maintenu afin de ne pas perturber les habitudes des familles.

Mme GIOVANNINI a souhaité savoir comment pouvait s'articuler d'une part, l'application du Code des Marchés Publics (CMP) à l'endroit de certains prestataires, d'autre part, le maintien pour certains taxis habitués des familles et des enfants transportés.

M. MONTINI a fait valoir la coexistence de trois cas de figure dans le règlement.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport. Non-participation du groupe « Andà per dumane ».

**Mme Mattea CASALTA**

Très bien. Mme SANTUCCI.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Les commissaires ont débattu.

Madame FAGNI a souhaité savoir si les familles n'auraient plus à faire d'avance de frais.

Monsieur MONTINI, a répondu par l'affirmative en indiquant qu'à partir du moment où les familles signaient cette convention de subrogation, elles n'avaient plus à avancer de frais mais n'avaient en revanche plus le choix de prendre les taxis.

Monsieur GHIONGA a considéré gênant que la décision soit désormais prise par l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH et non plus par la CDAPH. Ce faisant, on donne la main, dit-il, quasi exclusivement aux fonctionnaires.

Monsieur MONTINI a indiqué que ceci résultait d'une réunion entre les services internes. Bien entendu, la CDAPH se tient et de toute manière ce n'est pas la MDPH qui décide où va l'enfant, mais les services de l'Education nationale au sein de la CDAPH.

J'ai moi-même souhaité savoir si ceci était la résultante d'une demande de la Direction de la COMEX.

Monsieur MONTINI a répondu par l'affirmative et a ajouté que la suppression du taux ainsi que du passage en CDAPH complexifiait considérablement l'instruction des dossiers et avait été validée en Conseil exécutif.

J'ai rappelé qu'il conviendrait d'en rediscuter en session, afin de clarifier toute ambiguïté, particulièrement l'interrogation de Monsieur Pierre GHIONGA.

La commission a émis un avis favorable. Abstention de M. GHIONGA.

### **Mme Mattea CASALTA**

Y a-t-il une prise de parole ?

### **M. Pierre GHIONGA**

Je réitère mes propos, pourquoi la CDAPH n'a plus la décision d'attribution des transports scolaires ? Je trouve cela choquant. On déshumanise la décision. A la CDAPH, il y a les associations qui représentent les handicapés, il y a des politiques et là, on donne la main aux fonctionnaires. Je n'ai rien contre les fonctionnaires, je les respecte, mais je trouve que ce n'est pas très démocratique.

On dit de partout que l'Etat, Emmanuel MACRON pour lequel vous n'avez pas une grande sympathie, veut détricoter les MDPH. J'ai l'impression que vous allez dans son sens ! C'est ce que je trouve un petit peu gênant.

Voilà, M. le Président. Je ne vois pas en quoi c'est gênant que la CDAPH prenne la décision. Je vois que le CESEC aussi a fait la même observation que moi.

**M. François ORLANDI**

Dans le droit-fil de l'intervention de Pierre GHIONGA, je crois qu'en effet la CDAPH est véritablement le lieu le plus adapté. Loin de moi l'idée de contester la capacité des fonctionnaires à prendre des décisions, mais je crois qu'au-delà des politiques, ce sont surtout les associations qui sont composées de personnes qui sont confrontées directement au problème qui sont souvent les mieux placées, en tout cas ont une connaissance parfois personnalisée, mais plus fine des besoins et des réponses à apporter sur ces dossiers.

Donc, je pense qu'en effet, confier à d'autres qu'à la CDAPH, est une erreur.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci, M. ORLANDI. Mme la Présidente, je pense que vous pouvez répondre.

**Mme Vanina BORROMEI**

Je crois qu'il y a une méprise. La CDAPH, j'insiste bien, n'est pas compétente en matière de transport ; elle peut donner un avis. Cet avis est facultatif, il n'est pas obligatoire et c'était vraiment dans un souci de simplification administrative et de gain de temps. La MDPH émet un avis par la voix d'un médecin. Je crois que pour le coup, elle a toutes compétences, on ne peut pas le remettre en cause et la compétence finale appartient au Président du Conseil exécutif. Donc effectivement, il fallait des professionnels. Je crois que là, la MDPH jouera tout son rôle.

J'insiste bien, parce que nous avons vraiment travaillé ensemble là-dessus, sur l'élaboration de ce rapport. Personne n'est lésé et l'intérêt est bien de fluidifier, et c'est l'intérêt de l'enfant.

Aujourd'hui effectivement, à la CDAPH, les avis auraient pu être demandés, mais ce sont des avis qui ne sont pas obligatoires, qui sont

facultatifs et nous avons donc fait le choix de nous en remettre à la décision du médecin et de la MDPH. Merci.

**Mme Mattea CASALTA**

Nous allons voter. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à la majorité.<sup>22</sup>**

**Contre : M. GHIONGA et le groupe « Andà per dumane ».**

**FUNDIARIU / FONCIER**

**\* Rapport n° 2019/O1/101 : Annulation de la délibération n° 18/486 AC du 20 décembre 2018 et cession de la parcelle AE 31 située dans la concession aéroportuaire sur le territoire de la commune de Lucciana**

**Mme Vanina BORROMEI**

Merci, Mme la Présidente.

Quelque chose de très formel et de très procédural. En fait, c'est un rapport que nous avons voté en Assemblée en décembre 2018 pour une cession et il fallait, avant de voter cette cession dans le cadre de la délibération, acter la procédure de déclassement du domaine public de cette belle parcelle, ce qui n'a pas été inscrit dans le cadre de la délibération.

Je vous demande aujourd'hui de bien vouloir l'annuler, acter cette cession, mais autoriser avant le Président du Conseil exécutif à signer l'arrêté de déclassement de cette parcelle du domaine public.

**Mme Mattea CASALTA**

---

<sup>22</sup> Délibération N° 19/133 AC

Il n'y a pas de rapports. Qui veut prendre la parole ? Personne. Nous passons au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**<sup>23</sup>

Nous passons à un autre rapport n° 91. Mme FAZI.

**SALUTE - SUCIALE /SANTÉ – SOCIAL**

**\* Rapport n° 2019/O1/091 : Convention de gestion du Fonds de parentalité à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales du Cismonte**

**Mme Bianca FAZI**

Merci, Mme la Présidente.

Il s'agit d'approuver un rapport. Le soutien de la parentalité est une de nos priorités à la direction de la protection de l'enfance, qui poursuit le développement d'une politique familiale par le biais de plusieurs actions. Un soutien éducatif à domicile ; le versement de prestations financières aux parents en difficulté ; des actions de prévention ; les TISF (travailleuses familiales à domicile).

Le soutien consiste notamment à accompagner les parents en les informant et en mettant à leur disposition des services et des moyens leur permettant d'assumer pleinement leur rôle d'éducateur.

En parallèle, la Collectivité de Corse contribue également au développement des enfants et adolescents en soutenant des actions aux côtés de l'école ayant pour but de lutter contre l'échec scolaire.

Les CAF et la CDC sont des partenaires tout comme la MSA, la direction départementale de la cohésion sociale de protection des populations et le CIAS du pays ajaccien, de cette politique de parentalité à travers une

---

<sup>23</sup> Délibération N° 19/134 AC

collaboration étroite mise en oeuvre notamment par la convention de gestion du fonds de parentalité.

Il vous est proposé d'élargir cette convention au territoire du Cismonte pour la période 2019/2022. Les actions financées dans ce cadre visent à accompagner et à promouvoir les compétences parentales, à soutenir l'enfant dans sa scolarité.

La Collectivité de Corse apporte une contribution à hauteur de 36 000 €, 18 000 € versés à la CAF de la Corse-du-Sud pour l'année 2019 et 18 000 € versés à celle de Haute-Corse.

Ces sommes se déclinent en trois actions : 3 000 € destinés au financement du volet animation du dispositif par la CAF ; 8 000 € pour le financement des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS) ; 7 000 € pour le financement des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAP).

Pour les années suivantes, le montant de cette dotation sera fixé par un avenant financier annuel en fonction des orientations définies par la Collectivité en matière de prévention et de protection de l'enfance.

La convention couvrant le territoire du Pumonte ayant été déjà adoptée, il vous est proposé d'autoriser la signature de ladite convention avec la CAF du Cismonte et l'ensemble des actes à intervenir s'y rapportant.

Je vous remercie.

**Mme Mattea CASALTA**

Nous avons un rapport. Mme SANTUCCI.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Les commissaires ont débattu.

Madame SIMEONI a précisé que ce dispositif existait déjà dans le Pumonte et cette convention permettrait d'harmoniser le dispositif sur l'ensemble du territoire.



Je me suis moi-même interrogée sur le nombre d'actions et d'associations qui ont pu bénéficier du financement de 18 000 € octroyés au Pumonte.

Les services ont précisé qu'ils ne connaissaient pas le nombre exact d'actions. Elles sont réalisées par des petites associations souvent implantées dans le rural et aussi dans l'urbain sur des zones sensibles. Les services ont ajouté que ces actions sont souvent ponctuelles et s'adressent à des familles bien ciblées. Ces projets ont été présentés dans le plan d'individualisation. Il a été souligné que les futures actions seront présentées dès lors que l'appel à projets sera clôturé. Le cahier des charges est établi par la CNAF.

L'offre doit correspondre aux besoins quel que soit le territoire. Le soutien à la parentalité est une des clauses essentielles à l'éligibilité.

J'ai reformulé ma question en précisant que l'égalité n'était pas l'équité et par conséquent ai souhaité savoir si dans l'avenir l'enveloppe allouée au Cismonte ou au Pumonte ne pourrait pas être attribuée selon un critère de besoins.

Les services ont précisé que pour la première année la CDC va participer au comité des financeurs et a souligné que l'expertise jugera du financement adapté aux demandes et aux besoins. Ce comité doit se réunir au début de l'été, les nouveaux rapports seront effectifs pour septembre.

La commission a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

### **Mme Mattea CASALTA**

Je vous remercie. Y a-t-il des prises de parole ? Non. Nous passons au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>24</sup>**

**\* Rapport n° 2019/O1/093 : Convention relative au financement de prestations complémentaires au Dispositif Intégré et Coordonné d'Accompagnement Pluridisciplinaire vers l'Emploi (DICAPE) réalisées par l'association l'Operata**

---

<sup>24</sup> Délibération N° 19/135 AC

**Mme Bianca FAZI**

Dans le cadre de la mise en oeuvre de sa politique de lutte contre la précarité, la Collectivité de Corse participe au développement d'actions soutenant l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA.

Ces publics rencontrent de nombreux freins d'insertion liés à l'origine sociale, au logement, à la mobilité, à la formation ou d'ordre financier.

L'association « l'Operata » conduira une expérimentation avec 12 bénéficiaires du RSA, jusqu'à 35 ans, sur le territoire de la ville de Bastia pour une durée d'action de 1050 heures par bénéficiaire.

Ces bénéficiaires bénéficieront d'un statut de stagiaire permettant une prise en charge plus adaptée. Un diagnostic personnalisé et adapté sera réalisé par « l'Operata » en plus d'un appui au projet professionnel afin de dresser un bilan de compétences du stagiaire.

Les bénéficiaires seront orientés par les services du Pôle emploi ou par la Collectivité de Corse au travers de son service d'insertion sociale. La Collectivité se propose de contribuer financièrement à hauteur de 29 753 €aux dépenses de l'association « Operata ».

La présente convention est prévue pour une durée de 8 mois du 1<sup>er</sup> mai 2019 au 31 décembre 2019.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. Merci.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci. Nous avons un rapport de la commission santé.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Ce n'est pas la commission santé...

**Mme Mattea CASALTA**

Commission sociale. Vous avez raison de reprendre, il faut être précis.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Monsieur CASALTA s'est interrogé sur le choix des critères des 12 bénéficiaires du RSA, ainsi que sur la localisation précise de cette action.

Les services ont précisé que la cohorte de 12 bénéficiaires permettait d'avoir un recul assez pertinent de l'évaluation. Le choix du territoire de la ville de Bastia est basé sur le fait que des associations intervenaient déjà sur ce champ d'actions et portaient ce projet. Ces allocataires doivent être très volontaires et comprendre, sachant que la saison estivale se profile, que le fait de ne pas trouver un emploi saisonnier ne leur sera pas défavorable bien au contraire. L'intégration dans ce dispositif leur sera bénéfique car ils vont acquérir des formations et des mises en situation professionnelle au sein d'entreprises partenaires de l'AFPA.

Les services ont souligné que cet objectif porté par les associations et la Collectivité sera étendu sur le territoire, si les évaluations sont concluantes.

J'ai souhaité savoir si les associations précitées étaient déjà inscrites dans ce dispositif.

Les services ont confirmé ce fait et ont précisé que ces actions étaient des prestations complémentaires ciblées pour ces 12 allocataires du RSA qui n'étaient pas subventionnées sur le volet Insertion.

L'objectif étant de tester un nouveau type d'accompagnement afin d'en connaître les retombées positives et dynamiques. A partir de ce fait, le comparer à un accompagnement classique. Le résultat de cette évaluation permettra de choisir à l'horizon 2020 le type d'accompagnement le plus adapté.

Je me suis interrogée sur la difficulté à trouver les 12 bénéficiaires.

Les services ont expliqué que les bénéficiaires ciblés étaient en échec et très éloignés de l'emploi, ce qui rendait le travail de motivation très compliqué mais intéressant car cela permettait d'approcher cette tranche d'allocataires réfractaires et d'essayer de lever tous différents freins avec un dispositif d'accompagnement renforcé.

La commission a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci. Y a-t-il des prises de parole ? Mme NIVAGGIONI.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Je souhaitais intervenir sur le dispositif DICPAPE (dispositif intégré et coordonné d'accompagnement pluridisciplinaire vers l'emploi).

Deux éléments fondamentaux dans son intitulé, la coordination et la pluridisciplinarité, c'est tout ce qui fait son particularisme.

Ce dispositif naît au lendemain du plan de lutte contre la précarité, où il est énoncé un certain nombre de freins et puis aussi des dysfonctionnements structurels au sein des différents intervenants sur les dispositifs insertionnels.

A partir de là, une méthodologie est mise en place, c'est la méthodologie qui est portée par le docteur PERNIN, qui permet la mise en cause de tous les institutionnels autour de la table qui intervenaient sur ces différents dispositifs et de là, naît quelque chose de nouveau, d'expérimental.

Il y aura auprès de cette cohorte de 12 personnes, ce qui est tout à fait inhabituel, un psychologue clinicien, un médecin du travail, des travailleurs sociaux, des représentants d'associations qui travaillent sur la mobilité, le logement, la santé et l'emploi. Tout cela est coordonné.

A la différence de ce qui se passait jusqu'à présent, c'est que très souvent, la Collectivité finançait les différents intervenants sans qu'il y ait forcément une coordination. Donc, c'est quelque chose de tout à fait nouveau.

Il y a eu des aspects dérogatoires aussi sur ce dispositif, sur la durée parce qu'il n'était pas possible d'arriver à des changements lorsque les durées d'intervention sont de deux ou trois mois. Là, on est sur huit mois et demi donc, il y a la possibilité de travailler au fond sur tous les aspects que je viens d'énoncer, et aussi le statut du bénéficiaire. Aujourd'hui, les bénéficiaires de RSA perdaient leurs avantages, notamment sur le fonds d'aide à l'insertion lorsqu'ils partaient en formation. Donc, ils décidaient à partir de là de ne plus aller vers la formation. Ce qui a été proposé, c'est de pouvoir maintenir le statut de stagiaire de la formation professionnelle tout en étant bénéficiaire du

RSA et de continuer à bénéficier aussi du fonds d'aide à l'insertion, des éléments très fondamentaux sur l'accès vers l'emploi.

Autre élément innovant, c'est que pour la première fois, il y a un outil informatique qui est partagé, c'est-à-dire que Pôle emploi, tous les différents intervenants que je vous ai cités tout à l'heure vont pouvoir mettre les mêmes informations qui concernent un bénéficiaire sur le réseau et tout sera partagé.

C'est véritablement une expérience qui, nous l'espérons, sera probante et à ce moment-là, un essaimage se fera sur plusieurs régions puisque la première expérimentation est portée sur le territoire bastiais.

### **Mme Mattea CASALTA**

Merci. D'autres interventions ? Non. Nous passons au vote, sauf si Mme FAZI veut intervenir ? Non. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>25</sup>**

**\* Rapport n° 2019/O1/094 : Attribution d'une subvention à la FALEP 2A pour la gestion du dispositif de domiciliation administrative des personnes sans domicile stable sur la commune de Purtivechju**

### **Mme Bianca FAZI**

La domiciliation administrative permet aux personnes sans domicile stable de disposer d'une adresse postale afin de répondre à leurs obligations et de faciliter leur accès aux soins et aux prestations sociales.

Sur la commune de Purtivechju, c'est la FALEP 2A qui est agréée pour assurer cette activité. En 2017, elle a accueilli 151 personnes en situation de précarité dans le cadre du dispositif.

Afin de pérenniser l'activité de domiciliation administrative dans l'extrême-sud, la Collectivité s'est engagée dans le cadre du fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI) à participer au financement d'un demi ETP dédié à cette activité au sein de l'association.

---

<sup>25</sup> Délibération N° 19/136 AC

L'Etat et la commune de Purtivechju contribuent également au financement de cette action.

Il vous est donc demandé d'approuver le contrat pluriannuel d'objectifs relatif à la domiciliation administrative des personnes sans domicile stable, présentes sur la commune de Purtivechju pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2020, d'autoriser le financement par la Collectivité d'un demi ETP pour la domiciliation administrative des personnes par la FALEP 2A à hauteur de 29895 € pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2020, d'approuver la convention relative au financement de ce poste à conclure avec la FALEP 2A pour la même période.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. Merci.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci beaucoup. Là aussi, nous avons des rapports. Le premier de la commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé. Mme SANTUCCI, nous vous écoutons avec grand plaisir.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Madame PONZEVERA s'est interrogée sur la date d'avril 2018.

Les services ont expliqué que les raisons de ce retard incombent aux négociations avec les différents partenaires, aux obligations administratives de l'association et enfin à l'adoption du fonds pour ce type d'insertion qui a été amendé en 2018 suite à la création de la Collectivité Unique.

La commission a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents

**Mme Mattea CASALTA**

Merci. Anne TOMASI n'étant pas là, Jeanne STROMBONI pour la commission des finances, s'il vous plait.

**Mme Jeanne STROMBONI**

M. ORLANDI a souhaité savoir si un dispositif similaire existait pour le Cismonte. On lui a répondu que cela devait pouvoir s'envisager avec les partenaires.

Avis favorable de la commission, non-participation du groupe « Andà per dumane ».

**Mme Mattea CASALTA**

Voilà qui est rapide. Y a t-il une demande d'intervention ? Non. Nous passons au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>26</sup>**

Rapport suivant. Mme FAZI.

**\* Rapport n° 2019/O1/099 : Organisation des premières assises territoriales de la santé**

**Mme Bianca FAZI**

Merci, Mme la Présidente.

Au travers de la délibération du 27 juillet 2018, la Collectivité a acté les orientations en matière de santé pour la période 2018/2021 centrées autour de 3 axes majeurs que sont la lutte contre les déserts médicaux, la construction d'une trajectoire vers la création d'un CHR et le développement de la prévention sanitaire auprès des Corses.

Afin d'assurer la meilleure concertation possible avec tous les acteurs concernés, qu'ils soient professionnels de santé, acteurs sociaux, associations, universitaires, institutionnels et bien sûr la population de l'île, il a été décidé de la tenue des premières assises de la santé. Celles-ci se tiendront le 5 et 6 juillet prochains à Corti au sein de l'università dont les salles et amphithéâtres sont gracieusement mis à disposition.

---

<sup>26</sup> Délibération N° 19/137 AC

L'articulation des journées se fera autour de séances plénières présentant les actions de la Collectivité et d'ateliers de travail sur les thématiques diverses pour partager, échanger et permettre l'émergence et la confrontation d'idées.

Vous trouverez en annexe un projet de programme pour ces deux journées.

Un prestataire externe assistera la Collectivité de Corse dans la tenue de ces premières assises territoriales et aura la charge de réaliser un questionnaire à destination de la population insulaire afin de l'interroger sur ses attentes et besoins concernant le système de santé de notre île.

Ce prestataire aura également pour mission de participer à l'élaboration et à la bonne tenue de ces deux journées.

Enfin, il co-animera les ateliers de travail et s'assurera de la réalisation de fiches actions conformément aux orientations de la Collectivité en matière de santé.

Le budget prévu pour ces deux journées est de 90 000 €comprenant la prise en charge des frais, l'hébergement des intervenants extérieurs, les frais de transports associés, la restauration, l'AMO et la publicité. Je vous remercie.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci, nous avons deux rapports. Le premier, la commission sociale.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Merci. M. Jean-François CASALTA a souhaité connaître les missions du prestataire externe et s'est interrogé sur la pertinence de cette prestation en externe.

Les services ont précisé que le premier travail sera celui de collecter l'information par un questionnaire à destination de la population, de recueillir des données et de les analyser. Les problématiques émergentes doivent être disséquées afin d'en extraire les questions les plus pertinentes et orientées vers le public adéquat. L'analyse santé est très complexe et doit être effectuée par un prestataire compétent.



M. CASALTA a souhaité que les services puissent réfléchir à une formation en interne afin qu'ils soient à l'avenir capables d'effectuer ce genre de commandes.

Les services ont souligné que ce sont les premières assises de la santé et par conséquent une base de travail qui sera améliorée au fil du temps.

Je me suis moi-même interrogée sur le fait qu'il y ait eu ou pas une communication aux URPS.

Les services ont précisé que tous les acteurs concernés par la santé seront consultés.

J'ai souhaité savoir si à l'avenir, il ne serait pas judicieux d'associer à ce genre d'étude l'Université de Corse. La Collectivité pourrait ainsi créer une dynamique en s'appuyant sur les universitaires, les chercheurs, les doctorants en leur demandant de se préparer à travailler sur les futures enquêtes.

Je me suis également interrogée sur l'identité du prestataire choisi, ainsi que sur les critères de ce choix, à savoir par exemple une connaissance du territoire et de ses particularités

Les services ont précisé que le choix n'était pas arrêté car la clôture de l'appel à projet a été entérinée le 16 avril. Ce prestataire aura des directives précises de la Collectivité afin de poursuivre une orientation choisie et non des directives et des orientations qu'on lui imposera.

Les services ont souligné que le choix de l'Université comme lieu d'accueil de ces assises n'était pas un fait du hasard mais le début d'une collaboration étroite avec ce secteur et le secteur universitaire de la santé.

La commission a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci, l'avis de la commission des finances, il y a un rapport, me semble-t-il.

**Mme Jeanne STROMBONI**

M. MONDOLONI s'est demandé pourquoi on faisait encore appel à une AMO, si on n'a pas les moyens dans cette Collectivité de réaliser ce genre de travail en interne, cela pose un certain nombre de questions.

On lui a répondu que le questionnaire de santé statistique est une tâche qui nécessite une certaine expertise.

M. MONDOLONI s'est aussi interrogé sur l'ORS qui a recruté un biostatisticien, ne pourrait-on pas avoir le réflexe de faire appel à ses compétences, toutes les petites sommes accumulées sur les AMO doivent faire une somme importante in fine.

Avis favorable de la commission, non-participation du groupe Andà per dumane.

**Mme Mattea CASALTA.**

Merci, Mme FAZI vous avez la parole.

**Mme Bianca FAZI**

Merci, Mme la Présidente... Pardon ! Vous vouliez parler ?

**Mme Mattea CASATA**

M. GHIONGA, je vous écoute avec plaisir.

**M. Pierre GHIONGA**

Simplement une petite note d'espoir, il n'y avait plus de médecin à Corte installé depuis 15 ans, mon fils a ouvert son cabinet aujourd'hui. Donc, il ne faut désespérer de rien.

**Mme Mattea CASALTA**

On ne peut que l'en féliciter, bravo ! C'est à cela que l'on voit ceux qui sont réellement attachés au rural.

Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Bien sûr, Mme PEDINIELLI voudrait intervenir.

### **Mme Chantal PEDINIELLI**

Je vous remercie, Mme la Présidente. M. le Président, Mme la Conseillère exécutive, l'examen de ce rapport visant à organiser les premières assises territoriales de la santé, me conduit à vous sensibiliser sur deux points : vous parlez d'une concertation la plus large possible, c'est pourquoi je pense qu'il est important d'associer à cette concertation l'ensemble des acteurs de la prévention. Je pense par exemple au service de la santé au travail, il représente dans le seul secteur privé près de 80 000 salariés. L'organisme est au fait des problèmes des employés, des salariés puisqu'il intervient dans toutes les entreprises.

Le deuxième point concerne un projet intéressant dans l'extrême sud en matière de handicap et d'autonomie, je veux parler d'un projet qui tourne autour du répit des aidants familiaux. Le Sénat a d'ailleurs adopté en seconde lecture, le 14 mars dernier, une proposition de loi visant à reconnaître les proches aidants, notamment par des aménagements professionnels et des congés adaptés. On verra si le texte prospère à l'Assemblée nationale.

Mais au-delà de ce texte de loi, il est de notre responsabilité de nous pencher sur la question, tant on sait qu'en Corse bon nombre de familles font tout pour maintenir leurs proches à domicile. La solidarité intergénérationnelle étant chez nous, par bonheur, encore bien ancrée, d'où l'initiative de l'association handicap - extrême sud qui travaille sur la création d'un lieu de répit régional via la reprise d'un établissement de plein air situé en pleine nature à Sotta. Pour être mené à terme, ce projet a besoin de partenaires et de soutien.

Prendre soin d'un proche dépendant à domicile, en raison de sa maladie, de son handicap ou de son âge, est aujourd'hui le quotidien de près de 9 millions de familles, je n'ai pas les chiffres pour la Corse, mais comme je viens de le dire, notre île compte une proportion importante d'aidants familiaux qui, comme les malades qu'ils accompagnent, ont besoin de répit

Sous le double effet des progrès thérapeutiques, de la réduction des durées d'hospitalisation, eh bien, le domicile devient le lieu naturel du soin et mobilise parfois jusqu'à épuisement des familles de plus en plus nombreuses et de plus en plus éprouvées.

Mieux reconnaître et soutenir les proches aidants, développer des solutions de répit et d'accompagnement, permettant un maintien soutenable

des personnes malades ou handicapées à domicile, doit devenir, et je pense que vous me rejoindrez dans ces propos, une priorité de nos politiques de santé.

Avec ce projet totalement innovant et qui serait le premier en Corse, les proches aidants seraient pris en charge au même titre que les patients et accompagnés par une équipe spécialisée, pour leur permettre de reprendre des forces et de sortir d'un quotidien parfois éprouvant, tant physiquement que psychologiquement.

Pensé comme un lieu de soins mais aussi comme un véritable lieu de vie, le village de répit offrirait à ses occupants un temps précieux pour se ressourcer, en vue d'un retour apaisé au domicile.

Naturellement, la municipalité de Sotta approuve et soutient la démarche, étant entendu qu'il reste à préciser les conditions des reprises, les besoins en investissement et en fonctionnement, et la validation des services sociaux de l'ARS et de notre Collectivité.

C'est donc un projet qui valait la peine, je pense, d'être évoqué à l'Assemblée et qu'il faudra aussi évoquer lors de ces assises de la santé. Je ne sais pas, Mme FAZI, si vous avez été destinataire de sollicitations, je me tourne donc vers vous pour savoir quel pourrait être le positionnement de la Collectivité sur le principe d'abord et sur ses intentions ensuite. Je vous remercie.

### **Mme Mattea CASALTA**

Merci. D'autres prises de parole ? Non, donc Mme la Conseillère exécutive, à vous.

### **Mme Bianca FAZI**

Merci, Mme la Présidente. Alors, deux choses, je répondrai d'abord sur la question concernant l'AMO. Il y a un peu plus d'un an que nous sommes-là, nous n'avons jamais demandé d'AMO, là nous le faisons parce que les services n'ont pas le temps et n'ont pas les moyens de faire ce questionnaire qui a une destination populationnelle et qui demande beaucoup, beaucoup de travail.

Donc si nous l'avons fait, nous nous sommes basés sur d'autres régions où ils ont eu les mêmes problématiques, donc l'AMO me semble importante. Si on avait pu le faire nous-même, bien entendu, on le ferait et ce n'est pas parce qu'il y a 5000 agents, que ça veut dire qu'ils soient capables de le faire. Cela je tiens à le préciser, on n'a pas pour habitude de dépenser de l'argent public pour rien. Ça c'est la première des choses.

Concernant votre question, Mme PEDINIELLI, le porteur de projet a bien été reçu par les services, son projet est actuellement à l'étude, il a été reçu par une des directrices de l'autonomie, Mme GIANELLI.

Il y a d'autres projets concernant les aidants, il y a d'ailleurs un appel à projets qui va sortir, qui vient de l'ARS. Mais nous avons reçu également d'autres porteurs de projets sur cette problématique.

Alors effectivement, je ne sais pas si vous l'avez, mais je pense que vous avez le projet des programmes des échanges, le samedi 6 juillet il y a un atelier de 9 h 30 à 10 h 30 : « comment développer la prévention sur tous les territoires », qui est animé entre autre par le docteur PERNIN, avec une prévention en EPADH, la parentalité, etc., et nous pourrons très bien intégrer effectivement ce dont vous parliez, dans ces ateliers de travail. Donc, il n'y a pas de souci, ça nous le ferons.

Je crois que j'ai répondu à peu près, mais pour l'AMO, j'y reviens, si vraiment nous pouvions le faire, ça serait sans problème, mais là c'est très difficile. Merci.

### **Mme Mattea CASALTA**

Merci. Donc nous allons passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>27</sup>**

Nous passons au rapport suivant.

---

<sup>27</sup>Délibération N° 19/138 AC

## AZZIONE ECUNOMICA / ACTION ECONOMIQUE

**\* Rapport n° 108 : constitution du pôle d'excellence territorial « Imprese Bilingue » pour l'accompagnement et la valorisation des entreprises d'intégrer la langue corse dans leur activité.**

Tout d'abord je dois vous faire voter le délai abrégé, avec une bonne raison, ça c'est une évidence absolue.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation.

Le délai abrégé est adopté.

Maintenant le rapport, s'il-vous-plait, M. le Président de l'ADEC, vous avez la parole, nous vous écoutons.

### **M. Jean-Christophe ANGELINI**

Merci, Mme la Présidente. Donc à cette heure assez avancée, assez tardive, je procèderai à une présentation assez rapide. Nul besoin d'exprimer ici, devant cet hémicycle dans sa diversité, en même temps que devant notre majorité territoriale, l'importance et le caractère fondamental de l'usage de la langue, singulièrement, dans notre espace politique.

Chacun sait qu'il est question depuis des décennies de définir et surtout de mettre en œuvre les voies et moyens d'une transmission, d'une généralisation, pour nous d'un point de vue institutionnel, d'une coofficialité, mais ça n'est pas malheureusement, le débat du jour, compte tenu du caractère extrêmement contraint du cadre dans lequel pour l'heure nous continuons d'évoluer.

Il s'agit ici de faire écho tout à la fois au souhait de chefs d'entreprises soucieux de valoriser l'usage de la langue au sein de leurs écosystèmes, de leurs filières, auprès de leurs clientèles, de leurs fournisseurs, etc., en même temps, bien sûr, que d'ancrer une pratique forte en redonnant à la langue une fonction économique et sociale et en tentant, comme nous l'avons trop souvent dit, d'en refaire à « lingua di u pane ».

Donc, c'est en soi un enjeu de société qui est un enjeu majeur et dont nous considérons, au Conseil exécutif et bien sûr à l'ADEC, qu'il doit nécessairement emprunter les chemins de nos offices et agences et, en l'espèce, de l'agence pour le développement économique.

Il s'agit donc, et très rapidement, de poursuivre dans la dynamique telle qu'initiée ici, avec pour mémoire en 2013, dans une autre mandature que la nôtre, des propositions votées à une large majorité en faveur d'un statut de coofficialité. Nous avons également eu en 2015 la planification Lingua 2020 pour la progression vers une société bilingue et bien sûr en 2016 le vote du SRDEII, à une large majorité également, lequel schéma prévoyait, comme vous le savez, une large intégration de la langue Corse dans les politiques publiques en matière économique.

Nous avons par ailleurs, et vous le savez, puisque vous l'avez débattu et validé, promu un certain nombre de partenariats, je pense notamment à celui qui a nous a lié et qui nous lie encore, au groupe Corse presse, qui a été conjoint avec la direction de la langue de la Collectivité et qui, présenté devant l'Assemblée en juillet 2017, a été donc voté à une large majorité et permis la mise en œuvre d'organes nouveaux dans le domaine des médias et des médias écrits.

Aujourd'hui, nous vous proposons de franchir un pas supplémentaire et notamment de développer une stratégie sur trois points. Le premier donc c'est de construire une politique beaucoup plus ambitieuse d'incitation et d'appui à l'usage de la langue dans l'activité des entreprises.

Le deuxième point c'est celui de l'impulsion d'une filière qui pour l'instant n'a pas d'équivalent en Corse, qui serait celle des entreprises corsophones, par la mise en œuvre donc d'une action collective en associant tous les partenaires du développement économique.

Et enfin, il s'agit bien sûr de faire rayonner économiquement la langue à travers un certain nombre d'échanges linguistiques, notamment dans l'espace euro-méditerranéen, avec en ligne de mire et en perspective un cluster qui pourrait regrouper les chefs d'entreprises de l'île et de la diaspora qui souhaitent s'impliquer dans cette optique.

Pour ceci, très rapidement, un certain nombre d'axes. Le premier, un pôle d'excellence territorial : « imprese bilingue » avec, je ne veux pas déflorer des éléments du débat, Corsica Libera le dira elle-même, une

modification que nous intégrons par anticipation, en tous les cas à mon avis, qui est celle d'« impresa Bilingua » au sens d'un engagement plus volontariste de l'entreprise qui, en réseau ou pas, s'affirme en tant que telle pour prôner, économiquement parlant, l'usage de la langue et par extension de la culture Corse.

Deuxième élément donc, la création d'un label « impresa bilingua », dont nous proposons qu'il soit le prolongement opérationnel de ce pôle d'excellence territorial, sur la proposition de l'un ou de plusieurs de ses membres.

Il s'agira de labéliser à l'aune, notamment, du niveau d'intégration de la langue dans la sphère économique, du caractère structurant ou innovant du projet et du retour sur l'activité et/ou la création d'emplois.

C'est un élément fondamental que Paul-François De ZERBI ici présent, que je remercie, a également abordé devant l'ensemble des commissions compétentes et que nous proposons d'inscrire comme une forme de marque, de label, au sens où il convient de certifier, on en parlera un peu plus précisément tout à l'heure, la démarche de qualité en matière linguistique et culturelle, des entreprises qui accepteront de s'inscrire dans cette dynamique.

Il y a des moyens à mettre en œuvre que je ne vous rappelle pas, ils sont contenus dans le rapport.

Autre axe : le soutien à la réalisation de supports de communication traditionnelle et numérique en bilingue, avec là-aussi des objectifs clairs que je ne rappelle pas et surtout un descriptif un peu plus précis des moyens à mettre en œuvre et notamment une prime forfaitaire de l'ordre de 5000 euros, dont nous pouvons discuter bien sûr, et qui permettra d'encourager de manière significative les entreprises qui s'inscriront dans cette dynamique de communication interne et externe.

J'ai omis de dire que l'aspect interne va également concerner les entreprises, nous l'avons déjà fait, qui voudront former leurs salariés à un certain nombre de questions relatives à la langue et à la culture.

Ce pôle d'excellence sera déployé sur une période de trois ans, dans le cadre de tous les secteurs qui relèvent du champ de compétence de l'ADEC



avec bien sûr, pour le Conseil exécutif, la claire volonté de l'étendre à d'autres périmètres et à d'autres services ou offices et agences de notre Collectivité.

Vous avez enfin, en axe 3, une proposition d'animation du pôle d'excellence territoriale avec un certain nombre de comités, nous n'avons pas voulu verser dans une multiplication des instances mais, tout au contraire, dans la mise en œuvre d'une stratégie fluide, lisible, avec un livre d'interlocution simplifié et une volonté de visibilité et d'appropriation optimisées.

Voici à grands traits et en quelques minutes à peine ce que je souhaitais vous dire aujourd'hui. Il y a eu récemment un débat initié notamment par notre premier agrégé de langue corse, Marceddu Jureczek, je ne prolongerai pas ici les éléments de la discussion, cela appartient en particulier à d'autres Conseillers exécutifs, et peut-être aussi à d'autres moments, mais simplement relever que l'appel qui était lancé à la Collectivité de s'inscrire pleinement dans ses champs de compétence, en l'occurrence l'économie, et de favoriser l'intégration pleine de la langue et de la culture dans l'ensemble de nos politiques publiques, connaît ici un début de réalisation ambitieux, en même temps que raisonnable, qui permet d'optimiser la place et la visibilité de la langue et de la culture dans le monde économique et, je le redis, de tendre tous ensemble vers une dynamique nouvelle en essayant de redonner à la langue l'ensemble de ses attributs et notamment, je l'ai déjà dit, mais c'est fondamental, celle de « lingua di u pane ».

Vous avez en annexe l'ensemble des éléments budgétaires sur lesquels, je le crois, vous vous êtes déjà penchés, avec également le règlement d'aide ainsi proposé et donc les éléments Svegliu qui relèvent de l'appel à projets pour partie, qui a déjà été lancé.

Le rapport étant également en fin donc de texte, synthétisé et remis en perspective, in lingua corsa.

C'est donc le pas que nous voulions aujourd'hui franchir. Et je vais terminer en disant qu'il est le fruit d'une expression collective, celle du Conseil exécutif, bien sûr, sous l'autorité de son Président, mais aussi celle de tous les Conseillers exécutifs, avec bien sûr, Josepha, Saveriu et d'autres qui ont eu à titre particulier, à le préparer avec leurs services, à le co-instruire et aujourd'hui à le présenter à mes côtés. Je vous remercie.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci, M. le Président. Donc, nous avons un rapport de la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

Je vais vous demander juste une petite minute, Mme la Présidente...

**Mme Mattea CASALTA**

Nous aurons ensuite des amendements présentés j'imagine par Vannina ANGELINI-BURESI, pour Corsica Libera et un rapport de la commission santé.

Voilà c'était juste pour meubler le temps que vous retrouviez votre rapport.

**Mme Vannina ANGELINI-BURESI**

Et un quatrième amendement de la commission développement.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci, maintenant on va laisser peut-être la parole à Anne TOMASI.

**Mme Anne TOMASI**

Merci, Mme la Présidente.

M. MONDOLONI a tenu à souligner que ce rapport parvenu tardivement aux conseillers à l'Assemblée de Corse, le groupe « Per l'Avvene » ne prendra pas part au vote en commission des finances.

Il a fait observer que ce rapport parle d'animation, de sollicitations et d'incitation à la langue corse, ce qui semble très soft au regard de ce qui est proposé dans le budget primitif 2019 de la Collectivité de Corse en la matière.

Il a évoqué un projet de résolution relatif à la langue corse qui n'est pas aussi modéré, aussi diplomatique que ce qui est prévu dans le présent rapport.

M. MONDOLONI a souhaité savoir où se situait politiquement le curseur de la majorité territoriale par rapport à la langue corse entre un projet de résolution allant très loin dans les missions et le présent rapport qui ne peut faire que consensus.

Concernant les déclinaisons contenues dans le rapport, il a estimé que l'ADEC et les entreprises aidées puissent rentrer dans ce dispositif et s'en imprégner le plus rapidement possible.

La commission a émis un avis favorable.

**Mme Mattea CASALTA**

Je vous remercie. Rapport de la commission sociale, je vous en prie, allez-y.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Merci, Mme la Présidente.

Mme SIMEONI a fait remarquer qu'elle voyait là une proximité avec l'ancien dispositif « Compru in corsu » où il y avait un site internet sur lequel on pouvait retrouver les entreprises qui y adhéraient. Dans le cas présent, elle a souhaité savoir s'il y aurait une visibilité internet pour les entreprises adhérentes au dispositif.

Les services ont répondu que les entreprises participantes seraient labellisées dans le cadre des critères contenus dans la Charte de la langue corse établie par la Collectivité de Corse. Ils ont ajouté que la direction de la langue corse était d'ailleurs partie prenante de ce pôle d'excellence « imprese bilingue » et il y aura bien une visibilité des entreprises labellisées sur le site de l'ADEC.

Les services ont ajouté que le but n'était pas uniquement d'afficher les entreprises qui participeraient mais surtout de les inciter à réellement utiliser la langue corse dans leur activité par une assistance financière mais également technique.

J'ai déploré que le rapport que j'ai trouvé pour ma part, très intéressant ne soit pas parvenu plus tôt aux commissaires et souhaité obtenir

des précisions sur ce en quoi constituait le support technique pour aider les entreprises partenaires et leurs salariés.

Les services, ont fait savoir que le règlement d'aide à disposition en annexe 2 prévoit 3 mesures phare dite « svegliu 1, 2 et 3 ». Svegliu 3 a plus précisément pour vocation d'accompagner les initiatives entrepreneuriales qui iront dans le sens de la création d'outils pour utiliser le bilinguisme dans la sphère économique et cela pourra passer par des outils de traduction en ligne ou d'e-learning, ceci étant une opportunité pour que la langue corse gagne davantage de visibilité dans la sphère économique et que les agents de cette sphère l'utilise toujours plus.

J'ai indiqué qu'il ne s'agirait pas pour les entreprises partenaires qu'elles se contentent de mettre 2 ou 3 panneaux en corse et que ceci soit considéré comme suffisant. Et j'ai estimé que le montant de 35 000 € destinés à la seule communication sur le dispositif paraissait trop important et souhaitait en connaître les détails.

Les services ont considéré qu'il était nécessaire de proposer aux entreprises une assistance concrète en vue de favoriser les efforts pour développer la pratique du corse au sein de leur activité. Ils ont considéré qu'il était également très important d'affecter les moyens financiers suffisants pour informer le plus grand nombre sur l'existence de ce dispositif ainsi que de la philosophie qui le soutenait et ce par le biais de plaquettes et de la création d'un lien internet à partir du site de l'ADEC.

Mme FAGNI a souhaité prendre l'exemple d'une entreprise corse telle que Corse composite pour interroger les services sur l'éventuelle capacité des ressources à disposition pour traduire de la manière la plus efficace qui soit des documents très techniques tels que des fiches d'atelier.

Les services ont répondu que pour les traductions les plus techniques, nous pourrions compter sur l'appui du Cunsigliu di a lingua ainsi que de l'ADECEC.

Mme ANGELINI-BURESI a demandé confirmation qu'il ne s'agirait pas seulement d'une traduction des documents ou de panneaux indicateurs en corse mais surtout des moyens mis en œuvre pour rendre la pratique vivante du corse au sein des différentes phases de l'activité de l'entreprise.

Les services ont répondu que le pôle d'excellence incluait la prise en compte des volontés de l'entreprise à donner pleinement sa place à l'usage du corse et qu'outre l'assistance à des traductions qui constituait une première étape en termes de visibilité, il existait désormais des aides ponctuelles de 5000 € qui seraient justement dédiées à des projets plus achevés d'intégration de la langue corse telles que, notamment, des formation in situ des personnels.

Mme ANGELINI-BURESI a considéré que bien qu'étant très intéressant, les éléments du rapport étaient arrivés trop tard.

Avis pris auprès de l'ensemble des commissaires sur le caractère tardif de la réception des éléments du rapport 108, il a été décidé que l'avis relatif au rapport soit renvoyé au jour de la session, le jeudi 25 avril à 14 h, lors d'une commission mixte, qui a eu lieu donc aujourd'hui, avec la commission du développement économique et de l'aménagement du territoire.

Deux mots sur la réunion d'aujourd'hui, il y a eu à peu près les mêmes discussions et des amendements qui vont être proposés par le groupe Corsica Libera.

**Mme Mattea CASALTA**

Je vous remercie. Donc, après avoir longuement débattu et ce par deux fois, la commission développement a une conclusion à nous donner, un avis ?

**Mme Julie GUISEPPI**

Non, j'ai un rapport de la commission du développement, puisque nous avons statué deux fois sur ce rapport.

**Mme Mattea CASALTA**

Nous vous écoutons.

**Mme Julie GUISEPPI**

La Présidente NIVAGGIONI a fait observer les limites de la cellule de traduction qui s'adresse en premier lieu à des non-corsophones.

Rappelant que l'objectif final consiste à ce qu'il y ait, au sein des entreprises, de plus en plus de locuteurs, que, le plus souvent, les personnes n'ont pas le temps de se former, que les organismes de formation ne peuvent aboutir dans leurs projets de création de supports numériques, elle a insisté sur la nécessité de soutenir, tant sur le plan financier que sur le plan de l'ingénierie, la création de supports numériques indispensables à la généralisation de la langue. Cela constitue de son point de vue une importante carence.

M. FRIAS a indiqué que le dispositif proposé consistait à accompagner les demandes des entreprises pour répondre à la fois à des demandes spécifiques de simple traduction ou de projets plus structurants.

Il a précisé que la mesure SVEGLIU 3 visait l'accompagnement de projets à caractère structurant et innovant en soutenant notamment le développement du e-learning au sein des entreprises. Il a fait valoir le caractère incitatif de la mesure pour susciter des projets innovants afin de développer la langue corse sur le lieu de travail et lui donner ainsi une véritable valeur économique.

Revenant sur la question du manque de moyens, Mme GIOVANNINI a souligné la nécessité pour la Collectivité d'associer l'ensemble de ses agences et offices au déploiement de moyens conséquents pour l'apprentissage de la langue, s'agissant d'un domaine particulièrement transversal.

Pour sa part, Mme CASALTA a salué la présentation de ce rapport.

Elle voit en effet dans ce qui est proposé la création d'une réelle dynamique à destination des entreprises qui souhaitent s'engager, incitant tout autant les non-corsophones que les locuteurs à renouer avec la pratique de leur langue.

Faisant observer que l'économie représente aussi l'image et les forces vives d'un pays, elle s'est réjouie de la mise en œuvre d'un dispositif qui constitue, même s'il est perfectible, un bon début.

Enfin, elle a regretté le manque d'attrait de certaines formations peu incitatives, quel que soit le domaine, et a appelé à en rechercher les raisons.

Prenant acte des différentes observations formulées, M. FRIAS a indiqué que ces dernières seraient relayées.

Il a confirmé que le rapport visait précisément la mise à disposition de différentes mesures incitatives pour les entreprises qui souhaitent intégrer la langue corse dans leur activité, au travers d'une boîte à outils.

La commission a différé la réunion au jeudi 25 avril, donc aujourd'hui, cette commission s'est réunie dans l'après-midi, des amendements ont été déposés par le groupe Corsica Libera, qui ont également reçu un avis favorable.

**Mme Mattea CASALTA**

Je vous remercie. Mme ANGELINI-BURESI va nous présenter les amendements de Corsica Libera et peut-être de la commission développement, nous a-t-elle dit tout à l'heure...

**Mme Vannina ANGELINI-BURESI**

A laquelle je ne siège pas, donc quelqu'un d'autre pourra le faire.

**Mme Mattea CASALTA**

D'accord, donc déjà les trois premiers.

**Mme Vannina ANGELINI-BURESI**

A ringrazià vi. Dunchè, u primu amendamentu u prisitemu quanduchè, ancu si aghju intèsu chi u Presidente di l'ADEC cambià ogni manera u nome, dunche le premier amendement était : « remplacer imprese bislingue par Impresa bislingua ».

Est-ce que je les présente tous, est-ce qu'on doit les voter au fur et à mesure ?

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

A mon humble avis, mais le Président ou la Présidente préciseront, je pense qu'on peut les présenter, qu'il faut que le débat ait lieu et que les groupes, qui ne se sont pas exprimés, puissent le faire et qu'ensuite on revienne sur les amendements pour les voter, à mon avis.

**Mme Vannina ANGELINI-BURESI**

Donc, voilà pour le premier amendement.

Le deuxième amendement proposé par notre groupe concerne la page 14 du rapport, l'annexe 2, SVEGLIU 3 : Aide aux projets à caractère structurant et innovant en matière de promotion économique de la langue corse », « Labellisation », insérer à la fin du paragraphe la phrase suivante : « Un référentiel d'actions à réaliser préalablement à l'obtention de ce label sera postérieurement établi et présenté à l'Assemblée de Corse par le Président de l'ADEC ».

2. Projet de délibération : Après l'article 8 insérer un nouvel article 9 ainsi rédigé :

Article 9 : « MANDATE le Président de l'ADEC afin d'établir un référentiel d'actions à réaliser préalablement à l'obtention du label « IMPRESA BISLINGUA ».

3. Renommer les articles suivants en conséquence.

Et nous avons donc, un troisième amendement, toujours à la page 14 du rapport : Annexe 2 « SVEGLIU 3 : Aide aux projets à caractère structurant et innovant en matière de promotion économique de la langue corse », « Dépenses éligibles et plafond », réécrire ainsi l'avant dernière dépense éligible : « - Les frais de formation (classique et/ou e-learning) en vue de valider les compétences linguistiques du salarié par le biais d'une certification ».

Cet amendement a été sous-amendé : réécrire ainsi l'avant dernière dépense éligible « - Les frais de formation (classique et/ou e-learning) mobilisés sur le plan de formation de l'entreprise ou par le CPF en vue de valider les compétences linguistiques du salarié par le biais d'une certification de la langue corse de l'entreprise ».

Et, je laisserai donc la commission du développement présenter le quatrième amendement.

**Le Président TALAMONI reprend la présidence de la séance.**



**Le Président TALAMONI**

Alors, ce quatrième amendement ?

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

« **MANDATE** le Président du Conseil Exécutif afin d'élaborer et de mettre en œuvre un référentiel de certification de la langue corse de l'entreprise ».

**Le Président TALAMONI**

Bien, est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Vous avez la parole.

**Mme Christelle COMBETTE**

Merci, M. le Président. Une fois n'est pas coutume, je commencerai juste mon intervention pour faire un petit point d'ordre, je sais que ça été évoqué, à chaque commission, mais encore une fois, on a eu le rapport, pour ce qui concerne la commission développement, au moment où on entrait dans la salle. Ce sont encore des pratiques qui sont un petit peu difficiles à accepter, je ne pense pas qu'il y avait un caractère vraiment d'urgence, on aurait peut-être pu attendre un mois pour étudier ce rapport.

Ensuite, je reviendrai sur le fond du rapport qui s'inscrit dans une logique qui, sur le principe, est conforme à notre positionnement pour ce qui concerne la promotion de la langue corse et le développement du bilinguisme face à la coofficialité que défend la majorité et à des dispositions que nous considérons comme contraignantes et discriminatoires, nous avons échangé à plusieurs reprises sur le sujet avec vous, M. TALAMONI, à chaque évocation de la Charte pour l'emploi local.

Ceci étant dit, il y a deux points de blocage sur ce rapport.

Le premier, et nous en avons longuement débattu tout à l'heure justement en commission, sans trouver pour autant un accord, il me semble important donc de vous en faire état. Pour nous, il est inconcevable et surtout cela irait dans le sens contraire de l'effet d'incitation que vous souhaitez auprès du plus grand nombre, il serait donc inconcevable de faire peser le poids des formations en langue corse sur les salariés ou les entreprises à travers les OPCO.

Dans son plan de formation et pour assurer son maintien ou son évolution dans l'entreprise, un salarié privilégiera une formation technique directement utile à son emploi même s'il souhaite fortement se former au Corse. Il nous semble donc indispensable que ces formations soient assumées par l'ADEC.

Autre point d'interrogation dans votre rapport, il s'agit de l'évocation en page 5 précisant que « cette labellisation permette un accès bonifié aux sources de financement ». Est-ce que ça renvoie à la bonification des aides du dispositif, évoquées en page 14, par une majoration de 15% dans le cadre de SVEGLIU 3 ?

Ou est-ce que la bonification vaudra de façon générale pour d'autres dispositifs ? Ce qui ne serait pas acceptable pour nous, toujours dans la même logique veillant à ne pas générer de situations discriminatoires.

Suivant votre réponse, nous vous proposons soit de supprimer la phrase précitée qui est en page 5 du rapport, soit de préciser que cette bonification renvoie bien à SVEGLIU 3. Après quoi, on se déterminera.

Pour en finir, M. le Président, ce rapport est pour vous un moyen d'inciter les chefs d'entreprise à adhérer à ce pôle d'excellence et de les valoriser. Valoriser les entreprises vertueuses en matière de langue corse, c'est très bien, mais n'oubliez pas au passage de les valoriser aussi lorsqu'elles intègrent des pratiques vertueuses en matière environnementale, sociale et sociétale dans le cadre des marchés publiques que vous ordonnez ! Merci.

### **Le Président TALAMONI**

Pierre GHIONGA avait demandé la parole, vous l'avez.

### **M. Pierre GHIONGA**

M. le Président, je vais peut-être en surprendre plus d'un en disant que ce rapport me déçoit un peu, je vais vous expliquer pourquoi. C'est un rapport que j'aurais pu présenter à une majorité qui a certes voté la coofficialité, mais qui était rétive à sa mise en application. Et, j'aurais pensé qu'une majorité nationaliste aurait été plus ambitieuse. Je pense que ce dispositif est un dispositif intermittent et cosmétique qui, à mon avis, s'adresse aux convertis à la langue corse, qui vont demander l'aide de 5000€, ce sont les gens qui font déjà des actions en faveur de la langue corse.

Moi, j'aurais préféré un dispositif permanent qui aurait été réellement incitatif, je parle d'un delta positif à budget constant de 15 % pour toutes les aides de l'ADEC, aux bénéficiaires qui mettraient en œuvre un véritable plan de promotion de la langue corse, ce que l'on appelle l'éco socio conditionnalité des aides, c'est l'outil qu'on avait voté dans le statut de coofficialité et je pense que ça pourrait s'appliquer à toutes les aides.

Voilà pourquoi je vous fais part de ma déception, mais je voterai quand même ce rapport qui fera un petit pas pour notre langue, mais j'avoue que j'aurais aimé quelque chose de plus ambitieux.

**Le Président TALAMONI**

Merci cher collègue. Vous avez la parole.

**Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI**

Merci, Président. Pour ma part, je voudrais intervenir concernant ce rapport et dire qu'en fait, il est bien que le corse fasse partie intégrante des entreprises aussi, parce qu'il permet à la fois une transmission dynamique et une sauvegarde des savoirs faire aussi et le développement de son usage dans la vie quotidienne, passe aussi par l'entreprise.

Par contre, ce que je souhaitais, c'est que des centres de formation, qui sont là pour transmettre les savoirs faire au sein des différents métiers, soient aussi partie-prenante de ce dispositif avec l'ADEC, si c'était possible de mutualiser avec les différents centres de formations.

**Le Président TALAMONI**

Merci, vous avez la parole.

**M. Romain COLONNA**

Merci, M. le Président. Juste pour dire que là incontestablement on franchit un pas qualitatif à l'égard de la langue, que l'on ne focalise plus notre attention exclusivement sur le domaine éducatif et qu'une politique de la langue, puisque la langue est un fait social total, ça concerne l'ensemble des champs sociaux, y compris, oserais-je dire, et surtout celui économique. Donc là, incontestablement on franchit une étape qualitative.

Néanmoins, juste un bémol, si tant est que ça soit un bémol, il faut, puisque la langue est un fait social total, absolument que cet esprit-là nourrisse de manière transversale, bien évidemment, l'ensemble de nos politiques publiques.

Mais bravo pour ce rapport qui nous fait avancer sur la question linguistique.

Et, à titre anecdotique, juste pour Christelle COMBETTE, notre chère collègue, lorsque vous opposez, vous avez sans doute raison de le faire, une formation de la part des salariés qui choisiraient une formation plutôt technique à l'encontre de la langue corse, vous avez sans doute raison, et c'est pour ça que, nous, nous n'avons jamais choisi de mettre en concurrence les langues, que ça soit dans le système éducatif ou que ça soit dans la société et la non-concurrence, ça s'appelle la coofficialité, donc j'ai presque envie de dire que, un petit peu comme M. Jourdain, vous faites de la coofficialité sans le savoir, Mme COMBETTE. Merci.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Simplement ce qui serait important c'est de donner une position par rapport aux amendements et notamment par rapport aux amendements oraux qui ont été proposés par Mme COMBETTE.

### **M. Jean-Christophe ANGELINI**

Alors très rapidement, sur les deux amendements de Christelle COMBETTE, le premier, les mesures d'aides qui sont proposées, sont précisément destinées à limiter la part de financement telle qu'initialement configurée. En clair, on ne veut pas que les OPCO seuls pour être très précis, assument la totalité de la charge de financement.

En revanche, il nous paraît quelque peu cavalier, pour ne pas dire autre chose, de les en exclure par principe. Que la charge de financement soit plus équitablement répartie et que les formations soient budgétairement abondées par un certain nombre d'opérateurs, y compris, pourquoi pas, par la Collectivité via tel ou tel service, ne pose pas de difficulté, et on en est d'accord. Mais que l'on exclue par principe du champ les opérateurs traditionnels que sont les OPCO, ne nous paraît pas un signe positif à l'endroit de la langue et ce serait une mauvaise discrimination, pour le dire un peu rapidement, que de procéder ainsi.

Donc, d'accord sur le principe qui consiste à alléger, mais pas d'accord sur celui qui consisterait à les exclure complètement.

Deuxièmement et très précisément, oui, la mesure de bonification ne concerne que Svegliu 3 et les entreprises donc qui sont labélisées. Effectivement, ça aurait dû être précisé encore davantage, mais c'est exactement l'objet du rapport.

Donc sur les deux remarques du groupe de Christelle COMBETTE, voici les réponses que nous pouvons vous fournir.

Sur celles du groupe Corsica Libera, Président, si vous voulez que nous continuions sur les amendements ?

### **Le Président TALAMONI**

Sur les deux amendements de Christelle COMBETTE, quelle est votre position précise ? Que recommande le Conseil exécutif ?

### **M. Jean-Christophe ANGELINI**

Le Conseil exécutif en l'absence d'amendements écrits, recommande sur le premier amendement de rédiger les choses différemment ou de ne pas le prendre en compte. Et sur le second, on est d'accord.

### **Le Président TALAMONI**

Bien, je rends la parole à Christelle COMBETTE pour savoir si elle peut formuler le premier amendement d'une autre manière, sinon l'avis du Conseil exécutif est de voter contre.

Vous avez la parole, Mme COMBETTE, pour nous dire si vous pouvez éventuellement formuler votre amendement dans le sens de ce que préconise le Président de l'ADEC.

### **Mme Christelle COMBETTE**

Oui, M. le Président, il me semble que le Président de l'ADEC effectivement a compris ce que nous voulions dire, quels sont les OPCO, je suis d'accord, mais il y aura donc plusieurs systèmes de financements pour les

formations ? On est bien d'accord ? Donc, je fais confiance au Président de l'ADEC.

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Vous pouvez.

**Mme Christelle COMBETTE**

J'espère.

**Le Président TALAMONI**

Cette marque de confiance, nous en prenons acte avec satisfaction. M. le Président de l'ADEC, la charge vous revient de formuler cet amendement n° 1 d'une autre manière.

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Je profiterai, je pense Président que vous en serez d'accord, de la fenêtre que nous offre l'amendement de Corsica Libera, notamment donc en son article 1, je parle de l'amendement n° 3, Christelle : « les frais de formation (classique et/ou e-learning) en vue de valider les compétences linguistiques du salarié par le biais d'une certification. », on nous propose : « les frais de formation mobilisés sur le plan de formation de l'entreprise ou par le CPF en vue de valider les compétences linguistiques du salarié par le biais d'une certification de la langue corse de l'entreprise. », on peut rajouter : « ces derniers seront pris en charge par l'ensemble des opérateurs disponibles et pas simplement par les OPCO ».

Comme ça c'est clair.

**Le Président TALAMONI**

Nous sommes d'accord. Très bien.

Les autres amendements de Corsica Libera, vous conviennent ?

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Alors, sur l'amendement n° 1, je l'avais dit Président dans ma présentation, on est d'accord, il améliore d'une lettre seulement, mais quand

même, de façon significative la portée symbolique et opérationnelle du rapport « impressa bilingua », ce qui permet aussi de donner un caractère affirmatif et plus directif à l'entreprise qui, à titre individuel, adhèrera à la démarche et plus globalement au réseau d'entreprises corsophones que nous mettons en œuvre.

Deuxièmement, je vous propose bien sûr de retenir l'amendement suivant, mais de le modifier quelque peu, Vannina. Donc, insérer à la fin du paragraphe la phrase suivante : « Un référentiel d'actions à réaliser préalablement à l'obtention de ce label sera postérieurement établi et présenté à l'Assemblée de Corse par le Président de l'ADEC, en collaboration avec la direction de la langue corse et le service de la formation. », pour que la collégialité qui a présidé à l'élaboration du rapport, soit prolongée, y compris pour ce qui concernera le référentiel d'actions, dont nous sommes d'accord pour dire qu'il a vocation à être présenté devant l'Assemblée, la facilité aurait pu nous conduire à le limiter à un débat au sein du Conseil exécutif, compte tenu de l'importance du rapport et de la richesse du débat, nous le représenterons devant l'Assemblée.

### **Mme Nadine NIVAGGIONI**

Président, sur cet amendement, je pense que la notion d'opérateurs disponibles est trop laconique, il faut préciser, c'est beaucoup trop insuffisant.

### **Le Président TALAMONI**

Essayons de respecter la procédure. Là on en est au stade de la réponse de l'Exécutif, et de la prise de position sur les amendements, donc il ne faudrait pas repartir sur un dialogue avec les élus territoriaux.

Donc, je demande, peut-être en tenant compte de ce qui vient d'être dit par la Présidente de la commission développement, est-ce que l'amendement n° 4, vous souhaitez l'amender ? Oui, alors en quel sens ?

### **M. Jean-Christophe ANGELINI**

Alors, dans le même esprit que celui que je viens de verbaliser, d'entendre, il me paraît plus cohérent, mais peu importe, ça peut être le Président du Conseil exécutif, mais compte tenu, encore une fois, de la volonté de collégialité et de la diversité des offices, services, etc., entrant en jeu, on pourrait préciser et dire : mandate le Conseil exécutif afin d'élaborer et

mettre en œuvre un référentiel de certification, parce que le référentiel de certification et le référentiel d'action de l'amendement n° 2, sont étroitement liés.

Donc, l'idée c'est qu'il y ait une communauté d'analyse qui préside à la présentation des deux.

### **Le Président TALAMONI**

Très bien. Donc, je résume la situation : il reste un amendement de Christelle COMBETTE qui est son amendement n° 2. L'amendement n° 1 disparaît puisqu'il est remplacé par un sous-amendement à l'amendement n° 3 de Corsica Libera.

Reste : l'amendement n° 1 de Corsica Libera tel qu'il est, l'amendement n° 2 de Corsica Libera, sous-amendé par l'Exécutif, l'amendement n° 3, je viens de le dire, sous-amendé par l'Exécutif, et enfin l'amendement n° 4, lui-même sous-amendé.

C'est clair ? C'est d'une clarté biblique. Maintenant que vous avez tous bien compris, je vais mettre aux voix... Il faut suivre, moi je viens d'arriver, je suis ce que vous dites.

Nous allons commencer par mettre aux voix le deuxième amendement de Christelle COMBETTE, tout le monde se souvient ?

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n° 2 de Christelle COMBETTE est adopté.

Nous en arrivons aux amendements de Vannina ANGELINI-BURESI.

Le premier amendement n'est pas sous-amendé. Donc je mets l'amendement n° 1 de Corsica Libera aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Cet amendement est adopté.

Amendement n° 2.



Je mets aux voix le sous-amendement du Conseil exécutif à l'amendement n° 2 de Corsica Libera.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le sous-amendement est adopté.

Je mets maintenant aux voix l'amendement n° 2 sous-amendé.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n° 2, sous-amendé, est adopté.

Amendement n° 3. Je mets aux voix le sous-amendement de l'Exécutif à l'amendement de Corsica Libera.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le sous-amendement est adopté.

Je mets aux voix l'amendement n° 3 ainsi sous-amendé.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n° 3 est adopté.

Je mets aux voix le sous-amendement de l'Exécutif à l'amendement n° 4.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le sous-amendement est adopté.

Je mets aux voix l'amendement n° 4, ainsi sous-amendé.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n° 4, sous-amendé, est adopté.

Je mets à présent aux voix le rapport ainsi sous-amendé et amendé.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**<sup>28</sup>

Contre : M. LUCIANI.

Merci.

Rapport suivant :

**GHJVENTU È ATTIVITÀ SPURTIVE / JEUNESSE ET SPORT**

\* **Rapport n° 115 : information sur l'organisation des assises de la jeunesse et inscription de l'évènement dans le programme Erasmus + KA3.**

Vous avez la parole.

**Mme Lauda GUIDICELLI**

Je vous remercie, M. le Président, mais il y a un délai abrégé compte tenu qu'il y a un appel à projets et que l'on doit le rendre avant le 30 avril en fait.

**Le Président TALAMONI**

Donc, je vais faire voter le délai abrégé sur la base de cette motivation succincte qui vient de nous être donnée.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le délai abrégé est accepté.

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

---

<sup>28</sup> Délibération N° 19/139 AC

### **Mme Lauda GUIDICELLI**

Je vous remercie. Alors, l'organisation des assises de la jeunesse s'inscrit dans le cadre de la co-construction du Pattu pè a Ghjuventù favorisant un dialogue avec les jeunes.

Les assises vont faire l'objet d'une demande de financement Erasmus+ dans le cadre de l'action n° 3 qui s'intitule « rencontre entre les jeunes et les décideurs du secteur jeunesse ».

Nous avons répondu à cet appel à projets car ça nous permet d'avoir une contribution financière et aussi d'avoir un soutien organisationnel. Si notre candidature est acceptée, le but serait d'investir en fait 30 jeunes durant la préparation, le déroulement et l'après assises de la jeunesse, assises qui se dérouleront au mois de novembre à l'Università di Corsica.

En fait, ces assises ont pour objectif évidemment de poursuivre la discussion avec les jeunes, de renforcer nos liens, de présenter les synthèses que l'on aura pu avoir par rapport aux différentes études, synthèses des caffè citatini, de favoriser l'engagement citoyen en permettant aux jeunes de faire entendre leur voix, d'informer les jeunes sur les dispositifs qui existent et d'obtenir également des idées innovantes.

Donc, l'effectif de ces assises serait de 300 jeunes de 11 à 30 ans.

Et enfin, ce que propose Erasmus+, c'est que sur les 30 jeunes, nous avons décidé d'en prendre 15 à l'Assemblea di a Giuventù, 15 au comité Parolla di a ghjuventù sur le mode de la parité, afin qu'ils puissent justement être co-acteurs de cet évènement.

Donc là en fait, on vous propose que le Président du Conseil exécutif signe les documents relatifs à notre participation à l'appel à projets Erasmus+. Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ? Non, il n'y en a pas.

Je mets aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>29</sup>**

Cumplimenti.

Nous suspendons la séance, nous nous retrouvons à 22 h 15.

**La séance suspendue 21 h 15 et reprise à 22 h 30.**

**Le Président TALAMONI**

Merci de regagner vos fauteuils. Nous allons reprendre nos travaux avec les motions.

**MUZIONE / MOTIONS**

\* **Motion n° 2019/O1/039** déposée par **M. Julien PAOLINI** et **Mme Juliette PONZEVERA** au nom du groupe « Femu a Corsica » et à laquelle s'associe l'ensemble des groupes : soutien aux victimes de la catastrophe de Furiani : pas de match le 5 mai.

C'est une motion importante. C'est une question récurrente.

**Mme Juliette PONZEVERA**

Merci, M. le Président. Le 5 mai prochain, nous commémorerons les 27 ans de la tragédie de Furiani.

27 ans après ce terrible évènement, la plaie est toujours ouverte. Le collectif des victimes du 5 mai 1992, se bat depuis des années pour que soit enfin respectée la mémoire des 19 morts et 2357 blessés.

Ce collectif demande quelque chose de très simple : que plus aucun match de football ne soit joué à la date de la commémoration.

---

<sup>29</sup> Délibération N° 19/140 AC

Pour cette année encore, 5 rencontres de ligue un, soit la moitié des rencontres de la 35<sup>ème</sup> journée, sont programmées pour le dimanche 5 mai 2019.

Vendredi dernier, la ministre des sports était interrogée par Jean-Jacques BOURDIN au sujet de l'interdiction des matchs de football à cette date. La ministre a simplement répondu : je n'ai pas forcément d'avis sur la question.

Ce mépris et cette méconnaissance du sujet sont tout simplement inacceptables, mais surtout insultants à l'égard des victimes.

La société corse dans son ensemble a apporté son soutien à la démarche « pas de match le 5 mai », tout comme de nombreuses institutions et personnalités françaises et européennes.

L'instauration d'une journée sans match le 5 mai a fait l'objet de nombreuses motions votées par l'Assemblée de Corse et le conseil municipal de Bastia, ainsi que plusieurs propositions de loi portées à l'Assemblée nationale par des députés de toute tendance confondue.

Aujourd'hui tous les groupes de l'Assemblée de Corse souhaitent s'associer à cette motion, ce qui montre bien que la demande de ne pas jouer de match le 5 mai fait l'unanimité.

Les victimes de la catastrophe de Furiani et leurs familles doivent être entendus dans leur souhait. Il s'agit là de respecter le devoir de mémoire.

C'est pourquoi nous présentons cette motion qui vise à ce que l'Assemblée de Corse, tout d'abord :

REAFFIRME son soutien à toutes les victimes de la catastrophe de Furiani et notamment au Collectif des victimes du 5 mai 1992.

S'OPPOSE à la tenue des cinq rencontres de Ligue 1 programmées dimanche 5 mai 2019.

SOUHAITE que plus aucun match de football professionnel ne se joue à la date du 5 mai en mémoire des victimes de cette tragédie.

DEMANDE au Gouvernement et à la Présidence de l'Assemblée Nationale que soit examinée dans les plus brefs délais la proposition de loi n° 420 visant au gel des matchs de football professionnel le 5 mai.

MANDATE le Président du Conseil exécutif de Corse pour rouvrir les discussions sur la demande de gel des matchs le 5 mai avec les autorités du football français et le Ministère des Sports.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, chère collègue. Sur cette motion la commission permanente a décidé de procéder à un débat en séance publique. Donc, la parole est à qui la demande, l'ensemble des groupes est donc en situation de donner son point de vue sur cette motion et plus largement sur ce drame.

Vous avez la parole.

**Mme Chantal PEDINIELLI**

Je vous remercie, Président. En effet, Furiani est une catastrophe, moi j'y étais et je garde un souvenir..., c'est très difficile, même aujourd'hui, d'en parler.

Bien entendu notre groupe s'associe à cette motion car le retentissement n'est pas qu'en Corse, mais bien au-delà. Il est important de réaffirmer cette demande unanime pour qu'il n'y ait plus de match le 5 mai, d'autant plus que ce n'est pas une première demande, Cette Assemblée a délibéré plusieurs fois. La proposition de loi évoquée dans les considérants n'est pas non plus la première, Sauveur GANDOLFI-SCHEIT avait également déposé un texte à l'Assemblée nationale en 2012 qui allait dans ce sens. Et bien sûr aujourd'hui, nous voyons que ça n'a pas porté ses fruits.

Donc, bien entendu, nous soutenons cette motion, nous nous associons à ce texte et nous n'oublierons jamais Furiani. Merci.

**Le Président TALAMONI**

Merci, chère collègue. Petr'Antone TOMASI.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Merci, M. le Président. Evidemment, nous nous associons à la motion et soutenons la démarche, comme nous le faisons depuis un certain nombre d'années, en étant présent à côté du collectif.

Je crois que la situation actuelle est affligeante à de multiples égards.

D'abord, eu égard à la remise en cause de la parole donnée et donnée dès 1992, quelques jours après le drame, par un Président de la République en exercice, François MITTERRAND alors, et y compris eu égard à des engagements pris plus récemment sous le quinquennat précédent.

Puis, la situation est affligeante eu égard aux déclarations de ces derniers jours de la Ministre en charge des sports, déclarant d'abord « ne pas avoir d'avis sur le sujet », je cite, et déclarant ensuite « ne pas savoir s'il fallait... », je la cite, « ...jouer en se souvenant ou ne pas jouer pour commémorer ».

Je crois que la réponse, la solution est relativement simple, si on peut l'aider à se forger une doctrine : il y a des gens dans ce pays qui ont une certaine légitimité à dire ce qu'il faudrait faire, ce sont ceux qui ont été touchés dans leur chair, ce sont les familles des victimes, qui disent depuis plusieurs années qu'il faut qu'il n'y ait pas de matchs ce jour-là et que nous commémorions le 5 mai 1992, et donc c'est cette position que nous soutenons et que nous soutenons tous ensemble aujourd'hui. Evidemment, notre soutien est entier au collectif et à l'ensemble des victimes du drame de Furiani.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Cher collègue. Julien PAOLINI, qui est cosignataire de la motion initialement, vous avez la parole.

**M. Julien PAOLINI**

Merci, M. le Président.

Chers collègues, le dimanche 5 mai 2019, donc dans quelques jours, ce sera le jour anniversaire de la plus grande catastrophe du football français : le drame de Furiani.

Lorsque le coup de sifflet final de la 35<sup>ème</sup> journée de Ligue 1 sera sifflé, des milliers de supporters fêteront probablement une victoire à Nantes ou à Montpellier, ils fêteront probablement une qualification en coupe d'Europe à Lyon ou à Lille, ou encore ils fêteront un maintien en Ligue 1 à Toulouse ou à Monaco. Alors que ce même jour, des milliers de Corses se souviendront du 5 mai 1992. Ils se souviendront des 19 personnes décédées, ils se souviendront des 2 357 blessés, ils se souviendront aussi de la souffrance des familles et ils se souviendront enfin des victimes meurtries dans leur chair et dans leur âme.

Moi aussi, Chers collègues, je me souviens parfaitement de ce 5 mai 1992. Un témoignage personnel : je me souviens d'être allé au stade, accompagné de mon père, mes 2 frères, un cousin venu pour l'occasion de Paris. Je me souviens d'avoir été détourné de la tribune nord, où nous avions les places, vers la tribune ouest par les services de sécurité. Je me souviens d'avoir été heureux et impatient que le match débute et, surtout, je me souviens du souffle terrible lors de la chute de la tribune.

J'avais 14 ans, mais je me souviens parfaitement de ce jour tragique.

Les équipes du Sporting, les équipes de l'OM, les spectateurs, les pompiers, les personnels soignants, ceux qui étaient à Furiani le soir du 5 mai et ceux qui n'y étaient pas ont encore ces images tragiques gravées dans leur mémoire.

Le Président de la République a récemment interpellé, à Cuzzà, l'ensemble de la société corse à la nécessité du devoir de mémoire. Mais M. MACRON, ne vous inquiétez pas, les Corses ont de la mémoire, les Corses se souviennent parfaitement, eux aussi, 27 ans après ; la volonté de ne pas oublier est intact, le respect pour les victimes est intact et la mémoire collective est intacte.

En revanche, cela a été dit et rappelé, la Ministre des sports n'a pas semblé se souvenir du drame de Furiani. Après un long moment d'hésitation, après un malaise palpable, elle a finalement déclaré « je n'ai pas forcément d'avis sur la question ».

Donc si la Ministre des sports n'a pas d'avis sur la question, peut-être que la Fédération française de football ou la Ligue professionnelle de Football a un avis sur la question ?



Peut-être même que le Gouvernement a un avis sur la question ?

Peut-être que même le Président de la République a un avis sur la question ?

Eh bien, nous, Assemblée de Corse, collectivement, puisque l'ensemble des groupes s'est associé à cette motion, nous avons un avis clair sur la question, un avis partagé, un avis simple, limpide, un avis tranché, il est constant, il est le même depuis 27 ans : notre avis, c'est pas de match le 5 mai, ni le vendredi, ni le samedi, ni même le dimanche.

Les instances du football français et le Gouvernement doivent nous entendre, ils doivent entendre la souffrance des familles, des victimes, le combat bien sûr du collectif du 5 mai, les demandes répétées de la Collectivité de Corse et même d'autres instances.

Nous restons déterminés à nous faire entendre ; déterminés pour que plus aucune rencontre de football professionnel ne se joue un 5 mai.

Pour conclure, il me semble que les impératifs financiers du football business (droits télé, influence dans les stades, sponsoring...), vous pouvez y opposer les valeurs universelles du sport, la solidarité, la citoyenneté et surtout le respect. Il est peut-être encore temps, nous l'espérons, et nous lançons un appel solennel pour que les instances du football français et le Gouvernement reportent les matchs prévus le dimanche 5 mai prochain.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Cher collègue. Jean-Charles ORSUCCI, vous avez la parole.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Merci, M. le Président. Je n'ai pas grand-chose à ajouter.

Bien évidemment, notre groupe va s'associer à ce qui a été dit et souvent très joliment dit par les uns et les autres. Nous avons, collectivement, à peser bien sûr, et je crois qu'il n'y a pas d'hésitation à avoir.

Simplement, j'aurais aimé trouver ces mots. J'aurais aimé trouver ces mots pour convaincre celles et ceux qui en ont le pouvoir, que ce que nous revendiquons depuis la catastrophe, trouver les mots pour qu'enfin on nous entende et qu'on nous donne satisfaction.

Je me souviens être allé à Paris avec certains d'entre vous, dans le bureau du Ministre des sports, M. BRAILLARD, où les choses ont avancé, alors jamais aussi rapidement qu'on le souhaiterait, mais les choses ont avancé.

Souvent, on va se disputer sur ces bancs, souvent, on va se diviser sur telle ou telle action, cette fois on est d'accord.

Souvent, on va se disputer aussi, parce que ce que nous demandons, certains d'entre nous vont le trouver atteignable immédiatement et d'autres vont se dire que nous demandons la lune.

Sincèrement, sur une question comme celle-ci, comment à Paris, on n'arrive pas à nous entendre et à nous donner satisfaction ? Il ne s'agit pas de révolutionner la Constitution française, il ne s'agit pas de trouver des financements exorbitants, il s'agit simplement de nous donner satisfaction parce que nous avons le devoir ici en Corse, mais à Dunkerque, Sochaux ou Grenoble, nous avons tous ensemble à nous souvenir, tous ensemble à honorer la mémoire de ceux qui sont tombés. C'est des fois incroyable que, sur un sujet comme celui-ci, nous n'ayons pas obtenu plus rapidement satisfaction.

Cela a été dit et je le redis, les enjeux financiers sont bien maigres. Si cela n'avait jamais été fait !... Là-aussi, on est en droit de se poser des questions. Combien de fois, je lisais ces derniers jours sur les réseaux sociaux et je m'informais, et on voit telle ou telle rencontre de Ligue 1 déplacée pour un motif, fut-il pour des raisons de sécurité, des raisons de temps, des raisons... Il y a 150 millions de matchs qui sont déplacés ! Là, on demande tout simplement à ce qu'il n'y ait pas de matchs un 5 mai. On ne dit pas le 5, le 6, le 8, le 10 ou dix fois dans l'année ! On dit un jour dans l'année ! 1 jour sur 365, notre île demande que l'on se souvienne de la plus grande catastrophe de l'histoire du sport français.

J'ose espérer, je me suis déjà exprimé à titre personnel sur le sujet, que la Ministre n'avait pas d'avis tout simplement. Je le regrette comme vous. Quand même, je me dis que quand on arrive aux responsabilités à ce niveau-là, qu'il s'agit de la plus grande catastrophe du sport français, presque même

si on n'a pas d'avis, il faut qu'on en ait un dans la minute, et dans la minute ça veut dire honorer ceux qui sont tombés.

Aujourd'hui, on l'a dit, on va prendre une décision, on va interpellier le Gouvernement en lui disant : vous n'avez pas d'avis, on vous le donne l'avis, il est simple, clair, net et précis, il ne se négocie pas, il ne se transige pas : en Corse et sur l'ensemble du continent, il ne doit plus y avoir de matchs le 5 mai, un point c'est tout ! Et là-dessus, je pense que tout un chacun devrait faire le pas et que cela fait partie de ces petits pas qui construiraient un avenir plus serein, ici dans l'île et au niveau national.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Cher collègue. Anne TOMASI, vous avez la parole.

### **Mme Anne TOMASI**

A ringrazià vi, O Sgiò Presidente.

Dunque, pensu chì tuttu u mondu hè d'accunsentu quì.

Eiu, vulerebbe ghjustu di duie parolle.

Quand'è accaduta sta catastrofa, avia 7 anni. Dunque, sò fra l'ultimi chì s'arricurderanu di ciò chì s'hè passatu. Tutti quelli chì veneranu dopu, perch'elli ùn si scurdessinu micca, ci vole à trasmette issu ricordu d'issa catastrofa, per duie raggione :

Prima, per u rispettu di quelli chì sò morti, troppu numerosi è di quelli chì sò stati feriti, chi quì ind'è s'assemblea è ind'è a Corsica sana, ùn ci hè micca una persona ch'ùn appia ind'è i so parenti, amichi, persone care, qualchissia di feritu, o ancu di smaritu.

Dunque, per trasmette u rispettu à i piu giovani, hè impurtante di sacralisà sta data di u 5 di maghju.

Ma dinò, arricurdassi per amparà è per ùn fà più mai i listessi sbagli.

Per isse duie raggìò, hè impurtantissime di fà passà issu missaghju à l'istanze di u football francese è à u Guvernu d'una manera generale, chì sta

data deve esse, micca sola un mumentu di ricordu per u populu corsu, mà pè tutti quelli chì li piacenu u ballò.

A ringrazià vi.

### **Le Président TALAMONI**

A ringrazià vi. A parolla à u Cunsigliu esecutivu, Lauda GUIDICELLI.

### **Mme Lauda GUIDICELLI**

Je vous remercie.

Je vous remercie tous de votre soutien.

Vous dire, et je parle au nom de ma sœur qui est présidente du collectif, que cette motion est très importante parce qu'elle arrive à un moment où la Ministre, certainement touchée par la pression publique qu'elle a pu subir, notamment à travers les réseaux sociaux, s'est rapprochée du collectif et souhaite avoir un entretien téléphonique demain.

Ma sœur a eu un conseiller du Gouvernement qui a exprimé son regret face au communiqué du collectif qu'il jugeait trop dur, un petit peu trop abrupt. Je pense que le collectif n'a fait que dire ce qu'il pensait, ce qu'il dit toujours avec le cœur. Et juste pour rappel, il y a quand même une plaque au Ministère des sports qui a été scellée et que la Ministre ne se soit pas dit à un moment donné que devant cette plaque, en mémoire des victimes de Furiani, il fallait qu'elle ait un avis à partir du moment où elle a pris ses responsabilités, c'est un peu aberrant. Et surtout ne pas avoir d'avis sur 19 décès, 2 357 victimes, c'est totalement effarant.

Le collectif a toujours été dans le dialogue, certes avec ses positions qui sont « pas de matchs le 5 mai », mais qui ne veut pas que ce « pas de matchs le 5 mai », ce soit, comme a pu nous le dire Frédéric THIRIEZ, être replié chez soi, volets fermés et porte fermée. Non ! Parce qu'à côté de cela, il y a des choses qui sont organisées. Le collectif fait un devoir de sensibilisation, fait un devoir, je dirais, de transmission, propose des journées d'étude pour discuter de thématiques autour des valeurs du sport. Et justement, à travers un partenariat avec la Ligue corse de football, il y a ces plateaux U11, qui ne sont pas des plateaux de compétition mais qui sont des

plateaux où les jeunes vont pouvoir jouer au ballon, mais où tout autour, sur une demi-journée, il va y avoir des valeurs qui vont être véhiculées, que ce soit à travers la catastrophe de Furiani et donc le foot fric qui a fait sa grande apparition en 1992, mais aussi sur d'autres valeurs que le sport doit à mon sens véhiculer, et le football en particulier afin de redorer un peu ses lettres de noblesse.

Je pense que cette motion arrive au bon moment, puisque demain Roxana MARACINEANU sera censée appeler Josepha GUIDICELLI. Nous, ne transigerons pas, notre position c'est « pas de matchs le 5 mai », il est hors de question que l'on continue à rappeler ce qu'a été la catastrophe de Furiani. Je pense que maintenant, c'est su, c'est connu. De toute façon, on fait une recherche sur Internet, on peut trouver, des interviews il y en a. Nous resterons sur notre position forte de cette motion qui vient, au-delà de l'Assemblée de Corse, des élus que nous sommes, soutenir le peuple corse qui a été touché dans sa diversité, et pas que parce que, contrairement à ce que dit Mme MARACINEANU en parlant des supporters qui ont été blessés, il n'y a pas eu que des supporters qui ont été blessés, il n'y a pas eu que des supporters qui sont décédés, il y a eu des services de secours qui sont décédés, des journalistes, des ingénieurs du son, et c'est le peuple dans son ensemble, quelle que soit son origine, qui a été touchée.

Ce n'est pas un drame corso-corse. Ce n'est pas purement la faute de la Corse. Les responsabilités sont multiples. Tout le monde doit faire sa part du chemin et reconnaître ses torts dans cette catastrophe pour que plus jamais cela ne se reproduise.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

Je vais simplement mettre aux voix cette motion présentée par l'ensemble des groupes.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**La MOTION est ADOPTÉE à l'unanimité.<sup>30</sup>**

Je vous remercie.

**Motion n° 2019/O1/034 déposée par M. Guy ARMANET du groupe « Femu a Corsica » relative au transfert de la TGAP à la Collectivité de Corse**

**Le Président TALAMONI**

Julien PAOLINI va défendre cette motion.

**M. Julien PAOLINI**

Merci.

La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) est payée par les entreprises et les collectivités locales dont l'activité ou les produits sont considérés comme polluants ; il peut s'agir notamment des carburants, cela avait été évoqué notamment dans le cadre de la conférence sociale comme levier pour la baisse du prix du carburant en Corse, mais également les huiles, les lessives et les déchets.

L'objectif principal de cette taxe est basé sur le principe « pollueur-payeur », afin d'inciter les producteurs de déchets à privilégier des solutions vertueuses pour l'environnement, et elle vise à favoriser la réutilisation, le recyclage et la valorisation des déchets, plutôt que le coût de l'élimination directe des déchets.

Le produit généré par la TGAP au niveau français s'élève environ à 700 M€ par an (chiffre 2019). Ce produit est versé, d'une part, à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et, d'autre part, à l'Etat.

La part perçue par l'Etat est versée dans son intégralité à son budget général et dédiée à des actions spécifiques en faveur notamment de l'environnement et de l'économie circulaire en Corse.

En Corse, malgré des contraintes et spécificités avérées, un retard cumulé notamment dans les infrastructures de traitement des déchets, on

---

<sup>30</sup> Délibération N° 19/1341 AC

applique un taux de TGAP qui est le même que sur le continent, contrairement à ce qui peut être pratiqué en Guadeloupe, en Martinique ou encore à la Réunion qui bénéficient d'un taux spécifique.

Donc, rappeler quelques chiffres sur la Corse : 171 000 tonnes environs d'Ordures Ménagères Résiduelles enfouies en 2018 qui génèrent une TGAP sur le stockage de déchets dépassant les 5,5 M€(33 €la tonne).

La volonté exprimée par l'Assemblée de Corse, lors de l'examen notamment du Plan d'Actions sur les Déchets est de créer un nouveau modèle plus vertueux dans la gestion des déchets pour la Corse, pour la période 2018-2023.

Mais pour cela, la nécessité d'avoir des besoins financiers importants a été actée, notamment pour la politique de généralisation du tri, déployer le porte à porte, créer de nouveaux centres de stockage, ou encore pour valoriser et traiter localement les déchets, puisque la plupart des déchets valorisables, comme vous le savez, sont aujourd'hui exportés.

Donc, la nécessité reconnue de trouver de nouveaux financements qui permettront à terme de rattraper son retard structurel en matière de gestion des déchets, sans impacter le contribuable corse, qui était l'une des craintes exprimée, notamment par les intercommunalités.

Donc, les dispositifs de cette motion :

1. Demander à l'Etat que le produit de la TGAP prélevé en Corse soit reversé dans son intégralité à la Collectivité de Corse et qu'il soit dédié exclusivement au financement d'actions en faveur d'une gestion plus vertueuse des déchets.
2. Mandater le Président du Conseil exécutif de Corse pour qu'il défende cette adaptation fiscale auprès du Gouvernement, lors des prochaines discussions, notamment relatives à la définition d'une fiscalité plus adaptée à nos réalités territoriales, économiques et financières.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Cher collègue. Il y a un avis écrit de la commission des finances, Anne TOMASI va le présenter.

**Mme Anne TOMASI**

Si je me souviens bien, M. le Président, c'était un avis favorable, qui était un peu plus étayé que cela, mais...

**Le Président TALAMONI**

C'est très bien, ça me suffit largement.

Nous allons demander s'il y a des interventions.

Donc, Petr'Antone TOMASI.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Merci, M. le Président.

Brièvement, d'ailleurs cela avait été dit en commission des finances, évidemment, il y a un soutien à cette motion, à cette demande. Simplement, il nous semblait important pour que la demande soit audible vis-à-vis du Gouvernement et qu'elle n'apparaisse pas contradictoire avec d'autres demandes ou d'autres propos qui avaient été formulés il y a seulement quelques semaines, de préciser qu'en matière de carburant, en tout cas c'est la position qui est la nôtre, l'idée c'est d'avoir, pour des questions d'équité sociale et fiscale, une TGAP zéro sur les carburants à l'instar des départements et des régions d'Outre-mer et que donc, il s'agissait, dans le cadre de cette demande, de scinder les enjeux que vous avez exposés précédemment de cette question-là des carburants où il y a une position légèrement différente, puisque l'idée c'est qu'on soit à une taxe zéro.

**Le Président TALAMONI**

D'autant que nous avons pris une délibération unanime en ce sens : TVA zéro et TGAP supprimée s'agissant du carburant.

Cela devrait faire l'objet peut-être d'un amendement pour le préciser ? Comme c'est une question un peu technique, que ça n'apparaisse



pas comme des positions contradictoires, des messages contradictoires adressés au Gouvernement. Déjà qu'il tient peu compte de nos messages quand ils sont clairs, si en plus ils sont un peu confus, alors là, on n'a vraiment aucune chance...

Vous voulez formuler une proposition d'amendement, M. le Conseiller territorial ?

**M. Petr'Antone TOMASI**

A mon avis, dans le corps de la motion, après le « DEMANDE à l'Etat que le produit de la TGAP... », il s'agirait de rajouter un paragraphe en disant « RAPPELLE la délibération du mois de mars 2019 issue des travaux de la conférence sociale et demandant la suppression de la TGAP en matière de carburant ».

Je pense qu'il faut rappeler la délibération, viser cette résolution solennelle et rappeler l'avis de l'Assemblée de Corse, en tout cas l'engagement de l'Assemblée de Corse pour une suppression de la TGAP sur les carburants.

**Le Président TALAMONI**

J'interroge l'auteur de la motion : vous n'y voyez pas d'inconvénients, je suppose ?

**M. Julien PAOLINI**

Non, aucun !

**Le Président TALAMONI**

J'interroge l'Exécutif ? Très bien.

Donc, je mets aux voix... Ah, il y a un autre amendement.

- **Amendement n°1 déposé par le groupe Per l'Avvene.**

Vous voulez le présenter ?

**M. Xavier LACOMBE**

Merci. Tout d'abord, un amendement, mais avant de parler de l'amendement, je voudrais revenir sur les considérants. Je sais que lors du vote d'une motion, on ne peut pas les modifier, mais il me semble que dans la motion présentée, et j'avais rapidement échangé avec Guy ARMANET qui n'est pas présent, mais je voudrais rappeler à son rapporteur, Julien PAOLINI :

L'avant dernier considérant, je lis, « CONSIDERANT l'important besoin financier de la Collectivité de Corse pour mener à bien la politique de généralisation du tri », je crois qu'il y a une politique qui a été définie par la Collectivité, c'est sa compétence, mais pour bien la mener et le besoin financier n'est pas pour la Collectivité, il est bien évidemment à la demande, lors de la dernière réunion nous l'avons bien compris, à la demande des EPCI et des communautés de communes et communautés d'agglomérations.

Donc, je pense qu'ici, pour ne pas avoir de contrevérités ou de non-sens, tout simplement il serait opportun de modifier « le besoin financier nécessaire aux EPCI pour mener à bien la politique de généralisation du tri », puisqu'on demande aux EPCI de le faire.

### **Le Président SIMEONI**

Un mot. Il y a aussi une politique de contractualisation qui est mise en œuvre et dans laquelle la Collectivité de Corse s'engage, y compris à participer financièrement, notamment pour aider les communautés et les intercommunalités, que ce soit en termes de moyens financiers ou même en termes de moyens humains.

On peut neutraliser, si vous voulez, en disant « les moyens financiers dont la Corse a besoin pour mettre en œuvre sa politique des déchets » et après, une fois qu'on aura la ressource, on verra comment on la fléchera et comment on la distribuera. Mais, l'idée c'est quand même d'avoir une ressource nouvelle pour mettre en œuvre notre politique des déchets.

### **Le Président TALAMONI**

Il y a une deuxième section de cet amendement n°1.

**M. Xavier LACOMBE**

Je voudrais revenir là-dessus. Dans le cas où cela se produirait, ces 5,5 M€ financés seraient redistribués aux EPCI ? C'est bien ça ? Parce qu'il faudra savoir, on va flécher de quelle façon ?

**Le Président SIMEONI**

Aujourd'hui, on pose un acte, on demande un transfert de fiscalité, y compris avec les réserves en disant : on va avoir une discussion générale et on n'est pas contradictoire. On demande le transfert de cette ressource. Lorsqu'on va s'asseoir autour de la table, on va y aller avec le poids de cette motion, si possible votée le plus largement possible, et ensuite on va discuter. Et dans la discussion, va venir, éventuellement une fois qu'on aura défendu le principe, on va nous dire : mais si vous avez cette ressource, comment vous comptez l'utiliser ? Et là on va dire : voilà, on va la flécher. Et à ce moment-là, on discutera et on verra. Et c'est la Collectivité de Corse... Mais on ne peut pas s'engager à redistribuer une ressource à des intercommunalités au moment où on pose le principe d'obtenir un transfert de fiscalité. Cela ne me paraît pas relever de la même temporalité.

**M. Xavier LACOMBE**

J'entends bien, mais la politique de généralisation du tri est menée par les EPCI, donc je crois qu'il faut clarifier.

**Le Président TALAMONI**

Là, on finit par instaurer un « chjame è risponde » qui n'a rien à voir avec la procédure habituelle.

Donc, vous avez déposé un amendement qui est un amendement unique en deux sections. Je vous demande donc de bien vouloir exposer l'amendement de manière complète afin que le Président du Conseil exécutif ou tout autre membre du Conseil exécutif puisse donner l'avis du Conseil exécutif.

Si vous voulez bien poursuivre simplement l'exposé de votre amendement n°1, de manière à ce qu'ensuite on puisse avoir l'avis du Conseil exécutif, l'avis également du porteur de la motion et ensuite, que l'on puisse procéder à un vote.

**M. Xavier LACOMBE**

Oui, M. le Président. Mais vous comprendrez très bien que si cela n'est pas pris en compte ou n'est pas précisé, nous ne voterons pas la motion.

Donc, je présente mon amendement, comme vous me l'avez demandé :

Après le 1<sup>er</sup> alinéa du dispositif est rajouté l'alinéa suivant, nous sommes bien d'accord :

« DEMANDE au Président du Conseil exécutif de Corse qu'il défende cette motion », cela deviendrait l'alinéa 3.

L'alinéa 2 serait : « MISSIONE le Président du Conseil exécutif de Corse pour engager une étude relative à la valorisation thermique des déchets non-organiques et non-recyclables, à la suite des processus de tri et de surtri ; étude comparative visant à exposer les différents mécanismes de traitement et les perspectives de valorisation énergétique de chacun d'eux induits. »

**Le Président TALAMONI**

Nous avons l'exposé complet de cet amendement déposé par le groupe Per l'Avvene. Je demande donc l'avis d'abord du porteur de la motion, ensuite de l'Exécutif et ensuite, nous serons en mesure de voter sur les deux amendements qui sont présentés.

**M. Julien PAOLINI**

Avis défavorable à l'amendement.

**Le Président TALAMONI**

Avis de l'Exécutif ?

**Le Président SIMEONI**

Avis défavorable.

**Le Président TALAMONI**

Je vais mettre aux voix les deux amendements proposés : celui sur lequel nous nous sommes penchés à l'instant, l'amendement n°1 déposé par le groupe Per l'Avvene qui ne bénéficie ni de l'avis favorable du porteur de la motion, ni de l'Exécutif.

Qui est pour cet amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement n°1 est rejeté.**

POUR : Per l'Avvene

ABSTENTIONS : LCDR

Non-participation Andà per dumane

CONTRE : la Majorité

Je vais mettre aux voix l'**amendement proposé par Petr'Antone TOMASI** ?

Qui est pour cet amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement est adopté.**

Amendement de M. Petr'Antone TOMASI

POUR : la Majorité

CONTRE : Per l'Avvene

ABSTENTIONS : LCDR

Non-participation : Andà per dumane

Je vais mettre aux voix **la motion ainsi amendée.**

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**La MOTION AMENDEE est ADOPTEE.<sup>31</sup>**

POUR : la Majorité

CONTRE : Per l'Avvene

ABSTENTIONS : LCDR

Non-participation : Andà per dumane

Motion suivante :

**\* Motion n°2019/O1/037 déposée par Mme Chantal PEDINIELLI au nom du groupe « Per l'Avvene » : Versement d'une aide exceptionnelle pour la reconstruction de Notre-Dame-de Paris**

**Le Président TALAMONI**

Sur cette motion, il y avait eu un échange en commission permanente qui laissait augurer une rédaction commune. Est-ce que la porteuse de la motion a eu un échange avec les autres groupes ?

Je rappelle pour ceux qui n'étaient pas présents en commission permanente que sur cette motion, en présence de votre président de groupe qui ce soir n'est malheureusement pas disponible, il avait été convenu de chercher à manifester l'émotion de l'Assemblée de Corse unanime sans doute vis-à-vis de cet évènement très important, mais toutefois de ne pas avancer de dispositifs financiers dans la mesure où cela nécessiterait préalablement, et je parle sous le contrôle de ceux qui étaient présents et notamment le représentant du Conseil exécutif, Jean BIANCUCCI, un certain nombre d'études et d'exams budgétaires. Donc, ce qui était convenu de manière unanime, je crois lors de la commission permanente, c'était de trouver une rédaction qui permettrait à la fois de manifester l'émotion de l'Assemblée de Corse et également sa volonté de participer à la démarche de réhabilitation, qu'il s'agisse d'un versement financier, qu'il s'agisse également peut-être d'une prestation à travers les instituts de formation.

Voilà où nous en étions restés. Mais il est vrai que la commission permanente ne s'était pas livrée à une rédaction précise de la nouvelle version de la motion.

---

<sup>31</sup> Délibération N° 19/142 AC

Mme COMBETTE, vous avez la parole.

**Mme Christelle COMBETTE**

Effectivement, notre président de groupe est parti, mais j'étais bien présente à la CP et vous avez raison. Maintenant, il semblerait que c'était cette partie qui posait problème, on peut la retirer.

**Mme Chantal PEDINIELLI**

Je voudrais, M. le Président, si vous le permettez, étant donné qu'elle est d'actualité, la présenter, en discuter, et il semblerait que le volet financier, qui je pense reste symbolique, même minime, pourrait être évoqué. Si vraiment cela gêne l'Assemblée de Corse, je n'étais pas à la commission permanente, mais nous en avons discuté, je n'ai pas rencontré notre président de groupe, ni mes autres collègues pour rédiger de manière différente la motion, mais si cela pose problème, on peut peut-être le retirer.

Et en même temps, je me dis que cela reste symbolique, avec une somme minime et je me dis que quelque part, au jour d'aujourd'hui, il en est ainsi, mais dans l'avenir... Parce que nous, nous allons passer, la cathédrale va rester. Dire, dans quelques années, les Corses ont participé, les Corses qui sont si souvent décriés et montrés du doigt, je trouve que ce serait un geste symbolique de dire que les Corses eux-aussi ont participé à la reconstruction...

**Le Président TALAMONI**

Je ne suis pas sûr qu'il faille se placer dans une position défensive vis-à-vis d'attaques éventuelles dont nous pourrions faire l'objet par principe parce que nous sommes Corses. Mais, la question n'est pas celle-là, la question est simplement de manifester...

Il y avait deux possibilités qui avaient été évoquées par la commission, puisque nos débats, et je parle sous le contrôle de Christelle COMBETTE qui était présente, ont été relativement longs à la commission permanente sur ce point, puisqu'il y avait deux possibilités qui ont été évoquées :

La première, qui était d'ailleurs la position initiale du représentant du Conseil exécutif était de renvoyer purement et simplement la motion en

commission. Personnellement, je n'y étais pas favorable parce que je pense qu'aujourd'hui, il faut dans l'événement et immédiatement, donner un signal d'intérêt pour ce qui s'est passé, d'émotion et à un moment donné voter quelque chose ensemble si possible à l'unanimité.

S'agissant de la question financière, il avait été dit de manière précise par l'Exécutif, qu'il n'est pas possible aujourd'hui de s'engager à ce stade en ce sens. Je pensais que d'ici là, il y aurait un rapprochement, c'est dommage... En tout cas, on peut, je crois, en quelques minutes, trouver une rédaction, et c'est ce que j'avais proposé et j'avais été suivi par la commission permanente, qui nous permette de voter aujourd'hui, et en même temps, de ne pas s'engager sur le terrain financier qui pose problème, en tout cas c'est la position de l'Exécutif.

### **Le Président SIMEONI**

Moi ce que je vous propose et je pense que tout le monde est d'accord avec le principe et la rédaction de la motion proposée par notre collègue, tenant compte des échanges de la commission permanente que nous a restitués Jean BIANCUCCI et ceux de ce soir, je propose une rédaction complémentaire, on pourrait mettre :

On garde le premier attendu:

AFFIRME aux cotés des autorités épiscopales...

DECIDE le principe d'un geste de solidarité matérialisant la participation de la Collectivité de Corse à l'effort collectif de reconstruction de Notre-Dame de Paris,

Et, par exemple,

MANDATE le Président du Conseil exécutif de Corse pour faire, dans un délai de 2 mois, des propositions concrètes pour matérialiser cet engagement.

### **Mme Chantal PEDINIELLI**

Oui, en effet, Président, je suis d'accord avec vous.



De cette manière-là, on s'engage unanimement à apporter notre solidarité. Cette manière-là me convient.

**Le Président TALAMONI**

Simplement, « geste », je pense que c'est un peu restrictif. Je pense qu'il vaudrait mieux « un acte de solidarité », plutôt qu'« un geste de solidarité ». « On a fait un geste », ça fait un peu minimaliste.

Oui, M. LACOMBE.

**M. Xavier LACOMBE**

Très rapidement. Je crois que sur le principe, tout le monde est d'accord. Sur le fond, j'espère que ce sera unanime, la seule inquiétude, c'est l'argument financier qui est avancé. On peut l'entendre aujourd'hui, mais il nous est arrivé de voter certaines fois dans l'urgence des sommes considérables, je pense que dans ce cas-là elle sera discutée, et en fonction des moyens et des propositions de l'Exécutif, elle sera sûrement suivie.

Donc, je pense qu'aujourd'hui, la proposition du Président de l'Exécutif nous engage, évidemment, sur le principe et sur les fondements de cette motion. Après, le montant précis qui sera défini, on laissera le temps dans les semaines et les mois qui viennent de le définir.

Je pense qu'il n'y a pas vraiment de grands problèmes là-dessus.

**Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole, Mme FELICIAGGI.

**Mme Isabelle FELICIAGGI**

Merci, M. le Président.

J'ai juste une question : je voulais savoir si on ne peut pas intervenir au niveau de la filière bois ? Parce que des pins lariciu pour reconstruire la cathédrale, ce serait un peu... Je dis cela ou autre chose. Il y aura une partie de la Corse, de toutes les régions puisque chaque région a donné, mais après je ne sais pas, au niveau de cette compétence... J'avais pensé à cela parce que sur le continent, il y a beaucoup de scieries qui ont donné du bois pour l'instant.

**Le Président TALAMONI**

Oui, M. LACOMBE.

**M. Xavier LACOMBE**

Merci, Président. Une petite précision.

L'idée est intéressante, mais pour avoir bien suivi cela de près, je pense que notre laricciu est de qualité, mais je pense qu'aujourd'hui nous ne sommes pas prêts à en fournir beaucoup, malheureusement. En plus, les longueurs ne sont peut-être pas suffisantes.

Mais la reconstruction de Notre-Dame de Paris se fera en chêne, c'est du bois de chêne, ce sont des forêts de chênes et donc malgré la bonne intention, ce serait... Qualchi pezzi di legnu, i pudemi mandà, mà bon...

**Le Président TALAMONI**

La formulation proposée par le Président du Conseil exécutif, moyennant peut-être « acte » plutôt que « geste », est-ce que cela convient ?

**Mme Chantal PEDINIELLI**

Oui, cela convient.

**Le Président TALAMONI**

On va faire voter dans un premier temps cet amendement, cette reformulation et ensuite, on votera, j'espère à l'unanimité, la motion ainsi amendée.

Je mets aux voix l'amendement.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**L'amendement est adopté à l'unanimité.**

Je mets aux voix la motion ainsi amendée.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**La MOTION amendée est ADOPTÉE à l'unanimité.<sup>32</sup>**

**Mme Chantal PEDINELLI**

Je vous remercie, Président.

**\* Motion n°2019/O1/038 déposée par M. Julien PAOLINI au nom du groupe « Femu a Corsica » concernant la baisse des crédits alloués au dispositif garantie jeunes des missions locales.**

**Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole, Cher collègue.

**M. Julien PAOLINI**

Merci, M. le Président.

Comme vous le savez, le taux de décrochage scolaire et de chômage chez les jeunes est trop important sur notre territoire.

Un chiffre : un taux de 30 % parmi les plus élevés de France, pour les 15-24 ans. Donc, la lutte contre la pauvreté chez les jeunes est bien sûr au cœur des politiques publiques menées par notre collectivité.

Face à l'importance de ce sujet, proposer (je ne sais pas si c'est la procédure habituelle) d'ores et déjà à l'ensemble des groupes, s'ils veulent s'associer à cette motion dans cet objectif-là.

Les Missions Locales en Corse jouent un rôle majeur pour l'insertion et l'accompagnement des jeunes vers l'emploi. Pourtant, force est de constater que les attaques du Gouvernement sur les missions locales, se sont multipliées ces derniers mois : on peut noter la baisse des crédits, le retard des versements des subventions en 2019, les modifications rétroactives des règles de paiement de la garantie jeunes, ou encore la menace de fusion des missions locales au sein de Pôle Emploi. Cette menace avait d'ailleurs conduit notre assemblée à adopter une motion à l'unanimité en octobre 2018.

---

<sup>32</sup> Délibération N° 19/143 AC

Donc, des engagements successifs de l'Etat au niveau des dotations qui placent les missions locales de Corse dans une situation très difficile, notamment au niveau de la trésorerie.

Récemment, le Gouvernement a annoncé une nouvelle baisse des dotations : il s'agit, dans le projet, de baisser de 50 % les crédits attribués au dispositif Garantie Jeunes. Cela représente au niveau français 60 M€ et au niveau insulaire 300 000 € de moins pour les missions locales.

Donc, cette baisse entraînerait bien sûr un manque dans l'accompagnement de centaines de jeunes vers l'emploi, ainsi que dans le maintien des emplois au sein des missions locales de Corse.

Par exemple, la Garantie jeunes en 2018 a permis d'accompagner 466 jeunes, avec un taux de réussite du dispositif très important puisqu'il se traduit par un accès à l'emploi pour environ 80 % des jeunes qui ont été accompagnés.

Donc, face à cette situation, les quatre Présidents des Missions Locales de Corse ont récemment alerté, notamment dans la presse, le Gouvernement sur les conséquences d'une diminution des montants alloués à la Garantie Jeunes.

Interrogé sur le sujet, le Président de la République a indiqué lors du grand débat, je cite, que « des solutions pourraient être trouvées pour conserver le niveau de dotation allouées aux Missions Locales de Corse ».

Dans ce contexte cette motion propose trois niveaux d'action :

Soutenir les Présidents des Associations Régionales des Missions Locales (ARML) sur le risque de cessation de paiement qui menace l'accompagnement des jeunes et les salariés de ces structures.

Alerter le Gouvernement sur les conséquences néfastes pour l'accompagnement des jeunes vers l'emploi.

Mandater le Président du Conseil exécutif de Corse pour négocier avec le Gouvernement afin que la dotation Garantie Jeunes soit maintenue au niveau de celle de l'année précédente (2018).

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Je crois qu'il n'y a pas de rapport.

Est-ce qu'il y a une prise de parole s'agissant de cette motion ? Il n'y en a pas.

Je vais simplement demander l'avis de l'Exécutif ? Favorable.

Nous posons la question aux groupes s'ils veulent, avant le vote, s'associer au dépôt de la motion. J'interroge les groupes.

Tous les groupes, très bien.

Nous considérons bien sûr que cette motion est celle de l'ensemble des groupes et nous mettons aux voix cette motion.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**La MOTION est ADOPTÉE à l'unanimité.**<sup>33</sup>

Il y a une motion de Vannina ANGELINI-BURESI, mais la discussion est toujours en cours.

\* **Motion 2019/O1/041 déposée par M. Jean-François CASALTA au nom du groupe « Partitu di a nazione corsa » relative au soutien aux agents de la réserve de Scandula**

**Le Président TALAMONI**

La parole est à Jean-François CASALTA.

**M. Jean-François CASALTA**

Le hasard fait bien les choses, M. le Président.

C'est la troisième motion œcuménique de cette soirée, je crois, qui concerne le soutien aux agents de la réserve de Scandula.

---

<sup>33</sup> Délibération N° 19/144 AC

Scandula que tout le monde connaît, qui est un des joyaux de notre île, peut-être même le joyau, mais il y a tant de coins extraordinaires qu'il est difficile d'en choisir un. C'est en tout cas un site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, Diplôme Européen des espaces protégés, Aire marine protégée, Zone Natura 2000.

Il y a quelques jours, comme chacun sait, les agents de la réserve naturelle ont reçu une lettre anonyme de menace qu'on peut qualifier comme étant de mort.

Ce n'est pas un fait isolé, puisque début janvier 2019, un tag insultant visant directement le conservateur du site avait déjà été retrouvé sur la façade de la caserne des pompiers de Galeria.

Ces menaces interviennent dans un contexte que l'on sait tendu relatif aux problèmes de surfréquentation du site, c'est tout ce que l'on peut dire.

En tout état de cause, quelle que soit l'origine desdites menaces, qui constituent des délits aggravés au regard de la loi pénale, il convient de dénoncer fermement ces tentatives de pression et d'intimidation à l'endroit d'agents chargés d'une mission de service public ou assimilée.

Il convient également d'apporter tout notre soutien auxdits agents et réitérer avec solennité que ces pratiques sont absolument inacceptables et intolérables, de surcroît à l'endroit de personnels qui travaillent exclusivement au bénéfice de l'intérêt général dans un domaine aussi crucial que celui de la préservation de l'environnement de notre île.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Je vous remercie.

Cette motion est présentée au nom de l'ensemble des groupes. Je suppose donc qu'il n'y aura pas d'interventions contre, je suppose que le Conseil exécutif est favorable à cette motion et donc nous allons simplement la mettre aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**La MOTION est ADOPTÉE à l'unanimité.**<sup>34</sup>

Je vous remercie.

Nous revenons sur cette motion déposée par Vannina ANGELINI-BURESI (Motion N°2019/O1/040) dont on nous a annoncé l'irruption imminente dans l'hémicycle... L'annonce était peut-être prématurée. Nous allons peut-être prendre le projet de résolution

**Mme Petr'Antone TOMASI**

Président, pour avoir eu la porteuse de la motion, elle vous le dira mais je crois qu'il est question d'un report en commission, mais elle arrive pour nous donner de plus amples informations sur le sujet.

**Le Président TALAMONI**

En attendant, nous pouvons examiner le projet de résolution.

Muzione, ùn ci n'hè più, ma ci hè un prugettu di risuluzione.

**PRUGETTU DI RISULUZIONE PRISINTATU DA U CUNSIGLIU  
ESECUTIVUDU CORSICA, U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI  
CORSICA E L'INSEME DI I GRUPPI DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA  
RILATIVA A A MESSA IN OPERA D'UN QUADRU NORMATIVU  
SPECIFICU PER L'ACADEMIA DI CORSICA**

**Le Président TALAMONI**

Qual'hè chì hà da leghje stu prugettu chì hè statu appruntatu in cuferenza di i presidenti ?

**Mme Anne TOMASI**

A possu fà, se vo vulete, ancu se a presidenta di a cummissione ùn hè micca presenta...

<sup>34</sup> Délibération N° 19/145 AC

**Le Président TALAMONI**

A sò, mà cume ùn hè ancu ghjunta, a putete fà.

**Mme Anne TOMASI**

Ghjera un prugettu di a cummissione ad hoc nant' à e pulitiche linguistiche.

Ghè una risoluzione chì piglia a so nascita ind' è a riforma di u basciagliè. Una riforma chì ci pare mette in periculu l' avvene di l' insegnamentu di a lingua corsa ind' è u secondu gradu.

CUNSIDERENDU u statutu di e lingue dette regionale in a sucetà,

CUNSIDERENDU i benefizii linguistichi, culturali è cugnitivi di l' insegnamenti disciplinari in lingua corsa,

CUNSIDERENDU a riforma di u basciagliè è e so conseguenze negative pè l' insegnamentu di a lingua corsa,

CUNSIDERENDU ch' ellu ci deve esse, da a parte di u Statu è di a Cullettività di Corsica, a primura d' assicurà l' amparera di a lingua corsa da a scola materna à l' Università,

L' ASSEMBLEA DI CORSICA DUMANDA l' apertura urgente di negoziazione pè turnà è definì a piazza di a lingua corsa ind' è l' insegnamentu secundariu è à u basciagliè

TORNA À RIPETE a so dumanda d' apertura di negoziazione affinché si possa creà un quadru nurmativu specificu per l' educazione in Corsica.

A ringrazià vi.

**Le Président TALAMONI**

A ringrazià vi. Allora, emu da dà a parolla forse à a presidenta di a cummissione, ch' ùn c' era micca quandu emu principià à travaglià nant' à stu prugettu di risoluzione.



Aghju spiecatu chì ghjera a versione appruntata da a cunferenze di i presidenti di i gruppi. Dunque simu tutti d'accunsentu à u mumentu che no parlemu.

Avete a parolla.

**Mme Vannina ANGELINI-BURESI**

Vistu chì ghjunghu cusì... Ghjustu pà di chì ghjè in seguita, ùn sò micca se Anna s'hè cuntentata di leghje ciò ch'ellu era scrittu dunque in lu testu, s'ella hà fattu una presentazione, ùn vi vuleria micca ripete è s'elle ci sò e ripetizione, mi ne scusarete.

Ghjustu pà di chì dunque ghjè in seguita à u travagliu di a cummissione ch'ellu era statu decisu incu d'altri gruppi, è pensu à u gruppu di Jean-Martin MONDOLONI, ancu se Jean-Martin ùn hè micca quì, di fà a redazione d'issu testu in seguita dunque à tutte e muzione chì sò state vutate quì ind'è ss'assemblea, in seguita à u scontru di BLANQUER, mà dinò in seguita à l'audizione che no avemu fattu pè via di a cummissione incu i professori di lingua è di cultura corsa, mà micca solu, dinò incu i cunsiglieri pedagogichi. Ci hè parsu dunque chì, micca di fà dinò un'altra muzione, mà di fà dunque ssu testu ziffratu da tutti i gruppi quì di s'assemblea, c'hè parsu ch'ellu era più logicu di fà a redazione d'issu testu.

Aviamu messu parecchi punti. Dopu avè intese tuttu ciò chì i presidenti di i gruppi avianu da dì, n'avemu fattu un riassuntu è dunque, vi prupunemu di vutà pà stu testu quì di risoluzione.

A ringrazià vi.

**Le Président TALAMONI**

A ringrazià vi assai. Pensu che ùn ci hè micca un'intervenzione contr'à u testu, postu ch'ellu hè presentatu da tutti...

Emu da dumandà a pusizione di u presidente di u Cunsigliu esecutivu, mà cum'ellu face parte dinò di quelli chì u presentanu, pensu chì ghjè à prò d'issu testu, ùn mi sbagliu micca ? Ùn avete micca cambiatu d'avvisu ?

**Brouhaha.**

Allora ciò ch'emu da fà, l'emu da vutà podarsi.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le PROJET de RESOLUTION SOLENNELLE est ADOPTÉE à l'unanimité de l'Assemblée de Corse.<sup>35</sup>**

Je vous remercie.

Il reste à traiter d'une motion :

**\* Motion N° 2018-O1-040 déposée par Vannina ANGELINI-BURESI au nom du groupe Corsica Libera : Spiazzamenti medicali in cuntinente**

**Le Président TALAMONI**

C'est Vannina ANGELINI-BURESI qui présentait cette motion et qui va nous en parler après la réunion d'un groupe de travail.

**Mme Vannina ANGELINI-BURESI**

Donc, effectivement, nous sortons de réunion et nous avons décidé, puisque nous avons besoin à la fois d'informations complémentaires, de vérifier auprès des compagnies ce que l'on est en droit de demander et ce que l'on est en droit de voter, de demander le renvoi de cette motion puisque nous allons avoir d'autres réunions.

Nous proposerons donc un texte plutôt de résolution, plus qu'une motion, à la prochaine session

**Le Président TALAMONI**

Merci.

Nous prenons acte du **RENOI de cette motion en commission.**

L'ordre du jour est épuisé, la séance donc est close.

A très bientôt ! Bon retour pour ceux qui partent !

---

<sup>35</sup> Délibération N° 19/146 AC

Attendez un **dernier rapport** :

En commission d'appel d'offres, il faut **prendre acte de la démission de Romain COLONNA et de son remplacement par Anne TOMASI.**

C'est important. Je vous demande d'en prendre acte formellement par un vote.

Qui est pour ? Qui est contre? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**L'Assemblée a pris acte.**

**Brouhaha.**

Essayez de ne pas vous en aller, nous sommes en train de réfléchir sur le plan technique.

**Brouhaha.**

Nous allons être obligés de refaire les élections puisqu'en réalité, nous ne pouvons pas puiser parmi les suppléants ; enfin, nous aurions pu, mais ce n'est pas le choix qui a été fait. Pour introduire des personnes qui n'étaient pas sur la liste des suppléants, il faut voter à nouveau. Donc, nous ne pouvons pas le faire ce soir, nous le ferons lors de la prochaine session.

Je vous remercie.

**La séance est levée à 23 h 40.**

# ANNEXES

**AMENDEMENTS / AMENDAMENTI**

**COLLECTIVITE DE CORSE**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**1ère Session ordinaire de 2019  
Réunion des 25 et 26 avril 2019**

**CONDITIONS TARIFAIRES DE  
L'ETABLISSEMENT THERMAL DE  
PETRAPOLA POUR L'ANNEE 2019**

**AMENDEMENT N° 1**

**DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF DE CORSE.**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**Page 3 de la délibération :**

**INSERER** un nouvel article 2 comme suit :

« **APPROUVE** le fonctionnement de la régie du 1<sup>er</sup> mai 2019 au 31 mai 2020 ».

**LE RESTE SANS CHANGEMENT**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**ADOPTE**



COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1ère Session ordinaire de 2019  
Réunion des 25 et 26 avril 2019

POLE D'EXCELLENCE TERRITORIAL  
« IMPRESE BISLINGUE »  
Rapport n° 2019/O1/108

AMENDEMENT N° 2

**DEPOSE PAR :** LE GROUPE « CORSICA LIBERA »

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**1. Page 14 du rapport :**

**Annexe 2 « SVEGLIU 3 : Aide aux projets à caractère structurant et innovant en matière de promotion économique de la langue corse », « Labellisation » :**

- **INSERER** à la fin du paragraphe la phrase suivante :

*« Un référentiel d'actions à réaliser préalablement à l'obtention de ce label sera postérieurement établi et présenté à l'Assemblée de Corse par le Président de l'ADEC. »*

- 2. Projet de délibération :** Après l'article 8 du, **INSERER** un nouvel article 9 ainsi rédigé :

**ARTICLE 9 :**

*« **MANDATE** le Président de l'ADEC afin d'établir un référentiel d'actions à réaliser préalablement à l'obtention du label « **IMPRESA BISLINGUA** ».*

- 3. RENUMEROTER** les articles suivants en conséquence.



**\* AVIS DE LA COMMISSION**

**FAVORABLE**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE**

**ADOpte SOUS-AMENDE  
(\*)**

**(1)** « Un référentiel .....l' ADEC » **RAJOUTER** : « *en collaboration avec la direction de la langue Corse et le service de la formation professionnelle* »

**COLLECTIVITE DE CORSE**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**1ère Session ordinaire de 2019**

**Réunion des 25 et 26 avril 2019**

**POLE D'EXCELLENCE TERRITORIAL  
« IMPRESE BISLINGUE »  
Rapport n° 2019/O1/108**

**AMENDEMENT N° 3**

**DEPOSE PAR : LE GROUPE « CORSICA LIBERA »**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**1. Page 14 du rapport :**

**Annexe 2 « SVEGLIU 3 : Aide aux projets à caractère structurant et innovant en matière de promotion économique de la langue corse » , « Dépenses éligibles et plafond » :**

- **REECRIRE** ainsi l'avant dernière dépense éligible :

« - *Les frais de formation (classique et/ou e-learning) en vue de valider les compétences linguistiques du salarié par le biais d'une certification. »*

**\* AVIS DE LA COMMISSION**

**\* SOUS-AMENDE**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE**

**ADOPTÉ  
SOUS-AMENDE (\*)**

### **1/ Sous-amendement de la Commission**

**REECRIRE** ainsi l'avant dernière dépense éligible

\*« - Les frais de formation (classique et/ou e-learning) **mobilisés sur le plan de formation de l'entreprise ou par le CPF** en vue de valider les compétences linguistiques du salarié par le biais d'une certification **de la langue corse de l'entreprise.** »

### **2/ Sous-amendement de l'Assemblée :**

**RAJOUTER** après « l'entreprise » : « Ces derniers seront pris en charge par l'ensemble des opérateurs disponibles. »

**COLLECTIVITE DE CORSE**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**1ère Session ordinaire de 2019  
Réunion des 25 et 26 avril 2019**

**POLE D'EXCELLENCE TERRITORIAL  
« IMPRESE BISLINGUE »  
Rapport n° 2019/O1/108**

**AMENDEMENT N° 4**

**DEPOSE PAR : LA COMMISSION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU  
NUMERIQUE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE  
L'ENVIRONNEMENT »**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**AJOUTER** un nouvel article à la délibération, ainsi rédigé :

**Article 10 :**

**MANDATE** le Président du Conseil Exécutif afin d'élaborer et de mettre en œuvre un référentiel de certification de la langue corse de l'entreprise.

**\* AVIS DE LA COMMISSION**

**FAVORABLE**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE**

**ADOPTE SOUS-AMENDE  
(\* )**

**Sous-amendement :**

**SUPPRIMER les termes : « *Président du* »**

## **MOTIONS / MUZIONI**

COLLECTIVITE DE CORSE

---

ASSEMBLEE DE CORSE

1ère Session ordinaire de 2019  
Réunion des 25 et 26 avril 2019

TRANSFERT DE LA TGAP A LA  
COLLECTIVITE DE CORSE

*MOTION N° 2019O1034*

AMENDEMENT N° 1

**DEPOSE PAR :** LE GROUPE « PER L'AVVENE »

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

1. L'antépénultième considérant, relatif au plan d'actions sur les déchets, est **SUPPRIME** et **REPLACE** par le considérant suivant :

*« Considérant qu'avant ou concomitamment à l'obtention d'une fiscalité fléchée en matière de gestion des déchets, il est d'une impérieuse nécessité de définir préalablement comment utiliser cette éventuelle ressource nouvelle en étudiant toutes les possibilités de traitement des déchets, »*

2. Après le 1<sup>er</sup> alinéa du dispositif, est **RAJOUTE** l'alinéa suivant (le second alinéa de la motion initiale devenant 3<sup>ème</sup>) :

*« MISSIONNE le Président du Conseil Exécutif de Corse pour engager une étude relative à la valorisation thermique des déchets non organiques et non recyclables à la suite des processus de tri et de surtri ; étude comparative visant à exposer les différents mécanismes de traitement et les perspectives de valorisation énergétique que chacun d'eux induit. »*

REJETE

\* DECISION DE L'ASSEMBLEE